



RB 156, 913



*Presented to the*  
LIBRARY *of the*  
UNIVERSITY OF TORONTO  
*by*  
Prof. Robert Finch

Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa





Œ U V R E S

*D E*

J. J. ROUSSEAU,

*D E G E N E V E.*

A V E C F I G U R E S.

---

T O M E S E P T I E M E.

---



# Œ U V R E S

D E

J. J. ROUSSEAU,

D E G E N E V E .

---

T O M E S E P T I E M E .

---

CONTENANT : Lettre de M. Rousseau à son Libraire : Sentimens des Citoyens : Lettre de M. Rousseau à M. le Professeur de Montmollin ; Diverses Lettres & Réponses relatives à ce sujet : Pieces justificatives relatives aux précédentes , &c.



A P A R I S ,

Chez DEFER DE MAISONNEUVE,  
Libraire , rue du Foin.

---

1791.





A V T S

SUR CETTE ÉDITION.

LA plus grande partie de ce Volume a déjà été imprimée à Londres, sous les yeux, pour ainsi dire, de M. Rousseau, pendant le séjour qu'il a fait en Angleterre. Le Lecteur s'apercevra aisément de la quantité des Pièces dont cette nouvelle édition a été enrichie, & qui sont toutes aussi curieuses qu'intéressantes. On auroit souhaité pouvoir rapporter ici tous les détails des tracasseries que cet illustre Philosophe a esfuyées dans un pays où il avoit cru trouver cette liberté qu'il est naturel de desirer & qu'il cherche depuis long-tems \*; mais sa mo-

---

\* Quelques jours après qu'il fut arrivé en France, il écrivit en ces termes à un de ses

destie ne lui permettant point de révéler des choses qui pourroient le justifier aux yeux des personnes à qui il resteroit des doutes sur cette affaire, & qui couvrieroient de honte ses ennemis, l'on a passé sous silence des faits qui instruiroient trop bien le Lecteur, & qui ne manqueroient pas de l'indisposer contre des gens remplis d'ailleurs de talens & de mérite, mais qui sont des hommes.

---

amis qui l'avoit félicité sur son retour: *Vous me félicitez d'avoir repassé la mer ; je vous en remercie, & je ne me repens assurément pas d'être revenu dans des lieux que j'aimerai toujours. Ma destinée est telle que, où que je puisse être, ce ne sera que quand j'approcherai de ma dernière heure qu'il faudra vraiment me féliciter.*





# ŒUVRES

DIVERSES

DE

J. J. ROUSSEAU.

---

LETTRE

*DE J. J. ROUSSEAU,*

A SON LIBRAIRE DE PARIS.

*J*E vous envoie , Monsieur , une Pièce imprimée & publiée à Genève , & que je vous prie d'imprimer & publier à Paris , pour mettre le Public en état d'entendre les deux Parties , en atten-

A iij

dant les autres réponses plus foudroyantes qu'on prépare à Genève contre moi. Celle-ci est de M. de V. . . . si toutefois je ne me trompe ; il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir : car s'il en est l'Auteur, il ne manquera pas de la reconnoître hautement, selon le devoir d'un homme d'honneur & d'un bon Chrétien ; s'il ne l'est pas, il la défavouera de même, & le Public saura bien-tôt à quoi s'en tenir.

Je vous connois trop, Monsieur, pour croire que vous voulussiez imprimer une Pièce pareille, si elle vous venoit d'une autre main ; mais puisque c'est moi qui vous en prie, vous ne devez vous en faire aucun scrupule. Je vous salue, &c.

ROUSSEAU.



---

---

**S E N T I M E N S \*****D E S C I T O Y E N S .**

**A** P R È S les Lettres de la Campagne, font venues celles de la Montagne. Voici les sentimens de la Ville.

On a pitié d'un fou ; mais , quand la démence devient fureur , on le lie. La tolérance , qui est une vertu , seroit alors un vice.

Nous avons plaint Jean - Jacques Rousseau , ci-devant Citoyen de notre Ville , tant qu'il s'est borné , dans Paris , au malheureux métier d'un Bouffon qui recevoit des nazardes à l'Opéra , & qu'on prostituoit marchant à quatre pattes sur le Théâtre de la Comédie. A la vérité , ces opprobres retom-

---

\* L'Auteur de cette Pièce avoit si bien imité le style de M. de Vernes , que M. Rousseau parut croire qu'elle pouvoit être de lui. Ce ne fut qu'au bout de quelque tems qu'il apprit que son véritable Auteur étoit M. de V.

boient, en quelque façon, sur nous : il étoit triste, pour un Gênois arrivant à Paris, de se voir humilié par la honte d'un Compatriote. Quelques-uns de nous l'avertirent & ne le corrigèrent pas. Nous avons pardonné à ses romans, dans lesquels la décence & la pudeur sont aussi peu ménagées que le bon sens. Notre Ville n'étoit connue auparavant que par des mœurs pures, & par des ouvrages solides qui attiroient les Étrangers à notre Académie : c'est pour la première fois qu'un de nos Citoyens l'a fait connoître par des livres qui allarment les mœurs, que les honnêtes gens méprisent & que la piété condamne.

Lorsqu'il mêla l'irreligion à ses romans, nos Magistrats furent indispensablement obligés d'imiter ceux de Paris & de Berne (a), dont les uns le décrétèrent, & les autres le chassèrent. Mais le Conseil de Genève, écoutant encore sa compassion dans sa justice, laissoit une porte ouverte au repentir

---

(a) Je ne fus chassé du Canton de Berne qu'un mois après le Decret de Genève.

d'un coupable égaré qui pouvoit revenir dans sa Patrie & y mériter sa grace.

Aujourd'hui la patience n'est-elle pas lassée , quand il ose publier un nouveau Libelle , dans lequel il outrage , avec fureur , la Religion Chrétienne , la Réformation qu'il professe , tous les Ministres du saint Évangile , & tous les Corps de l'État ? La démence ne peut plus servir d'excuse , quand elle fait commettre des crimes.

Il auroit beau dire à présent : reconnoissez ma maladie du cerveau à mes inconséquences & à mes contradictions ; il n'en demeurera pas moins vrai que cette folie l'a poussé jusqu'à insulter Jésus-Christ , jusqu'à imprimer que *l'Évangile est un Livre scandaleux* , (Pag. 40. de la petite Édition. ) *téméraire , impie , dont la morale est d'apprendre aux enfans d renier leurs mères & leurs frères , &c.* Je ne répéterai pas les autres paroles : elles font frémir. Il croit en déguiser l'horreur en les mettant dans la bouche d'un Contradicteur ; mais il ne répond point à ce Contradicteur imaginaire. Il n'y en a jamais eu d'assez abandonné pour faire ces infâmes objections , & pour

tordre si méchamment le sens naturel & divin des Paraboles de notre Sauveur. *Figurons-nous*, ajoute-t-il, *une âme infernale analysant ainsi l'Évangile*. Eh ! qui l'a jamais ainsi analysée ? Où est cette âme infernale ( *b* ) ? La Métrie, dans son Homme machine, dit qu'il a connu un dangereux Athée, dont il rapporte les raisonnemens sans les réfuter : on voit assez qui étoit cet Athée ; il n'est pas permis assurément d'étaler de tels poisons sans présenter l'antidote.

Il est vrai que Rousseau, dans cet endroit même, se compare à Jésus-Christ avec la même humilité qu'il a dit que nous lui devons dresser une statue. On fait que cette comparaison est un des accès de sa folie. Mais une folie qui blasphème à ce point, peut-elle avoir d'autre Médecin que la même

( *b* ) Il paroît que l'Auteur de cette Pièce pourroit mieux répondre que personne à sa question. Je prie le Lecteur de ne pas manquer de consulter, dans l'endroit qu'il cite, ce qui précède & ce qui suit.

main qui a fait justice de ses autres scandales ?

S'il a cru préparer , dans son style obscur , une excuse à ses blasphèmes , en les attribuant à un Délateur imaginaire , il n'en peut avoir aucune pour la manière dont il parle des Miracles de notre Sauveur. Il dit nettement , sous son propre nom : ( Pag. 98. ) *Il y a des Miracles , dans l'Évangile , qu'il n'est pas possible de prendre au pied de la lettre sans renoncer au bon-sens ;* il tourne en ridicule tous les prodiges que Jésus daigna opérer pour établir la Religion.

Nous avouons encore ici la démen-  
ce qu'il a de se dire Chrétien , quand il sappe le premier fondement du Christianisme : mais cette folie ne le rend que plus criminel. Etre Chrétien , & vouloir détruire le Christianisme , n'est pas seulement d'un Blasphémateur , mais d'un Traître.

Après avoir insulté Jésus-Christ , il n'est pas surprenant qu'il outrage les Ministres de son saint Évangile.

Il traite une de leurs professions de foi , d'*Amphigouri*. ( Pag. 53. ) Terme bas & de jargon , qui signifie déraison.

Il compare leur déclaration aux Plaidoyers de Rabelais ; ils ne savent , dit-il , ni ce qu'ils croient , ni ce qu'ils veulent , ni ce qu'ils disent.

*On ne fait , dit-il ailleurs , ( Pag. 54 ) ni ce qu'ils croient , ni ce qu'ils ne croient pas , ni ce qu'ils font semblant de croire.*

Le voilà donc qui les accuse de la plus noire hypocrisie , sans la moindre preuve , sans le moindre prétexte. C'est ainsi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné sa première Apostasie , & qui n'ont pas eu la moindre part à la punition de la seconde , quand ses blasphêmes répandus dans un mauvais Romans , ont été livrés au Bourreau. Y a-t-il un seul Citoyen parmi nous qui , en pesant de sang-froid cette conduite , ne soit indigné contre le Calomniateur ?

Est-il permis à un homme né dans notre Ville d'offenser à ce point nos Pasteurs , dont la plupart sont nos parens & nos amis , & qui sont quelquefois nos consolateurs ? Considérons qui les traite ainsi ; est-ce un Savant qui dispute contre des Savans ? Non , c'est l'Auteur d'un Opéra , & de deux Comédies sifflées. Est-ce un homme de

bien qui , trompé par un faux zèle , fait des reproches indiscrets à des hommes vertueux ? Nous avouons avec douleur , & en rougissant , que c'est un homme qui porte encore les marques funestes de ses débauches , & qui , déguisé en saltimbanque , traîne avec lui de Village en Village , & de Montagne en Montagne , la malheureuse dont il fit mourir la mère , & dont il a exposé les enfans à la porte d'un hospital , en rejetant les soins qu'une personne charitable vouloit avoir d'eux , & en abjurant tous les sentimens de la Nature , comme il dépouille ceux de l'honneur & de la Religion ( c ).

---

(c) Je veux faire , avec simplicité , la déclaration que semble exiger de moi cet article. Jamais aucune maladie de celles dont parle ici l'Auteur , ni petite , ni grande , n'a souillé mon corps. Celle dont je suis affligé , n'y a pas le moindre rapport : elle est née avec moi , comme le savent les personnes encore vivantes qui ont pris soin de mon enfance. Cette maladie est connue de Messieurs Malouin , Morand , Thierry , Daran & du Frère Côme. S'il s'y trouve la moindre

C'est donc là celui qui ose donner des conseils à nos Concitoyens ! (Nous verrons bientôt quels conseils.) C'est donc là celui qui parle des devoirs de la société !

---

marque de débauche , je les prie de me confondre , & de me faire honte de ma devise. La personne sage & généralement estimée , qui me soigne dans mes maux & me console dans mes afflictions , n'est malheureuse que parce qu'elle partage le sort d'un homme fort malheureux ; sa mère est actuellement pleine de vie & en bonne santé malgré sa vieillesse. Je n'ai jamais exposé , ni fait exposer aucun enfant à la porte d'aucun hospital , ni ailleurs. Une personne qui auroit eu la charité dont on parle , auroit eu celle d'en garder le secret ; & chacun sent que ce n'est pas de Genève , où je n'ai point vécu , & d'où tant d'animosité se répand contre moi , qu'on doit attendre des informations fidelles sur ma conduite. Je n'ajouterai rien sur ce passage , sinon qu'au meurtre près , j'aimerois mieux avoir fait ce dont son Auteur m'accuse , que d'en avoir écrit un pareil.



Certes il ne remplit pas ces devoirs quand , dans le même Libelle , trahissant la confiance d'un ami (d) , il fait imprimer une de ses Lettres pour brouiller ensemble trois Pasteurs. C'est ici qu'on peut dire , avec un des premiers hommes de l'Europe , de ce même Écrivain , Auteur d'un Roman d'Éducation , que , pour élever un jeune homme , il faut commencer par avoir été bien élevé (e).

Venons à ce qui nous regarde particulièrement , à notre Ville qu'il vou-

---

(d) Je crois devoir avertir le Public que le Théologien qui a écrit la Lettre dont j'ai donné un extrait , n'est , ni ne fut jamais mon ami ; que je ne l'ai vu qu'une fois en ma vie , & qu'il n'a pas la moindre chose à démêler , ni en bien , ni en mal , avec les Ministres de Genève. Cet avertissement m'a paru nécessaire pour prévenir les téméraires applications.

(e) Tout le monde accordera , je pense , à l'Auteur de cette Pièce , que lui & moi n'avons pas plus eu la même éducation , que nous n'avons la même Religion.

droit bouleverser , parce qu'il y a été repris de Justice. Dans quel esprit rappelle-t-il nos troubles assoupis ? Pourquoi réveille-t-il nos anciennes querelles , & nous parle-t-il de nos malheurs ? Veut-il que nous nous égorgeons (f) , parce qu'on a brûlé un mauvais Livre à Paris & à Genève ? Quand notre liberté & nos droits seront en danger , nous les défendrons bien sans lui. Il est ridicule qu'un homme de sa sorte , qui n'est plus notre Concitoyen , nous dise :

*Vous n'êtes , ni des Spartiates , (Pag. 340.) ni des Athéniens ; vous êtes des Marchands , des Artisans , des Bourgeois occupés de vos intérêts privés & de votre gain. Nous n'étions pas autre chose , quand nous résistâmes à Philippe II. & au Duc de Savoie ;*

---

(f) On peut voir , dans ma conduite , les douloureux sacrifices que j'ai faits pour ne pas troubler la paix de ma Patrie , & dans mon ouvrage , avec quelle force j'exhorte les Citoyens à ne la troubler jamais , à quelque extrémité qu'on les réduise.

nous avons acquis notre liberté par notre courage & au prix de notre sang, & nous la maintiendrons de même.

Qu'il cesse de nous appeller *Esclaves*, (Pag. 260,) nous n'en ferons jamais. Il traite de Tyrans les Magistrats de notre République, dont les premiers sont élus par nous-mêmes. *On a toujours vu*, dit il, (Pag. 259.) *dans le Conseil des Deux-Cents, peu de lumières & encore moins de courage.* Il cherche, par des mensonges accumulés, à exciter les Deux-Cents contre le Petit Conseil; les Pasteurs contre ces deux Corps; & enfin, tous contre tous pour nous exposer au mépris & à la risée de nos voisins. Veut-il nous animer en nous outrageant? Veut-il renverser notre Constitution en la défigurant, comme il veut renverser le Christianisme, dont il ose faire profession? Il suffit d'avertir que la Ville qu'il veut troubler, le désavoue avec horreur. S'il a cru que nous tirerions l'épée pour le Roman d'Émile, il peut mettre cette idée dans le nombre de ses ridicules & de ses folies. Mais il faut lui apprendre que, si on châtie

légèrement un Romancier impie, on punit capitalement un vil féditieux.

- *Post-scriptum* d'un Ouvrage des Citoyens de Genève, intitulé : *Réponses aux Lettres écrites de la campagne.*

Il a paru, depuis quelques jours, une Brochure de huit pages *in-8°*, sous le titre de *Sentimens des Citoyens*; personne ne s'y est trompé. Il seroit au-dessous des Citoyens de se justifier d'une pareille production. Conformément à l'Article 3. du titre XI. de l'Édit, ils l'ont jettée au feu, comme un infâme Libelle.



## L E T T R E

D E

J. J. R O U S S E A U ,

*A Monsieur le Professeur de MONT-  
MOLLIN , Pasteur de Môtiers.*

M O N S I E U R ,

Le respect que je vous porte , & mon devoir comme Paroissien , m'obligent , avant que d'approcher de la Sainte-Table , de vous faire , de mes sentimens en matière de foi , une déclaration devenue nécessaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits , sur un réquilitoire calomnieux dont on n'apperçoit pas les principes détestables.

Il est fâcheux que les Ministres de l'Évangile se fassent , en cette occasion , les vengeurs de l'Église Romaine , dont

les dogmes intolérans & sanguinaires font seuls attaqués & détruits dans mon livre , fuivant ainfi , fans exāmen , une autorité fufpecte , faute d'avoir voulu m'entendre , ou faute de l'avoir lu. Comme vous n'êtes pas , Monsieur , dans ce cas-là , j'attends de vous un jugement plus équitable : quoi qu'il en foit , l'ouvrage porte en foi tous les éclairciffemens , & comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même , je l'abandonne , tel qu'il eft , au blâme ou à l'approbation des fages , fans vouloir le défendre ni le défavouer.

Me bornant donc à ce qui regarde ma perfonne , je vous déclare , Monsieur , avec refpect , que depuis ma réunion à l'Eglife dans laquelle je fuis né , j'ai toujours fait de la Religion Chrétienne réformée une profeflion d'autant moins fufpecte , qu'on n'exigeoit de moi , dans le pays où j'ai vécu , que de garder le filence , & laiffer quelques doutes à cet égard , pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma Religion.

Je fuis attaché de bonne-foi à cette Religion véritable & fainte , & je le ferai jufqu'à mon dernier foupir. Je

desire être toujours uni extérieurement à l'Église comme je le suis au fond de mon cœur , & quelque consolant que soit pour moi de participer à la Communion des fidèles , je le desire, je vous proteste , autant pour leur édification & pour l'honneur du culte, que pour mon propre avantage : car il n'est pas bon qu'on pense qu'un homme de bonne-foi , qui raisonne , ne peut être membre de Jésus-Christ.

J'irai , Monsieur , recevoir de vous une réponse verbale , & vous consulter sur la maniere dont je dois me conduire en cette occasion , pour ne donner ni surprise au Pasteur que j'honore , ni scandale au troupeau que je voudrois édifier. Je suis , &c.

A Motiers-Travers , le 12 Mai 1763.



## L E T T R E

D E

J. J. R O U S S E A U ;

*A Monsieur le Premier Syndic de Genève.*

M O N S I E U R ,

REVENU du long étonnement où m'a jeté , de la part du MAGNIFIQUE CONSEIL , le procédé que j'en devois le moins attendre , je prends enfin le parti que l'honneur & la raison me prescrivent , quelque cher qu'il en coûte à mon cœur. Je vous déclare donc , Monsieur , & je vous prie de déclarer au MAGNIFIQUE CONSEIL , que j'abdique à perpétuité mon droit de bourgeoisie , & de cité de la ville & République de Genève. Ayant rempli de mon mieux les devoirs attachés à ce titre , sans jouir d'aucun de ses avantages , je ne crois point être en



reste avec l'État en le quittant. J'ai tâché d'honorer le nom de Genevois ; j'ai tendrement aimé mes compatriotes ; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux : on ne sauroit plus mal réussir. Je veux leur complaire jusques dans leur haine. Le dernier sacrifice qui me reste à faire est celui d'un nom qui me fut cher. Mais, Monsieur, ma Patrie, en me devenant étrangère, ne peut me devenir indifférente ; je lui reste attaché par un tendre souvenir, & je n'oublie d'elle que ses outrages. Puisse-t-elle prospérer toujours & voir augmenter sa gloire ! Puisse-t-elle abonder en Citoyens meilleurs & sur-tout plus heureux que moi ! Recevez, Monsieur, je vous supplie, les assurances de mon profond respect.



## L E T T R E

D E

J. J. R O U S S E A U ,

A M. M A R C C H A P U I S , C I T O Y E N  
D E G E N È V E .

**J**E vois, Monsieur, par la lettre dont vous m'avez honoré le 18 de ce mois, que vous me jugez bien légèrement dans mes disgrâces ; il en coûte si peu d'accabler les malheureux, qu'on est presque toujours disposé à leur faire un crime de leur malheur.

Vous dites que vous ne comprenez rien à ma démarche ; elle est pourtant aussi claire que la nécessité qui m'y a réduit. Flétri publiquement dans ma Patrie, sans que personne ait réclamé contre cette flétrissure, après dix mois d'attente, j'ai dû prendre le seul parti propre à conserver mon honneur si cruellement offensé. C'est avec la plus vive douleur que je m'y suis déterminé,

né : mais que pouvois-je faire ? Demeurer volontairement membre après ce qui s'étoit passé , n'étoit-ce pas consentir à mon déshonneur ?

Je ne comprends point comment vous m'osez demander ce que m'a fait la patrie. Un homme aussi éclairé que vous ignore-t-il que toute démarche publique faite par le Magistrat est censée faite par tout l'État , lorsqu'aucun de ceux qui ont droit de la désavouer ne la désavoue ?

Je ne dois pas seulement compte de moi aux Gênois , je le dois encore à moi-même , au public dont j'ai le malheur d'être connu , à la postérité de qui je le ferai peut-être. Si j'étois assez sot que de vouloir persuader le reste de l'Europe que les Gênois ont désapprouvé la procédure de leur Magistrat , ne se moqueroit-on pas de moi ?

Ne savons-nous pas , me diroit-on , que la bourgeoisie a droit de faire des représentations dans toutes les occasions où elle croit les loix lésées & où elle improuve la conduite des Magistrats ? Qu'a-t-elle fait dans celle-ci depuis près d'un an que vous avez

attendu ? Si cinq ou six bourgeois seulement eussent protesté, on pourroit vous croire sur les sentimens que vous leur prêtez. Cette démarche étoit facile & légitime ; elle ne troubloit point l'ordre public ; pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite ? Le silence de tous ne dément-il pas vos assertions ? Montrez-nous les signes du désaveu que vous leur prêtez. Voilà , Monsieur , ce qu'on me diroit & qu'on auroit raison de me dire. On ne juge pas des hommes sur leurs pensées ; on les juge sur leurs actions.

Il y avoit peut-être divers moyens pour me venger de l'outrage : mais il n'y en avoit qu'un pour le repousser sans vengeance ; & c'est celui que j'ai pris. Ce moyen qui ne fait du mal qu'à moi , doit-il m'attirer des reproches , au lieu des consolations que je devois espérer ?

Vous me dites que je n'avois pas droit de demander l'abdication de ma bourgeoisie : mais le dire n'est pas le prouver. Nous sommes bien loin de compte ; car je n'ai point prétendu demander cette abdication , mais la donner. J'ai assez étudié mes droits pour

les connoître , quoique je ne les aie exercés qu'une fois seulement. Ayant pour moi l'usage de tous les peuples , l'autorité de la raison , le droit naturel de Grotius , de tous les jurisconsultes , & même l'aveu du Conseil , je ne suis pas obligé de me régler sur votre erreur. Chacun fait que tout pacte dont une des parties enfreint les conditions , devient nul pour l'autre. Quand je devois tout à ma patrie , ne me devoit-elle donc rien ? J'ai payé ma dette ; a-t-elle payé la sienne ? On n'a jamais droit de la désertter , je l'avoue ; mais quand elle nous rejette , on a toujours droit de la quitter. On le peut dans les cas que j'ai spécifiés , & même on le doit dans le mien. Le serment que j'ai fait envers elle , elle l'a fait envers moi. En violant ses engagements , elle m'affranchit des miens ; & en me les rendant ignominieux , elle me fait un devoir d'y renoncer.

Vous dites que , si des Citoyens se présentoient au MAGNIFIQUE CONSEIL , pour demander pareille chose , vous ne seriez pas surpris qu'on les incarcerât : ni moi non plus je n'en serois pas surpris , parce que rien d'injuste ne doit

surprendre de la part de quiconque a la force en main. Mais bien qu'une loi, qu'on n'observera jamais, défende au Citoyen, qui veut demeurer tel, de sortir du territoire sans congé, comme on n'a pas besoin de demander l'usage d'un droit qu'on a, quand un Génevois veut quitter sa patrie pour aller s'établir dans un pays étranger, personne ne songe à lui en faire un crime, & on ne l'incarcerera point pour cela. Il est vrai ordinairement que cette renonciation n'est pas solennelle: mais c'est qu'ordinairement ceux qui la font, n'ayant pas reçu des affronts publics, n'ont pas besoin de renoncer publiquement à la société qui les leur a faits.

Monfieur, j'ai attendu, j'ai médité, j'ai cherché long-temps s'il y avoit quelque moyen d'éviter une démarche qui m'a déchiré. Je vous avois confié mon honneur, ô Génevois! & j'étois tranquille: mais vous avez si mal gardé ce dépôt, que vous me forcez de vous l'ôter.

Mes bons anciens compatriotes, que j'aimerai toujours malgré votre ingratitude, de grace ne me forcez pas par

vos propos durs & malhonnêtes de faire publiquement mon apologie ; épargnez moi dans ma misère la douleur de me défendre à vos dépens.

Souvenez-vous , Monsieur , que c'est malgré moi que je suis réduit à vous répondre sur ce ton : la vérité dans cette occasion n'en a pas deux. Si vous m'attaquiez moins rudement , je ne chercherois qu'à verser mes peines dans votre sein. Votre amitié me sera toujours chère ; je me ferai toujours un devoir de la cultiver. Mais je vous conjure , en m'écrivant , de ne pas me la rendre si cruelle & de mieux consulter votre cœur : je vous embrasse de tout le mien.

Le 16 Mai 1763.

## L E T T R E

A M\*\*\*.

QUELQUES particuliers ayant proposé à M. ROUSSEAU de faire une édition générale de ses Ouvrages (a) tant manuscrits que déjà publiés, en avoient, sur leur première requête, obtenu la permission du Gouvernement. Cette entreprise très-lucrative tenta la cupidité & fit des mécontents de ceux qui ne purent y avoir part. Elle étoit d'ailleurs avantageuse à l'Auteur, à qui elle assuroit un état médiocre, mais suffisant à ses besoins & conforme à ses desirs, & par-là, sans doute, elle déplut à ses ennemis. Ce fut dans ces circonstances que parurent les *Lettres écrites de la Montagne*, Ouvrage qui a servi de fondement ou

---

(a) Cette Lettre doit trouver place ici ; nous l'insérons comme très-propre à donner l'intelligence de plusieurs pièces de ce Recueil.



de prétexte à la tracasserie dont je dois vous rendre compte. Vous savez, Monsieur, que ces Lettres reçues avec avidité, dévorées avec fureur, furent prosrites ou brûlées dans quelques États. Pour nous, nous demeurâmes tranquilles spectateurs de ces feux de joie, jusques à la fin de Février, que le zèle de notre Clergé, si long-tems assoupi, eut reçu tous les alimens nécessaires pour produire un embrâsement. Alors la Vénérable Classe (c'est le corps des Pasteurs de ce pays) dénonça au Gouvernement & au Magistrat Municipal *les Lettres écrites de la Montagne*, comme un Ouvrage impie, abominable, &c. &c. & en sollicita la proscription, ainsi que la suppression du consentement accordé pour l'édition projetée.

Cette démarche de la Vénérable Classe contraste si singulièrement avec le silence qu'elle a gardé sur *Émile* (1), lorsque cet Ouvrage parut, & que son

---

(b) Et sur la Lettre à l'Archevêque de Paris. Il est vrai que cette Lettre, non plus qu'*Émile*, n'attaquoit point le Clergé Protestant.

Auteur fut admis à la Communion, que l'on seroit tenté d'y soupçonner un intérêt personnel, si l'on ne savoit positivement que les Membres de ce Sacré Collège, les plus zélés à poursuivre la proscription des *Lettres de la Montagne*, étoient ceux précisément qui ne les avoient pas lues.

Le Conseil d'État ne prit point feu sur ces espèces de remontrances, mais le Magistrat Municipal proscrivit l'Ouvrage en question. Le Hérault chargé de cette fonction publique s'en acquitta au mieux, en annonçant ces Lettres prohibées comme attaquant tout ce qu'il y a de plus *répréhensible* dans notre Sainte Religion.

Cependant la Vénérable Classe s'ajourna au 13 Mars pour juger l'Auteur, qui, bien informé de la fermentation que ce corps pouvoit occasionner dans l'État, crut en bon Citoyen devoir conjurer l'orage, & remit à M. le Professeur de Montmollin, son Pasteur, l'Écrit suivant, pour être communiqué à la Vénérable Classe.

« Par déférence pour M. le Professeur de Montmollin, mon Pasteur, » & par respect pour la Vénérable

» Classe , j'offre , si on l'agrée , de  
 » m'engager , par un écrit signé de  
 » ma main , à ne jamais publier aucun  
 » nouvel Ouvrage sur aucune matière  
 » de Religion , même de n'en jamais  
 » traiter incidemment dans aucun nou-  
 » vel Ouvrage que je pourrois pu-  
 » blier sur tout autre sujet : & de plus  
 » je continuerai à témoigner par mes  
 » sentimens & par ma conduite tout  
 » le prix que je mets au bonheur d'être  
 » uni à l'Église.

» Je prie M. le Professeur de com-  
 » muniquez cette déclaration à la Vé-  
 » nérable Classe. Fait à Motiers le 10  
 » Mars. 1765.

*Signé J. J. ROUSSEAU.*

La Vénérable Classe , au-lieu d'ac-  
 cepter cette offre & de la rendre pu-  
 blique , précipita d'un jour le jugement  
 de cette affaire.

Quelles furent donc les raisons du  
 silence inviolable promis & juré par  
 tous les Membres assistans , tant sur  
 les questions que l'on devoit adresser  
 à M. ROUSSEAU , que sur tout ce qui  
 s'étoit passé , ou se passeroit dans ce

*Synode inquisitorial* ? Ce silence étoit fans doute bien important , puisque les Membres du Clergé qui n'avoient pas assisté aux délibérations , n'en purent pénétrer le secret. Mais ce secret impénétrable étoit connu long-tems avant que la Classe en eût délibéré. Ceux qui ont la correspondance de la Cour , avoient eu le tems d'en informer le Roi , & cela sur des avis venus de Paris & de Genève.

« Le Roi trouve très-mauvais que  
 » vos compatriotes s'acharnent sur un  
 » homme qu'il protège , & il a déclaré  
 » qu'il se ressentiroit vivement contre  
 » ceux qui persisteroient à persécuter  
 » M. ROUSSEAU. Je le tiens de la bou-  
 » che même du Roi. Vous pouvez le  
 » dire à qui vous voudrez ».

C'est en ces termes que dans sa lettre du 10 Mars , adressée à M. M \* \* Conseiller-d'État & Procureur-Général , s'exprimoit Milord Maréchal , cet illustre Breton , si bon juge du mérite , protecteur sage du mérite opprimé , & digne , en un mot , de la confiance & de l'amitié de celui des Rois qui se connoît le mieux en hommes. Que l'on confronte la date de

cette lettre avec la distance des lieux, & on comprendra aisément que la Cour étoit bien informée de ce qui devoit se passer dans l'assemblée de ce Clergé, fixée au 13 Mars.

Cependant il s'étoit répandu un bruit qui tous les jours recevoit de nouveaux accroissemens. Il existoit, *disoit-on*, un Ouvrage de M. ROUSSEAU, intitulé DES PRINCES. Personne ne l'avoit vu ; mais on affuroit pourtant que les Gouvernemens Aristocratiques, & en particulier celui de Berne, y étoient fort maltraités. On poussa les soins officieux jusqu'à écrire de Berne même à M. le Professeur de F\*\*\*, Directeur de l'imprimerie à Yverdon, de demander ce livre à M. ROUSSEAU pour l'imprimer & le répandre, vu que ce seroit une *très-bonne affaire*. M. ROUSSEAU sentit le but de ces soins officieux, & envoya à M. le Professeur de F\*\*\* la lettre suivante, le priant de l'imprimer, & de la répandre.



« J'EN'ai point fait , Monsieur , l'Ou-  
 » vrage intitulé , DES PRINCES ; je ne  
 » l'ai point vu : je doute même qu'il  
 « existe. Je comprends aisément de  
 » quelle fabrique vient cette inven-  
 » tion , comme beaucoup d'autres , &  
 » je trouve que mes ennemis se ren-  
 » dent bien justice , en m'attaquant  
 » avec des armes si dignes d'eux.  
 » Comme je n'ai jamais défavoué au-  
 » cun Ouvrage qui fût de moi , j'ai  
 » le droit d'en être cru sur ceux que  
 » je déclare n'en pas être. Je vous  
 » prie , Monsieur , de recevoir & de  
 » publier cette déclaration en faveur  
 » de la vérité , & d'un homme qui n'a  
 » qu'elle pour sa défense. Recevez  
 » mes très-humbles salutations » .

*Signé* , J. J. ROUSSEAU.

A Motiers , le 14 Mars 1765.

Dans l'assemblée du 12 Mars , la  
 Vénérable Classe fulmina contre M.  
 ROUSSEAU , & lança une sentence d'ex-  
 communication. Mais elle eut la sa-  
 gesse de supprimer cette sentence ir-  
 régulière , sur la Lettre anonyme qui

lui fut adressée, vraisemblablement par un de ses Membres. La voici.

« **V**OUS êtes ajournés solennelle-  
» ment pour juger de J. J. ROUSSEAU  
» ou de ses Lettres de la Montagne.  
» Je n'ai pas entrée au Sanctuaire ;  
» toutefois souffrez d'ouïr le suffrage  
» d'un de ses meilleurs amis ; je veux  
» dire du Sanctuaire. Cet avis seroit ,  
» que l'Écrivain dont il est question ,  
» en qualité de Chrétien qu'il se pro-  
» duit dans le premier Volume , n'a  
» guères besoin que d'être timpanisé ,  
» au-lieu d'être *persécuté* chez des  
» Églises Protestantes ; & que , comme  
» Citoyen dans le second Volume , il  
» mériteroit presque d'être canonisé  
» par des États républicains , bien loin  
» d'en être décrété. La raison en est ,  
» que la tyrannie & le despotisme sont  
» plus à sa portée que l'Évangile &  
» la Réformation. Il poursuit l'esprit  
» tyrannique , la manie despotique dans  
» leurs derniers retranchemens , & dé-  
» mêle leurs artifices les plus retors ,  
» sans que la beauté enchanteresse de  
» son langage nuise ( tant s'en faut )

» à la vigueur mâle de son raisonnement. Mais pour l'Évangile & la Réformation il semble outre-passer certaines choses essentielles qu'il devoit avoir apperçues dans l'un, & ignorer bien des choses utiles qu'il pouvoit avoir apprises dans l'autre. D'ailleurs, c'est un malheur ou un bonheur pour lui, que plus son style est attrayant, moins il est séduisant pour l'endoctrinement de ses disciples & de ses doutes, parce que plus il se fait lire de fois, plus on sent que c'est une kyrielle de traits évaporés d'une plume fantastique, qui ne touchent que l'imagination; encore faut il qu'elle soit déjà blessée (c).

» Quant à ce qui regarde la Communion, ou l'alternative de la permission ou de la défense de s'approcher de la Table Sacrée; tant qu'il plaira au Souverain de le pro-

(c) Ce jugement, & tout ce qui le précède, décèlent l'état de l'anonyme, & prouvent, quoi qu'il en dise, qu'il a, de droit & de fait, entrée au Sanctuaire.



» téger , ce feroit s'embarquer en l'air  
» pour donner du nez à terre , & ha-  
» zarder dès conflits périlleux , que  
» de vouloir en soustraire le jugement  
» aux confistoires. Leur indépendance  
» à été trop souvent , tantôt préten-  
» due , tantôt reconnue par la Véné-  
» rable Classe elle-même : il ne faut  
» pas se contredire : le cas fera peut-  
» être intrigué ; il importe également  
» à la Religion & à l'État qu'elle ne  
» se compromette pas. Ce qui seul est  
» de sa compétence , c'est l'examen  
» des Ouvrages de l'Écrivain , à la  
» propagation desquels il est de son  
» devoir de s'opposer , & par de sages  
» admonitions à lui adresser en per-  
» sonne par le ministère de son Pas-  
» teur , pour qu'il ne donne plus rien  
» au Public ; & par de fortes remon-  
» trances au Gouvernement , pour que  
» l'octroi de l'Imprimerie (d) projetée,  
» à dessein de les répandre , ou même de  
» les accroître , soit retiré. C'est à quoi  
» il est de sa prudence de se rabattre ,  
» & ce sera beaucoup faire que de

---

(d) On devroit lire ; *l'impression.*

» l'obtenir (e). Il est vrai qu'il est  
 » d'une dangereuse conséquence d'é-

---

(e) Rien au contraire de si aisé. Quant au premier chef, il n'y avoit qu'à accepter l'offre ci-dessus ; & quant au second, un seul mot à M. Rousseau, eût encore suffi. En voici la preuve.

« Je vous avoue que je ne vois qu'avec  
 » effroi l'engagement que je vais prendre  
 » avec la Compagnie en question, si l'affaire  
 » se consomme ; ainsi, quand elle manque-  
 » roit, je serois très-peu puni, &c. » *Extrait*  
*d'une Lettre de M. Rousseau à M\*\*\*.* « Vous  
 » ne devez point, s'il vous plaît, passer ou-  
 » tre, que les associés n'aient le consente-  
 » ment formel du Conseil d'État, que je  
 » doute fort qu'ils obtiennent. Quant à la  
 » permission qu'ils ont demandée à la Cour,  
 » je doute encore plus qu'elle leur soit ac-  
 » cordée. Mylord Maréchal connoît là-dessus  
 » mes intentions ; il fait que non-seulement  
 » je ne demande rien, mais que je suis très-  
 » déterminé à ne jamais me prévaloir de son  
 » crédit à la Cour, pour y obtenir quoi que  
 » ce puisse être, relativement au pays où je  
 » vis, qui n'ait pas l'agrément du Gouverne-

» tendre les droits de la tolérance à des  
 » étrangers ; ce seroit en quelque façon  
 » inviter tous les Auteurs ou Éditeurs  
 » de mauvais livres à chercher leur asyle  
 » dans ce pays , & risquer d'en faire un  
 » cloaque de toutes sortes de barbouil-  
 » leurs de ces derniers tems , dont la dé-  
 » mangaison porte principalement con-  
 » tre l'Évangile ou contre les mœurs.  
 » Mais ils ne sont pas tous si propres à  
 » captiver nos têtes francillones , & nos  
 » freluquets de financiers , ou de mili-  
 » ciens : & à nouveaux faits , nouveaux  
 » plaidis. Le renouvellement de l'abus  
 » remédieroit sans doute à l'excès du dé-  
 » sordre. Au surplus il y a grand sujet  
 « d'être sur ses gardes dans l'assemblée

---

» ment particulier du pays même. Je n'en-  
 » tends me mêler en aucune façon de ces  
 » choses-là , ni traiter qu'elles ne soient déci-  
 » dées ». *Extrait d'une autre Lettre au même.*

Cette façon d'envisager l'entreprise pro-  
 jectée , les conditions que M. Rousseau met-  
 toit à son exécution , tout étoit connu des  
 six Associés entrepreneurs , & ne pouvoit  
 guère être un secret pour notre Public , en-  
 core moins pour quelques-uns des Membres  
 de la Vénérable Classe.

» convoquée pour cette affaire , dont on  
 » dit que le secret *mobile* réside dans  
 » une Capitale voisine en la personne  
 » d'un *quidam* (f) de la gent réfugiée à  
 » robe noire ; qui voudroit faire montre  
 » de son crédit aux D\*\*\*, aux de V\*\*\* ,  
 » émules , ou ennemis de notre fameux  
 » ROUSSEAU. Ne seroit-il pas honteux  
 » à une Compagnie de Ministres & de  
 » Pasteurs , aussi distinguée dans l'Eu-  
 » rope réformée , de se laisser mener  
 » dans une matière religieuse & impor-  
 » tante par l'intrigue d'un Ecclésiastique  
 » livré à la grandeur mondaine , & gui-  
 » dé par des vues personnelles ? Com-  
 » ment l'écouter, quand il s'agit de voies  
 » à réprimer, ou de ramener un pauvre  
 » mécréant , honnête - homme , & de  
 » bonne-foi, lui qui est en relation étroi-  
 » te avec des gens connus pour forgeurs  
 » de contes gras , d'historiettes diffä-  
 » matoires, ou même pour rénovateurs  
 » de systêmes d'impïété , ou de matéria-  
 » lisme , & qui , pour surcroît de mérite,  
 » se trouve créature favorite des Am-  
 » bassadeurs en Suisse d'une Couronne  
 » qui , tous les jours , fait emprisonner ,

---

(f) M. E. B. P. à B.

» pendre ses confrères & compatriotes  
 » Prédicans du pur Évangile , & se rend  
 » par cela même complice des cruautés  
 » antichrétiennes du papisme? Quel con-  
 » traſte ! De quel poids pourront être les  
 » ſuggeſtions de ſa *cabale* ? &c. &c. »

Cette lettre occaſionna le 13 Mars une nouvelle délibération , & ſur la réquiſition de M. de Montmollin , Pasteur à Motiers , il lui fut donné par écrit une direction pour faire comparoître en Conſiſtoire J. J. ROUSSEAU , & lui adreſſer les queſtions ſuivantes , arrivées peut-être par le même courier qui en portoit la copie à quelques particuliers d'ici : ſavoir ;

1°. Si lui JEAN-JACQUES ne croyoit pas en Jéſus Chriſt mort pour nos offenſes , & reſſuſcité pour notre juſtification.

2°. S'il ne croyoit pas à la révélation , & ne regardoit pas la Sainte-Ecriture comme divine.

Qu'au défaut de répoſes ſatisfaiſantes ſur ces queſtions , lui , ſon Pasteur , devoit le faire excommunier , ſans doute , à quelque prix que ce fût. On eſt du moins en droit de le juger ainſi par les menées qui furent employées dans l'Égliſe de Motiers , pour parvenir à cette conclu-

sion , le tout pour la plus grande gloire de Dieu. On intimida la conscience des Anciens de cette Eglise, membres du Consistoire admonitif; on leur répéta que J. J. ROUSSEAU étoit l'Antechrist; que le salut de la patrie dépendoit de son excommunication; que les différens corps de l'État s'y intéressoient vivement; que les Cantons Alliés, en particulier celui de Berne, vouloient renoncer à leur ancienne alliance avec ce pays, si J. J. ROUSSEAU n'étoit pas excommunié. On fit même femer parmi les femmes du village & des environs, que ce JEAN-JACQUES avoit dit dans son dernier Ouvrage que les femmes n'avoient point d'âme, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveler parmi nous le spectacle du sort de *Servet*, ou de celui d'*Orphée* (g).

C'est alors que le prétendu Antechrist adressa la lettre suivante à M. le Procureur-Général.

---

(g) Les femmes avoient préparé des fourches pour recevoir M. Rousseau. La rigueur de la saison, qui le retint chez lui, le déroba à leur fureur.

« **J**E ne fais , Monsieur , si je ne dois  
» pas bénir mes misères , tant elles sont  
» accompagnées de consolations. Votre  
» lettre m'en a donné de bien douces ,  
» & j'en ai trouvé de plus douces en-  
» core dans le paquet qu'elle contenoit.  
» J'avois exposé à Mylord Maréchal  
» les raisons qui me faisoient desirer  
» de quitter ce pays pour chercher la  
» tranquillité & pour l'y laisser. Il ap-  
» prouve ces raisons , & il est comme  
» moi d'avis que j'en sorte : ainsi , Mon-  
» sieur , c'est un parti pris , avec regret ,  
» je vous le jure , mais irrévocablement.  
» Assurément tous ceux qui ont des  
» bontés pour moi ne peuvent désap-  
» prouver que , dans le triste état où  
» je suis , j'aïlle chercher une terre de  
» paix pour y déposer mes os. Avec  
» plus de vigueur & de santé je con-  
» sentirois à faire face à mes persécu-  
» teurs pour le bien public : mais ac-  
» cablé d'infirmités & de malheurs  
» sans exemple , je suis peu propre à  
» jouer un rolle , & il y auroit de la  
» cruauté à me l'imposer. Las de com-  
» bats & de querelles , je n'en peux  
» plus supporter. Qu'on me laisse aller

» mourir en paix ailleurs; car ici ce  
 » n'est pas possible, moins par la mau-  
 » vaise humeur des habitans, que par  
 » le trop grand voisinage de Genève,  
 » inconvenient qu'avec la meilleure  
 » volonté du monde, il ne dépend pas  
 » d'eux de lever.

» Ce parti, Monsieur, étant celui  
 » auquel on vouloit me réduire, doit  
 » naturellement faire tomber toute dé-  
 » marche ultérieure pour m'y forcer.  
 » Je ne suis point encore en état de  
 » me transporter, & il me faut quel-  
 » que tems pour mettre ordre à mes  
 » affaires, durant lequel je puis raison-  
 » nablement espérer qu'on ne me trai-  
 » tera pas plus mal qu'un Turc, un  
 » Juif, un Payen, un Athée, & qu'on  
 » voudra bien me laisser jouir pour  
 » quelques semaines de l'hospitalité  
 » qu'on ne refuse à aucun étranger.  
 » Ce n'est pas, Monsieur, que je veuille  
 » désormais me regarder comme tel;  
 » au contraire l'honneur d'être inscrit  
 » parmi les Citoyens du pays, me sera  
 » toujours précieux par lui-même, en-  
 » core plus par la main dont il me  
 » vient, & je mettrai toujours au rang  
 » de mes premiers devoirs le zèle &



» la fidélité que je dois au Roi, comme  
» notre Prince & comme mon Protec-  
» teur. J'ajoute que j'y laisse un bien  
» très-regrettable, mais dont je n'en-  
» tends point du tout me désaisir : ce  
» sont les amis que j'y ai trouvés dans  
» mes disgraces, & que j'espère y con-  
» server malgré mon éloignement.

» Quant à Messieurs les Ministres,  
» s'ils trouvent à propos d'aller toujours  
» en avant avec leur Consistoire, je  
» me traînerai de mon mieux pour y  
» comparoître, en quelque état que je  
» sois, puisqu'ils le veulent ainsi; & je  
» crois qu'ils trouveront, pour ce que  
» j'ai à leur dire, qu'ils auroient pu se  
» passer de tant d'appareil. Du reste,  
» ils sont fort les maîtres de m'excom-  
» munier, si cela les amuse; être ex-  
» communié de la façon de M. de Vol-  
» taire, m'amusera fort aussi (h).

» Permettez, Monsieur, que cette  
» lettre soit commune aux deux Mes-

---

(h) On a prétendu que M. de Voltaire avoit écrit que l'on pourroit chasser M. Rousseau de sa nouvelle patrie malgré la protection du Souverain.

» sieurs qui ont eu la bonté de m'é-  
 » crire avec un intérêt si généreux.  
 » Vous sentez que , dans les embarras  
 » où je me trouve , je n'ai pas plus  
 » le tems que les termes pour exprimer  
 » combien je suis touché de vos soins  
 » & des leurs. Mille salutations & res-  
 » pects ».

*Signé*, J. J. ROUSSEAU.

A Motiers , le 23 Mars 1765.

Douze jours s'étoient écoulés depuis la délibération de la Vénéralle Classe, lorsqu'enfin le Dimanche 23 Mars, le Pasteur de Motiers, après avoir, par l'élection de deux Anciens, complété le nombre requis, & par-là étayé son plan de deux suffrages qu'il pouvoit croire à sa disposition, assémbra le Consistoire admonitif, & là, après un long préambule, il montra ses ordres qu'il accompagna de très-amples réflexions, & conclut enfin comme on devoit s'y attendre. Cet intervalle de douze jours avoit été rigoureusement employé, & si bien mis à profit, que M. de Montmollin écrivant à Genève, avoit

avoit , dit-on , assuré très-positivement que l'excommunication seroit prononcée contre M. ROUSSEAU. Aussi, l'Officier du Prince qui assiste dans les assemblées du Consistoire eut beau réclamer les constitutions de l'État , élever sa voix contre l'espèce d'Inquisition que la Classe vouloit introduire au mépris de ces mêmes constitutions , & en foulant aux pieds les droits & les libertés des Citoyens , cette voix ne fut pas entendue , & la pluralité décida que M. ROUSSEAU seroit cité le 28 à comparoître en Consistoire le 29. Ce qui fut signifié & accepté fort poliment de part & d'autre. Mais, au-lieu de s'y porter en personne , M. ROUSSEAU , suivant l'avis de ses amis , & par de très-bonnes raisons , prit le sage parti de constater par écrit ce qu'il avoit à dire, en adressant au Consistoire la lettre suivante , accompagnée de sa déclaration à M. de Montmollin , lorsqu'en 1762 , celui-ci l'avoit admis à la Sainte Cène.

« MESSIEURS ,

» Sur votre citation , j'avois hier  
» résolu , malgré mon état , de compa-

*Tome VII.*

C

» roître aujourd'hui par-devant vous ;  
 » mais sentant qu'il me seroit impos-  
 » sible , malgré toute ma bonne vo-  
 » lonté , de soutenir une longue séance ;  
 » & , sur la matière de foi qui fait  
 » l'unique objet de la citation , réflé-  
 » chissant que je pouvois également  
 » m'expliquer par écrit , je n'ai point  
 » douté , Messieurs , que la douceur  
 » de la charité ne s'alliât en vous au  
 » zèle de la foi , & que vous n'agréeassiez  
 » dans cette lettre la même réponse que  
 » j'aurois pu faire de bouche aux ques-  
 » tions de M. de Montmollin , quelles  
 » qu'elles soient.

» Il me paroît donc qu'à moins que  
 » la rigueur dont la Vénérable Classe  
 » juge à propos d'user contre moi , ne  
 » soit fondée sur une loi positive ,  
 » qu'on m'assure ne pas exister dans  
 » cet État , rien n'est plus nouveau ,  
 » plus irrégulier , plus attentatoire à la  
 » liberté civile , & sur-tout plus con-  
 » traire à l'esprit de la Religion qu'une  
 » pareille procédure en pure matière  
 » de foi.

» Car , Messieurs , je vous supplie de  
 » considérer que , vivant depuis long-  
 » tems dans le sein de l'Eglise , & n'é-

» tant ni Pasteur , ni Professeur , ni  
» chargé d'aucune partie de l'instruc-  
» tion publique , je ne dois être sou-  
» mis , moi particulier , moi simple  
» fidèle , à aucune interrogation , ni  
» inquisition sur la foi ; de telles in-  
» quisions , inouïes dans ce pays , sap-  
» pant tous les fondemens de la Réfor-  
» mation , & blessant à la fois la liberté  
» évangélique , la charité chrétienne ,  
» l'autorité du Prince & les droits des  
» sujets , soit comme membres de l'É-  
» glise , soit comme citoyens de l'État.  
» Je dois toujours compte de mes ac-  
» tions & de ma conduite aux loix &  
» aux hommes ; mais puisqu'on n'ad-  
» met point parmi nous d'Église in-  
» faillible qui ait droit de prescrire à  
» ses membres ce qu'ils doivent croire :  
» donc , une fois reçu dans l'Église ,  
» je ne dois plus qu'à Dieu seul compte  
» de ma foi.

» J'ajoute à cela que , lorsqu'après la  
» publication de l'Émile , je fus admis à  
» la communion dans cette paroisse , il  
» y a près de trois ans , par M. de  
» Montmollin , je lui fis par écrit une  
» déclaration dont il fut si pleinement  
» satisfait , que non-seulement il n'é-

» xigea nulle autre explication sur le  
 » dogme, mais qu'il me promet mé ne  
 » de n'en point exiger. Je m'en tiens  
 » exactement à sa promesse, & sur-tout  
 » à ma déclaration : & quelle inconsé-  
 » quence, quelle absurdité, quel scan-  
 » dale ne seroit-ce point de s'en être  
 » contenté, après la publication d'un  
 » livre où le Christianisme sembloit si  
 » violemment attaqué, & de ne s'en pas  
 » contenter maintenant, après la publi-  
 » cation d'un autre livre où l'Auteur  
 » peut errer, sans doute, puisqu'il est  
 » homme, mais où du moins il erre en  
 » Chrétien (i), puisqu'il ne cesse de s'ap-  
 » puyer pas-à-pas sur l'autorité de l'E-  
 » vangile ? C'étoit alors qu'on pouvoit  
 » m'ôter la communion, mais c'est à

---

(i) Ajoutez, & avec un des arc-boutant de  
 la Réformation, le célèbre *Théodore de Bèze*,  
 que l'on ne fit pourtant pas marcher en Con-  
 sistoire pour avoir dit dans une note sur les  
 versets 23 & 24, du Chap. 2. de l'Évangile  
 selon Saint Jean, *non satis iuta des eorum qui*  
*miraculis nituntur*. Il est vrai que de son tems  
 le mot *réformation* n'étoit pas un mot vide  
 de sens.

» présent qu'on devoit me la rendre. Si  
» vous faites le contraire, Messieurs,  
» pensez à vos consciences; pour moi,  
» quoi qu'il arrive, la mienne est en  
» paix.

» Je vous dois, Messieurs, & je veux  
» vous rendre toutes sortes de déféren-  
» ces, & je souhaite de tout mon cœur  
» qu'on n'oublie pas assez la protection  
» dont le Roi m'honore, pour me for-  
» cer d'implorer celle du Gouverne-  
» ment.

» Recevez, Messieurs, je vous supplie,  
» les assurances de tout mon respect.

» Je joins ici la copie de la déclara-  
» tion sur laquelle je fus admis à la  
» Communion en 1762, & que je con-  
» firme aujourd'hui ».

..Signé J. J. ROUSSEAU.

Quoique la déclaration dont il est  
fait mention soit imprimée ci-devant,  
on a cru devoir la répéter ici, pour ne  
pas interrompre le fil de l'histoire.

« MONSIEUR,

» Le respect que je vous porte, &  
» mon devoir comme votre paroissien,

» m'obligent , avant que d'approcher  
 » de la Sainte Table , de vous faire , de  
 » mes sentimens en matière de foi ,  
 » une déclaration devenue nécessaire  
 » par l'étrange préjugé pris contre un  
 » de mes écrits.

» Il est fâcheux que les Ministres de  
 » l'Évangile se fassent en cette occasion  
 » les vengeurs de l'Église Romaine ,  
 » faute d'avoir voulu m'entendre , ou  
 » faute même de m'avoir lu.

» Comme vous n'êtes pas , Monsieur,  
 » dans ce cas-là , j'attends de vous un  
 » jugement plus équitable : quoi qu'il  
 » en soit , l'ouvrage porte en soi tout  
 » ses éclaircissemens , & comme je ne  
 » pourrois l'expliquer que par lui-même,  
 » je l'abandonne tel qu'il est au blâme ou  
 » à l'approbation des sages , sans vouloir  
 » ni le défendre ni le désavouer.

» Me bornant donc à ce qui regarde  
 » ma personne , je vous déclare , Mon-  
 » sieur , avec respect , que , depuis ma  
 » réunion à l'Église dans laquelle je suis  
 » né , j'ai toujours fait de la Religion  
 » Chrétienne Réformée une profession  
 » d'autant moins suspecte , que l'on n'é-  
 » xigeoit de moi , dans le pays où j'ai  
 » vécu , que de garder le silence , &



» laisser quelques doutes à cet égard,  
» pour jouir des avantages civils dont  
» j'étois exclus par ma Religion ;  
» je suis attaché de bonne-foi à cette  
» Religion véritable & sainte , & je le  
» serai jusqu'à mon dernier soupir ; je  
» desire d'être toujours uni extérieurement  
» à l'Église , comme je le suis dans  
» le fond de mon cœur ; & quelque  
» consolant qu'il soit pour moi de participer  
» à la Communion des fidèles ,  
» je le desire , je vous proteste , autant  
» pour leur édification que pour mon  
» propre avantage ; car il n'est pas bon  
» que l'on pense qu'un homme de bonne-  
» foi , qui raisonne , ne peut être un  
» membre de Jésus-Christ.

» J'irai , Monsieur , recevoir de vous  
» une réponse verbale , & vous consulter  
» sur la manière dont je dois me  
» conduire en cette occasion , pour ne  
» donner ni surprise au Pasteur que  
» j'honore , ni scandale au troupeau que  
» je voudrois édifier ».

Après bien des difficultés de la part  
du Pasteur pour la réception de ces  
deux écrits , l'Officier du Prince l'em-  
porta , & obtint que la lecture en fût  
faite. M. de Montmollin , contre l'ordre

naturel des choses , débuta par la déclaration , dont il accompagna la lecture de fréquens mouvemens d'épaule , ou il la coupa par différens commentaires, tous fort expressifs , fort édifiâns , mais très-singuliers dans un Pasteur qui depuis deux ans & demi trouvoit cette même déclaration suffisante pour en admettre l'Auteur à sa Communion.

Ce n'est pas là la seule indécence dont l'assemblée fut témoin : l'homme de Dieu tenta d'interrompre l'homme du Prince , pendant que celui-ci opinoit ; & voyant la tournure que prenoit la délibération , il osa proposer de la renvoyer à un autre jour , sous le prétexte frivole & inouï de l'absence d'un des Anciens , sur le suffrage duquel il croyoit sans doute pouvoir compter. Ses efforts étant inutiles de ce côté , il les tourna d'un autre , & osa prétendre avoir deux voix en Chapitre , lui qui par délicatesse auroit dû , dans ce cas particulier , s'abstenir de voter , par cela même qu'il étoit censé partie dans cette affaire , comme représentant de la Vénérable Classe , en vertu de la direction qu'il en avoit exhibée , & à laquelle il demandoit que l'on se conformât dans

la délibération; mais il vouloit l'emporter *per fas & nefas*.

A l'issue du Consistoire, son mécontentement éclata contre ceux des Anciens qui n'avoient pas opiné du bonnet avec lui, il leur reprocha avec aigreur de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel; on lui répondit : *il est plus sûr pour nous d'écouter celle de la conscience*.

En effet, ils avoient eu le tems de faire leurs réflexions, & de comprendre, par la conduite même de ce guide spirituel, combien on les avoit abusés, à quelles fausses démarches on vouloit les entraîner; &, craignant les suites qu'elles pouvoient avoir, quatre d'entre eux adressèrent au Conseil d'État, Juge d'ordre, la requête suivante (k).

---

(k) M. ROUSSEAU avoit parlé de ce Pasteur avec beaucoup d'éloge dans sa Lettre à M. l'Archevêque de Paris, page 58, & dans le premier volume des Lettres écrites de la Montagne, pag. 78. Un jour il dit dans l'amertume de son cœur : *Je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Église de son vivant.*

*A Monsieur le Président & à Messieurs  
du Conseil d'État.*

MESSIEURS,

« Les Anciens souffignés, membres  
» du Consistoire admonitif de Motiers  
» & Boveresse, prennent la liberté d'ex-  
« poser à Vos Seigneuries, disant qu'in-  
» finiment allarmés d'être requis à déli-  
» bérer sur un cas qui surpasse nos foi-  
» bles connoissances, nous venons sup-  
» plier Vos Seigneuries de vouloir nous  
» donner une direction pour notre con-  
» duite sur les trois chefs suivans :

» 1°. Si nous sommes obligés de *sévir*  
» & *scruter* sur les croyances & sur la  
» foi?

» A ce premier article, nous avouons  
» ingénument notre peu de suffisance  
» pour la Théologie, estimant que  
» l'on ne peut raisonnablement en  
» exiger de nous, ayant toujours cru  
» que le devoir de notre charge étoit  
» borné à simplement délater & re-  
» primer les déreglemens scandaleux  
» & l'irrégularité des mœurs, sans vou-

» loir empiéter sur l'*Autorité Souveraine*  
 » de qui nous dépendons ( *l* ).

» 2°. Si un Pasteur peut & doit  
 » avoir *deux* voix délibératives dans  
 » son Consistoire ?

» Sur ce second chef , le Consistoire  
 » de Motiers & Boveresse est composé  
 » de six Anciens , ayant M. son Pasteur  
 » pour Président ; & , cette maxime une  
 » fois introduite , les Anciens ne ser-  
 » viroient dans les délibérations que  
 » d'*Ombres* ( *m* ), à moins de l'unani-  
 » mité entr'eux.

» 3°. Enfin , si M. le Diacre du Val  
 » de Travers a droit de séance & de  
 » voix délibérative dans le Consistoire  
 » de Motiers & Boveresse ?

» A ce dernier article , il nous pa-  
 » roit que , si Monsieur le Diacre veut  
 » se prêter à la *correction* , il doit aussi

( *l* ) O Helvétiens ! vous n'avez donc pas encore appris à faire céder vos devoirs de sujets à un peu de complaisance pour vos *Constructeurs* spirituels !

( *m* ) Et c'est précisément ce que l'on veut que vous foyez , au-lieu de vous mêler d'a-  
 voir un sentiment à vous.

» s'employer à l'*instruction* & à l'*édifica-*  
 » *tion* , & que Messieurs les Pasteurs  
 » ne doivent point l'empêcher de  
 » faire les Catéchismes qu'il doit lé-  
 » gitimement à la Chapelle de Bove-  
 » resse ( n ).

» Oui , Messieurs , le premier ar-  
 » ticle de nos très humbles représen-  
 » tations nous allarme , puisqu'il sur-  
 » passe & notre pouvoir & nos foibles  
 » connoissances, & les deux *seconds* nous  
 » intéressent d'autant plus , qu'attachés

( n ) Pour entendre ceci , il faut savoir que , sur la demande des Pasteurs, les Communautés du Val de Travers , qui avoient une fondation pour établir un Régent , consentirent à supprimer cette place , & à en transmettre la pension à celle d'un Diacre chargé de soulager le Clergé dans ses fonctions. Ceux de Boveresse réservèrent que le Diacre viendrait tous les quinze jours faire un Catéchisme dans leur Chapelle afin que leurs enfans ne restassent point privés de toute instruction : ce qui fut convenu & accordé. Depuis dix ans , ils plaident pour leur Catéchisme & pour leur Chapelle délaissée , & on n'écoute ni leurs plaintes ni leurs cris.

» à notre devoir, & jaloux de le remplir,  
 » nous pourrions être repris, pendant  
 » que nous serions parfaitement inno-  
 » cens. Nous nous flattons donc dès-là,  
 » que Vos Seigneuries voudront bien  
 » nous diriger par leur arrêt, & ce nous  
 » fera un nouveau motif d'adresser à  
 » Dieu les vœux les plus sincères pour  
 » la conservation de Messieurs du Con-  
 » seil d'État (o).

Sur cette requête le Gouvernement fit expédier sur le champ ces ordres préliminaires.

*Du premier Avril.*

« **V**U en Conseil les relations de M.  
 » Martinet, Conseiller d'État, Capi-  
 » taine & Châtelain du Val de Travers,  
 » en date des 25 & 30 Mars dernier, au  
 » sujet de ce qui s'est passé en Confis-  
 » toire admonitif Dimanche 24 & Ven-  
 » dredi 29 dudit mois, par rapport au  
 » Sieur ROUSSEAU; ensemble les repré-

---

(o) Les quatre Anciens qui ont composé & signé cette Requête méritent d'être connus : voici leurs noms, *A. H. Bezencenet, A. Favre, L. Barrelet, A. Jeanrenaud.*

» sentations des quatre Anciens d'É-  
 » glise , Favre , Bezencenet , Barrelet &  
 » Jeanrenaud ; & délibéré , il a été dit  
 » qu'on approuve en entier la conduite  
 » de mondit Sieur le Châtelain , & qu'en  
 » attendant que les ordres sur le fond  
 » de cette affaire lui parviennent , il doit  
 » apprendre au Sieur ROUSSEAU que le  
 » Conseil le fera jouir de toute la pro-  
 » tection que le Roi lui accorde , de la  
 » bienveillance dont Mylord Maréchal  
 » l'honore , & de celle qui lui est due ,  
 » comme sujet de cet État , & qu'en  
 » conséquence on le dispense de com-  
 » paroître sur toutes & telles citations  
 » qui pourroient lui être adressées de la  
 » part dudit Consistoire , toutes ses  
 » opérations étant sursises à son égard ,  
 » en attendant qu'il soit donné dans peu  
 » un ordre définitif qui mette cette af-  
 » faire en règle » .

Le lendemain intervint l'arrêt sui-  
vant.

*Du 2 Avril.*

α **SUR** la Réquête des quatre An-  
 » ciens du Consistoire de Motiers &  
 » Boveresse , &c. il a été dit , qu'on  
 » loue & approuve la délicatesse & les



» sages intentions des quatre Anciens  
» qui ont présenté la présente Requête ;  
» & pour répondre aux trois articles  
» qu'elle renferme , le Conseil prononce  
» sur le premier :

» Que comme le Consistoire ad-  
» monitif n'a pour objet que les désu-  
» nions , & les mauvaises mœurs , &  
» les scandales , il n'est point de sa  
» compétence de s'ingérer dans d'au-  
» tres affaires ; & qu'il n'a sur-tout  
» aucune autorité pour se faire rendre  
» compte de la croyance & de la foi  
» d'une personne ; qu'il en a bien  
» moins encore pour sévir en pareille  
» cause , puisqu'il dépend d'un supé-  
» rieur à qui il doit rapporter ce qu'il  
» découvre d'important en ce genre , &  
» à qui seul il appartient d'en faire la  
» recherche , suivant sa prudence , &  
» la punition , si le cas l'exige , suivant  
» la forme judiciaire & la loi ; consé-  
» quemment que lesdits quatre Anciens  
» seront fondés à refuser d'en con-  
» noître & juger , même en étant re-  
» quis par le Pasteur ; ne devant se  
» prêter en aucune manière *aux entre-*  
» *prises contraires aux constitutions de*

» l'État , dans lesquelles on pourroit  
 » chercher à les faire entrer.

Quant au second article :

» Qu'il n'a jamais été d'usage que le  
 » Pasteur président au Consistoire ad-  
 » monitif ait plus d'une simple voix,  
 » & que tel qui en prétendrait une double,  
 » seroit reprimé comme il convien-  
 » droit , & contenu en ses vraies fonc-  
 » tions ; qu'il ne lui est même pas per-  
 » mis de porter en Consistoire le résultat ,  
 » soit les conclusions de la compagnie des  
 » Pasteurs , dont le consistoire ne peut  
 » & ne doit être affecté ; cette com-  
 » pagnie n'ayant aucune autorité sur  
 » lui ; qu'un Pasteur peut bien , à la vé-  
 » rité , la consulter pour sa direction  
 » particulière , & même suivre cette  
 » direction , si cela lui convient ; mais  
 » qu'elle ne doit gêner en rien l'entière  
 » liberté des suffrages des autres mem-  
 » bres dudit Consistoire , quels qu'ils  
 » soient : ce que tout Officier qui y as-  
 » siste , doit faire exactement observer.

» Et quant au troisième article de la  
 » requête ci-dessus ;

» Il est ordonné à M. Martinet Con-  
 » seiller d'État , Capitaine & Châtelain

» du Val de Travers , de rechercher ,  
 » non seulement ce qui s'est pratiqué  
 » depuis un tems , mais , de plus , ce  
 » qui peut avoir été statué de fonda-  
 » tion ou dans la suite , touchant le  
 » prétendu droit de séance du Diacre  
 » du Val de Travers dans le Consistoire  
 » admonitif de Motiers & Boveresse ;  
 » & , sur son rapport , il en sera ordon-  
 » né comme il conviendra (p) ».

La Vénérable Classe eût dû s'appli-  
 quer cette maxime , *Noli movere came-  
 rinam* , & avoir assez de patriotisme  
 pour rester tranquille (q) , sur-tout  
 après que M. ROUSSEAU eut écrit à M.  
 le Procureur-Général en ces termes :

(p) Cet Arrêt , émané du Juge d'ordre ,  
 sert de pièce justificative aux faits allégués  
 ci-dessus , & devient , pour tout bon Citoyen  
 de cet État , un titre aussi précieux , que la  
*grande Chartre* peut l'être aux Anglois.

(q) On assura que M. de Montmollin se  
 tranquillisa dans le doux espoir que *sous un  
 autre règne , les choses iront mieux pour lui , &  
 pour la Vénérable Classe*. Ce trait manquoit en-  
 core à l'éloge du Souverain , sous le règne  
 duquel nous avons le bonheur de vivre.

« Permettez, Monsieur, qu'avant vo-  
 » tre départ, je vous supplie de joindre  
 » à tant de soins obligeans pour moi,  
 » celui de faire agréer à Messieurs du  
 » Conseil d'État mon profond respect, &  
 » ma vive reconnoissance. Il m'est ex-  
 » trêmement consolant de jouir, sous  
 » l'agrément du Gouvernement de cet  
 » État, de la protection dont le Roi  
 » m'honore & des bontés de Mylord Ma-  
 » réchal; de si précieux actes de bien-  
 » veillance m'imposent de nouveaux  
 » devoirs que mon cœur remplira tou-  
 » jours avec zèle, non-seulement en fi-  
 » dèle sujet de l'État, mais en homme  
 » particulièrement obligé à l'illustre  
 » Corps qui le gouverne. Je me flatte  
 » qu'on a vu jusqu'ici dans ma conduite  
 » une simplicité sincère, & autant d'a-  
 » version pour la dispute, que d'amour  
 » pour la paix. J'ose dire que jamais  
 » homme ne chercha moins à répandre  
 » ses opinions, & ne fut moins Auteur  
 » dans la vie privée & sociale. Si dans  
 » la chaîne de mes disgraces, les sollici-  
 » tations (r), le devoir, l'honneur

---

(r) Sollicitations venues de Genève même, multipliées & réitérées pendant plusieurs

» même m'ont forcé de prendre la  
» plume pour ma défense & pour celle  
» d'autrui, je n'ai rempli qu'à regret  
» un devoir si triste, & j'ai regardé  
» cette cruelle nécessité, comme un  
» nouveau malheur pour moi. Mainte-  
» nant, Monsieur, que, graces au Ciel,  
» j'en suis quitte, je m'impose la loi  
» de me taire, & pour mon repos &  
» pour celui de l'État où j'ai le bon-  
» heur de vivre. Je m'engage libre-  
» ment, tant que j'aurai le même avan-  
» tage, à ne plus traiter aucune matière  
» qui puisse y déplaire, ni dans aucun  
» des États voisins. Je ferai plus, je  
» rentre avec plaisir dans l'obscurité,  
» où j'aurois dû toujours vivre, & j'es-  
» père sur aucun sujet ne plus occuper  
» le Public de moi. Je voudrois de tout  
» mon cœur offrir à ma nouvelle Pa-  
» trie un tribut plus digne d'elle; je  
» lui sacrifie un bien très-peu regret-

---

mois, & auxquelles il n'est pas étonnant que  
l'amitié, le *devoir* & l'honneur aient fait cé-  
der *M. ROUSSEAU*. Ce qui est étonnant, c'est  
qu'on ait voulu voir dans ses *Lettres écrites de  
la Montagne* ce qui ne s'y trouve pas.

» table , & je préfère infiniment au  
 » vain bruit du monde l'amitié de ses  
 » membres & la faveur de ses chefs.  
 » Recevez , Monsieur , je vous sup-  
 » plie , mes très-humbles salutations ».

» J'ai l'honneur , &c.

Signé , J. J. ROUSSEAU.

*Neuf-Châtel , 14 Avril 1765.*

« P. S. En revoyant ma lettre , je  
 » m'apperçois , Monsieur , que j'ai mal  
 » tenu mes engagemens , & que j'ai  
 » perdu de vue le projet de ne point  
 » m'appesantir sur les détails. Que vou-  
 » lez-vous ? C'est la marche du cœur.  
 » Insensiblement il s'échauffe , sur-tout  
 » *en si beau sujet de parler.* Je ne me  
 » flatte pourtant pas de vous avoir tout  
 » dit , & c'est précisément ce qui me  
 » tranquillise ».



---

# RÉFUTATION

DU LIBELLE PRÉCÉDENT;

*Par M. le Professeur de Montmollin;  
Pasteur des Églises de Mozier Travers  
& de Boveresse.*

---

## LETTRE I.

**J**E suis pénétré, Monsieur, de la plus vive reconnoissance, de l'intérêt que vous prenez à ce qui regarde notre compagnie des Pasteurs, & à ce qui me concerne personnellement; vos lumières, votre piété, votre zèle, & votre attachement pour la Religion me font de sûrs garans de l'accueil favorable que le public fera à la petite brochure que je mets au jour à vos pressantes réquisitions.

Si je n'avois consulté que mon repos & ma tranquillité, j'aurois gardé le silence sur le libelle que l'Anonyme

vient de publier , comme digne de tout mon mépris , & de celui de tous les honnêtes-gens , parce que ce n'est qu'un tissu de faits déguisés , tronqués , & controuvés ; un tissu d'injures & de calomnies , qui portent avec elles le caractère de la réprobation.

Tout Auteur , qui n'ose pas se nommer , quand il est question de faits & de personnalités , a été de tout tems envisagé avec opprobre ; autrement dans quels désordres affreux la Société ne seroit-elle pas plongée ? Il n'y a personne qui ne fût exposé aux traits les plus envenimés des calomniateurs : autant vaudroit-il aller égorger un homme dans son lit.

Un Sage a dit , avec bien de la raison , que tout homme , qui , en pareille occasion , se tient derrière le rideau & garde l'anonyme , ne doit point être cru. J'ai ouï répéter cela , après ce sage , plus d'une fois à M. ROUSSEAU , à qui du reste je n'impute rien , quant à ce libelle ; ce seroit lui faire outrage , & je suis persuadé , si j'ai bien cru connoître M. ROUSSEAU en ceci , pendant que je l'ai fréquenté , qu'il ne fait pas



gré à l'Anonyme de la façon peu ménagée dont il a plaidé sa cause.

Je ne dois pas me mettre beaucoup en peine de connoître l'Auteur de ce libelle ; je ne le desire pas même & je ne dirai point avec un célèbre Auteur moderne : *c'est un tel, je l'ai reconnu d'abord à son style Pastoral.* J'abandonne au public le soin de porter son jugement.

Vous me demandez des éclaircissements. Vous estimez , avec raison , que l'honneur de la Religion , celui de notre compagnie , & le mien propre l'exigent absolument. Je mettrai donc la main à la plume.

Je ne crains point de me nommer , ni de nommer les personnes qui peuvent être intéressées dans cette affaire , parce que je n'exposerai rien qui ne soit exactement vrai , & que d'ailleurs je me ferai une règle d'écrire avec la plus grande modération , si conforme au glorieux caractère que je porte , & à mon caractère personnel ; & quoique l'Anonyme cherche à me noircir , à me représenter comme un intolérant , un

persécuteur, & à faire de moi le portrait le plus odieux, j'imiterai le divin maître que je sers, *qui ne rendoit point outrage pour outrage, qui n'usoit point de menace, mais se remettoit à celui qui juge justement* (f).

Cette première lettre sera comme un préliminaire de mes subséquentes. Vous recevrez au plutôt une seconde épître; mes occupations sont si grandes, que je ne puis écrire qu'à différentes reprises. Agréez les assurances du tendre attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

*A Motier-Travers, ce 10 Juin 1765.*

---

(f) Ep. de Saint-Pierre, II. 23.

LETTRE

## L E T T R E II.

**J**E vous remercie, Monsieur, de ce que vous me dites d'obligeant, & de la peine que vous ressentez de la témérité avec laquelle l'écrivain anonyme s'est acharné à vouloir me flétrir dans l'esprit du Public. Je vous proteste que j'en suis plus chagrin, pour la vérité & pour mes amis, que pour moi-même; car celui qui agit en bonne conscience, & qui a fait son devoir, ne doit rien craindre.

Je vais entrer en matière. Ce sera une histoire détaillée & circonstanciée, mais vraie. Si l'on n'y trouve pas le brillant du style, l'on y trouvera la simplicité & la candeur. Je l'accompagnerai de courtes réflexions & de notes, pour mettre le Lecteur en état d'asseoir son jugement, & quoique dans cet ouvrage je ne dusse parler que de moi, je serai cependant obligé de faire de tems en tems mention de la conduite de la compagnie des Pasteurs, par la connexion qu'elle a avec la mienne.

Rien ne pourra mieux vous mettre au fait de celle que j'ai tenue à l'égard de M. ROUSSEAU, qu'une Lettre qu'il m'écrivit en 1762, lorsqu'il fut question de son admission à la Communion, & une que j'écrivis moi-même à Genève & dans d'autres lieux Protestans, à des personnes respectables par leurs rangs & leurs emplois dans le civil, & dans l'Église. Je les transcrirai ici fidèlement l'une & l'autre (\*).

---

(\*) La Lettre de M. Rousseau est celle du 2 Mai; elle commence par ces mots: *Le respect que je vous porte & mon devoir comme Paroissien*, &c. On peut la voir, page 53; il est inutile de la transcrire ici de nouveau.



## L E T T R E

*Du Professeur de Montmollin, à M.  
N. N. à Genève.*

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ FRÈRE.

J'E ne suis pas à ignorer les sentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi (t); elles me persuadent

---

(t) Je fus obligé, dans ce tems-là, d'envoyer la copie de la même lettre en divers lieux pour ma justification, parce que bien des gens, tant Politiques qu'Ecclésiastiques, trouvoient que j'avois trop étendu ma tolérance. Avant d'envoyer cette Lettre, j'eus la précaution de la communiquer à M. ROUSSEAU, afin qu'elle fût l'interprète fidelle de ses sentimens. Par un coup de la Providence, j'ai conservé l'original, avec les changemens, corrections, retranchemens & additions qu'y fit M. ROUSSEAU de sa propre main; ce qui vaut sa signature. J'offre de communiquer l'original à quiconque sera curieux de le voir.

plus que jamais du vif & tendre intérêt que vous prenez à ce qui me regarde , par l'avis que vous me donnez de ce qui se débite dans votre Ville , au fujet de la conduite que je dois avoir tenue à l'égard de M. ROUSSEAU , & des éclairciffemens que vous me demandez là-deffus. Bien loin de me faire de la peine de vous les donner , je m'y crois

---

Je dois ajouter que , quelque tems après, des amis de M. ROUSSEAU m'en demandèrent de Genève des copies. Je m'en fis d'abord quelque peine , dans la crainte que cela ne pût occasionner quelques tracasseries dans la Ville. Enfin je me déterminai à les leur envoyer , particulièrement sur un billet de M. ROUSSEAU , conçu en ces termes :

*ROUSSEAU assure Monsieur le Professeur de son respect & lui communique une Lettre qu'il vient de recevoir de Genève. Il n'exige rien de sa bonté & de sa complaisance pour lui , quoiqu'il sente combien la circonstance présente est critique. Il le prie seulement de lui faire dire s'il enverra, ou non, la copie qu'on lui demande, afin que, de son côté, il se conduise en conséquence du parti que prendra Monsieur le Professeur.*

*Ce Lundi matin.*

obligé, après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer.

J'estime, Monsieur & très-honoré Frère, qu'il convient que je prenne les choses depuis leur origine.

Il y a environ trois mois que M. ROUSSEAU se rendit à Motiers, dans une maison où il loge actuellement, où il fait son ménage, & qui lui avoit été offerte par le propriétaire. Des amis & des parens me le recommandèrent comme une personne de mérite & de mœurs qui cherchoit une retraite pour y finir tranquillement ses jours, *sans vouloir écrire davantage* (u); c'est ce qui me fut confirmé de bouche par M. ROUSSEAU, dont la santé est foible & chancelante, & qui dépérit journellement. Il écrivit d'ici à Milord, notre Gouverneur, pour lui demander la permission d'habiter dans ce pays; ce que Milord lui accorda. Il en informa le

---

(u) Les additions & changemens faits par M. Rousseau, & écrits de sa propre main, seront en caractère italique dans le corps de cette Lettre. La mienne portoit, & pour ne plus s'embarasser d'écrire.

Roi, qui appointa la demande de M. ROUSSEAU (x), *supposant* qu'il se comporteroit d'une manière convenable. Depuis lors jusqu'à ce jour, M. ROUSSEAU, que j'ai eu occasion de voir souvent, s'est montré sur un pied qui lui a été favorable, avec prudence, & avec discrétion; se refusant avec politesse à satisfaire des curieux importuns, qui venoient pour lui faire des questions imprudentes & déplacées.

M. ROUSSEAU a fréquenté très-assiduement nos saintes assemblées avec respect, & avec une dévotion extérieure, qui a fait que le peuple en a jugé favorablement. J'ai eu plusieurs conversations avec lui, & je lui ai fait plusieurs objections sur nombre de propositions contenues dans ses Ouvrages; mais il m'a toujours répondu avec modération, se plaignant amèrement de ce qu'il étoit envisagé, non-seulement comme un incrédule & un ennemi de la Religion, mais comme un Athée; me protestant qu'il étoit sincèrement Chrétien, & Chrétien Réformé. Le 24

---

(x) J'avois mis : *dans l'attente.*



Août dernier , il m'écrivit la Lettre dont vous me faites mention , & le lendemain il se rendit auprès de moi pour le même sujet. J'eus occasion alors d'être en conversation avec lui , & de lui parler plus particulièrement de ses Ouvrages , & sur-tout de son ÉMILE , en lui faisant observer , qu'il me paroïssoit qu'il y avoit de la contradiction dans les principes qu'il a posés dans son Livre , avec le desir ardent qu'il me témoignoît de pouvoir participer à la Sainte-Table avec les Fidèles ; sur quoi il me pria de l'entendre.

Il me protesta de nouveau , qu'il étoit dans le fond de son âme Chrétien Réformé ; qu'il souhaitoit d'en faire tous les actes ; qu'il regardoit comme tout ce qui pourroit lui arriver de plus consolant , de participer à la Sainte-Table , & qu'il attendoit de ma charité Pastorale , que je ne lui refuserois pas cette douce consolation. A quoi il ajouta cette raison , pour prouver la sincérité de son desir & de sa demande ; c'est que c'étoit évidemment le motif de sa conscience , qui l'engageoit à me faire cette réquisition , puisqu'étant sous

la protection du Roi , il pourroit vivre dans ce pays sans qu'il fût astreint à faire des actes extérieurs de la Religion; qu'il desiroit de tout son cœur de trouver Jésus pour son Sauveur , lorsqu'il seroit appelé à paroître devant le Souverain Juge. Et quant à son ÉMILE , il me protesta encore , qu'il n'avoit point eu en vue la Religion Chrétienne Réformée , mais qu'il a eu uniquement dans son plan ces trois objets principaux.

Premièrement , de combattre l'Église Romaine , & sur-tout ce principe qu'elle admet , qu'on ne peut être sauvé hors de l'Église ; puisqu'un Payen , homme de bien , comme un SOCRATE , qui , n'auroit jamais ouï parler de Jésus-Christ ni de l'Évangile , pourroit être sauvé , quoique hors de l'Église : & qu'à cette occasion il a exalté la Religion naturelle , comme étant le fondement de la révélée , & qu'il a pu dire des choses que l'on a appliquées à la Religion Chrétienne Réformée , mais que ce n'a jamais été son intention.

Secondement , de s'élever , non pas précisément directement , mais pour-

tant assez clairement , contre l'Ouvrage infernal DE L'ESPRIT , qui , suivant le principe détestable de son Auteur , prétend , que sentir & juger sont une seule & même chose ; *ce qui est évidemment établir le Matérialisme (y).*

Troisièmement , de foudroyer plusieurs de nos nouveaux Philosophes , qui , vains & présomptueux , s'appent par les fondemens , & la Religion naturelle , & la Religion révélée.

Vous comprenez , Monsieur & très-honoré Frère , qu'il y avoit matière à répondre amplement à M. ROUSSEAU ; ce que je fis aussi en lui disant franchement , que ses Lecteurs n'avoient point compris son but : qu'il paroïssoit même visiblement , qu'il rendoit tout douteux , & qu'il jettoit du ridicule sur la Religion , tant par la manière de s'énoncer , que par la méthode qu'il avoit employée. A quoi il répondit , qu'il admettoit , & croyoit tout ce qu'il y a d'essentiel dans la Religion , & que tout Ministre doit regarder comme essen-

---

(y) Addition faite & écrite par M. Rouffseau.

tiel : (z) Que , loin de jeter du ridicule sur la Religion, il n'en avoit parlé qu'avec le plus profond respect , quoiqu'il eût mis aux prises deux adversaires , dont , en imitant leur ton qu'il blâme , il en faisoit parler un, avec moins de respect : qu'il m'avoit ingénument qu'il avoit certains doutes , qui étoient plus forts que lui , & dont il n'étoit pas le maître ; que cependant il penchoit toujours du côté le plus sûr , & reconnu comme le plus sûr ; qu'il ne demanderoit pas mieux que d'être éclairci sur ses doutes. Il me déclara encore que , si l'on croyoit qu'il étoit pour l'indifférence des Religions , c'étoit une imputation ( a ) fautive , regardant la Religion Chrétienne comme véritable & sainte , & celle qui peut conduire au salut. Je lui répondis que je ferois part & de sa lettre & de son entretien au Consistoire , & que je lui rendrois une réponse. Le Consistoire statua unanime-

---

(z) Addition faite & écrite par M. Rousseau.

(a) Expression ajoutée par M. Rousseau:

ment, que M. ROUSSEAU pouvoit communier, dans la supposition qu'il parloit sincèrement, & que je le sonderois encore là-dessus. Je fis part à M. ROUSSEAU de la délibération du Consistoire; cependant, après avoir pris des précautions pour savoir ce que dans notre Église l'on penseroit de M. ROUSSEAU, & si son admission à la Communion ne causeroit aucun scandale, je m'en informai de mon côté; je n'appris rien qu'à son avantage, & les Anciens me firent un pareil rapport, de sorte qu'après toutes ces précautions, je parlai à M. ROUSSEAU, & lui dis, de la part du Consistoire, que j'avois été chargé de lui représenter que tout homme qui venoit à la Communion, faisoit une profession publique de croire en Jésus-Christ, & que conséquemment les membres de l'Église le regardoient comme membres de Christ; que, s'il ne faisoit cet acte qu'extérieurement, je me croyois obligé de lui dire; qu'il seroit le plus insigne & le plus perfide de tous les hypocrites; que lui seul en rendroit compte à Dieu; mais que, s'il agissoit sincèrement, comme la charité & le Christianisme m'ordonnoient

de le croire , sur-tout connoissant ses lumières & ses mœurs , je béniffois Dieu de cette heureuse circonstance , & que je l'en félicitois de tout mon cœur ; que j'admirois là l'effet de la grâce , & que, s'il vouloit la seconder de son côté , il éprouveroit , par une douce expérience, que certains doutes qu'il avoit, se dissiperoient insensiblement ; qu'ayant l'esprit éclairé , & le cœur bon , l'Ouvrage seroit bientôt couronné. Je lui parlai encore de son ÉMILE , & de la profession publique qu'il alloit faire du Christianisme. Il me répondit , qu'avec le tems on reviendroit des préjugés que l'on avoit pris contre lui. M. ROUSSEAU communia le Dimanche suivant , avec une humilité & une dévotion qui édifia toute l'Église , humilité profonde qui portoit avec elle le caractère de sincérité. Quoique l'incrédulité & la corruption soient presque parvenues à leur comble dans ce siècle , il y a cependant dans mon Église des personnes éclairées & pieuses , qui se réjouirent & qui bénirent Dieu de cet acte religieux de M. ROUSSEAU , qui s'est fait aimer , & estimer dans ces cantons par sa douceur, son affabilité , sa modération , son silen-

ce , & ses aumônes , qu'il fait fans ostentation ; car quoiqu'il ne soit pas riche , ni près de-là , à ce que je crois , il se rend recommandable par ce dernier endroit ; il fit beaucoup de largesses sans éclat , le jour qu'il communia.

Qu'auriez-vous fait, Monsieur & très-honoré Frère , à ma place ? Pour moi , je vous proteste en bonne conscience , que j'aurois cru manquer à l'humanité , à la charité , au Christianisme , & à mon devoir pastoral , si je me fusse refusé à l'instance demande de M. ROUSSEAU. J'ai agi de bonne-foi , parce que je crois que M. ROUSSEAU a agi de bonne-foi , & que , comme la persuasion va par degrés , elle pourra atteindre à sa perfection. Il n'y a , du reste , que le scrutateur des cœurs & des reins , qui puisse savoir si M. ROUSSEAU est sincère. Je dois le penser par tous les signes extérieurs qu'il m'en a donnés , & je me regarderois comme téméraire & même injuste , si je pensois autrement.

Cela n'empêche pas , Monsieur & très-honoré Frère , que je ne gémissé avec vous dans le fond de mon âme des progrès que fait l'incrédulité , du

mépris que l'on fait ouvertement de la Religion, du culte & des Ministres. Chacun aujourd'hui veut faire l'esprit-fort, & avoir des doutes; il n'y a pas jusques aux femmes, qui ne s'en mêlent: depuis que la nouvelle fausse philosophie est devenue à la mode, chacun veut dire sa raison & déraisonne.

J'ai eu occasion de dire bien des choses là-dessus à mon troupeau le jour du jeûne, ayant pris pour texte le ver. 15. du Chap. VII. du livre des Actes. Quoique je ne sois pas assez présomptueux que de priser mes Ouvrages, cependant si vous êtes curieux de lire ce Sermon, qui m'a paru avoir été goûté, je vous en enverrai une copie, en le soumettant d'avance à votre censure, & en vous priant de me faire part de vos remarques, dont je ferai mon profit.

J'avois oublié de vous dire que, sur la relation que j'ai faite à notre Compagnie de ma conduite avec M. ROUSSEAU, elle n'a pas été désapprouvée; cela n'a pas empêché qu'elle n'ait fait des démarches auprès du Gouverne-



ment , pour que son ÉMILE ne se répandît pas dans ce pays.

Je ne fais comment la lettre que m'a écrit M. ROUSSEAU est tombée à Genève ; ignorant, du reste, si elle est fidelle : car je n'en ai laissé prendre aucune copie ; & M. ROUSSEAU m'a assuré qu'il n'en avoit point envoyé dans votre Ville , & ne l'avoit communiquée à qui que ce soit.

Je consens très-agréablement que vous fassiez voir ma lettre , & même j'ose vous en prier , si vous jugez que cela soit convenable à l'édification. Je suis Ministre de l'Évangile , je le prêche , & je ne me proposerai jamais autre chose que Jésus-Christ crucifié. Je suis zélé pour la sainte doctrine , qui est uniquement celle de l'Évangile , & pour la doctrine reçue. La Compagnie des Pasteurs , dont j'ai l'honneur d'être membre , & tous les habitans de ce pays me sont témoins , combien je me suis montré zélé , ferme , en même tems modéré , à l'occasion de nos troubles fâcheux de la Chaux-de-fonds , qui , comme vous le savez , sont heureusement finis.

Continuez à m'aimer , & à m'accorder votre précieuse bienveillance ; j'ose dire mériter ces sentimens de votre part , par ceux de la considération respectueuse avec lesquels j'ai l'honneur d'être ,

*Monfieur, & très-honoré Frère ,*

Votre très-humble & très-obéissant ferviteur ,

*Le Professeur de MONT-MOLLIN.*

A Motiers-Travers , le 25  
Septembre 1762.

Eh bien ! Monsieur , suis-je un intolérant & un persécuteur ? *La charité est patiente , elle est pleine de bonté , la charité n'est point envieuse , la charité n'est point insolente , elle ne s'enfle point d'orgueil , elle n'est point malhonnête , elle ne cherche point son intérêt : elle ne s'aigrit point , elle ne soupçonne point le mal , elle ne se réjouit point de l'injustice , mais elle se réjouit de la vérité. Elle excuse tout , elle croit tout , elle espère tout ,*

*elle supporte tout.* I. Cor. XIII. 4 = 7. Cependant je fus dans la nécessité de me justifier, & dans le public, & auprès de l'étranger, singulièrement auprès de notre Compagnie, dont quelques membres trouvoient que je m'étois un peu précipité.

Il seroit à souhaiter, pour ma tranquillité, que ma tolérance, fondée sur l'humanité & sur la charité, eût été alors un peu plus resserrée; je ne me verrois pas aujourd'hui traduit si indignement dans le public, & je ne serois pas la dupe de mon bon cœur (*b*).

Quel est le Pasteur qui ne se fût réjoui de voir M. ROUSSEAU, dont la célébrité faisoit tant de bruit, se présenter sous une face aussi désirable pour la vérité & pour la Religion? Je vous avoue, Monsieur, qu'indépendamment du plaisir que j'en ressentois pour le salut de M. ROUSSEAU, & pour l'édification de

---

(*b*) Mais, me dira l'Anonyme, pourquoi avez-vous donc changé de conduite dans la suite? Je le renvoie, pour le présent, à mes remarques subséquentes.

la Chrétienté, mon amour-propre étoit flatté de cet évènement, que je regardois comme un des plus glorieux de ma vie. La suite m'a fait comprendre que je dois ici rappeler la note de ce que l'Anonyme fait dire à une Dame à mon sujet, page 30. *A propos de ces éloges, une Dame d'ici, qui connoît bien son monde, dit fort plaisamment, qu'elle avoit été, comme bien d'autres, scandalisée des Ouvrages de M. ROUSSEAU, de ses assertions, il est vrai, plus que de ses doutes, alléguant en preuve les deux citations ci-dessus. Chacun fut de son sentiment, & lorsque cette plaisanterie parvint à M. ROUSSEAU, il répondit, dans l'amertume de son cœur : oui, je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun homme d'Église de son vivant. Oui, mon ami, je me suis dit aussi à moi-même, c'est dans l'amertume de mon cœur que je dois avoir compris qu'il ne faut louer aucun Auteur de son vivant, surtout quand il se repose trop sur la célébrité.*

Promettre de ne plus écrire & écrire toujours & plus que jamais sur la Religion, sont des inconséquences, sont des problêmes, dont j'avoue ingénue-

ment ne pouvoir trouver la solution. L'Anonyme, plus ingénieux, plus habile, & plus heureux que moi, pourra peut-être un jour nous la donner.

J'ai l'honneur d'être plus que personne, &c.

A Motiers-Travers, le 13 Juin 1765.

---

### LETTRE III.

**J**E continue ma narration, Monsieur, car ce détail ne doit être qu'historique, & ce seroit abuser de votre patience, & de celle du Public, si je voulois trop faire le raisonneur; ce sont des faits & des faits qui parlent d'eux-mêmes.

Vous vous rappellerez, Monsieur, que dans ma dernière j'ai laissé M. ROUSSEAU bien tranquille, parce que lui-même se procuroit cette tranquillité. Dans le tems que je m'endormois dans cette douce pensée, que j'étois persuadé que M. ROUSSEAU ne songeoit qu'à vivre en repos & à ne plus écrire sur la Religion, jugez quelle fut ma

surprise , à la lecture que je fis des *Lettres de la Montagne* , qui parurent sur la fin de l'année. Il m'en envoya un exemplaire avec une lettre que j'insère ici (c). Je vis par ces écrits qu'il se dévoiloit , & que ce n'étoit plus le Curé Savoyard qui parloit, mais M. ROUSSEAU lui-même.

---

(c) Que le Lecteur se mette en ma place , & qu'il juge ce que je devois penser , moi qui suis Pasteur , lorsque je vis jusqu'à quel point *M. Rousseau* outrageoit un Clergé si distingué & si respectable. J'avoue que je fus peu reconnoissant de l'exception que *M. Rousseau* a bien voulu faire de moi dans la note des *Lettres de la Montagne* , édition d'Amsterdam , page 78 , puisqu'il me sembloit que ce blâme odieux qu'il a affecté de jeter sur le Clergé de Genève , rejaillissoit en quelque façon sur moi , & généralement sur tous les Ministres de la Religion. Celui qui ose manquer indécemment à un Magistrat respectable , peut bien oser injurier des Ministres de la Religion , qui n'ont pour toutes armes que la charité & la patience.



---

---

## LETTRE

De J. J. ROUSSEAU au Professeur de  
MONTMOLLIN.

A Motiers, le 24 Août 1762.

« PLAIGNEZ-MOI, Monsieur, d'aimer  
» tant la paix, & d'avoir toujours la  
» guerre. Je n'ai pu refuser à mes an-  
» ciens Compatriotes de prendre leur  
» défense, comme ils avoient pris la  
» mienne. C'est ce que je ne pouvois  
» faire sans repousser les outrages dont,  
» par la plus noire ingratitude, les Mi-  
» nistres de Genève ont eu la bassesse  
» de m'accabler dans mes malheurs, &  
» qu'ils ont osé porter jusques dans la  
» Chaire sacrée où ils sont indignes de  
» monter. Puisqu'ils aiment si fort la  
» guerre, ils l'auront, & après mille  
» agressions de leur part, voici mon  
» premier acte d'hostilité, dans lequel  
» toutefois je défends une de leurs plus  
» grandes prérogatives, qu'ils se laissent  
» lâchement enlever : car, pour insultér

» à leur aise aux malheureux, ils rempent  
 » volontiers sous la tyrannie. La que-  
 » relle au reste est tout-à-fait person-  
 » nelle entre eux & moi, ou, si j'y fais  
 » entrer la Religion Protestante pour  
 » quelque chose, c'est comme son défen-  
 » seur contre ceux qui veulent la ren-  
 » verser. Voyez mes raisons, Monsieur,  
 » & soyez persuadé que, plus on me  
 » mettra dans la nécessité d'expliquer  
 » mes sentimens, plus il en résultera  
 » d'honneur pour votre conduite en-  
 » vers moi, & pour la justice que vous  
 » m'avez rendue.

» Recevez, Monsieur, je vous prie,  
 » mes salutations & mon respect (d) ».

*Signé* J. J. ROUSSEAU.

---

(d) A propos de cette Lettre, & de l'envoi  
 de ce Livre, une Dame très-sensée me dit  
 un jour fort naturellement: En vérité, Mon-  
 sieur, de deux choses l'une: ou il faut que  
 M. ROUSSEAU ait perdu la tête, ou qu'il croye  
 que vous l'avez perdue.

Je tombai malade quelque tems après, &  
 j'eus alors occasion de voir chez moi des no-  
 tables de ma Paroisse, qui me parlèrent avec  
 affliction & avec amertume de ces *Lettres de*



La Compagnie des Pasteurs, informée de la manière dont on avoit envisagé les Lettres de la Montagne dans toute la Chrétienté, notamment dans les Églises de ce pays, crut ne pouvoir se dispenser de prendre en objet ce Livre-là, de même que la réimpression des ouvrages de M. ROUSSEAU, tant manuscrits que déjà publiés.

Que cherche l'Anonyme pour ce crime qu'il fait à la vénérable Classe d'avoir gardé le silence une couple de mois? Falloit-il moins de tems à un Corps dispersé dans tout le pays, pour examiner le Livre en question, pour en juger avec connoissance, & pour être assuré des effets qu'il produiroit? Ce

---

*la Montagne, & des suites fâcheuses qu'elles entraîneroient après elles; disant que l'on s'apercevoit déjà que les méchans & les incrédules s'enhardissoient: les gens de bien en étoient navrés & troublés. Ils ajoutèrent même ingénument, que la Paroisse étoit attentive à la conduite que je tiendrois à l'occasion de cet ouvrage & de son Auteur. A quoi je répondis brièvement, que je savois mon devoir.*

sont-là les seuls alimens qui ont donné de l'activité à son zèle (e).

Dira-t-on que le Clergé n'avoit pas qualité pour prendre ces deux objets en considération? Son état ne l'y appelle-t-il pas nécessairement? Ou il faut cesser d'être Ministre de l'Évangile, ou, si on l'est de bonne-foi, il faut soutenir les intérêts de son divin Maître. Tous les Clergés, de quelque Communion qu'ils fussent, en auroient fait autant. Je ne crains point d'avancer que nos Églises voisines, même d'une différente Communion, ont été édifiées de cette conduite & de cette résolution, qui

---

(e) Je n'étois point dans cette assemblée, continuant à être malade, sans aucune connoissance, ni directe, ni indirecte, de ce qui y étoit traité, sachant moins encore que les Livres de M. *Roussseau* seroient l'objet d'une délibération, que j'ai trouvé, au reste, digne du zèle du Clergé. Ce ne fut qu'au retour du Pasteur de mon voisinage que j'appris que notre Compagnie avoit fait des remontrances là-dessus au Gouvernement & au Magistrat municipal, & qu'elle étoit convoquée pour les 12 & 13 Mars 1765, afin d'aviser au parti que l'on devoit prendre par rapport à M. *Roussseau*.

quadre

quadre si bien à une Compagnie de défenseurs de la vérité , qui doivent se montrer pour la cause du Seigneur Jésus.

L'Anonyme n'est pas bien instruit ; car la Vénérable Classe fit en 1762 , au sujet d'ÉMILE , des remontrances au Gouvernement pour qu'il empêchât que ce Livre ne se répandît dans le pays , sans cependant faire mention de son Auteur. Sans doute que l'Anonyme a eu des raisons de supprimer cette anecdote , qui fait honneur à la modération de la Vénérable Classe , par laquelle elle s'est distinguée en tout tems , quoi qu'en puisse dire l'Auteur du Libelle.

Je pourrois mettre par forme de note ce que j'ai à ajoûter ; mais j'aime mieux l'insérer dans le corps de ma lettre. C'est de prier l'Anonyme de recourir aux Registres du Conseil d'État , où il trouvera la vérité du fait que j'avance.

Tandis que M. ROUSSEAU n'a point troublé l'Église , la Compagnie s'est tue. Je n'ai rien dit aussi de mon côté. Il y a plus , c'est que je voyois avec

un vrai plaisir M. ROUSSEAU , par l'at-  
trait de sa conversation.

Au reste l'Anonyme s'oublie étrangement , en cherchant à jeter du ridicule & sur la conduite de son Magistrat , & sur la méprise du Hérault ( *f* ) qui annonçoit la proscription des *Lettres de la Montagne*. Convenez, Monsieur, qu'il y a de l'imprudencce dans cette réflexion; je parle pour l'honneur de son Magistrat , & du mien. Convenez que cette pensée , dont il s'applaudit , est encore plus heureusement bête , que la méprise de l'Huissier.

L'Anonyme s'oublie encore étrangement en maltraitant une Compagnie respectable de Pasteurs. Je ne parle pas des injures , dont il est fort prodigue à mon égard : je lui pardonne sincèrement.

Je finis ici , & je passerai dans ma suivante aux faits les plus intéressans , dans le récit desquels l'Anonyme manifeste une mauvaise foi & une infidélité des plus marquées.

(*f*) Page 7. du Libelle.

Pour vous, Monsieur, vous êtes vrai, vous aimez aussi la vérité : je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez - moi véritablement pour la vie , &c.

A Motiers-Travers, le 15 Juin 1765.

---

## LETTRE IV.

**M**E voici , Monsieur , arrivé à l'époque où l'Anonyme continue à s'évaporer , & à s'oublier contre le Clergé , & contre moi.

Prenant le ton important , il s' imagine qu'il en imposera à des gens raisonnables , & qui savent peser les choses dans une juste balance.

Pénétrons les prétendus mystères de cet Auteur , qui croit y être initié , quoiqu'il n'en connoisse pas même la marche. L'on diroit à l'entendre , qu'il a été dans les secrets du Sanctuaire. Il n'y a point de secret dans le Sanctuaire , que ceux auxquels le serment oblige. Quand il est question de l'Évangile , & de l'édification de l'Église , ce Sanctuaire

manifeste publiquement ses résolutions , comme il l'a fait dans l'occasion de M. ROUSSEAU , & comme il le fera toujours en tems convenable. *Le règne de Jésus-Christ n'est point un règne caché.* Mais il y a des circonstances où la prudence veut que l'on garde le silence pour un tems.

La Vénérable Classe séjourna les 12 & 13 Mars , pour aviser aux moyens d'obvier aux scandales que le dernier Ouvrage de M. ROUSSEAU occasionnoit.

N'en déplaise à l'Auteur , le Clergé , selon les Constitutions Écclésiastiques de ce pays , a inspection sur la foi comme sur les mœurs , quand il en résulte du scandale : c'est le texte , c'est l'esprit de notre discipline , & on pourroit en citer des exemples. Inquisition , dit l'Auteur. Fades plaisanteries , & absurdités , puisqu'il s'agissoit d'un fait public , & que l'Inquisition , selon la signification même du mot , n'a pour objet que des faits cachés.

Avant l'époque de l'assemblée du Clergé des 12 & 13 Mars , je crus , quoiqu'à peine convalescent , & mal-

gré le tems rigoureux, que ma sollicitude pastorale m'appelloit à voir M. ROUSSEAU, que je n'avois point vu pendant ma maladie. Je me transportai donc chez lui le Vendredi 8 Mars après midi, pour l'engager à prendre un parti qui pût s'accorder avec mes sentimens pour lui, & avec mon devoir. J'exposai à M. ROUSSEAU les allarmes où j'étois sur son compte, les suites que je prévoyois du résultat de la Vénérable Classe. Je lui ouvris mon cœur, je lui parlai en Citoyen, en Chrétien, en Pasteur, & en ami. C'étoit peut-être un *trop-fait* de ma part (g): mais mon cœur me dictoit cette démarche.

Je vous le confesse, Monsieur, j'avois envie d'éviter du chagrin à M. ROUSSEAU, parce que je croyois alors en bonne conscience qu'il erroit de bonne-foi.

Je lui proposai divers expédiens; entr'autres qu'il voulût bien me pro-

---

(g) Un *trop-fait*, parce que le Corps dont je suis membre m'avoit insinué en quelques occasions, que j'étendois bien loin ma tolérance pour M. Rousseau.

mettre qu'il ne communieroit pas aux fêtes de Pâques, tant pour son bien, que pour l'édification ; & que , dans cet intervalle , la grande fermentation qui agitoit les esprits se calmeroit peut-être. Étoit-ce là la conduite d'un persécuteur ?

M. ROUSSEAU hésita quelques momens sur sa réponse. Enfin, il me dit , que , si je le garantissois pour les fêtes suivantes , il pourroit bien se rendre à mes raisons. Je lui représentai que cela ne dépendoit pas de moi ; que j'étois membre d'un Corps , & que je n'avois que mon suffrage. Il s'obstina à me dire que son sort étoit entre mes mains , & qu'il vouloit tout ou rien. Je ne laissai pas de l'assurer que je lui ferois tout le bien possible , autant que cela pourroit s'accorder avec mon devoir. M. ROUSSEAU me répartit , qu'il prenoit engagement avec moi de ne plus écrire sur aucune matière de Religion , & qu'ainsi il espéroit qu'on le laisseroit tranquille ; & tout de suite il ajouta : *Eh bien ! Monsieur , mon sort dépend de vous ; si vous revenez avec de bonnes nouvelles , à quelque heure que ce soit , je vous embrasserai de tout mon cœur ; sinon , nous nous tournerons le dos.* Affligé



de sa prévention , je lui répondis : *tout ce qu'il vous plaira* , & je revins chez moi le cœur pénétré & ulcéré. Quoi ! me dis-je à moi-même , tu cherches à faire tout pour le bien , & l'on ne veut pas en faire usage (h) !

Comme je ne devois partir que le Lundi , je crus que M. ROUSSEAU auroit quelque réavis , & me donneroit de ses nouvelles : mais je n'en reçus aucune : d'où je conclus qu'il persistoit dans sa façon de penser ; lorsque le Dimanche, sur le soir , M. GUYENET , Lieutenant du Val-de-Travers , qui est dans les bonnes graces de M. ROUSSEAU , se rendit chez moi , pour me dire que M. ROUSSEAU l'avoit fait chercher , & qu'il s'étoit plaint à lui que la déclaration qu'il m'avoit faite de bouche avoit été écoutée de ma part assez froidement , & que , si je la lui avois demandée par écrit , il me l'auroit

---

(h) J'en appelle au témoignage de M. *Roufféau* sur la vérité de ces faits , & je prends le Public pour juge , si l'on peut me taxer , avec justice , d'avoir tourné brusquement le dos à M. *Roufféau*.

fûrement donnée. Il n'avoit qu'à me la remettre , répondis-je , si c'étoit réellement son intention ; je suis prêt à la recevoir , & à la produire à la Vénérable Classe ; mais , ajoutai-je , je vous conjure , par l'intérêt que vous prenez à M. ROUSSEAU , & par celui que vous savez que j'y prends aussi , que son écrit soit clair & positif. M. GUYENET me répliqua que je ferois mieux que lui , si je voulois me transporter chez M. ROUSSEAU. Je ne puis pas , lui dis-je ; ma santé ne me permet pas de m'exposer par le grand froid , outre que je n'ai rien de nouveau à lui dire. M. le Lieutenant m'apporta un écrit de M. ROUSSEAU , que je lui témoignai n'être pas suffisant. Sur cela il me demanda quelles seroient donc mes idées ? Je les lui exposai de bouche : il me dit qu'il m'apporteroit une réponse ; ce qu'il fit le Lundi matin. La voici :

« Par déférence pour M. de Mont-  
 » mollin , mon Pasteur , & par respect  
 » pour la Vénérable Classe , j'offre , si  
 » on l'agrée , de m'engager par un écrit  
 » signé de ma main , à ne publier de  
 » ma vie aucun nouvel ouvrage sur  
 » aucune matière de Religion , même

» de n'en traiter incidemment dans au-  
 » cun nouvel ouvrage que je pourrois  
 » publier sur tout autre sujet ; & au sur-  
 » plus , je continuerai de montrer par  
 » mes sentimens , & par ma conduite ,  
 » tout le prix que je mets au bonheur  
 » d'être uni à l'Église. Je supplie Mon-  
 » sieur le Professeur de vouloir bien  
 » communiquer cette déclaration à la  
 » Vénéralle Classe (1).

Signé , J. J. ROUSSEAU ».

Fait à Motiers , le 10 Mars 1765.

Je représentai à l'Agent de M. ROUSSEAU , que cette dernière déclaration , bien loin de tranquilliser notre Clergé , ne feroit que l'indisposer d'avantage ,

---

(1) L'Anonyme veut bien errer dans sa note , lorsqu'il dit que cette déclaration n'a été connue que depuis quinze jours ; elle fut répandue même dès le commencement de cette affaire , & dans ce pays , & à Genève , M. le Lieutenant du Val-de-Travers m'ayant dit qu'il avoit ordre de la rendre publique , comme je l'ai fait moi-même à qui a voulu la voir.

& qu'au lieu du mot, *je continuerai* ; il falloit substituer celui-ci, *je tâcherai*, parce que je comprenois que cette première expression, *je continuerai*, révolteroit tous les esprits (k). M. le Lieutenant me dit qu'il ne pouvoit pas se résoudre à retourner chez M. ROUSSEAU, & m'alléqua, pour s'en dispenser, diverses raisons que je ne toucherai point ici.

Je ne vous demande rien, Monsieur, lui dis-je ; faites ce que vous voudrez ; quant à moi, il faut que je parte pour Neufchatel, afin de ne pas me mettre à la nuit. J'y retourne, me dit-il brusquement, quoique je m'attende à n'être pas bien reçu. Je retarde mon voyage, Monsieur, répartis-je : cependant revenez au plutôt. M. le Lieutenant, à son retour, me dit, qu'il n'avoit pu persuader M. ROUSSEAU, & que

(k) Eh ! combien plus la première déclaration qui me fut remise, n'auroit-elle pas révolté ! Il y avoit, entr'autres, ces expressions : *J'offre, si on veut me laisser en repos*. En vérité, dis-je à celui-ci, c'est se moquer, & on ne donne pas ainsi la loi à ses supérieurs.

celui-ci avoit protesté qu'il ne changeroit pas un mot à sa déclaration, & qu'il ne substitueroit point le mot de *tâcher* à celui de *continuer*. Tant pis, dis-je à M. le Lieutenant; cet entêtement m'afflige. Je pars; dites à M. ROUSSEAU qu'il est lui-même l'artisan des chagrins qu'il s'attirera : mais ce sont ses affaires, puisqu'il ne veut pas écouter les conseils de ses amis. Je partis pour me rendre où mon devoir m'appelloit.

Je vous quitte, Monsieur, pour un moment. Vous connoissez mes sentimens. Agréez que je vous en renouvelle les assurances.

A Motiers-Travers, ce 17 Juin 1765.

---

## LETTRE V.

J'ARRIVE à Neufchatel, où je trouve une fermentation pareille à celle qui étoit dans ma paroisse & dans les voisines. Les *Lettres de la Montagne*, la réimpression des ouvrages connus &

E vj

inconnus de M. ROUSSEAU , les remontrances de notre Compagnie , la proscription de ces Ouvrages par le Magistrat municipal , agitent tous les esprits. Vous le savez mieux que moi , Monsieur , vous qui n'avez jamais été accusé de fanatisme , mais qui aimez l'ordre & la Religion. Chacun a les yeux ouverts , me disiez-vous , sur la conduite que tiendra votre Compagnie dans cette circonstance. Que feront nos Ministres , disoit-on , non point à l'oreille , mais publiquement ? Défendront-ils l'Evangile attaqué si ouvertement , ou le laisseront ils déchirer par ses ennemis ? Que ferez-vous vous-même , me disiez-vous , Monsieur ? Ce dernier Ouvrage ne met-il pas obstacle à la continuation de votre tolérance ? M. ROUSSEAU est votre Paroissien ; ne ferez-vous rien , pour la Religion , pour l'édification , & pour vous-même ? Si un Citoyen de ce pays , ajoutiez-vous , avoit osé dire , ou écrire quelque chose d'approchant à ce qu'avance M. ROUSSEAU , ne seroit-on pas contre lui ? M. ROUSSEAU , nouveau Citoyen , a-t-il donc plus de privilège que tous les anciens

Citoyens ? N'est-il pas soumis comme Citoyen aux loix de l'État & aux usages qui y sont de tems immémorial ?

Je me rendis à notre assemblée où le Christianisme de M. ROUSSEAU fut examiné le 12 & le 13 Mars. Je produisis la déclaration que M. le Lieutenant GUYENET m'avoit remise de sa part le Dimanche précédent. On trouva qu'elle n'étoit point suffisante pour réparer le mal que les *Lettres de la Montagne* avoit déjà fait, & qu'il auroit fallu quelque chose de plus de la part de M. ROUSSEAU pour l'honneur de la Religion ; en sorte que, bien loin que la Compagnie crût devoir *consigner en Lettres d'or* (1) dans ses Registres cette déclaration de M. ROUSSEAU, elle estima que cet écrit portoit en lui-même sa condamnation, & que, si ce Livre n'avoit rien qui blessât la Religion, M. ROUSSEAU n'étoit pas tenu de prendre des engagements de ne plus écrire.

Suivant la pratique de notre Corps, je fus requis de donner mon information, qui fut énoncée dans cet esprit.

---

(1) Page 9.

de tolérance & de charité , dont j'ai toujours usé à l'égard de M. Rousseau. Ensuite je me retirai , suivant nos mêmes usages,

La Compagnie me donna une direction pour ma conduite dans cette affaire , me déclarant que c'étoit pour me mettre à couvert de tout ce que l'on pourroit m'imputer malignement. Malgré ce que dit l'Anonyme, il n'y a point eu de *précipitation* ( *m* ) dans la délibération de la Compagnie. Il est bon que l'on sçache que , quand elle est assemblée par le devoir, pour une matière sur laquelle tous les membres sont d'avis qu'ils y soient tous , ou qu'il en manque quelques-uns , l'on passe outre : autrement un Corps ne mettroit jamais fin à rien , sur-tout quand il ne s'assemble pas souvent.

Je ne fais où l'Auteur a puisé ce qu'il ose avancer , que la Vénéritable Classe fulmina contre M. Rousseau, en dépit des constitutions de ce pays , une sentence d'excommunication. Elle connoît les bornes de sa Jurisdiction spi-



rituelle ; mais elle fait qu'elle peut donner des directions à ses membres pour s'en servir auprès des Consistoires , quand le cas y écheoit , sans prétendre par-là gêner les suffrages ( *n* ).

Il est faux , & absolument faux que la Vénérable Classe eût pour objet la lettre anonyme que l'Auteur rapporte dans son libelle pag. 12 & suivantes , & qui fut adressée à quelques membres , desquels j'étois. Quoi qu'à divers égards cette lettre fasse honneur à son Auteur , qui vraisemblablement craignoit , par l'attachement qu'il montre pour la Compagnie , que le public ne lui imputât de vouloir gêner le Consistoire de Mortiers , la Vénérable Classe , suivant la sagesse d'un Corps prudent & respectable , ne voulut faire aucune attention à cette lettre , parce qu'elle

(*n*) Combien de fois la Vénérable Classe n'a-t-elle pas été requise par les Consistoires , & par la bouche de leurs Chefs , même par des requêtes , de leur donner des directions ! Combien de fois n'a-t-elle pas envoyé des Députés aux Consistoires pour les éclairer , & d'ordinaire avec des remercimens de leur part !

étoit anonyme : elle n'y fut pas même lue ; quelques membres seulement , des mains desquels elle passoit dans d'autres , la lurent dans leur particulier.

Je joins ici , Monsieur , la copie de la direction qui me fut donnée par la Compagnie , à laquelle elle travailla pendant que je m'étois retiré , suivant nos usages ( o ).

« Monsieur le Doyen a exposé, que,  
 » la Compagnie étant aujourd'hui as-  
 » semblée , pour délibérer sur la con-  
 » duite qu'elle devoit tenir à l'égard  
 « de M. ROUSSEAU , dont les sentimens  
 » antichrétiens , manifestés dans ses  
 » écrits , & notamment dans ses *Lettres*  
 » *de la Montagne* , publiées depuis peu ,  
 » donnent le plus grand scandale à  
 » toute l'Église Chrétienne , & parti-

( o ) Pour comprendre quels sont ces usages , il est bon de savoir que , quand il s'agit d'une affaire qui intéresse un Pasteur , tant pour le temporel , que pour le spirituel , soit son Église en général , soit un ou plusieurs de ses Paroissiens , ce Pasteur est obligé de se retirer , & n'assiste point à la délibération. Conséquemment je sortis , s'agissant de M. Rousseau , mon Paroissien.

» culièrement à celles de notre pays ,  
 » il étoit à propos d'entendre aupara-  
 » vant M. de Montmollin , Pasteur de  
 » Motiers , duquel M. ROUSSEAU est  
 » actuellement Paroissien : ce qui ayant  
 » été approuvé , M, le Pasteur de Mo-  
 » tiers , après une longue information ,  
 » a déclaré à la Compagnie , que M.  
 » ROUSSEAU , déjà instruit de l'objet de  
 » cette délibération , lui avoit remis ,  
 » pour édifier la Compagnie , un écrit  
 » signé de sa main , portant ce qui  
 » suit \* .

» La Compagnie , ayant entendu la  
 » lecture de l'écrit ci-dessus rapporté  
 » mot à mot , a déclaré , après une mûre  
 » délibération , qu'elle ne pouvoit point  
 » se contenter d'une pareille déclara-  
 » tion nullement suffisante pour son  
 » édification , non plus que pour la ré-  
 » paration du scandale général que M.  
 » ROUSSEAU avoit donné à toute la  
 » Chrétienté , par la publication de ses  
 » Ouvrages dangereux & impies .

» C'est pourquoi elle s'est cru in-

---

\* Voyez cet écrit , pages 104 & 105 .

» dispensablement obligée de déclarer à  
» M. de Montmollin , qu'après la pu-  
» blication des *Lettres de la Montagnes* ,  
» elle ne pouvoit plus ( malgré tout le  
» zèle & toute la charité dont elle  
» étoit animée envers M. ROUSSEAU ) ,  
» le regarder comme Chrétien & com-  
» me Membre de notre Église. Après  
» quoi , M. de Montmollin ayant de-  
» mandé une direction , la Compagnie  
» estime qu'il doit faire paroître en  
» Consistoire M. ROUSSEAU , pour lui  
» adresser les admonitions convena-  
» bles , & lui faire entendre , qu'elle ne  
» peut le reconnoître digne de la Com-  
» munion des Fidèles , tant qu'il ne  
» manifestera pas à tous égards les  
» sentimens d'un vrai Chrétien , en dé-  
» clarant solennellement en Confis-  
» toire , qu'il croit en *Jésus-Christ* , mort  
» pour nos offenses , & ressuscité pour  
» notre *Justification* ; en témoignant de  
» plus le regret qu'il a de tout ce qu'il  
» peut avoir écrit contre une telle foi ,  
» & en général contre la Révélation ;  
» en consentant même que cette déclara-  
» tion soit rendue publique pour l'é-  
» dification de l'Église , & pour la ré-

- » paration du scandale qu'il lui a donné.
- » A Neufchatel ce 13 Mars 1765.

» A. de LUZE,

» Pasteur à Cornaux, &  
» Secrétaire de la Vénérable Classe ».

Je quittai Neufchatel le 14 pour revenir chez moi, où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire Auteur du Libelle ose-t-il avancer, qu'il y a eu des menées employées dans l'Eglise de Motiers? (Pag. 17.) Qu'il apprenne à être vrai. Il n'y a point eu de menées, ni de ma part, ni de celle des amis de la Religion & de la paix. J'en appelle au témoignage de tous mes Paroissiens, & à celui des Anciens mêmes, qui n'ont pas voté comme moi dans l'affaire de M. ROUSSEAU. Quoique le public manifestât une curiosité impatiente de connoître la résolution prise par la Compagnie, on garda cependant le silence auquel le ferment astreignoit dans tous les Corps, silence dans lequel l'Anonyme affecte

de chercher, l'on ne fait pourquoi, tant de mystères. Je suis encore à ignorer si l'on a fait un secret aux Pasteurs absens de la résolution que les Pasteurs présens en grand nombre ont prise dans leur assemblée. Quant à moi, je fais bien que je n'en ai point fait de mystère à mes frères absens, lorsque j'ai eu occasion de les voir. Et pourquoi leur en faire un, puisque tous les Pasteurs ont blâmé les *Lettres de la Montagne*, & en ont craint les suites pour leurs troupeaux?

Je vous offre mes respects, & j'ai l'honneur d'être parfaitement, &c.

*A Motiers-Travers, 20 Juin 1763.*



## LETTRE VI.

**J**E reprends le fil de ma narration. Le Dimanche 24 Mars, qui précédoit les Fêtes, le Consistoire, suivant la pratique de toutes les Églises de ce pays, s'assembla pour les accusations (p).

Ce jour-là avoit été pris pour présenter à l'Église deux nouveaux Anciens qui avoient été choisis & nommés, & qui auroient déjà dû l'être depuis un tems, sans diverses circonstances. Les Fêtes de Pâques approchant, les Anciens insistèrent sur ce qu'on leur donnât des Collègues, parce qu'ils étoient en trop petit nombre pour

---

(p) Les accusations consistent dans les demandes que le Pasteur fait à chaque Ancien, si aucun scandale n'est parvenu à sa connoissance, & ce qu'il y auroit de mieux à faire pour l'édification. Le Pasteur dit aussi ce qu'il fait, & l'on prend les mesures que l'on croit être les plus efficaces.

soutenir le poids de l'Église. Quelle malignité de la part de l'Anonyme, (pag. 21.) d'assurer que je pris ce tems pour compléter le Consistoire, afin d'avoir plus de membres à ma dévotion! L'Officier du Prince ne vota-t-il pas aussi pour cette élection?

Le même Dimanche 24 Mars, jour de la présentation des nouveaux Anciens, le Consistoire se rendit chez moi, suivant la coutume, avant le Sermon du matin, avec les deux nouveaux Élus, & c'est seulement alors que je les prévins de l'affaire de M. ROUSSEAU, qui devoit être proposée dans l'Assemblée du Consistoire après le Sermon. Dans cette Assemblée je leur représentai, que ce n'étoit qu'avec douleur que je leur proposois le cas de M. ROUSSEAU avec lequel ils savoient que j'avois des liaisons : mais que l'honneur de la Religion, l'édification des Églises en général, & de celle de Motiers en particulier, me faisaient passer sur cette considération, d'autant plus que tout le monde, depuis la publication des *Lettres de la Montagne*, étoit attentif à la conduite que nous tiendrions à l'égard de M. ROUSSEAU,



particulièrement la Vénérable Classe, ainsi que toutes les Églises voisines de ce pays. J'estimai donc, qu'il seroit à propos, pour notre décharge, que l'on entendît M. ROUSSEAU en Consistoire, & que, si le Consistoire le vouloit, je me bornerois à faire à M. ROUSSEAU ces deux seules questions générales : *s'il croyoit la Divinité de la Révélation ? Et s'il croyoit aussi que Jésus-Christ est mort pour nos offenses, & ressuscité pour notre justification ?* Deux questions bien simples, & dont la réponse affirmative fait la livrée du Chrétien ( q ).

Pour étayer mon opinion, je fis usage de la direction que la Vénérable Classe m'avoit donnée, & dont les Anciens me demandèrent la lecture. C'est ce que je fis, en leur déclarant bien expressément, que je ne prétendois

---

( q ) *Sanctifiez le Seigneur Dieu dans vos cœurs, & soyez toujours prêts à répondre avec douceur à tous ceux qui vous demandent raison de l'espérance qui est en vous. I. Pierre, III. 15.*

point par-là gêner leurs suffrages , leur demandant, sous les yeux de l'Officier du Prince , si jamais je les avois gênés dans leurs opinions ? Tous répondirent unanimement que je les avois toujours laissé libres , & qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usât si bien avec eux.

L'on vota , & la pluralité fut que M. ROUSSEAU seroit cité à comparoître en Consistoire dans la maison du Curé pour le 29 , à l'issue de la prédication, suivant l'usage. L'on chargea M. le Diacre de Motiers , & le Doyen des Anciens de cette commission , dont ils s'acquittèrent convenablement. M. ROUSSEAU leur donna pour réponse qu'il paroîtroit.

Puis-je passer sous silence les discours que l'Anonyme me prête gratuitement & faussement , d'avoir dit en Consistoire , que M. ROUSSEAU étoit l'*Ante-Christ* (r). Je n'ai jamais pensé , & bien moins dit une pareille absurdité. Je ne fais ce que c'est qu'injurier : mais

---

(r) Page 17. du Libelle,

je fais défendre la vérité avec fermeté, quand mon devoir m'y appelle.

Toutes ces expressions que renferme (f) le libelle, tous ces propos extravagans que l'Anonyme met dans ma bouche, sont trop méprisables, pour que je prenne la peine de les relever.

Quelle misère que ce qu'ajoute immédiatement après l'Anonyme ! Cette phrase de sa note ( page 18. ), que je vais transcrire, cadre merveilleusement avec celle de l'Ante-Christ. L'Auteur réussit très-bien à faire rire & à se déshonorer : *On fit même semer, dit-il, parmi les femmes du village & des environs, que ce Jean-Jacques avoit dit dans son dernier ouvrage, que les femmes n'avoient point d'ame, & n'étoient au plus que des brutes, & mille autres propos dans ce genre, tous propres à renouveler parmi nous le spectacle du sort de Servet & de celui d'Orphée. Je me hâte de finir & de vous protester bien sincèrement que je vous suis tout acquis.*

Motiers-Travers, ce 22 Juin 1765.

(f) Page 17.

Tome VII

E

## L E T T R E V I I .

**J**E continue, Monsieur, & je reprends la page 18 du libelle, où l'Anonyme s'exprime ainsi : *C'est alors que le prétendu Ante-Christ adressa la lettre suivante à M. le Procureur Général, & dans le corps de laquelle M. Rousseau s'exprime ainsi : Etre excommunié à la façon de M. de Voltaire m'amusera fort aussi.* Ceci n'est pas moins aventuré que l'imputation d'un libelle odieux que l'on a attribué à M. le Pasteur de Vernes. Du reste, je me tais sur le contenu de la lettre, & me borne à une remarque sur la note de l'Anonyme (t), (page 20.) avec cette addition, que M. Rousseau est tellement habitué à dire qu'il veut quitter Motiers,

---

(t) J'ose répondre que cette note de l'Anonyme est une énigme pour tous les membres de la Vénérable Classe. C'est à M. de Voltaire à savoir ce qu'il a fait, & ce qu'il a écrit.

qu'il a formé & abandonné plus d'une fois cette résolution , pour les mécontentemens les plus légers.

Quelle témérité de la part de l'Anonyme , d'oser avancer , ( page 21. ) *que dans l'intervalle de douze jours j'avais si bien mis ce tems-là à profit , que j'écrivis à Genève que je me portois garant que l'excommunication seroit prononcée contre M. Rousseau ! Où sont-elles ces lettres ? Je le somme de les produire , ou d'en donner seulement les indices. S'il ne le fait pas , quelle conséquence en doit-on tirer ? C'est au Lecteur à prononcer.*

Permettez , Monsieur , que je revienne encore à la tenue du Consistoire du 24 Mars , pour vous mettre bien au fait de ce qui se passa à celui du 29 du même mois. L'Anonyme fait grand bruit des Constitutions de l'État , des droits & des libertés des Citoyens. Dieu me garde d'y porter jamais atteinte . . . .

L'Auteur affecte encore de faire grand bruit de la prétendue inquisition du Clergé , & de celle qu'il insinue que l'on vouloit introduire dans le Consistoire de Motiers. Je n'ai pas be-

soin de citer les pages de son libelle ; elles sont farcies de telles insinuations. Le seul mot d'Inquisition me fait frémir : mais que l'Auteur ne s'y trompe pas , & qu'il ne confonde pas le faux zèle avec le vrai zèle , l'amour de l'ordre & de la vérité avec l'Inquisition de Goa. Je connois la discipline de nos Églises , quelle est son étendue , & quelles sont ses bornes. Je fais , malgré tout ce que l'on peut dire , qu'elle a pour objet , de tems immémorial , la foi & les mœurs : la foi , dans ce qui fait son essence , & dans ce qui est reconnu par l'Église comme fondamental dans la Religion , & comme doctrine reçue. Trouver des contradictions dans une révélation ; jeter du ridicule sur la personne de Jésus-Christ , sur ses actions & sur ses miracles ; faire envisager les œuvres de ce divin Sauveur comme des choses naturelles ; le Clergé se taira ! Le Pasteur ne dira mot ! Le Consistoire mollira ! Eh ! bon Dieu ! quelle Église ! Il ne faut plus de Pasteurs , plus de Consistoires , plus de culte.

Il n'est pourtant question dans les Consistoires , ni de feux , ni de buchers ,

ni d'*Auto-da-fé*, mais de ramener les mécréans à une véritable foi, & les méchans à redresser leurs voies ; ce que ne voulant pas faire, on leur interdit l'accès à la communion, selon les ordres exprès de la parole de Dieu.

Je vous le demande, Monsieur, cette conduite est-elle celle du Saint-Office? Étoit-ce une inquisition contre M. Rousseau ? Lui qui a soutenu si vivement, dans ses *Lettres écrites de la Montagne*, qu'on avoit improcédé à Genève, de ce qu'on ne l'avoit pas fait comparoître en Consistoire, & de ce qu'on l'avoit jugé & condamné sans l'avoir entendu, a-t-il donc raison de se plaindre de ce qu'on a voulu suivre, à son égard, la marche que lui-même trouvoit convenable dans un autre tems?

J'ai l'honneur d'être, avec le dévouement le plus entier, &c.

A Motiers-Travers, le 24 Juin 1765.

## L E T T R E V I I I .

J E mets de côté, Monsieur, tout préambule pour venir d'abord au fait.

Le Consistoire s'assembla le 29 Mars 1765, sur la citation qui avoit été faite à M. Rousseau, & lorsqu'on s'attendoit à le voir paroître, il fit parvenir au Consistoire par M. le Lieutenant Guyenet une lettre qui fut remise à M. le Diacre, le Consistoire siégeant. J'avoue que je me trouvai fort embarrassé, parce qu'il n'est pas d'usage, dans nos Consistoires, de rien recevoir, ni par écrit, ni par Procureur, & qu'il ne s'y instruit aucune procédure. L'on seroit repris par le Gouvernement, si l'on faisoit autrement. Eh ! pourquoi l'ignorant Anonyme s'avise-t-il de me faire un crime d'avoir fait observer que cela n'étoit point conforme à nos usages ? Je demandai au Consistoire son avis ; il fut arrêté qu'on ouvreroit la lettre, & qu'on la liroit ; ce qu'on avoit ce-



pendant toujours refusé en d'autres occasions.

*Alia tempora , alii mores.*

Autres tems , autres mœurs.

Que de petiteffes dans le détail minutieux que fait l'Anonyme sur mes mouvemens , gestes & propos ! ( page 28. ) L'Anonyme y étoit-il ? Lui en a-t-on fait rapport ? Je ne puis me le persuader ; car il déguise absolument les faits. Je parlai , je raisonnai suivant l'importance du sujet.

Qui a dit à l'homme du siècle , que , si la déclaration de l'Auteur d'Emile en 1762 me parut suffisante pour l'admettre à la communion , je devois , quoi que fît M. Rousseau , quoi qu'il écrivît , continuer à l'admettre , après la publication des *Lettres de la Montagne* ? Ces Lettres-là ne sont-elles pas de nouveaux faits , de nouveaux écrits ? Or , un écrit public , répandu dans tout l'Univers , n'est il pas une action ? Toute action répréhensible , sur-tout dans les matières les plus saintes & les plus graves de la Religion , n'est-elle

pas un objet d'instruction & de ré-préhension.

L'Anonyme ose tout dire , & je re-prends ses propres expressions , (pag 28 & 29. ) *L'homme de Dieu* , dit-il , ose proposer de renvoyer la délibération à un autre jour , sous le prétexte frivole & inouï de l'absence d'un des Anciens , sur le suffrage duquel il croyoit sans doute pouvoir compter. Ses efforts inutiles de ce côté-là , il les tourna d'un autre , & sans pudeur , prétendit deux voix en Chapitre , lui qui par délicatesse auroit , en ce cas particulier , dû s'abstenir de voter , par cela même qu'il étoit censé être partie dans cette affaire , &c. &c. &c. Il faut , Monsieur , vous mettre au fait. Il y a vingt & quelques années que je suis Pasteur à Motiers. A l'entrée de mes fonctions , je demandai au Consistoire quels étoient ses usages ? Il me fut répondu , que le Pasteur votoit le premier sur les cas qui avoient été exposés , & sur ceux qu'il exposoit lui-même , & que cela seroit à éclairer le Consistoire. J'ai toujours agi de la sorte.

Dans le Consistoire du 29 Mars , il

ne fut rien statué par rapport à M. Rousseau , à cause du partage des suffrages. Là-dessus je demandai , s'il ne convenoit pas de renvoyer à un autre jour la décision de cette affaire , jusques à ce que le Consistoire fût revêtu , parce qu'un Ancien manquoit : ma réquisition étoit fondée sur ce qui s'étoit fait en pareille occasion , dans d'autres tems.

L'on m'objecta , que l'assemblée avoit été convoquée *ad hoc* , & quelques Anciens dirent , qu'ils ne pourroient pas s'y rencontrer un autre jour. Je compris la défaite ; je repris la parole & j'ajoutai , que j'avois toujours oui dire à divers Pasteurs , qu'en cas d'égalité de suffrages , & pour mettre fin à une affaire , la voix du Pasteur étoit prépondérante ( *u* ) ; ce qui est

( *u* ) Ce qui fut confirmé par le plus vieux des Anciens , qui attesta que cela avoit eu lieu plus d'une fois sous mon prédécesseur. Lui seul pouvoit dire ce qui en étoit , puisque tous les autres , excepté l'absent , ont été faits successivement Anciens , depuis que je suis Pasteur ici.

bien loin de signifier double voix ; comme l'Anonyme le prétend malicieusement ; enfin ce sont les usages des Consistoires de ce pays , & nous sommes dans un pays d'usages.

Le déclamateur Anonyme parle contre la vérité en avançant , ( pag. 29 ) *que je reprochai avec aigreur aux Anciens qui n'avoient pas été de mon avis , de n'avoir pas écouté la voix de leur Conducteur spirituel.* Observez , Monsieur , que je les laissai tous opiner tranquillement , & sans les interrompre ( x ) : seulement , leur dis-je sans fiel , après la levée de l'assemblée , j'aurois cru que , m'ayant témoigné jusques ici de la confiance , vous auriez écouté la voix de votre Conducteur spirituel : à quoi il ne me fut pas répondu un seul mot.

Je reviens à la lettre \* qu'écrivit

---

( x ) Il est vrai que l'homme de Dieu interrompit l'homme du Prince , à l'occasion d'un propos que tenoit ce dernier , sur un oui-dire , propos qui bleffoit l'honneur du premier.

\* Voyez cette Lettre , pages 49 & suiv.

M. Rousseau au Consistoire le 29 Mars 1765. Je pourrois la commenter ; mais vous êtes pénétrant , vous comprendrez d'abord , qu'il faut la comparer avec celle que j'écrivis à Genève en 1762. Il vous sera fort aisé de juger.

Il y auroit bien des remarques à faire sur cette lettre , mais je m'arrête ici , & me hâte de relever une odieuse & noire imputation de l'Anonyme dont je rapporte les propres termes , ( pag. 29 , 30. ) *Quelle est la raison suffisante de cette furieuse animosité ? Un Pasteur , dont M. Rousseau a parlé deux fois avec éloge , doit , sans doute , avoir eu de grands motifs pour démentir lui-même ces éloges. Aussi , Monsieur , se dit-on à l'oreille ce mot du guet sacré , auri sacra fames : voilà tout ce que je vous dirai , devinez le reste.*

Quelle audace contre un Pasteur dont la réputation , à cet égard , a été jusques ici intacte ! Que veut dire l'Anonyme , avec son *auri sacra fames* ? Qu'il lève le masque. Je n'ai aucune relation , directe ou indirecte , avec

ceux que l'Anonyme appelle les ennemis de M. Rousseau , & sur lesquels il imprime les plus sinistres soupçons.

Un Ange pourroit-il tenir contre de telles impostures ? Je sens que ma tête s'échauffe : aussi je vais quitter cet homme de ténèbres , pour me tourner du côté de l'homme de lumière , à qui je suis , & ferai toute ma vie , avec l'attachement le plus sincère , &c.

A Motiers-Travers, ce 27 Juin 1765.

## L E T T R E IX.

**V**OUS connoissez , Monsieur , la requête des Anciens (y) , & l'Arrêt du Conseil-d'État.

Vous avez vu quelle a été ma conduite dans le Consistoire , & dès-là il vous est aisé de remarquer , si la direction que les quatre Anciens ont demandée étoit bien fondée : si les articles

(y) On peut les voir , pages 58 & suiv.

que leur requête renferme font exactement conformes à la vérité, & si l'on doit blâmer des Anciens d'Église, qui avouent ingénument que des questions simples, que l'on fait à des Catéchumènes, surpassent leurs foibles connoissances.

O bonnes gens ! (c'est aux quatre Anciens à qui je m'adresse :) travaillez à vous instruire pour n'être ni trop complaisans envers votre Pasteur, ni trop obstinés à vous rendre à ses sages & douces instructions. On n'exige, & jamais on n'exigera de vous, que de voter selon les lumières de votre conscience.

Quand vous demanderez des directions, je vous prie d'exposer les faits fidèlement, parce qu'une direction ne peut être donnée que sur l'exposition des faits. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne ce petit avertissement, comme votre Pasteur & votre chef ; auquel avertissement j'en joins un autre très-utile, qui consiste à ne pas vous enorgueillir des éloges pompeux que vous donne l'Anonyme dans son délire. Vous n'ignorez pas combien le Peuple en a ri, & en particulier vos compatriotes ; mais il

vaut mieux tirer le rideau sur cette scène , qui assurément ne vous honore pas.

Je n'ai pu voir qu'avec une peine infinie , qu'il y ait eu de l'humeur contre M. Imer, Diacre du Val-de-Travers , en sa qualité de Diacre, à qui je me fais gloire de rendre la justice , que c'est non-seulement un honnête-homme , un homme de bien , mais de plus un digne & fidèle Ministre du Saint Évangile ; qui remplit avec assiduité , avec zèle , & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il est tenu.

Quoique l'Anonyme , qui n'est pas Ecclésiastique , je pense , ait voulu canoniser les quatre Anciens qui ont signé la requête , je serai plus modeste que lui , & me bornerai à dire que , suivant ma conscience , & notre discipline , ceux des Anciens qui n'ont ni composé , ni signé la requête , & qui même n'en ont eu aucune connoissance , ont fait leur devoir.

J'ignorois absolument cette requête des quatre Anciens , qui décemment auroit dû m'être communiquée , ainsi qu'aux autres Anciens ; mais l'on n'eut garde de le faire ; il falloit le secret.



A propos du secret, que direz-vous, Monsieur, d'une chose, à laquelle je ne puis penser sans m'affliger ? C'est qu'immédiatement à l'issue des deux Consistoires, l'on fut tout ce qui s'y étoit passé & non passé, & quelques mauvais esprits y donnèrent une tournure maligne ; source dans laquelle l'Anonyme a sans doute puisé ses observations.

Je n'ai rien à ajouter à cela & je l'abandonne à vos réflexions, continuant à vous assurer de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

A Motiers-Travers, le 29 Juin 1765.

## L E T T R E X.

**J**E fus instruit, Monsieur, par un tiers, de la requête des quatre Anciens & de l'Arrêt du Conseil-d'État, qui fut rendu sur cette requête. Figurez-vous ma surprise en apprenant une démarche aussi irrégulière de la part des quatre Anciens. Je n'hésitai pas à sup-

plier le Conseil de me donner copie de la requête , & de l'Arrêt. Voici ma requête dans cet objet.

» Le souffigné , Pasteur de l'Église  
 » de Motiers-Travers & Boveresse , a  
 » l'honneur d'exposer à vos Seigneur-  
 » ries , qu'ayant eu indirectement con-  
 » noissance d'une requête présentée au  
 » Conseil par les Sieurs A. Favre , A.  
 » H. Bezencenet , L. Barrelet , & A.  
 » Jeanrenaud, tous quatre Anciens d'É-  
 » glise de Motiers & Boveresse , & d'un  
 » Arrêt émané de votre part sur ladite  
 » requête , (si tant est qu'elle soit telle, )  
 » où il est fait mention , si ce n'est pas  
 » directement, au moins indirectement,  
 » de lui , & de M. le Diacre du Val-  
 » de-Travers , d'une maniere qui sem-  
 » ble porter atteinte à leur honneur &  
 » à leur probité ; il supplie vos Sei-  
 » gneuries de lui donner communica-  
 » tion de ladite requête , & de l'Arrêt  
 » rendu par le Conseil à ce sujet , afin  
 » que le souffigné , si le cas y échéoit ,  
 » avise aux moyens qu'il croira les plus  
 » propres à pourvoir à sa réputation ,  
 » jusques ici inaltérable , soit dans ce  
 » pays , soit dans l'étranger , & sans  
 » aucun reproche dans l'exercice de son

» Ministère. De sorte qu'il est pleine-  
 » ment persuadé , que vos Seigneuries  
 » appointeront sa demande , fondée sur  
 » l'équité , & sur la justice , sur les  
 » constitutions , & sur les loix de cet  
 » État.

» Dans cette flatteuse attente , il se  
 » répand en vœux pour la prospérité  
 » du Gouvernement ».

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME  
 » DE MONTMOLLIN.

A Motiers-Travers , le 20 Avril 1765.

Arrêt du Conseil d'État , sur cette  
 Requête.

*Sur la requête ci-dessus , après avoir  
 délibéré , il a été dit , que les quatre An-  
 ciens du Consistoire de Motiers n'ayant  
 présenté leur requête au Conseil , que pour  
 avoir une direction , on trouve que le sup-  
 pliant n'a aucune qualité pour demander  
 communication ; en sorte qu'elle ne peut  
 lui être accordée , puisqu'elle ne contient  
 rien qui intéresse sa personne. Donné en  
 Conseil tenu sous notre Présidence au Châ-  
 teau de Neufchatel , le 29 Avril 1765.*

Signé, SANDOZ de ROSIERES.

Je me tus par respect pour le Gouvernement, supposant que le Conseil avoit eu des raisons pour ne pas m'accorder ma demande ; sachant d'ailleurs, d'après Saint Paul, *que toute personne doit être soumise aux Puissances supérieures*, ( Rom. VIII. I. ) : non que j'estime que la voie de représentation puisse, dans un pays libre, être fermée à aucun Citoyen.

Permettez-moi, Monsieur, une apostrophe à l'Auteur Anonyme : *Noli movere camerinam*. La Vénérable Classe fait se conduire, elle n'a nullement besoin de vos conseils pour sa tranquillité.

Que dites-vous, Monsieur, de la note de l'Auteur, ( pag. 37 ) dans laquelle il couronne ses calomnies en développant toute la méchanceté de son ame ? *On assure*, dit l'Anonyme, *que M. de M. se tranquillise aussi, dans le doux espoir que, sous un autre Regne, les choses iront mieux pour lui & pour la Vénérable Classe*. Ce trait continue l'Auteur, *manquoit encore à l'éloge du Souverain sous lequel nous avons le bonheur de vivre*. Ah ! Monsieur, m'écriai-je là-dessus, qui pourroit croire que

dans un siècle où les hommes se piquent d'être vrais, il s'en trouve un qui ait l'ame aussi noire ? Qu'il siéd bien à cette homme-là, de parler de violence & de persécution, tandis qu'il outrage & persécute injustement & calomnieusement un homme de bien attaché à Dieu, à la Religion, à sa patrie & à son Prince ! Suis-je capable de dégénérer de mes pères, qui travaillèrent avec tant de zèle & de succès, à procurer à la maison de Brandebourg la juste domination sur cette Souveraineté ? C'est un fait connu de tous les habitans de ce pays, connu même de la Cour, & qui passera jusqu'à la postérité. Le sang qui coule dans mes veines est pur ; il est au service de mon Prince, comme l'a été celui de mes pères, & mes enfans ne dégèneront pas. Que veut dire l'Anonyme par ses malignes insinuations, dignes du feu de Goa, pour ne rien dire de plus ? Encore une fois, qu'il lève le masque ; qu'il se montre & qu'il se nomme. Mais il se tiendra derrière le rideau ; les calomniateurs sont lâches ; celui qui est capable d'inventer une calomnie est capable de

faire ce qu'il prête gratuitement aux autres.

Je n'ai rien de personnel contre M. Rousseau. Je le plains autant & plus encore dans ses erreurs, que dans ses infirmités. Si on lui a mis dans l'esprit que je lui voulois du mal, l'on me fait bien tort ; je n'en veux à personne, pas même à l'Anonyme, qui a cherché à me maltraiter & à me flétrir. Si j'ai tancé un peu vivement cet Anonyme, c'est une correction que j'ai cru lui être nécessaire.

Quel malheur, Monsieur, que M. Rousseau se soit obstiné à écrire sur des matières de Religion contre ses promesses ! Si ce beau & rare génie avoit travaillé sur d'autres sujets, que de riches présens n'auroit-il pas faits à la Société !

J'ose le dire, Monsieur, M. Rousseau n'a point eu d'ennemis dans toute cette affaire, que ceux qui se sont déclarés ses amis. S'il eût agi par lui-même, & non pas selon leurs conseils, je ne doute pas qu'il n'eût paru en Consistoire, & vraisemblablement qu'il n'eût satisfait à ce qu'on requéroit de lui : ce qui auroit été pour moi le sujet

d'une parfaite joie , & alors tout étoit fini fans inquiétudes , fans tracasseries & fans *cette chaîne de disgraces* , ( page 38 ) si M. Rousseau peut appeller ainsi des maux qu'il se procure si volontairement , & qui malheureusement donnent lieu à la calomnie , & rejaillissent sur des innocens.

Que M. Rousseau se persuade qu'en me conformant aux ordres de mes supérieurs , j'ai suivi en même tems les mouvemens de ma conscience , mon devoir & l'état de ma vocation. Lui qui dit respecter si fort sa conscience , qu'il respecte aussi la mienne , & qu'il n'attribue pas à passion ce que j'ai cru devoir faire pour suivre les mouvemens de cette même conscience.

S'il le croit , j'en suis bien-aîsé ; s'il ne veut pas y ajouter foi , j'en suis fâché. Le grand Juge sera intermédiaire un jour entre lui & moi.

Quoique toutes ces affaires m'aient causé bien des sollicitudes & des chagrins , j'ai cependant la consolation d'avoir été loué & approuvé dans ma conduite par mon troupeau , qui m'a toujours été attaché & qui me donne plus que jamais des témoignages de son affec-

tion, de sa confiance & de son respect.

Je conclurai par cette réflexion ; c'est que l'Anonyme, en me mettant dans la nécessité de rendre publique mon apologie, a contribué par-là à faire connoître à tout le monde la régularité de ma conduite tout à la fois charitable & vigilante.

Je suivrai : Monsieur, votre conseil ; je ferai imprimer mes Lettres, qui, suivant l'usage des Ministres de ce pays, ont été lues dans une assemblée de la Vénérable Classe. J'ai votre suffrage ; suffrage d'un homme éclairé, d'un homme de bien ; j'aurai par conséquent celui de tous les honnêtes-gens. Conservez-moi votre précieuse bienveillance, & croyez que je suis pour la vie & sans réserve,

M O N S I E U R , &c.

A Motiers-Travers, le 1 Juillet 1765.

P. S. Je suis décidé à m'en tenir à cet écrit, estimant que mon apologie est suffisamment établie.



---

**L E T T R E \***

R E L A T I V E

A J. J. ROUSSEAU ;

Adressée à Mylord Comte de WEMYSS,  
Baron d'Elcho , Pair d'Écosse , &c.*Abime tout plutôt ; c'est l'esprit de l'Église.*

Lutrin, Chant I. v. 186.

**V** O U S le voulez , Mylord , & l'honneur l'exige ; il faut obéir. Il faut malgré moi reprendre la plume & vous achever la relation commencée dans ma lettre du 14 Avril. Entraîné par mon attachement pour notre commune patrie d'adoption , & ne craignant point

---

\* C'est pour vous , Lecteur , que je prends la plume , & non pour mes compatriotes , qui tous connoissent M. le Pasteur de Motiers. Si son écrit n'eût point passé les limites de ce pays , je proteste en homme d'honneur que je ne me ferois pas donné la peine d'y répondre.

d'être l'organe de la vérité , j'avois consenti fans peine à la publicité de cette lettre. Persuadé que la constitution de cet État , si heureuse pour les habitans , ne sauroit souffrir la moindre altération sans porter coup au bonheur des particuliers , & regardant l'Arrêt du Conseil comme un titre important à cette constitution & à tous les sujets de cet État , j'ai cru bien mériter de la Patrie , en le rendant public par la voie de l'impression.

A ce motif si fort sur mon cœur , s'en joignoit un autre qui ne l'étoit gueres moins, l'honneur de défendre un ami , un homme de bien , presque devenu la victime de la trame la plus odieuse. Ajoûtez , Mylord , que , pour remplir ce double objet , j'avois obtenu tous les encouragemens imaginables, le suffrage des personnes en place , & sur-tout la communication des pièces dont j'avois besoin ; en particulier , celle des relations que M. Martinet, Conseiller d'État & Châtelain du Val-de-Travers , avoit adressées au Gouvernement , & d'après lesquelles sont intervenus les Arrêts des 1 & 2 Avril.

Je

Je puis dire, en quelque façon, n'avoir eu que la peine de vous transcrire ces pièces ; & ceci répond à la question que vous m'avez faite, savoir comment j'étois parvenu à être si bien informé de tout ce qui s'étoit passé dans les assemblées du Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse. Voilà, Mylord, les motifs qui m'avoient mis la plume à la main. Je croyois ma tâche remplie, & envisageant la tracasserie suscitée à M. Rousseau comme une méchante affaire qu'il convenoit de laisser s'assoupir, soit esprit de charité, soit paresse, j'avois résolu de garder le silence sur ses suites depuis le mois d'Avril.

Forcé maintenant de reprendre la plume, je suivrai dans cette seconde lettre la même méthode que j'ai suivie dans la première, celle d'appuyer ma narration par des documens publics, & des pièces authentiques, de n'avancer que des faits avérés ; & quant à ceux qui ne porteront que sur des bruits publics, j'aurai soin, comme dans ma précédente lettre, de ne les citer qu'avec ce correctif, *on dit, on*

*assûre.* Cette observation est de poids , & vous aurez , Mylord , la bonté d'y faire attention.

Je vous invite aussi à recourir aux pièces justificatives que vous trouverez cottées & rassemblées ci-après. Leur importance ne m'ayant permis ni de les supprimer , ni de les donner seulement par extrait : cette raison doit vous rendre indulgent sur leur nombre & sur leur étendue.

Pour suivre la liaison des faits , il faut , Mylord , vous rappeler ceux qui donnerent lieu aux deux Arrêts du Conseil d'État du 1 & du 2 Avril , & recourir à ces deux morceaux. Vous y trouverez clairement énoncé le but de notre Gouvernement ; dans le premier , celui de mettre M. Rousseau à l'abri de toutes les nouvelles entreprises du Consistoire de Motiers ; & dans le second , de réprimer les singulieres prétentions du Pasteur de ce lieu. Ceux qui respectent l'autorité Souveraine croyoient , avec moi , voir renaître la tranquillité , puisqu'il ne paroît rester à M. M \* \* \* que le parti de l'obéissance & du silence. Mais en jugeant

M. le Pasteur de Motiers comme un homme ordinaire , on le jugeoit mal. Il fut faire valoir son ministère ; il mit à profit les tems consacrés à la dévotion & à l'instruction de sa Paroisse ; au grand scandale des ames véritablement pieuses , il fit de la chaire de vérité entendre le langage de ses passions , & tonnait contre les sept péchés mortels , il eut soin d'en faire une application d'autant plus odieuse que , si l'on pouvoit se méprendre à la chose , on ne pouvoit se méprendre à l'intention. Aussi parvint-il à exciter , parmi les Paroissiens , une fermentation dont M. Rousseau ressentit plus d'une fois les effets , ainsi que les quatre Anciens qui avoient osé recourir au Conseil d'État pour obtenir de leur Pasteur qu'il *se contînt dans ses vraies fonctions.*

Les choses furent poussées si loin que le Gouvernement jugea nécessaire de pourvoir à ce désordre en employant des moyens efficaces pour contenir enfin M. le Pasteur de Motiers. Mais des parens respectables étant intervenus en sa faveur , & s'étant chargés de l'admonester , le Conseil d'État voulut bien

acquiescer aux desirs d'une famille qui dans tous les tems s'est distinguée au service du Souverain & de la Patrie, & dont tous les membres se sont toujours montrés bons Sujets, bons Magistrats & bons Citoyens. M. de M\*\*\* fut donc admonesté, & promit, ainsi que Messieurs ses parens en firent rapport au Conseil, *qu'il se contiendrait dans la suite, & que ni en public ni en particulier il ne diroit plus rien qui pût animer le Peuple.*

Cette promesse ne portant que sur l'avenir, & ne remédiant point au désordre actuel, le Gouvernement ordonna à M. le Châtelain du Val-de-Travers de faire connoître au Public, de la façon la plus solennelle, les ordres qui lui étoient donnés de rechercher & punir tous ceux, de quelque état & condition qu'ils pussent être, qui, de fait ou de paroles, attaqueroient M. Rousseau, auquel le Roi avoit accordé sa protection immédiate.

M. le Châtelain, appelé par sa place à siéger aux États alors assemblés, jugea le mal assez pressant pour remettre

ces mêmes ordres à M. Guyenet son Lieutenant qui se trouvoit aussi en Ville pour affaires. Obligé de tout quitter, M. Guyenet se rendit à Motiers, & l'assemblée de la Justice ayant été convoquée en la personne de tous les Justiciers, il leur adressa ce discours.

« Messieurs, les divers moyens in-  
« décens qui sont mis en usage pour  
« exciter les esprits contre M. Rouf-  
« seau, & lui attirer des désagrémens  
« dans son séjour au Val-de-Travers,  
« ont surpris & irrité le Gouvernement.  
« En conséquence j'ai reçu l'ordre ex-  
« près de me transporter incessamment  
« ici pour manifester, en l'absence de  
« M. le Châtelain, les intentions de  
« la Seigneurie. Le Public apprendra  
« par-là qu'un Citoyen tel que M.  
« Rousseau, qui jouit avec éclat de  
« la protection Royale de sa Majesté,  
« de la bienveillance intime de My-  
« lord notre Gouverneur, mérite de  
« justes égards de la part de tous les  
« habitans de ce pays, quels qu'ils  
« soient. Cependant le Conseil d'État  
« est informé que certaines person-  
« nes tiennent contre M. Rousseau

» des discours insultans & séditieux ;  
» qui outragent à la fois & le Sou-  
» rain qui protège , & le Citoyen  
» qui est protégé. C'est pour remé-  
» dier efficacement à un pareil défor-  
» dre que la Seigneurie juge à pro-  
» pos de donner les ordres qui vont  
» être lus , lesquels attireront un châ-  
» timent grave à quiconque osera y  
» contrevenir.

» Je viens d'apprendre que M. Rouf-  
» feau n'est pas le seul ici qu'on at-  
» taque , & que Messieurs les Anciens ,  
» Favre , Bezencenet , Barrelet , &  
» Jeanrenaud l'aîné sont exposés à de  
» fréquens mauvais propos , à des me-  
» naces mêmes. On ne doit cepen-  
» dant pas ignorer que leur sage con-  
» duite leur a mérité l'approbation  
» distinguée du Gouvernement , & les  
» éloges de tous les honnêtes gens. On  
» ne fait pas attention , sans doute ,  
» qu'en blâmant ce qu'ils ont fait , on  
» outrage le Gouvernement dont ils  
» sont approuvés. Cela m'engage à  
» rendre publique la commission par-  
» ticulière qui m'a été donnée de leur  
» témoigner de nouveau la satisfaction



» du Conseil d'État , & à déclarer que  
 » si , au mépris de ce que je viens de  
 » dire , on continue à s'oublier à leur  
 » égard , il sera pris des mesures qui  
 » les mettront à couvert de toute in-  
 » sulte ».

Ensuite après avoir fait lire les ordres du Gouvernement , M. Guyenet ajoûta :

« Vous voyez , Messieurs , à quel  
 » point la Seigneurie prend intérêt à  
 » cette affaire , & je dois ajouter que  
 » Sa Majesté , par un Rescrit arrivé dernièrement , ordonne au Conseil d'État de pourvoir au repos & à la sûreté de M. Rousseau. Je m'assûre que dans cette Jurisdiction on est trop zélé sujet de notre auguste Souverain pour rien entreprendre qui puisse lui déplaire , & que chacun se conformera avec empressement aux ordres du Gouvernement , vous enjoignant , Messieurs de cette Justice , d'y veiller soigneusement ».

Deux heures après , les mêmes ordres furent lus dans l'Assemblée de la Communauté de Motiers , & ex-

pédiés aux Communautés du Val-de-Travers.

Vous avez vu ci-dessus , Mylord , que le Roi avoit accordé sa protection à M. Rousseau. Il étoit en effet arrivé un Rescrit de la Cour par lequel , approuvant l'attention du Conseil d'État à prévenir tout désordre , & toute dissension dans ce pays , au sujet de la réimpression des *Lettres écrites de la Montagne* , le Roi défend de sévir contre cet Ouvrage , & sur-tout d'en inquiéter l'Auteur à ce sujet.

Ce Rescrit, motivé sur les raisons les plus sages , fut intimé à la Classe , & en conséquence , plusieurs Pasteurs , à leur assemblée Générale du mois de Mai , opinèrent à laisser tomber l'affaire de M. Rousseau. Celui de Motiers , à ce qu'on assure , conclut bien différemment , sans doute pour faire preuve de sa modération & de sa soumission , ou peut-être aussi dans l'espoir de recueillir le fruit de ses Sermons édifiants. Mais sans adopter ses conclusions , la Classe remit l'affaire à sa prudence , sous la réserve expresse qu'elle ne seroit compromise en rien.

Nous verrons, dans un moment, comment il engrena de nouveau l'affaire dans l'assemblée du Consistoire de Motiers du 19 Mai. Il faut auparavant vous rendre compte d'un Arrêt du Conseil d'Etat du 15 qui, prononçant sur le droit prétendu par le Diacre du Val-de-Travers d'assister au Consistoire admonitif, & d'y avoir voix délibérative, ordonne à l'Officier du lieu de s'opposer à cet abus.

Cet Arrêt fut, par l'ordre de M. le Châtelain, communiqué le 18 à M. le Pasteur & à M. le Diacre, par M. le Greffier du Val-de-Travers, *afin, comme il le dit, qu'ils en fussent rendus sachans, & qu'ils n'en prétendissent cause d'ignorance.*

Le lendemain 19. le Consistoire de Motiers s'étant assemblé, M. le Pasteur du lieu rendit compte de l'Arrêt du 15. ajoutant que M. le Diacre, quoique dûment informé par M. le Châtelain, avoit été dans la résolution d'assister à cette assemblée, en attendant que la Vénération Classe eût fait ses remontrances, mais qu'il avoit pourtant déféré aux représentations que lui

son Pasteur lui avoit faites. Justement blessé d'un pareil discours, M. le Châtelain répartit, *que le Diacre avoit très-prudemment fait d'obeir aux ordres du Gouvernement ; que, s'il eût osé se présenter en Consistoire, il lui auroit adressé d'abord des conseils, ensuite des exhortations, enfin des ordres de sortir, & trouvé le secret de se faire obéir.*

Après cette espèce de préambule, M. de Montmollin, suivant l'usage, demanda s'il n'y avoit aucun scandale dans l'Eglise. A cette demande, l'Ancien Clerc se leva comme un ressort, & au mépris des Arrêts du Conseil-d'Etat, & malgré les Rescrits du Roi, il remit sur le tapis l'affaire de M. Rousseau, le dénonçant au Consistoire avec tant de zèle qu'il ne fut plus question que d'aller aux voix. Vous jugez bien, Mylord, que parmi six Anciens d'Eglise, c'étoit déjà trop qu'un seul eût eu l'audace de contrevenir si formellement aux ordres positifs du Roi & du Gouvernement. Aussi tous les autres rejetterent-ils avec indignation la proposition de sévir contre M. Rousseau.

C'est apparemment à ce mauvais suc-

cès que faisoit allusion M. de Montinolin, lorsqu'à l'assemblée général du mois de Juin, rendant compte à la Classe de ce qui s'étoit passé à Motiers, il se lamentoit de trouver toujours en son chemin ce vigilant Châtelain, qui, rompant toutes ses mesures, étoit pour lui une écharde pire que celle dont se plaignoit Saint Paul. A quoi il ajouta qu'il ne falloit plus se flatter de rien obtenir à Motiers contre M. Rousseau; mais que, puisque celui-ci avoit dessein de changer d'habitation, & que l'Arrêt du premier Avril ne lioit les mains à son égard qu'au seul Consistoire de Motiers, on pouvoit prendre d'avance des mesures pour procéder contre lui, aussi-tôt qu'il seroit dans une autre Paroisse. Cet avis, que dictoit sans doute l'esprit de *moderation* & de *tolérance* qui caractérise toute la conduite de ce Pasteur, ne fut cependant pas goûté. Malheureusement pour l'orateur, il existoit un nouveau Rescrit très-énergique par lequel le Roi témoignoit son mécontentement de la conduite inconsidérée de ces esprits remuants, qui, échauffés du zèle amer

d'une piété intolérante , & non contents des mesures prises pour empêcher la publication des ouvrages qui les scandalisoient , vouloient encore sévir contre leur Auteur , & le menaçoient même des peines Ecclésiastiques ; Sa Majesté déclarant que sa volonté sérieuse étoit que le Conseil assurât d'une manière complete & bien décidée les effets de sa protection Royale accordée à M. Rousseau.

Je pourrois terminer ici ma Lettre : mais dans ma précédente vous ayant rendu compte d'un écrit anonyme adressé à la Compagnie des Pasteurs au sujet de M. Rousseau , je dois aussi vous dire que j'ai vu , depuis peu , plusieurs Lettres & sur-tout une déclaration de M. E. B. si violemment attaqué dans cet écrit , pièces par lesquelles il est évident que , loin d'avoir contribué , comme on l'accuse , aux démarches de notre Clergé dans l'affaire de M. Rousseau , il les a trouvés pleines de contradictions ; M. B. désavouant au surplus avec force , & d'un ton qui paroît celui de la vérité , toutes les imputations de l'écrit anonyme

dont l'Auteur doit bien rougir, si un défaveu si positif ne l'engage pas à se nommer.

A bon compte, cet Arrêt qui donnoit gain de cause à la Communauté de Boveresse, devint un des griefs sur lesquels, dans les premiers jours du mois de Juillet, la Classe jugea à propos d'adresser au Conseil - d'Etat des remontrances qui rouloient sur les trois chefs suivans.

1°. Sur l'exclusion du Consistoire Seigneurial prononcée contre le Dia-cre du Val-de-Travers, il y a bien des années, savoir par l'Arrêt du 18 Novembre 1758.

2°. Sur l'exclusion du Consistoire admonitif de Motiers & Boveresse prononcée contre le même par l'Arrêt du 25 Mai passé.

Et 3°. Sur le contenu de l'Arrêt du 18 Juin précédent.

Sans m'arrêter à ces remontrances, il me suffira de vous dire qu'elles furent mal reçues, & unanimement rejetées.

Mais il est nécessaire de vous apprendre, que, dans la générale, où ces

remontrances avoient été arrêtées par la Compagnie des Pasteurs, un des membres de cette assemblée y avoit fait lecture d'une réponse à ma précédente lettre, tournée en façon de réfutation.

La Vénérable Classe ne voulut avouer ni l'ouvrage ni l'Auteur, le laissant d'ailleurs le maître, comme simple particulier, de plaider sa propre cause. Il ne fut point découragé, & sollicita auprès de notre Magistrat la permission de le faire imprimer ici. Elle ne lui fut point accordée. Après ces deux refus, on crut que cet Auteur ne s'exposeroit pas à un troisième, & qu'il se rendroit aux bons avis de quelques uns de ses parens ou collègues qui n'approuvoient point du tout cette production. On m'apprit pourtant dans le courant du mois de Juillet que cet ouvrage deux fois rejeté, s'imprimoit dans une Ville voisine, aux frais des Éditeurs du Journal Helvétique. Je compris dès lors ce qu'il en falloit penser. Ensuite dans la Gazette de Berne du 31 Juillet parut cet avis.

« Il vient de paroître une réfutation



» *très-solide*, & des plus *curieuses* de la  
 » lettre de M\*\*\* relative à M. Rouf-  
 » seau, datée de Goa, & conçue dans  
 » des termes d'*indisconvenance* tout-à-  
 » fait déplacés à l'égard de la Vénéra-  
 » ble Classe de Neufchatel, ainsi que  
 » par rapport à M. de Montmollin,  
 » Pasteur à Motiers. Dans cette ré-  
 » futation, dont on est *redevable* à la  
 » plume de ce Pasteur, se manifeste  
 » par des faits détaillés tout ce que  
 » la lettre contient de peu véridique.  
 » Tant la réfutation, que la lettre  
 » qui en est l'objet, se trouveront sur  
 » la fin de cette semaine chez les prin-  
 » cipaux Libraires des Villes de la  
 » Suisse ».

Cette modeste & sage annonce ache-  
 va de décider mon jugement, & je  
 compris que la grande ressource de  
 l'Auteur étoit de prévenir le Public  
 en faveur de son ouvrage. Il a paru  
 enfin cet ouvrage *très-solide*; & j'ai vu  
 que j'en avois bien jugé.

Ayez la bonté, Mylord, de voir  
 par vous-même cette réfutation, trop  
 longue pour vous la transcrire ici, &  
 trop *curieuse* pour en rien retrancher.

Vous trouverez ci-après quelques-unes des remarques qui m'ont été fournies , & par lesquelles vous pourrez juger du caractère de l'ouvrage , & de ce que l'on pense ici sur celui de l'Auteur.

Pour moi j'avois d'abord peine à me persuader que cet Auteur fût en effet M. le Professeur de Motiers , mais on me fit observer :

1<sup>o</sup>. Que malgré *sa modération* , & la *modestie de son caractère* , & tout en se prodiguant les louanges les plus douces , cet Auteur m'accable d'injures , me taxe d'ignorance , d'infidélité , de mauvaise foi , de calomnie , &c. &c.

2<sup>o</sup>. Qu'il a grand soin d'omettre dans ses récits des circonstances essentielles ( 7 ) :

---

( 7 ) Par exemple , dans la relation qu'il nous donne , ( pages 128 & suiv. ) l'Auteur a oublié une circonstance de poids ; c'est que cette Assemblée , si grave par son objet , l'endoctrinement des Anciens , se te-

3°. Qu'il nie les faits les mieux constatés, & veut modestement que l'on en croye son seul témoignage dans sa propre cause, quoique ce témoignage soit en opposition avec une requête signée par quatre Anciens de son Église, avec les relations que M. Martinet, premier Officier du lieu, avoit d'office adressées au Gouvernement, & enfin avec les Arrêts de ce même Gouvernement (a) :

4°. Qu'il affecte de jeter des doutes sur les pièces que j'ai produites, &

noit autour d'une table & d'un buffet abondamment garnis; & cette circonstance jette un grand jour sur la nature du compliment fait par les Anciens, *qu'ils se félicitoient d'avoir un Pasteur qui en usât si bien avec eux,*

(a) Qui né riroit, par exemple, de voir l'Auteur à la torture pour distinguer entre *voix prépondérante & double voix*, & vouloir donner le change au Public, en assurant que c'est moi qui *prétends malicieusement que voix prépondérante signifie double voix?* Eh! faut-il donc toujours citer mon garant, cet Arrêt accablant du 2 Avril?

fur-tout qu'il a grand soin d'attribuer toujours à moi seul des choses que je n'avance pourtant que d'après ces mêmes pièces.

5°. Que, lorsqu'il cite quelques morceaux de l'ouvrage qu'il réfute, il a grand soin de supprimer ou d'ajouter quelques expressions, ou même de me prêter tout-à-fait les siennes, quoique, pour mieux en imposer aux Lecteurs, les citations soient en lettres italiques :

6°. Qu'au moyen de ce petit manège, si nécessaire quand on défend une mauvaise cause, il se fait des monstres pour les combattre & en triompher, ou, ce qui est bien pis, il me donne une façon de penser qui doit, sans doute, lui être plus naturelle qu'à moi.

L'on crut voir à ces traits que l'ouvrage ne pouvoit être en effet que de M. le Professeur de Motiers.

Faisons-lui donc, Mylord, comme l'Auteur d'une production si sublime, l'honneur de nous en occuper encore quelques instans.

J'observe d'abord que l'Auteur me fait un crime de ne m'être pas nommé. Mais n'est-il pas plaisant qu'en repro-

chant l'anonyme à un homme qui ne dit que des choses avérées, ou publiques, il le garde sur l'étrange correspondant qu'il se donne, & qui, plein de lumières, & de piété, s'affectionne pourtant si fort à M. de Montmollin & à sa conduite (b) ? Un pareil homme de lumières valoit assurément la peine d'être connu. Après tout, mon nom ne faisoit rien à la vérité des faits. En ne me nommant pas, je n'ai dit que des choses notoires au Public, ou appuyées de documens incontestables, au lieu que M. le Professeur, en se nommant, avance beaucoup de choses qui ne sont connues que de lui tout au plus.

Il a pourtant une fois raison. C'est à la page 97, quand il dit que la Vé-

---

(b) On peut rappeler ici le conte d'un Auteur célèbre, & qui les connoissoit bien. Il dit qu'un Juif, très-honnête-homme, fit un voyage à Rome, & se convertit au seul aspect des débordemens du sacré Collège, jugeant qu'il falloit bien que le Christianisme fût une Religion divine pour se maintenir sur la terre malgré les vices de ceux qui le prêchoient.

néritable Classe fit en 1762 des remontrances au sujet d'Émile.

Il y en eut en effet , mais avec si peu d'appareil que le Public , tout occupé de l'admission de l'Auteur à la Communion , en fut à peine informé. Quoi qu'il en soit , j'étois mal instruit. Cet aveu de mon erreur me coûte si peu que , pour l'amour de M. le Professeur , je voudrois en avoir beaucoup de pareils à lui faire. Me voici donc mieux instruit , graces à l'avis qu'il me donne de recourir aux Registres du Conseil-d'État. Il est vrai que cet avis m'a valu des lumières que je n'avois pas. Je n'en ferai pourtant point usage ici , & je dois me flatter que M. le Professeur , vu la cause qu'il défend , sentira le prix de mon silence.

*Pour vous , Monsieur , vous êtes vrai ; vous aimez aussi la vérité. Je vous la rapporterai dans toute son exactitude. Croyez-moi véritablement pour la vie , &c. C'est toujours au correspondant Anonyme que cela s'adresse , à la fin de la troisième Lettre , ( pag. 98 ). Convenez que voilà un amateur de la vérité bien servi suivant son goût ! Daignez revoir*

là-dessus les précédentes notes , & lire les remarques ci-après.

Voulez-vous un exemple d'un raisonnement profond ? C'est le début de la page 115. *Je quittai Neufchatel le 14 pour revenir chez moi , où je m'occupai de mes affaires. Comment donc le téméraire Auteur du libelle ose-t-il avancer qu'il y a eu des menées employées dans l'Eglise de Motiers.*

Remarquez seulement que , lorsque M. le Professeur est à Motiers , il est chez lui ; & que , quand il travaille à l'excommunication de M. Rousseau , il s'occupe de ses affaires.

*Qu'il apprenne à être vrai , ajoutez-il immédiatement après.*

Le précepte est bon , de quelque part qu'il vienne , même de M. le Professeur de Motiers.

Voulez vous à présent un trait de prudence ? Voyez sa note (pag. 103. édit. Holl.) où il nous apprend que c'est par prudence qu'il se tait sur les menées de Motiers & Boveresse ; pour cette fois nous l'en croïrons sur sa parole.

*Toutes ces expressions que renferme le Libelle , tous ces propos extravagans que*

*L'Anonyme met dans ma bouche, sont trop méprisables pour que je prenne la peine de les réfuter.*

Je conviens avec M. le Professeur que ces propos sont extravagans & méprisables, & c'est précisément pour cela que je les ai cités. C'étoit pourtant par de pareils motifs que la conscience des Anciens avoit été ébranlée, comme eux-mêmes l'ont avoué. Que M. le Professeur assure aujourd'hui n'avoir jamais ni pensé, ni dit de pareilles absurdités, cela n'est pas étonnant; & dès qu'il les nie, nous devons l'en croire comme sur tout le reste. Oseroit-il en imposer à son correspondant Anonyme, si grand ami de la vérité?

Encore un mot, & j'ai fini. Au ton décisif que prend M. le Professeur dans sa note ( pag. 105. ) ne seriez-vous pas tenté de croire que la déclaration de M. Rousseau du 10 Mars devint publique aussi-tôt qu'elle fut présentée? Mais accordez cette assertion avec l'effet que produisit la lecture de cette même déclaration faite le 30 Mars par M. le Chambrier, Officier aux gardes, en présence de plusieurs membres d'une



société très-nombreuse & très-répan-  
due , qui tous témoignèrent par leur  
empressement à l'entendre , & leur sur-  
prise après l'avoir entendue , combien  
cette déclaration étoit nouvelle pour  
eux. Je ne vois qu'un moyen de nous  
accorder M. le Professeur & moi ; c'est  
de supposer que nous ne connoissons  
pas le même Public.

Enfin l'Auteur en appelle au té-  
moignage de M. Rousseau sur la vé-  
rité des faits qu'il avance. Il faut donc  
laisser parler M. Rousseau lui-même ;  
vous trouverez son *témoignage* dans une  
lettre qu'il m'a écrite en réponse aux  
questions que je lui avois faites en lui  
envoyant l'ouvrage de M. le Professeur.  
Si ce témoignage contredit celui qui  
le réclame, un des deux nous en im-  
pose ; ce n'est point à moi , Mylord,  
de vous prescrire auquel vous devez  
ajouter foi : mais je dois vous avertir  
qu'il s'en faut beaucoup que la conver-  
sation de M. le Professeur avec M. le  
Lieutenant Guyenet rapportée par ce  
premier , soit dans l'exacte vérité , si  
l'on en doit croire ce dernier.

Pardon , Mylord , de vous avoir si

long-tems arrêté sur cette *Réfutation* de mon *Libelle*. Je suis fâché pour M. le Professeur que la narration publique de ces faits publics soit un *Libelle*. C'est sa faute, & non pas la mienne. Le titre de Calomniateur est dur à digérer pour un Anonyme, aussi peu Anonyme que je l'étois. Sans cette qualification, je gardois le silence; ou, tout au plus, pour vous donner une légère idée de la conduite modérée & tolérante de M. le Professeur de Motiers, je me ferois borné à vous rappeler celle d'un Quaker de votre pays. Son cheval marcha sur un chien qui lui mordit la jambe & faillit à démonter le Quaker. Celui-ci lui dit froidement : *je ne porte point d'armes, je ne tue pas; mais je te donnerai mauvaise renommée*. Là-dessus ayant aperçu des gens qui travailloient près de là dans les champs, il se mit à crier, *au chien enrage! au chien enragé!* Dans l'instant le chien fut assommé.

Voilà, Mylord, à quoi cette affaire en est restée; il est difficile de prévoir comment elle finira. Il ne s'agit plus de Classe, de Consistoire, ni de  
de

de voie légitime. Barré de toutes parts, on s'est entièrement tourné du côté du Peuple, & c'est par lui seul qu'on veut maintenant forcer M. ROUSSEAU d'abandonner la Patrie. Aux fureurs du fanatisme se joignent les plus stupides extravagances. Déjà l'on voit des gens à qui Dieu parle, & qui ont eu des visions. Qui croiroit que dans un siècle aussi plein de lumières & d'humanité l'on trouvât encore un Peuple assez imbécille pour se laisser mener par de pareils foux, & assez brutal pour outrager un homme doux & paisible, uniquement pour complaire à un Prêtre furieux ? Quel spectacle que de voir le plus ardent défenseur du Peuple, insulté par le Peuple ; l'apologiste des Protestans, persécuté chez les Protestans ; l'ami de la tolérance, réduit au triste état de n'en trouver aucune, & le censeur des Grands de la terre, protégé par eux ! La vie de cet homme infortuné fera monument dans l'histoire philosophique de ce siècle. Si les relations que j'ai l'honneur de vous adresser n'en sont pas les plus curieux mémoires, elles en seront du moins les plus sûrs.

Recevez , Mylord , les assurances  
du tendre & sincere attachement avec  
lequel je ferai toute ma vie ,

Votre très-humble & tout  
dévoué serviteur ,

DU PEYROU.

*A Neufchatel, ce 31 Août 1765.*



PIÈCES  
 JUSTIFICATIVES;  
 TRANSCRITES  
 SUR LES ORIGINAUX.



N<sup>o</sup>. I.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT;

Du 1 Mai 1765.

**S**UR les informations données à la Seigneurie qu'il y avoit des gens assez mal avisés que d'insulter le Sieur Rousseau, Sujet de cet État, & à qui Sa Majesté a accordé sa protection immédiate, avec ordre au Conseil de l'y maintenir; délibéré: Il a été dit que, tant pour prévenir ces insultes, que les suites qu'elles pourroient avoir, il

est ordonné à M. Martinet, Conseiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de faire connoître au Public la protection particulière qu'il a été du bon plaisir de Sa Majesté, d'accorder au Sieur Rousseau, & qu'il a ordre de rechercher & faire punir tous ceux de *quelqu'état & condition* qu'ils soient, qui *aggrèdiront* de fait ou de paroles ledit Sieur Rousseau; ce qu'il exécutera très-exactement contre les contrevenans au présent qui devra être lu incessamment, tant en Justice qu'en Communauté, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Donné en notre Conseil, tenu sous notre Présidence au Château de Neufchatel, ce premier Mai 1765.

Signé, SANDOZ DE ROSIERES.



N<sup>o</sup>. I I.

## RESCRIT DU ROI,

Du 30 Mars 1765.

**F** RÉDÉRIC, par la grace de Dieu ; Roi de Prusse, &c. &c. &c. Amés & féaux, salut : Nous avons vu avec satisfaction par le très-humble rapport que vous nous avez adressé, en date du 4 de ce mois, au sujet de l'Ouvrage du Sieur Rousseau, intitulé; *Lettres écrites de la Montagne*, l'attention que vous donnez aux objets que vous jugez intéresser le maintien de la Religion. Nous ne pouvons aussi qu'approuver le zèle avec lequel la Compagnie des Pasteurs cherche à prévenir tout ce qui pourroit contribuer à répandre ; dans vos contrées, des sentimens contraires aux dogmes qui y sont reçus. Disposés comme nous le sommes à la seconder dans ses bonnes vues, & entrant dans les raisons qui vous font desirer qu'on y réponde par des mesures propres à les remplir, nous

voulons bien permettre de prendre , par rapport à l'impression projetée des fufdites Lettres écrites de la Montagne , & à leur débit , les arrangemens que vous croirez devoir au bien public , après un examen réfléchi de ce que la prudence & une fage attention à éloigner tout ce qui pourroit devenir une nouvelle fource de défordre , & de divifions , doit vous faire observer dans cette affaire.

Notre intention n'est cependant pas qu'on féviffe contre l'ouvrage en queftion par aucune de ces flétriffures publiques , qui , indépendamment qu'elles font oppofées à l'efprit de modération qui doit toujours être celui des défenfeurs de la vérité , donnent d'ordinaire aux écrits qu'elles proferivent plus de publicité qu'ils n'en auroient eue fans une condamnation fi éclatante , & font ainfi manquer le but de leur fuppreffion. Nous ne doutons pas , au refte , que , comme vous êtes les premiers à rendre juftice à la conduite réglée & aux bonnes mœurs du Sieur Rouffeau , vous ne foyez de vous-même portés à le laiffer jouir paifiblement de la protection des loix dans



l'afyle qu'il s'est choisi, & où notre volonté est qu'il ne foit en rien inquiété.

Sur ce, nous prions Dieu de vous avoir en fa sainte & digne garde.

*Fait à Berlin, le 30 Mars 1765.*

Par ordre du Roi.

*Signé, FINKESTEIN, HERTZBERG.*

---

N<sup>o</sup>. III.

A R R Ê T

DU CONSEIL D'ÉTAT.

Du 15 Mai 1756.

**E**N exécution des ordres donnés le second du mois d'Avril dernier à M. Martinet, Conseiller d'État, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers d'informer le Conseil sur quel fondement le Diacre dudit lieu assiste en Consistoire admonitif & y a voix délibérative ; après avoir vu les recherches

Hiv

qu'il a faites dans cet objet ; ouï en outre son rapport , & délibéré : il a été dit que , vu que l'établissement des Consistoires admonitifs d'un État porte qu'il ne doit y avoir qu'un certain nombre d'Anciens où le Pasteur du lieu préside , on trouve que le Diacre du Val-de-Travers ne doit pas assister au Consistoire admonitif de Motiers (c) ; & en conséquence , il est ordonné à M. Martinet , Conseiller d'État , Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de tenir la main à l'exécution du présent. Donné en Conseil tenu sous notre Présidence au Château de Neuchâtel , ce 15 Mai 1765.

*Signé*, SANDOZ DE ROSIERES.

---

(c) Sans doute pour prévenir les abus réprimés par l'Arrêt du 18 Novembre 1758, ci-après, N°. IV.



N<sup>o</sup>. IV.

A R R Ê T

*Du 18 Novembre 1758.*

EXTRAIT DU MANUEL

DU CONSEIL D'ÉTAT.

**L**E Conseil d'État ayant été informé qu'il se seroit introduit divers abus dans le Consistoire seigneurial de Montiers, tant par rapport à sa constitution & aux membres dont il doit être composé, que relativement à l'autorité qu'ils s'attribue, a voulu être exactement instruit de tout ce qui s'est passé dans ledit Consistoire, afin d'en délibérer ensuite avec une pleine connoissance de cause; à cette fin, il a nommé Messieurs Ostervald, ancien Maire de Valangin; Sandoz, ancien Procureur de Valangin; Huguenin, Chancelier; de Montmollin, Châtelain du Landeron; & de Montmollin, Maire de Valangin, tous cinq Conseillers d'État

H v

pour faire l'examen des registres dudit Consistoire, & les dépouiller : ce que lesdits Commissaires ont exécuté, après quoi ils ont fait leur rapport de ce qu'ils y ont trouvé de plus intéressant, en la maniere suivante :

Qu'ils ont remarqué que, depuis un siècle, ou environ, il s'étoit introduit dans ledit Consistoire diverses nouveautés très-conséquentes, & pour la plupart très-répréhensibles, tant à l'égard des membres qui doivent y siéger, que par rapport aux grands abus qu'il a fait de l'autorité qui lui avoit été confiée par les Souverains de cet État ; ce qui est arrivé en partie par la négligence, les fréquentes absences, & la différence de Religion des Officiers qui ont présidé & qui devoient présider audit Consistoire.

Messieurs les Commissaires ont d'abord vu avec une extrême surprise, que la constitution de ce Consistoire étoit altérée & avoit dégénéré de son institution originaire à un point qu'elle n'étoit plus reconnoissable, puisqu'anciennement aucun autre Ecclésiastique n'y siégeoit que les trois Pasteurs de Motiers, de Saint-Sulpice & des Ver-

rières, lesquels ne s'y faisoient point accompagner, comme cela se pratique à présent, par des Assesseurs à la nomination de leurs Consistoires admonitifs.

Tout est changé aujourd'hui : les quatre Pasteurs des Eglises de nouvelle érection, sçavoir, ceux de la Côte-aux-Fées, de Couvet, de Fleurier & des Bayards s'y sont intrus de leur autorité privée, & par celle dudit Consistoire, sans en avoir obtenu la permission ou l'agrément du Gouvernement. On excepte le défunt Sieur Wattel, Pasteur de Couvet, qui y fut reçu par l'ordre du Conseil d'État.

Il résulte de-là qu'il n'y avoit autrefois que trois Pasteurs qui siégeassent audit Consistoire, & qu'il y en a actuellement sept.

Ce n'est pas tout : chacun de ces Pasteurs se fait accompagner par un Assesseur que les Consistoires admonitifs élisent : ce qui est équipollent à quatorze Juges Ecclésiastiques ; d'où il arrive que l'Officier reste aujourd'hui sans aucun pouvoir de nommer des Assesseurs.

Il y a plus : pour fortifier d'autant

mieux le nombre des Ecclésiastiques ; le Diacre de Motiers , & les Suffragans des Pasteurs de la Châtellenie du Val-de-Travers y ont été & y sont encore actuellement reçus.

Il est arrivé de plus que , tandis que le nombre des gens d'Église s'est si considérablement fortifié , celui des Juges laïques , qui lui étoit originairement très-supérieur , se trouve à-peu près anéanti & réduit à rien.

Il paroît clairement , par ce qu'on vient d'exposer , que la constitution du Consistoire seigneurial de Motiers est entièrement changée , & que ce n'est que très-improprement qu'on lui donne ce nom , & qu'il a cessé d'être un Consistoire seigneurial , puisque , contre la règle établie dans tous les Consistoires & les corps mixtes de cet État où les laïques sont constamment supérieurs en nombre , celui de Motiers n'est plus aujourd'hui qu'un Tribunal Ecclésiastique , où les Pasteurs & les Assesseurs sont les maîtres & dominant sans concurrence , & où ils exercent même une autorité à-peu-près despotique , ainsi que le tout sera justifié par les observations qui vont suivre.

De ce renversement d'ordre , il n'a pu du moins que s'ensuivre , comme il s'est réellement ensuivi , des usurpations intolérables , des abus , des entreprises , des trop faits , comme sont les suivans.

1°. Ledit Consistoire a poussé les choses au point qu'il a formé , le 15 Août 1675 , une délibération qui est inférée tout au long dans ses registres , portant : *Que dorénavant les Arrêts de ce Vénérable Corps subsisteront à l'avenir , par lesquels on ne pourra allibérer ni exempter qui que ce soit de la prison , & du tems qu'il y sera condamné , si ce n'est par Messieurs du Vénérable Corps , par-devant lesquels il se présentera pour en demander exemption.* Ce qui non-seulement donne une atteinte directe aux autorités souveraines de Sa Majesté , & à celle de ceux qui la représentent , mais est encore une preuve bien marquée de la hardiesse & du peu de lumieres de ce Consistoire , qui ne pouvoit , ni ne devoit pas ignorer que , dans cet État , un Tribunal qui condamne à des peines , n'a pas le droit d'en exempter. On lit à la même page

(pag. 327), du quatrième manuel, que le Consistoire a exempté une femme qui avoit accouché d'un enfant illégitime, des peines portées dans les décrétales.

Il y a quelque chose de plus fort encore que tout cela, qui caractérise, d'une manière bien marquée, l'indépendance dans laquelle ce Corps a voulu se mettre: c'est ce qu'on voit à la page 149 du troisième manuel, où il est écrit qu'un homme, après avoir produit audit Consistoire un ordre signé du Seigneur Gouverneur, par lequel il l'exemptoit de la prison, à condition qu'il s'y présenteroit pour y recevoir une censure, & demander pardon à genoux, fut, non-obstant ledit ordre, condamné à deux jours de prison.

2°. Tout fourmille d'exemples dans lesdits manuels, que ce Consistoire, après avoir condamné à la prison, a commué la peine de ladite prison en des amendes pécuniaires, *applicables à son profit*; on lit même qu'il a confisqué, *toujours à son profit*, des arrhes nuptiales; l'argent étoit un objet essentiel, & il falloit trouver de quoi *suppéditer aux fraix du jour*, comme il s'exprime



à la page 83 du manuel second, où on lit qu'il condamna un homme à 25 liv. à cette fin.

3°. Il a fréquemment usurpé l'autorité des Justices matrimoniales, des Justices civiles & criminelles, & de celles établies pour les cas de bâtardise, en s'arrogeant le droit de juger de ces causes, de même que de celles d'injures; à cette fin, il a entendu des témoins, prononcé sur le fond des procès, réglé les dédommagemens des Parties, qu'il a souvent fixés à des sommes assez fortes.

4°. Quoique le Receveur de Sa Majesté paye audit Consistoire soixante francs pour les quatre fois de l'année qu'il s'assemble, il n'a pas laissé d'imposer une finance aux Parties qui paroissent par-devant lui, pour la peine de les écouter, & pour ce qu'il appelle l'*attédiation*: on trouve des exemples de ces impositions, qui sont allées jusqu'à 30, 42, 50 & 60 livres foibles. On lit même à la page 38 du manuel second, que des gens qui avoient dansé, pour n'être comparus, avoient été condamnés à payer le

dîner (d), & en outre à 2 livres 6 sols à chaque Assesseur, & ceux qui ne payoient pas étoient envoyés en prison; (manuel cinq, page 269). On voit encore avec scandale dans le manuel (N<sup>o</sup>. 3, page 78), qu'un homme qui avoit été déclaré innocent, ne laissa pas d'être condamné à 10 livres foibles pour l'attédiation, *tant il étoit essentiel de se procurer de quoi suppéditer aux fraix du jour.*

Il ne seroit pas possible de spécifier tous les abus qui se sont introduits dans ce Corps, ni les usurpations & entreprises qu'il a faites; elles sont allées tous les jours en augmentant, & si on ne leur oppose un frein, elles iront toujours plus loin dans la suite des tems; Messieurs les Commissaires n'entrent pas dans un plus grand détail & s'en tiennent à ce qu'ils ont exposé au Conseil.

A tous lesquels abus étant nécessaire de pourvoir, entendus plus au

---

(d) Le dîner de Messieurs du Vénéralé Corps faisoit une partie essentielle des fraix du jour.

long Messieurs les Commissaires examineurs, & délibéré : Il a été dit, qu'il n'est que trop visible que la constitution originaire du Consistoire seigneurial de Motiers a été entièrement changée & pervertie ; qu'elle est toute différente de ce qu'elle étoit dans son origine & dans son institution, & qu'en attendant qu'on ait l'honneur d'en informer Sa Majesté, & d'en recevoir des ordres, il est ordonné au Sieur Martinet, Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers, de ne point permettre que le Dïacre de Motiers prenne séance audit Consistoire, non plus que les Suffragans, excepté le cas, par rapport à ces derniers, où, une Cure étant desservie par un Suffragant, le Ministre en chef ne pourra pas s'y rencontrer ; car les deux ne pourront jamais y assister ensemble. Il lui est enjoint de plus, de ne pas souffrir qu'on délibere sur aucune des matières qui pourroient y être proposées, à moins qu'avant l'assemblée du Consistoire, elles ne lui aient été communiquées, & que les Pasteurs ne lui aient certifié que les renvois en Consistoire seigneurial ont

été faits par la délibération des Consistoires admonitifs ; le tout, afin que, d'un côté, il soit mieux en état de juger si lefdites matières sont du ressort & de la compétence du Consistoire ou de celle des Justices ; & que, de l'autre, les renvois soient faits d'une manière canonique & légale.

Et, pour ce qui regarde les trop faits, les entreprises & les usurpations que ledit Consistoire a faites, en s'arrogeant des droits & une autorité qui ne lui appartiennent pas, on statue ce qui suit :

1°. La délibération dudit Consistoire, du 15. Août 1695, ci-dessus transcrite & portée dans le troisième manuel, (pag. 185), est mise au néant par le Conseil, avec ordre qu'elle soit cancellée, biffée & rayée desdits manuels, comme donnant une atteinte directe à l'autorité souveraine ; ce qui sera écrit en marge & exécuté par le Greffier du lieu, sous les yeux dudit Sieur Capitaine & Châtelain.

2°. Il est très-expressément défendu audit Consistoire de commuer la peine de la prison, ou telle autre peine infligée, en des amendes pécuniaires,

soit qu'il les applique à son profit, ou non ; les coupables devant subir lesdites peines , à moins que ceux qui ont l'honneur de représenter Sa Majesté dans cet État , ne leur en fassent grace : pour cet effet , si celui qui a été condamné lui demande un tems compétent , pour recourir à la clémence du Seigneur Gouverneur , ledit Sieur Capitaine & Châtelain lui fixera un terme , au bout duquel , s'il ne s'est pas pourvu , ou , s'il l'a fait inefficacement , le jugement sera exécuté.

3°. On enjoint très-sérieusement audit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers , de veiller , avec la plus scrupuleuse attention , à ce que le Consistoire ne prenne plus désormais connoissance des causes qui sont du ressort de la Justice matrimoniale & des Justices civiles , criminelles , ou établies pour les cas de bâtardise ; & si ledit Consistoire vouloit continuer à s'émanciper de le faire , de lever & rompre promptement l'assemblée & d'en aviser le Gouvernement , afin qu'il y pourvoye. Et spécialement pour les causes de mariage , il mettra en

exécution les Arrêts du Conseil d'État des 20 Octobre 1635 ; 13 Avril 1646, &c. dont on lui envoie des copies.

4°. Il ne souffrira pas non plus que le Consistoire seigneurial de Motiers exige dorénavant aucune finance des Parties qui paroissent par-devant lui, pour ce qu'il appelle l'*attédiation*, & il ne permettra point de délibération là-dessus, *afin que les Sujets de Sa Majesté ne soient plus foulés par des fraix qu'ils ne doivent pas*, vu, & d'autant que ledit Consistoire est payé pour écouter les Parties, & qu'il est de son devoir de les entendre.

5°. Il tiendra aussi la main à ce que les amendes auxquelles ledit Consistoire pourra condamner les coupables n'aillent pas plus loin que de trois à dix livres foibles pour le plus, d'autant qu'aucune Justice ne peut imposer des amendes plus fortes, & que les amendes arbitraires sont inconnues dans cet État.

6°. Il avertira encore tous les Consistoires admonitifs de sa juridiction ; de ne renvoyer personne au Consistoire seigneurial de Motiers, pour

des fujets minimes & de petite importance , mais feulement , pour des cas graves , néceffaires & qui en vail- lent la peine , d'autant que de pareils renvois ne peuvent qu'être à charge au Peuple ; & que les renvois qui auront pour objet des caufes de mariage fe faffent directement à la Juftice matrimoniale de Neufchatel , fans les faire paffer par le Confiftoire feigneurial de Motiers.

7°. Comme Meffieurs les Commiffaires ont obfervé , en lifant les manuels du Confiftoire , qu'il étoit arrivé quelquefois , que les Sieurs Pafteurs qui y prennent féance , s'étoient fait expédier par écrit les chofes qui s'y propofoient , pour confulter la Compagnie des Pafteurs , on défend très-expreffément audit Sieur Capitaine & Châtelain de permettre de pareilles expéditions , & au Greffier de les faire , vu que le Confiftoire feigneurial de Motiers eft un Corps établi par le Souverain , & conféquemment dans une totale indépendance de cette Compagnie.

8°. Enfin , il tiendra la main à ce qu'à tous égards le Confiftoire feigneu-

rial de Motiers se contienne dans les bornes de sa légitime autorité, & il aura soin, s'il s'en écarte, d'en informer le Gouvernement, & d'empêcher cependant que ledit Consistoire ne forme aucune délibération. Lesquels articles ainsi réglés, ledit Sieur Capitaine & Châtelain du Val-de-Travers fera lire en la première assemblée du Consistoire, & ensuite enregistrer sur ses manuels & registres pour servir de règle à l'avenir.

---

N<sup>o</sup>. V.

RESCRIT DU ROI,

Du 21 Mai 1765.

**F**RÉDÉRIC, par la grace de Dieu, Roi de Prusse, &c. &c. &c. Amés & Féaux, salut. Nous avons reçu votre rapport, en date du 22 Avril, par lequel vous nous rendez compte des arrangemens que vous avez pris en conséquence du Rescrit que nous vous avons adressé le 30 de Mars dernier, concernant le Sieur Rousseau & ses



Ouvrages. Vous ne sauriez mieux remplir nos intentions qu'en continuant, comme vous avez fait, à notre satisfaction, de prévenir tout ce qui pourroit devenir, dans cette occasion, une source de désordre & de dissension dans notre Principauté de Neuchâtel.

Nous venons d'apprendre, avec autant de surprise que de déplaisir, qu'il s'y trouve des esprits remuans & échauffés du zèle amer d'une piété intolérante, qui, non contents des mesures que l'on a prises pour empêcher la publication des Ouvrages qui les scandalisent, veulent de nouveau sévir contre leur Auteur, en tenant, pour cet effet, des assemblées tumultueuses, & le menaçant même des peines Écclésiastiques. Nous ne vous dissimulerons point que nous sommes très-mécontents d'une conduite si inconsidérée, & que notre volonté sérieuse est, qu'en arrêtant promptement les suites par l'autorité que nous vous avons confiée, vous empêchiez qu'on n'inquiète, en quoi que ce soit, le Sieur Rousseau, & que vous lui assuriez, d'une manière bien

complete & décidée, les effets de la protection que nous lui accordons.

Sur ce, nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte garde.

Par ordre exprès du Roi.

Signé, FINKENSTEIN, HERTZBERG.

N<sup>o</sup>. V I.

R E Q U Ê T E

*De la Communauté de Boveresse ;*

Du 28 Juin 1762.

A Monsieur le Président, & à Messieurs  
du Conseil d'État.

M E S S I E U R S ,

**L**A Communauté de Boveresse, en la personne de ses députés, prend la respectueuse liberté de vous exposer, disant :

Que ce n'est qu'avec la plus vive amertume qu'elle se voit dans l'obligation

gation de revenir de nouveau réclamer votre Justice & votre protection comme Juges de haute Police, & représentant Sa Majesté dans ce pays; & cela dans l'objet de mettre fin à une difficulté que cette Communauté a le malheur d'avoir avec Messieurs les Pasteurs de la Vénérable Classe. Voici le fait.

M. le Diacre du Val-de-Travers a été astreint & obligé, de tems immémorial, à faire, tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchisme dans la chapelle du village de Boveresse, pour l'instruction de la Jeunesse; ce qu'il a fait jusques-après un certain nombre d'années qu'il s'est relâché de cette astriktion, à tel point qu'à peine en faisoit-il quatre dans une année.

Cet abandon de notre chapelle & de notre Jeunesse obligea la Communauté suppliante de se présenter, il y a environ neuf ans, avec une requête; devant Messieurs de la Vénérable Classe, qui, témoignant alors leur grande surprise de cette négligence déléguèrent Messieurs le Doyen de

Gélieu, & le Professeur de Montmollin, pour conférer de cette affaire avec la Communauté, lesquels, après avoir entendu ses raisons concluantes, répondirent que ces catéchismes seroient faits plus régulièrement, sans cependant vouloir donner leur réponse par écrit.

Cette promesse verbale, ayant été de nul effet, obligea cette Communauté à se présenter par requête devant vos Seigneuries pour les supplier d'ordonner à Messieurs les Pasteurs qu'ils eussent à se conformer à l'ancien usage; & vos Seigneuries, par une suite de leur justice & de leur amour pour l'ordre, donnèrent la Commission à M. Huguenin, Conseiller d'État & Chancelier de Sa Majesté, de conférer de cette affaire avec M. le Doyen; ce qui produisit un si bon effet que la Communauté suppliante crut, à la suite de cette conférence, qu'elle seroit maintenue dans ses droits, par l'exactitude qu'on eut de catéchiser tous les quinze jours dans sa chapelle pendant un certain tems.

Mais, Messieurs, que cette sa-

atisfaction a été de courte durée, puisqu'il s'est passé, dès-lors, des années entières sans qu'on ait fait plus de trois catéchismes dans sa chapelle!

Quoique cette négligence & cet abandon donnât lieu à la Communauté suppliante de s'allarmer sur un droit qui lui est cher & précieux, elle ne s'est point découragée, & elle s'est flattée que, par d'itératives remontrances pleines de soumission & de respect, elle rallumeroit enfin le zèle de ses conducteurs spirituels, & qu'elle les engageroit, par sa persévérance, à faire succéder aux inquiétudes qui l'ont si long-tems agitée, le calme & la tranquillité.

C'est dans cet objet, & par un dernier effort, que cette Communauté prit la résolution de mettre en œuvre, & d'épuiser toutes les voies amiables, en envoyant, au mois de Mars dernier, un député avec une très-humble requête à Messieurs de la Vénérable Classe, pour les supplier enfin de terminer cette affaire & de donner leur réponse *par écrit*; & ladite requête ayant été présentée, M. le Ministre Chaillet, Pasteur à Serrières, Secre-

taire de la Compagnie, fit réponse que Messieurs de la Vénérable Classe lui avoient donné ordre de faire dire à la Communauté suppliante, *que son droit étoit reconnu, qu'elle devoit être tranquille, & qu'on lui feroit tenir leur Arrêt à la générale de Mai suivant.*

Cette réponse parut d'abord satisfaisante, puisqu'un droit reconnu emporte nécessairement l'obligation de s'acquitter des devoirs auxquels il engage.

Mais, quelle n'a pas été la grande surprise de la Communauté suppliante, lorsqu'elle a reçu par écrit la réponse de Messieurs de la Vénérable Classe, par une lettre ci-cottée *A!* Cette réponse se trouve diamétralement opposée à celle de Mars dernier, & ne laisse aucun doute à cette Communauté qui s'apperçoit bien qu'il n'y a plus qu'un reste de bienséance qui agisse; mais que, dans le fond, notre Eglise fera bientôt abandonnée, quoique l'on soit bien persuadé que *la pension de M. le Diacre qui concerne notre chapelle ne le sera pas.*

Il y a plus, Messieurs, la Communauté suppliante a vainement ré-

clamé la requête qu'elle avoit présentée à Messieurs de la Vénérable Classe ; ils ont refusé de la rendre , & on auroit eu l'honneur de vous la présenter , si on avoit pu la retirer : *mais , Messieurs les Pasteurs ont des pratiques différentes des autres tribunaux , & leurs vues ne sont pas les mêmes.*

Voilà au vrai , Monsieur le Préfident & Messieurs , un narré fidèle & exact de tout ce qui s'est passé jusqu'ici , & il ne reste plus de ressource à la Communauté suppliante que celle de votre autorité & de votre justice pour nous maintenir dans un droit qui n'a pour but que *l'instruction , & l'édification.*

Quant au droit , il est si incontestable qu'il est totalement impossible à Messieurs les Pasteurs de s'y opposer , & voici sur quel fondement.

Que désigne une chapelle vieille & antique , & quel acte plus triomphant cette Communauté peut-elle avoir ? Ne prouve-t-elle pas , Messieurs , bien évidemment que quelqu'un doit être dans l'obligation de la desservir ? Quoi de plus fort encore que les déclarations des Communautés de Cou-

vet & de Fleurier qui sont unanimes à déclarer, qu'avant leur érection en paroisse, M. le Diacre faisoit tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, un catéchisme chez eux, & qu'il en faisoit de même un à Boveresse? Et feu M. l'Assesseur Favre, vieillard respectable par ses mœurs, se souvenant de quatre-vingts ans, a déclaré la même chose, en ajoutant qu'il avoit accompagné très-souvent M. le Diacre, lorsqu'il venoit faire lesdits catéchismes à Boveresse.

Nous avons eu l'honneur de présenter à vos Seigneuries les originaux de ces déclarations, lesquels sont restés à la Chancellerie, & nous supplions M. le Chancelier de vouloir s'en souvenir.

Mais, Messieurs, ce qui rend notre droit plus qu'incontestable, c'est que, si la Communauté suppliante avoit voulu acheter le droit qu'avoit la Communauté de Couvet d'avoir un catéchisme tous les quinze jours, il nous étoit facile de le faire, & cela du consentement de Messieurs de la Vénérable Classe, qui ont d'abord reconnu notre droit : cela est prouvé par le sens d'un



de leurs Arrêts porté sur le livre, *folio 183*, daté du 6 Octobre 1760. Ainsi cette Communauté en auroit un tous les Dimanches, sans interruption; à quel effet nous produisons, mot pour mot, la copie de la déclaration de la Communauté de Couvet, de même que dudit Arrêt, sous la lettre B.

A ces raisons concluantes, qu'il vous plaise, Messieurs, mettre en considération l'utilité & la nécessité de ces exercices pieux, si propres à donner à notre Jeunesse une idée juste des vérités de notre sainte Religion & à en former de bons membres de la société civile. Et d'ailleurs, qui est-ce qui doit le plus avoir à cœur l'avancement de la gloire de Dieu que Messieurs les Pasteurs qui se disent les envoyés du Seigneur pour édifier & pour planter? Cependant nous nous trouvons à-peu-près sans Ministres pour nos catéchismes.

Quant à la nécessité indispensable où nous sommes de réclamer nos justes droits, transportez-vous, Messieurs, nous vous en supplions, pour un moment à Eoveresse, village qui, par sa situation, empêche les vieillards, les

gens caduques & les enfans de se rendre à Motiers , à raison de la caducité des premiers & de la foiblesse des autres , comme aussi des inondations fréquentes qui surviennent entre les deux villages & en rendent la communication impraticable à pied à ces différentes personnes.

Cependant , Messieurs , nous entrons dans la nécessité actuelle où Messieurs de la Vénérable Classe se trouvent d'avoir de nouveaux Pasteurs , & dès que les droits de la Communauté suppliante seront reconnus , & qu'elle y sera maintenue , en attendant qu'il y ait de nouveaux Ministres reçus , elle se contentera des catéchismes que M. le Diacre fera en possibilité de lui faire , sous la réserve que Messieurs les Pasteurs n'en pourront tirer aucune conséquence pour la suite : mais , comme ils entendent que les nouvelles paroisses soient préférablement déservies , c'est à quoi cette Communauté s'oppose bien formellement , en posant en fait que , dès le tems de la réformation , elle est en possession d'un service divin dans sa chapelle , & qu'il est impossible , que les nouvelles érections puissent énerver

ses droits , puisque , par l'institution du Diacre qui n'avoit d'autre nom que celui de Diacre de Motiers , qui , avec Boveresse , ne font qu'une Communauté , il n'étoit tenu qu'à soulager Messieurs les Ministres de Motiers , de Butes & des Verrieres ; & que , s'il y a des actes subséquens qui donnent des droits aux nouvelles paroisses , jamais la Communauté de Boveresse n'y a donné son consentement au préjudice de ceux qui la concernent , ayant au contraire , & dès qu'on l'a négligée , déclaré publiquement aux réceptions de Messieurs les Diacres qu'elle ne les recevoit que sous l'expresse condition qu'ils catéchiferoient tous les quinze jours à Boveresse , protestation & déclaration à laquelle Messieurs les Pasteurs ne se sont jamais opposés , quoique présens.

C'est , Messieurs , non-seulement l'unanimité en général de la Communauté suppliante , mais aussi l'unanimité de toutes les familles , sans distinction de sexe , qui la composent ; lesquelles viennent , en toute assurance supplier M. le Président & vos Sei-

gneuries , d'ordonner à M. le Diacre de Motiers de se conformer désormais à l'avenir à l'ancien usage , en nous faisant régulièrement un catéchisme les Dimanches , de quinze en quinze jours. Nous nous flattons , en toute assurance , d'obtenir les fins de notre très-humble requête , & ce nous sera un nouveau & puissant motif d'adresser à Dieu les vœux les plus sincères pour la conservation des jours précieux de Monsieur le Président & pour celle de vos Seigneuries.

*Signé* , A. H. BEZENCENET ,  
Notaire ; ISAAC BARRELET ,  
Gouverneur.



N<sup>o</sup>. VII.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT,

Du 28 Juin 1762.

**S**UR la requête ci-dessus , après avoir délibéré , il a été dit que l'on renvoie les supplians à communiquer leur requête au Sieur Doyen & à la compagnie des Pasteurs de cet État , pour qu'ils mettent fin à cette difficulté , & qu'ils la terminent de façon qu'il n'y ait plus de plaintes à l'avenir de la part de la Communauté de Boveresse , sinon que ladite compagnie des Pasteurs informe le Conseil des raisons sur lesquelles elle fonde son refus : après quoi , il sera ordonné plus outre ce qu'il conviendra. Donné en Conseil , tenu sous notre Présidence au Château de Neufchatel , ce 28 Juin 1762.

Signé, LE CHAMBRIER DE TRAVENEL.

N<sup>o</sup>. VIII.

R E Q U Ê T E

DE LA COMMUNAUTÉ DE BOVERESSE.

*Du 18 Juin 1765.*

A Monsieur le Président & à Messieurs  
du Conseil d'État.

MESSIEURS,

**E**X P O S E bien humblement la Communauté de Boveresse à vos Seigneuries, qu'ensuite des requêtes & représentations qui vous ont été faites de sa part pendant plusieurs années & en différens tems, de même qu'à Messieurs les Pasteurs de la Vénérable Classe, dans l'objet d'engager & obliger M. le Diacre du Val-de-Travers à faire les Dimanches, de quinze en quinze jours, des catéchismes dans la chapelle dudit Boveresse; sur lesquelles représentations il seroit intervenu un Arrêt

émané de vos Seigneuries à la date du 13 Juin 1763 , que la Communauté suppliante annexe à sa très-humble requête , & sur lequel elle supplie vos Seigneuries de dire droit par éclaircissement sur les chefs suivans.

D'abord la Communauté de Boveresse eut lieu de croire que l'engagement pris par Messieurs les Pasteurs de faire des catéchismes dans sa chapelle comme du passé, les engageroit à être plus réguliers dans leurs fonctions , & qu'ils permettroient à M. le Diacre de catéchiser plus souvent qu'il ne l'a fait jusqu'ici , puisqu'autant vaudroit n'en point avoir que ceux que l'on a eus jusqu'à ce jour. Effectivement, Messieurs, quelle édification peuvent apporter, dans un troupeau, des catéchismes qui ne sont point réglés , & où il y a des interruptions de trois mois & plus ? Et que deviendra l'instruction de la Jeunesse , cette partie si précieuse de tout État , & qui en fait la plus chere espérance ?

A cet égard , la Communauté suppliante demande la faveur à vos Seigneuries que , par éclaircissement à votre Arrêt, vous en fixiez les tems

& le nombre, persuadée que vous la maintiendrez dans ses droits.

Il est vrai que, par l'engagement de Messieurs les Pasteurs, ils disent que ce sera aussi souvent qu'ils le pourront, & que le service des Églises du Colloque du Val-de-Travers le permettra.

Mais, Messieurs, le zèle de nos conducteurs spirituels pour l'avancement de la gloire de Dieu ne doit-il pas être le même que celui de ceux des anciens tems? Cependant, en nous ôtant un droit incontestable, c'est lui donner une notable atteinte. Effectivement jamais, & plus particulièrement dans la suite, jamais le service des autres Églises ne le permettra, ou bien peu, pour sauver les apparences de bienséance; puisque la Communauté suppliante ne se fait aucune peine, en réclamant ses droits, de dire que Messieurs les Pasteurs d'à-présent sont trop amis de la tranquillité & du repos.

Il est cependant, Messieurs, bien fâcheux à la Communauté de Boveresse, qui avoit un droit que l'on ne lui a jamais contesté avant les



nouvelles érections de paroisses qui se sont faites au Val-de-Travers, de voir que ces mêmes érections auxquelles elle n'a jamais pris de part, lui enlèvent ce même droit; il paroît à la Communauté suppliante que rien ne seroit plus naturel ni plus conforme à l'équité & à la justice, que de faire faire dans ces nouvelles paroisses, & dans les autres, des prières par leurs Régens, lorsque Messieurs les pasteurs ne peuvent pas y satisfaire; d'autant plus qu'elles ont un service régulier tous les Dimanches matin, & qu'on ne catéchise jamais qu'après midi à Boveresse. Car enfin cette Communauté est fondée, en service, en chapelle & en preuves testimoniales, & il auroit été à souhaiter qu'elle eût eu communication du mémoire responsif de Messieurs les Pasteurs, qu'elle a constamment ignoré jusqu'ici, & sur lequel il lui auroit été très-facile de répondre & d'en anéantir toute la subtilité.

Il y a plus, Messieurs, la Communauté suppliante ayant, en l'année 1763, annexé à sa requête différens papiers qui constatoient ses

droits , & particulièrement une déclaration de la Communauté de Couvet , de même qu'une autre déclaration faite par feu M. l'Assesseur Favre , vénérable vieillard de 80 ans , a voulu les retirer en chancellerie : mais Messieurs les Pasteurs , à qui elle les a fait redemander sans succès , s'en étoient emparés , en disant que sûrement ces papiers s'étoient trouvés mêlés dans les leurs , quoiqu'il soit visible qu'il y a eu plus de *dessein* que de *hasard*.

Qu'il plaise donc à vos Seigneuries d'ordonner qu'ils soient rendus à cette Communauté , de même que de mettre en règle les catéchismes , pour que la génération qui suivra celle qui fait partie de ses membres d'aujourd'hui , voye qu'ils n'ont rien négligé pour réclamer l'exécution d'un droit qui leur a toujours été cher & précieux. Dans l'attente d'un favorable appointement , la Communauté suppliante adresse à Dieu les vœux les plus sincères pour la conservation des jours de M. le Président , de même que pour celle de vos Seigneuries.

*Signé* , Elie FAVRE.

N<sup>o</sup>. I X.

## A R R Ê T

## DU CONSEIL D'ÉTAT.

Du 18 Juin 1758.

**S**UR la requête de la Communauté de Boveresse, priant le Conseil, en explication de l'Arrêt du 13 Juin 1763, de vouloir bien fixer le tems & le nombre des catéchismes que le Diacre du Val-de-Travers fera obligé de faire dans la suite, dans la chapelle dudit Boveresse, & de la maintenir dans tous ses droits à cet égard, & d'ordonner qu'une partie de leurs papiers que les sieurs Pasteurs ont retirés avec les leurs à la Chancellerie, leur soit rendue; sur quoi, après avoir délibéré, il a été dit, que l'on a vu avec surprise que le sieur Diacre du Val-de-Travers ne remplissoit pas l'esprit ni les vues de l'Arrêt du Conseil d'État, à la date du 13 Juin 1763, & en conséquence le Conseil s'attend

qu'à l'avenir le sieur Diacre du Val-de-Travers fera les catéchismes de quinzaine en quinzaine dans la chapelle de Boveresse, à moins qu'il n'en soit empêché pour cas de maladie, ou par l'éloignement d'une trop grande distance du lieu, qui l'empêche d'y aller faire ses fonctions. Et quant au second chef de plaintes de la Communauté suppliante, on exhorte le sieur Doyen de la compagnie des Pasteurs, de faire rendre à la Communauté suppliante les papiers qui lui appartiennent, si tant est que la compagnie des Pasteurs en ait, qu'elle ait fait retirer par mégarde avec ceux qu'elle avoit produits au Gouvernement, lorsque cette difficulté y fut examinée. Donné en Conseil, tenu sous notre Présidence au Château de Neufchatel ce 18 Juin 1765.

*Signé*, OSTERVALD.



N<sup>o</sup>. X.

## DÉCLARATION

*Des Gouverneurs de la Communauté  
de Boveresse.*

Nous soussignés Gouverneurs de l'honorable Communauté de Boveresse, ayant reçu ordre de ladite Communauté de nous transporter à Motiers auprès de M. Imer, Diacre du Val-de-Travers, dans l'objet de le requérir amiablement à donner effet, & se conformer à un Arrêt émané de Messieurs du Conseil d'État, daté du 18 Juin dernier, de l'année courante 1765, par lequel il lui étoit ordonné de catéchiser tous les Dimanches, de quinze en quinze jours, dans la chapelle de Boveresse; à laquelle commission nous aurions satisfait, en déclarant que nous nous sommes rendus à Motiers au mois de Juillet passé, auprès dudit M. Imer, auquel nous avons communiqué le dit Arrêt en original, & en a lui-même fait tout

au long la lecture , ensuite de laquelle il nous a donné pour réponse , qu'il respectoit infiniment les orares du Conseil d'Etat , mais qu'il étoit obligé d'obéir à Messieurs de la Vénérable Classe.

Ce que nous attestons ; à Boveresse le 24 Août 1765.

Signé , Eman. FAVRE , Juré ;  
Levy FAVRE , Gouverneur.

N<sup>o</sup>. X I.

A R R Ê T ;

*Concernant les Constitutions Ecclésiastiques.*

Du 23 Juillet 1553.

**N**ous , Jean Jacques de Bonfletten Écuyer &c. Lieutenant & Gouverneur Général du Comté de Neuchatel , du nom & de la part de nos Souverains très - redoutés Princes & Seigneurs , Messeigneurs les Comtes d'icelui , favoir faisons à tous qu'il appartiendra , *que par meure délibération*

de nous & des gens du Conseil à ce dit leur Comté de Neufchatel, nous y avons fait, passé & dressé les Constitutions, & Ordonnances ès manières que s'ensuivent, pour le fait de l'ordre Evangelique, annulation, & correction des vices, le 25<sup>e</sup> jour du mois de Juillet, en l'an courant, après la Nativité de notre bon Sauveur & Redempteur Jésus-Christ, 1553.

*Après avoir spécifié les chefs des différentes Constitutions Ecclesiastiques, l'Arrêt conclud ainsi.* Lesquelles Constitutions & Ordonnances, ainsi par nous ledit sieur Lieutenant & Gouverneur général, & les gens du Conseil de mesdits Souverains, très-redoutés Princes & Seigneurs, passées, dressées en ce leur Comté de Neufchatel, voulons & entendons être entièrement & inviolablement gardées & observées en leur pleine vigueur, & efficace, de point à autre, par tous les manans, residans & habitans riere ce dit Comté, hommes & femmes, jeunes & vieux, de quelles dignités, états, vocations & conditions qu'ils soient sans nul excepter; Mandons & commandons très-étroitement à tous Châtelains & Maires,

& à leurs Lieutenans des Châtellenies & Mairies en ce dit Comté, que vous les ayez entièrement à faire lire & publier en l'Église d'une chacune Châtellenie & Mairie en pleine congrégation des Fidèles & Paroissiens, sans delai quelconque, afin qu'on se sache conduire selon icelles, & n'en puisse prendre cause d'ignorance, & nous en réjervant toutefois de les pouvoir augmenter ou diminuer, toute & quantefois que l'exigence des matières qui surviendront le requerra : car tel est notre bon plaisir. Témoin notre seing ci-dessous mis. Au Château de Neufchatel les an, mois & jour que dessus.





N<sup>o</sup>. XII.

## L E T T R E

D E

M. ROUSSEAU.

**N**ON, Monsieur, jamais, quoi que l'on en dise, je ne me repentirai d'avoir loué M. de Montmollin. J'ai loué de lui ce que j'en connoissois, sa conduite vraiment pastorale envers moi. Je n'ai point loué son caractère que je ne connoissois pas; je n'ai point loué sa véracité, sa sobriété, sa droiture. J'avouerais même que son extérieur, qui ne lui est pas favorable, son ton, son air, son regard sinistre me repousseroient malgré moi: j'étois étonné de voir tant de douceur, d'humanité, de vertu se cacher sous une aussi sombre physionomie. Mais j'étois ce penchant injuste; falloit-il juger d'un homme sur des signes trompeurs que sa conduite démentoit si bien? Fal-

loit-il épier malignement le principe secret d'une tolérance peu attendue? Je hais cet art cruel d'empoisonner les bonnes actions d'autrui, & mon cœur ne fait point trouver de mauvais motifs à ce qui est bien. Plus je sentoiss en moi d'éloignement pour M. de Montmollin, plus je cherchois à le combattre par la reconnoissance que je lui devois. Supposons derechef possible le même cas; &, tout ce que j'ai fait, je le referois encore.

Aujourd'hui M. de Montmollin lève le masque & se montre vraiment tel qu'il est. Sa conduite présente explique la précédente. Il est clair que sa prétendue tolérance, qui le quitte au moment qu'elle eût été la plus juste, vient de la même source que ce cruel zèle qui l'a pris subitement. Quel étoit son objet? Quel est-il à présent? Je l'ignore: je fais seulement qu'il ne sauroit être bon. Non-seulement il m'admet avec empressement, avec honneur à la Communion; mais il me recherche, me prône, me fête, quand je paroiss avoir attaqué, de gaieté de cœur, le Christianisme; & quand je prouve qu'il est faux que je l'aye at-  
taqué,

taqué, qu'il est faux du moins que j'aie eu ce dessein, le voilà lui-même attaquant brusquement ma sûreté, ma foi, ma personne; il veut m'excommunier, me proscrire; il ameute la Paroisse après moi; il me poursuit avec un acharnement qui tient de la rage. Ces disparates font-elles dans son devoir? Non, la charité n'est point inconstante; la vertu ne se contredit point elle-même, & la conscience n'a pas deux voix. Après s'être montré si peu tolérant, il s'étoit avisé trop tard de l'être; cette affectation ne lui alloit point; & comme elle n'abusoit personne, il a bien fait de rentrer dans son état naturel. En détruisant son propre ouvrage, en me faisant plus de mal qu'il ne m'avoit fait de bien, il m'acquitte envers lui de toute reconnoissance: je ne lui dois plus que la vérité, je me la dois à moi-même, & puisqu'il me force à la dire, je la dirai.

Vous voulez savoir au vrai ce qui s'est passé entre nous dans cette affaire. M. de Montmollin a fait au public sa relation en homme d'Église, & trem-

pant sa plume dans ce miel empoisonné qui tue , il s'est ménagé tous les avantages de son état. Pour moi , Monsieur, je vous ferai la mienne du ton simple dont les gens d'honneur se parlent entr'eux. Je ne m'étendrai point en protestations d'être sincère. Je laisse à votre esprit sain , à votre cœur , ami de la vérité , le soin de la démêler entre lui & moi.

Je ne suis point , graces au Ciel , de ces gens qu'on fête & que l'on méprise. J'ai l'honneur d'être de ceux que l'on estime & qu'on chasse. Quand je me réfugiai dans ce pays , je n'y apportai de recommandations pour personne , pas même pour Mylord Maréchal. Je n'ai qu'une recommandation que je porte par-tout, & près de Mylord Maréchal il n'en faut point d'autre. Deux heures après mon arrivée , écrivant à S. E. pour l'en informer & me mettre sous sa protection , je vis entrer un homme inconnu , qui , s'étant nommé le Pasteur du lieu , me fit des avances de toute espèce ; & qui , voyant que j'écrivois à Mylord Maréchal , m'offrit d'ajouter , de sa main , quel-

ques lignes pour me recommander. Je n'acceptai point cette offre ; ma lettre partit , & j'eus l'accueil que peut espérer l'innocence opprimée par-tout où règnera la vertu.

Comme je ne m'attendois pas , dans la circonstance , à trouver un Pasteur si liant , je contai , dès le même jour , cette histoire à tout le monde , & entre autres à M. le Colonel Roguin , qui , plein pour moi des bontés les plus tendres , avoit bien voulu m'accompagner jusqu'ici.

Les empressemens de M. de Montmollin continuèrent. Je crus devoir en profiter , & voyant approcher la Communion de Septembre , je pris le parti de lui écrire pour savoir si , malgré la rumeur publique , je pouvois m'y présenter. Je préférâi une lettre à une visite pour éviter les explications verbales qu'il auroit pu vouloir pousser trop loin. C'est même sur quoi je tâchai de le prévenir ; car déclarer que je ne voulois , ni défavouer , ni défendre mon Livre , c'étoit dire assez que je ne voulois entrer , sur ce point dans aucune discussion. Et en effet , forcé de défendre mon honneur & ma

personne au sujet de ce Livre, j'ai toujours passé condamnation sur les erreurs qui pouvoient y être, me bornant à montrer qu'elles ne prouvoient point que l'Auteur voulût attaquer le Christianisme, & qu'on avoit tort de le poursuivre criminellement pour cela.

M. de Montmollin m'écrivit que j'allasse le lendemain savoir sa réponse ; c'est ce que j'aurois fait, s'il ne fût venu me l'apporter : ma mémoire peut me tromper sur ces bagatelles ; mais il me prévint, ce me semble, & je me souviens au moins que, par les démonstrations de la plus vive joie, il me marqua combien ma démarche lui faisoit de plaisir. Il me dit en propres termes que lui & son troupeau s'en tenoient honorés, & que cette démarche inespérée alloit édifier tous les fidèles. Ce moment, je vous l'avoue, fut un des plus doux de ma vie. Il faut connoître tous mes malheurs, il faut avoir éprouvé les peines d'un cœur sensible qui perd tout ce qui lui étoit cher, pour juger combien il m'étoit consolant de tenir à une Société de frères qui me dédommageroit des pertes que

j'avois faites & des amis que je ne pouvois plus cultiver. Il me sembloit , qu'uni de cœur avec ce petit troupeau dans un culte affectueux & raisonnable , j'oublierois plus aisément tous mes ennemis. Dans les premiers tems , je m'attendrissois au temple jusqu'aux larmes. N'ayant jamais vécu chez les Protestans , je m'étois fait d'eux & de leur Clergé des images Angéliques. Ce culte , si simple & si pur , étoit précisément ce qu'il falloit à mon cœur ; il me sembloit fait exprès pour soutenir le courage & l'espérance des malheureux ; tous ceux qui le partageoient , me sembloient autant de vrais Chrétiens , unis entr'eux par la plus tendre charité. Qu'ils m'ont bien guéri d'une erreur si douce ! Mais enfin j'y étois , & c'étoit d'après mes idées que je jugeois du prix d'être admis au milieu d'eux.

Voyant que , durant cette visite , M. de Montmollin ne me disoit rien sur mes sentimens en matière de foi , je crus qu'il réservoir cet entretien pour un autre tems , & sachant combien ces Messieurs sont enclins à s'arroger le droit qu'ils n'ont pas de juger de

la foi des Chrétiens , je lui déclarai que je n'entendois me soumettre à aucune interrogation ni à aucun éclaircissement , quel qu'il pût être. Il me répondit qu'il n'en exigeroit jamais , & il m'a là-dessus si bien tenu parole , je l'ai toujours trouvé si soigneux d'éviter toute discussion sur la doctrine , que jusqu'à la dernière affaire il ne m'en a jamais dit un seul mot , quoiqu'il me soit arrivé de lui en parler quelquefois moi-même.

Les choses se passèrent de cette sorte , tant avant qu'après la Communion ; toujours même empressement de la part de M. de Montmollin & toujours même silence sur les matières théologiques. Il portoit même si loin l'esprit de tolérance & le monroit si ouvertement dans ses sermons , qu'il m'inquiétoit quelquefois pour lui-même. Comme je lui étois sincèrement attaché , je ne lui déguisois point mes allarmes , & je me souviens qu'un jour qu'il prêchoit très - vivement contre l'intolérance des Protestans , je fus effrayé de lui entendre soutenir avec chaleur que l'Église réformée avoit grand besoin d'une réformation nou-



velle , tant dans la doctrine que dans les mœurs. Je n'imaginois guère alors qu'il fourniroit dans peu lui même une si grande preuve de ce besoin.

Sa tolérance & l'honneur qu'elle lui faisoit dans le monde excitèrent la jalousie de plusieurs de ses confrères, sur-tout à Genève. Ils ne cessèrent de le harceler par des reproches , & de lui tendre des pièges où il est à la fin tombé. J'en suis fâché : mais ce n'est assurément pas ma faute. Si M. de Montmollin eût voulu soutenir une conduite si pastorale par des moyens qui en fussent dignes , s'il se fût contenté , pour sa défense , d'employer avec courage , avec franchise les seules armes du Christianisme & de la vérité, quel exemple ne donnoit-il point à l'Église , à l'Europe entière ? quel triomphe ne s'assuroit-il point ? Il a préféré les armes de son métier , & les sentant mollir contre la vérité pour sa défense , il a voulu les rendre offensives en m'attaquant. Il s'est trompé ; ces vieilles armes , fortes contre qui les craint , foibles contre qui les brave , se sont brisées. Il s'étoit mal adressé pour réussir.

Quelques mois après mon admission ; je vis entrer un soir M. de Montmolin dans ma chambre. Il avoit l'air embarrassé. Il s'assit & garda long-tems le silence ; il le rompit enfin par un de ces longs exordes dont le fréquent besoin lui a fait un talent. Venant ensuite à son sujet , il me dit que le parti qu'il avoit pris de m'admettre à la Communion lui avoit attiré bien des chagrins & le blâme de ses confrères ; qu'il étoit réduit à se justifier là-dessus d'une manière qui pût leur fermer la bouche , & que , si la bonne opinion qu'il avoit de mes sentimens lui avoit fait supprimer les explications qu'à sa place un autre auroit exigées , il ne pouvoit , sans se compromettre , laisser croire qu'il n'en avoit eu aucune.

Là-dessus , tirant doucement un papier de sa poche , il se mit à lire un projet de lettre à un Ministre de Genève des détails d'entretiens qui n'avoient jamais existé , mais où il plaçoit , à la vérité fort heureusement , quelques mots par-ci par-là , dits à la volée & sur un tout autre objet. Jugez , Monsieur , de mon étonnement : il fut tel , que j'eus besoin de toute la

longueur de cette lecture pour me remettre en l'écoutant. Dans les endroits où la fiction étoit la plus forte , il s'interrompoit en me disant : *Vous sentez la nécessité.... ma situation....ma place.... il faut bien un peu se prêter.* Cette lettre, au reste , étoit faite avec assez d'adresse , & , à peu de chose près , il avoit grand soin de ne m'y faire dire que ce que j'aurois pu dire en effet. En finissant , il me demanda si j'approuvois cette lettre & s'il pouvoit l'envoyer telle qu'elle étoit.

Je répondis que je le plaignoïs d'être réduit à de pareilles ressources ; que , quant à moi , je ne pouvois rien dire de semblable ; mais que , puisque c'étoit lui qui se chargeoit de le dire , c'étoit son affaire & non pas la mienne ; que je n'y voyois rien non plus que je fusse obligé de démentir. Comme tout ceci , reprit-il , ne peut nuire à personne & peut vous être utile ainsi qu'à moi , je passe aisément sur un petit scrupule qui ne feroit qu'empêcher le bien. Mais , dites-moi , au surplus , si vous êtes content de cette lettre , & si vous n'y voyez rien à changer pour qu'elle soit mieux. Je lui dis que je la

trouvois bien pour la fin qu'il s'y proposoit. Il me pressa tant, que, pour lui complaire, je lui indiquai quelques corrections qui ne signifioient pas grand'chose. Or, il faut savoir que, de la maniere dont nous étions assis, l'écritoire étoit devant M. de Montmollin; mais, durant tout ce petit colloque, il la poussa comme par hasard devant moi : & , comme je tenois alors sa lettre pour la relire, il me presenta la plume pour faire les changemens indiqués; ce que je fis avec la simplicité que je mets à toute chose. Cela fait, il mit son papier dans sa poche & s'en alla.

Pardonnez-moi ce long détail, il étoit nécessaire. Je vous épargnerai celui de mon dernier entretien avec M. de Montmollin qu'il est plus aisé d'imaginer. Vous comprenez ce qu'on peut répondre à quelqu'un qui vient froidement vous dire : Monsieur, j'ai ordre de vous casser la tête; mais si vous voulez bien vous casser la jambe, peut-être se contentera-t-on de cela. M. de Montmollin doit avoir eu quelquefois à traiter de mauvaises affaires. Cependant je ne vis de ma vie un homme aussi

embarrassé qu'il le fut vis-à-vis de moi dans celle-là. Rien n'est plus gênant, en pareil cas, que d'être aux prises avec un homme ouvert & franc, qui, sans combattre avec vous de subtilités & de ruses, vous rompt en visière à tout moment. M. de Montmollin assure que je lui dis, en le quittant, que, s'il venoit avec de bonnes nouvelles je l'embrasserois, sinon que nous nous tournerions le dos. J'ai pu dire des choses équivalentes, mais en termes plus honnêtes, &, quant à ces dernières expressions, je suis très-sûr de ne m'en être point servi. M. de Montmollin peut reconnoître qu'il ne me fait pas si aisément tourner le dos qu'il l'avoit cru.

Quant au dévot *pathos*, dont il use pour prouver la nécessité de sévir, on sent pour quelle sorte de gens il est fait, &, ni vous ni moi, n'avons rien à leur dire. Laisant à part ce jargon d'inquisiteur, je vais examiner ses raisons vis-à-vis de moi, sans entrer dans celles qu'il pouvoit avoir avec d'autres.

Ennuyé du triste métier d'Auteur, pour lequel j'étois si peu fait, j'avois

depuis longtems résolu d'y renoncer ; quand l'*Emile* parut , j'avois déclaré à tous mes amis à Paris , à Genève & ailleurs , que c'étoit mon dernier ouvrage , & qu'en l'achevant je posois la plume pour ne la plus reprendre. Beaucoup de lettres me restent où l'on cherchoit à me dissuader de ce dessein. En arrivant ici j'avois dit la même chose à tout le monde , à vous-même , ainsi qu'à M. de Montmollin. Il est le seul qui se soit avisé de transformer ce propos en promesse , & de prétendre que je m'étois engagé avec lui de ne plus écrire , parce que je lui en avois montré l'intention. Si je lui disois aujourd'hui que je compte aller demain à Neufchatel , prendroit-il acte de cette parole ? & si j'y manquois , m'en feroit-il un procès ? C'est la même chose absolument , & je n'ai pas plus songé à faire une promesse à M. de Montmollin qu'à vous , d'une résolution dont j'informois simplement l'un & l'autre.

M. de Montmollin oseroit-il dire qu'il ait entendu la chose autrement ? Oseroit-il affirmer , comme il l'ose faire entendre , que c'est sur cet en-

gagement prétendu qu'il m'admit à la Communion? La preuve du contraire est qu'à la publication de ma lettre à M. l'Archevêque de Paris, M. de Montmollin, loin de m'accuser de lui avoir manqué de parole, fut très-content de cet ouvrage, & qu'il en fit l'éloge à moi-même & à tout le monde sans dire alors un mot de cette fabuleuse promesse qu'il m'accuse aujourd'hui de lui avoir faite auparavant. Remarquez pourtant que cet écrit est bien plus fort sur les mystères & même sur les miracles, que celui dont il fait maintenant tant de bruit. Remarquez encore que j'y parle de même en mon nom, & non plus au nom du Vicaire. Peut-on chercher des sujets d'excommunication dans ce dernier, qui n'ont pas même été des sujets de plaintes dans l'autre?

Quand j'aurois fait à M. de Montmollin cette promesse à laquelle je ne songeai de ma vie, prétendrait-il qu'elle fût si absolue qu'elle ne supportât pas la moindre exception, pas même d'imprimer un mémoire pour ma défense, lorsque j'aurois un procès? Et quelle exception m'étoit mieux permise que

celle où , me justifiant , je le justifiois lui-même , où je montrois qu'il étoit faux qu'il eût admis dans son Église un aggresseur de la Religion ? Quelle promesse pouvoit m'acquitter de ce que je devois à d'autres & à moi même ? Comment pouvois - je supprimer un écrit défensif pour mon honneur , pour celui de mes anciens compatriotes ; un écrit que tant de grands motifs rendoient nécessaire & où j'avois à remplir de si saints devoirs ? A qui M. de Montmollin fera-t-il croire que je lui ai promis d'endurer l'ignominie en silence ? A présent même que j'ai pris , avec un corps respectable , un engagement formel , qui est-ce , dans ce Corps , qui m'accuseroit d'y manquer , si , forcé par les outrages de M. de Montmollin , je prenois le parti de les repousser aussi publiquement qu'il ose les faire. Quelque promesse que fasse un honnête-homme , on n'exigera jamais , on présuamera bien moins encore qu'elle aille jusqu'à se laisser déshonorer.

En publiant les Lettres écrites de la Montagne , je fis mon devoir , & je ne manquai point à M. de Montmollin.



Il en jugea lui-même ainsi, puisqu'après la publication de l'Ouvrage, dont je lui avois envoyé un exemplaire, il ne changea point avec moi de manière d'agir. Il le lut avec plaisir, m'en parla avec éloge; pas un mot qui sentît l'objection. Depuis lors il me vit longtems encore avec la meilleure amitié; jamais la moindre plainte sur mon Livre. On parloit, dans ce tems-là, d'une édition générale de mes écrits. Non-seulement il approuvoit cette entreprise, il desiroit mêmes'y intéresser: il me marqua ce desir que je n'encourageai pas, sachant que la compagnie qui s'étoit formée se trouvoit déjà nombreuse, & ne vouloit plus d'autre associé. Sur mon peu d'empressement qu'il remarqua trop, il réfléchit, quelque tems apres, que la bienséance de son état ne lui permettoit pas d'entrer dans cette entreprise. C'est alors que la Classe prit le parti de s'y opposer, & fit des représentations à la Cour.

Du reste, la bonne intelligence étoit si parfaite encore entre nous, & mon dernier Ouvrage y mettoit si peu d'obstacles, que long-tems après cette

publication , M. de Montmollin , causant avec moi , me dit qu'il vouloit demander à la Cour une augmentation de prébende , & me proposa de mettre quelques lignes dans la lettre qu'il écriroit pour cet effet à Mylord Maréchal. Cette forme de recommandation me paroissant trop familiere , je lui demandai quinze jours pour en écrire à Mylord Maréchal auparavant. Il se tut & ne m'a plus parlé de cette affaire. Dès-lors il commença de voir d'un autre œil les Lettres de la Montagne , sans cependant en improuver jamais un seul mot en ma présence. Une fois seulement il me dit : *Pour moi , je crois aux miracles. J'aurois pu lui répondre : J'y crois tout autant que vous.*

Puisque je suis sur mes torts avec M. de Montmollin , je dois vous avouer , Monsieur , que je m'en reconnois d'autres encore. Pénétré pour lui de reconnoissance , j'ai cherché toutes les occasions de la lui marquer , tant en public qu'en particulier. Mais je n'ai point fait d'un sentiment si noble un trafic d'intérêt ; l'exemple

ne m'a point gagné ; je ne fais pas acheter les choses saintes. M. de Montmollin vouloit savoir toutes mes affaires, connoître tous mes correspondans, diriger, recevoir mon testament, gouverner mon petit ménage : voilà ce que je n'ai point souffert. M. de Montmollin aime à tenir table longtems ; pour moi c'est un vrai supplice. Rarement il a mangé chez moi, jamais je n'ai mangé chez lui. Enfin j'ai toujours repoussé, avec tous les égards & tout le respect possibles, l'intimité qu'il vouloit établir entre nous. Elle n'est jamais un devoir, dès qu'elle ne convient pas à tous deux.

Voilà mes torts ; je les confesse sans pouvoir m'en repentir. Ils sont grands, si l'on veut, mais ils sont les seuls, & j'atteste quiconque connoît un peu ces contrées, si je ne m'y suis pas souvent rendu désagréable aux honnêtes gens par mon zèle à louer dans M. de Montmollin ce que j'y trouvois de louable.

Cependant, quelques mécontentemens secrets qu'il eût contre moi, jamais il n'eût pris pour les faire écla-

ter un moment si mal choisi, si d'autres motifs ne l'eussent porté à ressaisir l'occasion fugitive qu'il avoit d'abord laissé échapper. Il voyoit trop combien sa conduite alloit être choquante & contradictoire. Que de combats n'a-t-il pas dû sentir en lui-même avant d'oser afficher une si claire prévarication ? Car passons telle condamnation qu'on voudra sur les Lettres de la Montagne, en diront-elles enfin plus que l'*Emile*, après lequel j'ai été, non pas laissé, mais admis à la table sacrée ; plus que la lettre à M. de Beaumont sur laquelle on ne m'a pas dit un seul mot ? Qu'elles ne soient, si l'on veut, qu'un tissu d'erreurs, que s'ensuivra-t-il ? qu'elles ne m'ont point justifié, & que l'Auteur d'*Emile* demeure inexcusable ; mais jamais que celui des Lettres écrites de la Montagne doive en particulier être condamné. Après avoir fait grace à un homme du crime dont on l'accuse, le punit on pour s'être mal défendu ? Voilà pourtant ce que fait ici M. de Montmollin, & je le défie, lui & tous ses confreres, de citer dans ce dernier Ouvrage au-

cun des sentimens qu'ils censurent , que je ne prouve être plus fortement établi dans les précédens.

Mais excité sous main par d'autres gens , il saisit le prétexte qu'on lui présente. Sûr , qu'en criant à tort & à travers à l'impie , on met toujours le Peuple en fureur , il sonne après coup le tocsin de Motiers sur un pauvre homme pour s'être osé défendre chez les Genèveis , & sentant bien que le succès seul pouvoit le sauver du blâme , il n'épargne rien pour se l'assurer. Je vis à Motiers , je ne veux point parler de ce qui s'y passe , vous le savez aussi bien que moi ; personne à Neufchatel ne l'ignore ; les étrangers qui viennent le voient , gémissent ; & moi je me tais.

M. de Montmollin s'excuse sur les ordres de la Classe. Mais supposons-les exécutés par des voies légitimes ; si ces ordres étoient justes , comment avoit-il attendu si tard à le sentir ? Comment ne les prévenoit-il point lui-même , que cela regardoit spécialement ? Comment , après avoir lu & relu les Lettres de la Montagne , n'y avoit-il jamais trouvé un mot à re-

prendre , ou pourquoi ne m'en avoit-il rien dit , à moi son paroissien , dans plusieurs visites qu'il m'avoit faites ? Qu'étoit devenu son zèle pastoral ? Voudroit-il qu'on le prît pour un imbécille , qui ne fait voir , dans un Livre de son métier , ce qui y est , que quand on le lui montre ? Si ces ordres étoient injustes , pourquoi s'y soumettoit-il ? Un Ministre de l'Évangile , un Pasteur doit-il persécuter par obéissance un homme qu'il fait être innocent ? Ignoroit-il que paroître même en Consistoire est une peine ignominieuse ; un affront cruel pour un homme de mon âge , sur-tout dans un village ; où l'on ne connoît d'autres matières Consistoriales que des admonitions sur les mœurs ? Il y a dix ans que je fus dispensé à Genève de paroître en Consistoire dans une occasion beaucoup plus légitime ; & , ce que je me reproche presque , contre le texte formel de la loi. Mais il n'est pas étonnant que l'on connoisse à Genève des bienfécances que l'on ignore à Motiers.

Je ne fais pour qui M. de Montmollin prend ses lecteurs , quand il leur

dit qu'il n'y avoit point d'inquisition dans cette affaire ; c'est comme s'il disoit qu'il n'y avoit point de Consistoire ; car c'est la même chose en cette occasion. Il fait entendre , il assure même qu'elle ne devoit point avoir de suite temporelle : le contraire est connu de tous les gens au fait du projet : & qui ne fait qu'en surprenant la Religion du Conseil-d'État , on l'avoit déjà engagé à faire des démarches qui tendoient à m'ôter la protection du Roi ? Le pas nécessaire pour achever étoit l'excommunication. Après quoi , de nouvelles remontrances au Conseil-d'État auroient fait le reste ; on s'y étoit engagé , & voilà d'où vient la douleur de n'avoir pu réussir. Car d'ailleurs qu'importe à M. de Montmollin ? Craint-il que je ne me présente pour communier de sa main, Qu'il se rassure. Je ne suis pas aguerri aux communions , comme je vois tant de gens l'être. J'admire ces estomacs dévots toujours si prêts à digérer le pain sacré ; le mien n'est pas si robuste.

Il dit qu'il n'avoit qu'une question très-simple à me faire de la part de la

Classe. Pourquoi donc, en me citant ; ne me fit-il pas signifier cette question ? Quelle est cette ruse d'user de surprise , & de forcer les gens de répondre à l'instant même sans leur donner un moment pour réfléchir ? C'est qu'avec cette question de la Classe dont M. de Montmollin parle , il m'en réservait de son chef d'autres dont il ne parle point , & sur lesquelles il ne vouloit pas que j'eusse le tems de me préparer. On fait que son projet étoit absolument de me prendre en faute , & de m'embarrasser par tant d'interrogations captieuses , qu'il en vînt à bout. Il sçavoit combien j'étois languissant & foible. Je ne veux pas l'accuser d'avoir eu le dessein d'épuiser mes forces : mais quand je fus cité , j'étois malade , hors d'état de sortir , & gardant la chambre depuis six mois. C'étoit l'hyver , il faisoit froid , & c'est pour un pauvre infirme un étrange spécifique qu'une séance de plusieurs heures , debout , interrogé sans relâche sur des matières de Théologie , devant des Anciens dont les plus instruits déclarent n'y rien entendre. N'importe : on ne s'informa pas même si je pou-



vois sortir de mon lit , si j'avois la force d'aller , si il faudroit me faire porter ; on ne s'embarassoit pas de cela. La charité pastorale, occupée des choses de la foi , ne s'abaisse pas aux terrestres soins de cette vie.

Vous savez , Monsieur , ce qui se passa dans le Consistoire en mon absence , comme s'y fit la lecture de ma lettre , & les propos qu'on y tint pour en empêcher l'effet. Vos mémoires là-dessus vous viennent de la bonne source. Concevez-vous qu'après cela M. de Montmollin change tout-à-coup d'état & de titre , & que s'étant fait commissaire de la Classe pour solliciter l'affaire , il redevienne aussitôt Pasteur pour la juger ? *J'agissois* , dit-il , *comme Pasteur, comme chef du Consistoire , & non comme représentant de la Vénérable Classe.* C'étoit bien tard changer de rôle , après en avoir fait jusqu'alors un si différent. Craignons , Monsieur , les gens qui font si volontiers deux personnages dans la même affaire. Il est rare que ces deux en fassent un bon.

Il appuie la nécessité de sévir sur le scandale causé par mon Livre. Voilà

des scrupules tout nouveaux qu'il n'eût point du tems de l'*Émile*. Le scandale fut tout aussi grand pour le moins : les gens d'Église & les gazetiers ne firent pas moins de bruit. On brûloit, on brâilloit, on m'insultoît par toute l'Europe. M. de Montmollin trouve aujourd'hui des raisons de m'excommunier dans celles qui ne l'empêchèrent pas alors de m'admettre. Son zèle, suivant le précepte, prend toutes les formes pour agir selon les tems & les lieux. Mais qui est-ce, je vous prie, qui excita dans sa paroisse le scandale dont il se plaint au sujet de mon dernier Livre ? Qui est-ce qui affectoit d'en faire un bruit affreux & par soi-même & par des gens apostés ? Qui est-ce, parmi tout ce Peuple si faintement forcené, qui auroit su que j'avois commis le crime énorme de prouver que le Conseil de Genève m'avoit condamné à tort ; si l'on n'eût pris soin de le leur dire, en leur peignant ce singulier crime avec les couleurs que chacun fait ? Qui d'entr'eux est même en état de lire mon Livre & d'entendre ce dont il s'agit ? Exceptons, si l'on veut, l'ardent satellite de

M.

M. de Montmollin , ce grand Maréchal qu'il cite si fièrement, ce grand Clerc le Boirude (\*) de son Église , qui se connoît si bien en fers de chevaux & en Livres de Théologie. Je veux le croire en état de lire à jeun , & sans épeler , une ligne entière ; quel autre des ameutés en peut faire autant ? En entrevoyant sur mes pages les mots d'*Evangile* & de *miracles*, ils auroient cru lire un Livre de dévotion ; & , me sachant bon-homme , ils auroient dit : *que Dieu le bénisse , il nous édifie*. Mais on leur a tant assuré que j'étois un homme abominable , un impie , qui disoit qu'il n'y avoit point de Dieu & que les femmes n'avoient point d'ame , que , sans songer au langage si contraire qu'on leur tenoit ci-devant , ils ont à leur tour répété : c'est un impie , un scélérat , c'est l'Antechrist : il faut l'excommunier , le brûler. On leur a charitablement répondu : sans doute ; mais criez & laissez-nous faire ; tout ira bien.

---

(\*) Voyez le Lutrin.

La marche ordinaire de Messieurs les gens d'Eglise me paroît admirable pour aller à leur but. Après avoir établi en principe leur compétence sur tout scandale, ils excitent le scandale sur tel objet qu'il leur plaît, & puis en vertu de ce scandale, qui est leur ouvrage, ils s'emparent de l'affaire pour la juger. Voilà de quoi se rendre maîtres de tous les Peuples, de toutes les Loix, de tous les Rois, & de toute la terre, sans qu'on ait le moindre mot à leur dire. Vous rappelez-vous le conte de ce Chirurgien dont la boutique donnoit sur deux rues, & qui sortant par une porte estropioit les passans, puis rentroit subtilement, & pour les panser resfortoit par l'autre ? Voilà l'histoire de tous les Clergés du monde, excepté que le Chirurgien guérissoit du moins ses blessés, & que ces Messieurs, en traitant les leurs, les achèvent.

N'entrons point, Monsieur, dans les intrigues secrettes qu'il ne faut pas mettre au grand jour. Mais si M. de Montmollin n'eût voulu qu'exécuter l'ordre de la Classe ou faire l'acquit

de sa conscience, pourquoi l'acharnement qu'il a mis à cette affaire ? Pourquoi ce tumulte excité dans le pays ? Pourquoi ces prédications violentes ? Pourquoi ces conciliabules ? Pourquoi tant de sots bruits répandus pour tâcher de m'effrayer par les cris de la populace ? Tout cela n'est-il pas notoire au public ? M. de Montmollin le nie ; & pourquoi non, puisqu'il a bien nié d'avoir prétendu deux voix dans le Consistoire ? Moi, j'en vois trois, si je ne me trompe. D'abord celle de son Diacre, qui n'étoit là que comme son représentant ; la sienne ensuite qui formoit l'égalité ; & celle enfin qu'il vouloit avoir pour départager les suffrages. Trois voix à lui seul, ç'eût été beaucoup, même pour absoudre ; il les vouloit pour condamner, & ne put les obtenir ; où étoit le mal ? M. de Montmollin étoit trop heureux que son Consistoire, plus sage que lui, l'eût tiré d'affaire avec la Classe, avec ses confrères, avec ses correspondans, avec lui-même. J'ai fait mon devoir, auroit-il dit ; j'ai vivement poursuivi la chose ; mon Consistoire n'a pas jugé comme moi ;

il a absous Rousseau contre mon avis : ce n'est pas ma faute ; je me retire ; je n'en puis faire d'avantage sans blesser les Loix , sans désobéir au Prince , sans troubler le repos public ; je suis trop bon Chrétien , trop bon Citoyen , trop bon Pasteur pour rien tenter de semblable. Après avoir échoué , il pouvoit encore avec un peu d'adresse conserver sa dignité , & recouvrer sa réputation. Mais l'amour-propre irrité n'est pas si sage. On pardonne encore moins aux autres le mal qu'on leur a voulu faire , que celui qu'on leur a fait en effet. Furieux de voir manquer à la face de l'Europe ce grand crédit dont il aime à se vanter , il ne peut quitter la partie ; il dit en Classe qu'il n'est pas sans espoir de la renouer , il le tente dans un autre Consistoire : mais , pour se montrer moins à découvert , il ne la propose pas lui-même , il la fait proposer par son Maréchal , par cet instrument de ses menées , qu'il appelle à témoin qu'il n'en a pas fait. Cela n'étoit-il pas finement trouvé ? Ce n'est pas que M. de Montmollin ne soit fin : mais un homme que la colère aveugle ne fait plus que des

fottifes , quand il se livre à sa passion.

Cette ressource lui manque encore. Vous croiriez qu'au moins alors ses efforts s'arrêtent là. Point du tout. Dans l'assemblée suivante de la Classe il propose un autre expédient, fondé sur l'impossibilité d'éluder l'activité de l'Officier du Prince dans sa paroisse. C'est d'attendre que j'aie passé dans une autre, & là de recommencer les poursuites sur nouveaux fraix. En conséquence de ce bel expédient les sermons emportés recommencent, on met derechef le Peuple en rumeur; comptant, à force de désagrémens, me forcer enfin de quitter la paroisse. En voilà trop, en vérité, pour un homme aussi tolérant que M. de Montmollin prétend l'être, & qui n'agit que par l'ordre de son Corps.

Ma lettre s'allonge beaucoup, Monsieur : mais il le faut, & pourquoi la couperois-je ? Seroit-ce l'abréger que d'en multiplier les formules ? Laissons à M. de Montmollin le plaisir de dire dix fois de suite : *Dinazarde, ma sœur, dormez-vous ?*

Je n'ai point entamé la question de droit ; je me suis interdit cette matière.

Je me suis borné dans la seconde partie de cette lettre à vous prouver que M. de Montmoilin, malgré le ton béat qu'il affecte, n'a point été conduit dans cette affaire par le zèle de la foi, ni par son devoir : mais qu'il a, selon l'usage, fait servir Dieu d'instrument à ses passions. Or jugez si pour de telles fins on emploie des moyens qui soient honnêtes, & dispensez-moi d'entrer dans des détails qui feroient gémir la vertu.

Dans la première partie de ma lettre je rapporte des faits opposés à ceux qu'avance M. de Montmollin. Il avoit eu l'art de se ménager des indices auxquels je n'ai pu répondre que par le récit fidèle de ce qui s'est passé. De ces assertions contraires de sa part & de la mienne vous conclurez que l'un des deux est un menteur, & j'avoue que cette conclusion me paroît juste.

En voulant finir ma lettre & poser sa brochure, je la feuillette encore. Les observations se présentent sans nombre, & il ne faut pas toujours recommencer. Cependant, comment passer ce que j'ai dans cet instant sous



les yeux : Que feront nos Ministres , se disoit-on publiquement ? Défendront-ils l'Évangile attaqué si ouvertement par ses ennemis ? C'est donc moi qui suis l'ennemi de l'Évangile , parce que je m'indigne qu'on le défigure & qu'on l'avilisse ? Eh ! que ses prétendus défenseurs n'imitent-ils l'usage que j'en voudrois faire ? Que n'en prennent-ils ce qui les rendroit bons & justes , que n'en laissent-ils ce qui ne sert de rien à personne & qu'ils n'entendent pas plus que moi ?

Si un Citoyen de ce pays avoit osé dire ou écrire quelque chose d'approchant à ce qu'avance M. Rousseau , ne séviroit-on pas contre lui ? Non assurément ; j'ose le croire pour l'honneur de cet État. Peuples de Neufchatel , quelles seroient donc vos franchises , si , pour quelque point qui fourniroit matière de chicanne aux Ministres , ils pouvoient poursuivre au milieu de vous l'Auteur d'un *factum* , imprimé à l'autre bout de l'Europe , pour sa défense en pays étranger ? M. de Montmollin m'a choisi pour vous imposer en moi ce nouveau joug ; mais serois-je digne d'avoir été reçu parmi vous , si j'y

laissois , par mon exemple , une servitude que je n'y ai point trouvée ?

*M. Rousseau , nouveau Citoyen , a-t-il donc plus de privilèges que tous les anciens Citoyens ? Je ne réclame pas même ici les leurs ; je ne réclame que ceux que j'avois étant homme , & comme simple étranger. Le correspondant que M. de Montmollin fait parler , ce merveilleux correspondant qu'il ne nomme point & qui lui donne tant de louanges , est un singulier raisonneur , ce me semble. Je veux avoir , selon lui , plus de privilèges que tous les Citoyens , parce que je résiste à des vexations que n'endura jamais aucun Citoyen : pour m'ôter le droit de défendre ma bourse contre un voleur qui voudroit me la prendre , il n'auroit donc qu'à me dire : *Vous-êtes plaisant de ne vouloir pas que je vous vole ? Je volerois bien un homme du pays , s'il passoit au lieu de vous.**

Remarquez qu'ici Monsieur le Professeur de Montmollin est le seul Souverain , le seul Despote qui me condamne , & que la Loi , le Consistoire , le Magistrat , le Gouvernement , le Gouverneur , le Roi même , qui me protègent ,

font autant de rebelles à l'autorité suprême de Monsieur le Professeur de Montmollin.

L'Anonyme demande *si je ne me suis pas soumis, comme Citoyen, aux Loix de l'État & aux usages* ; & de l'affirmative, qu'assurément on ne lui contestera pas, il conclud que je me suis soumis à une loi qui n'existe point & à un usage qui n'eut jamais lieu.

M. de Montmollin dit à cela que cette Loi existe à Genève, & que je me suis plaint moi-même qu'on l'a violée à mon préjudice. Ainsi donc la Loi qui existe à Genève, & qui n'existe pas à Motiers, on la viole à Genève pour me décréter, & on la suit à Motiers pour m'excommunier. Convenez que me voilà dans une agréable position. C'étoit sans doute dans un de ses momens de gaieté que M. de Montmollin fit ce raisonnement-là.

Il plaisante à-peu-près sur le même ton dans une note sur l'offre (a) que je voulus bien faire à la Classe, à

---

(a) Offre dont le secret fut si bien gardé que personne n'en sçut rien que quand je la publiai, & qui fut si malhonnêtement reçue

condition qu'on me laissât en repos. Il dit que c'est se moquer, & qu'on ne fait pas ainsi la loi à ses Supérieurs.

Premièrement, il se moque lui-même, quand il prétend qu'offrir une satisfaction très-obsequieuse & très-raisonnable à gens qui se plaignent, quoiqu'à tort, c'est leur faire la loi.

Mais la plaisanterie est d'avoir appelé Messieurs de la Classe mes Supérieurs, comme si j'étois homme d'Eglise. Car qui ne fait que la Classe ayant juridiction sur le Clergé seulement, & n'ayant au surplus rien à commander à qui que ce soit, les membres ne sont, comme tels, les Supérieurs de personne (b)? Or, de

qu'on ne daigna pas y faire la moindre réponse. Il fallut même que je fisse redemander à M. de Montmollin ma déclaration qu'il s'étoit doucement appropriée.

(b) Il faudroit croire que la tête tourne à M. de Montmollin, si on lui supposoit assez d'arrogance pour vouloir sérieusement donner à Messieurs de la Classe quelque supériorité sur les autres sujets du Roi. Il n'y a pas cent ans que ces supérieurs prétendus ne signoient qu'après tous les autres Corps.

me traiter en homme d'Église est une plaisanterie fort déplacée à mon avis. M. de Montmollin fait très-bien que je ne suis point homme d'Église, & que j'ai même, graces au Ciel, très-peu de vocation pour le devenir.

Encore quelques mots sur la lettre que j'écrivis au Consistoire, & j'ai fini. M. de Montmollin promet peu de Commentaires sur cette lettre. Je crois qu'il fait très-bien, & qu'il eût mieux fait encore de n'en point donner du tout. Permettez que je passe en revue ceux qui me regardent; l'examen ne sera pas long.

*Comment répondre, dit-il, à des questions qu'on ignore? Comme j'ai fait; en prouvant d'avance qu'on n'a point le droit de questionner.*

*Une foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne se publie pas dans toute l'Europe.*

Et pourquoi une foi dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne se publierait-elle pas dans toute l'Europe!

Remarquez l'étrange prétention d'empêcher un homme de dire son sentiment, quand on lui en prête d'au-

Lvj,

tres ; de lui fermer la bouche & de le faire parler.

*Celui qui erre en Chrétien redresse volontiers ses erreurs. Plaisant sophisme!*

Celui qui erre en Chrétien ne fait pas qu'il erre. S'il redressoit ses erreurs sans les connoître, il n'erreroit pas moins, & de plus il mentiroit. Ce ne seroit plus errer en Chrétien.

*Est-ce s'appuyer sur l'autorité de l'Évangile que de rendre douteux les miracles ? Oui, quand c'est par l'autorité même de l'Évangile qu'on rend douteux les miracles.*

*Et d'y jeter du ridicule. Pourquoi non, quand, s'appuyant sur l'Évangile, on prouve que ce ridicule n'est que dans les interprétations des Théologiens ?*

Je suis sûr que M. de Montmollin se félicitoit ici beaucoup de son laconisme. Il est toujours aisé de répondre à de bons raisonnemens par des sentences ineptes.

*Quant à la note de Théodore de Bèze, il n'a voulu dire autre chose, sinon que la foi du Chrétien n'est pas appuyée uniquement sur les miracles.*

Prenez garde, Monsieur le Professeur ; ou vous n'entendez pas le latin (c), ou vous-êtes un homme de mauvaise foi.

Ce passage, *non satis tuta fides eorum qui miraculis nituntur*, ne signifie point du tout, comme vous le prétendez, que *la foi du Chrétien n'est pas appuyée uniquement sur les miracles*.

Au contraire, il signifie très-exactement que *la foi de quiconque s'appuie sur les miracles est peu solide*. Ce sens se rapporte fort bien au passage de Saint Jean, qu'il commente, & qui dit de Jésus que plusieurs crurent en lui voyant ses miracles, mais qu'il ne leur confioit point pour cela sa personne, *parce qu'il les connoissoit bien*. Pensez-vous qu'il auroit aujourd'hui plus de

(c) La preuve que M. le Professeur entend le Latin, c'est qu'après avoir très-bien traduit de François en Latin cet adage nouveau: *D'autres tems, d'autres mœurs*; il le traduit non moins correctement de Latin en François pour l'intelligence de ses Lecteurs. Voulant donner un trait d'érudition dans ses Lettres, pouvoit-il plus heureusement choisir ?

confiance en ceux qui font tant de bruit de la même foi ?

*Ne croiroit-on pas entendre M. Rousseau dire dans sa lettre à l'Archevêque de Paris qu'on devoit lui dresser des statues pour son Emile ?* Notez que cela se dit au moment où, pressé par la comparaison d'Émile & des Lettres de la Montagne, M. de Montmollin ne fait comment s'échapper. Il se tire d'affaire par une gambade.

S'il falloit suivre pied-à-pied ses écarts, s'il falloit examiner le poids de ses affirmations, & analyser les singuliers raisonnemens dont il nous paie, on ne finiroit pas, & il faut finir. Au bout de tout cela, fier de s'être nommé, il s'en vante. Je ne vois pas trop là de quoi se vanter. Quand une fois on a pris son parti sur certaines choses, on a peu de mérite à se nommer.

Pour vous, Monsieur, qui gardiez par ménagement pour lui l'anonyme qu'il vous reproche, nommez-vous, puisqu'il le veut. Acceptez des honnêtes gens l'éloge qui vous est dû : montrez-leur le digne Avocat de la cause juste, l'historien de la vérité, l'apologiste des droits de l'opprimé.



de ceux du Prince, de l'État & des Peuples, tous attaqués par lui dans ma personne : mes défenseurs, mes protecteurs sont connus : qu'il montre à son tour son Anonyme & ses partisans dans cette affaire : il en a déjà nommé deux, qu'il achève. Il m'a fait bien du mal, il vouloit m'en faire bien d'avantage ; que tout le monde connoisse ses amis & les miens. Je ne veux point d'autre vengeance.

Recevez, Monsieur, mes tendres salutations.

J. J. ROUSSEAU ».

A Motiers-Travers, le 8 Août 1765.



N<sup>o</sup>. XIII.

## R E M A R Q U E S

*Qui m'ont été fournies.*

**M**ON ami du Peyrou , faiseur de libelles ! lui trompette de calomnies, de faits faux & trouvés ! un menteur , un téméraire qui a la lâcheté, l'âme assez noire pour outrager & persécuter injustement & calomnieusement un homme de bien , attaché à Dieu , à la Religion ! De grace , qu'avez-vous fait ? De quoi s'agit-il ? Le libelle est la lettre de Goa , & l'accusateur est M. le Pasteur de Motiers. Ah ! je respire ; le mal n'est pas si grand que je l'avois craint. Je viens de relire avec attention la lettre de Goa , dans laquelle je n'ai trouvé qu'un exposé simple de faits attestés par des titres respectables , sans injures , sans qualifications. M. le Pasteur a pris peut être pour une Épigramme le beau titre d'homme de Dieu : félicitons-le de cette humilité ; s'il com-

mence à s'apprécier, il n'y a plus à désespérer de lui. Comment n'a-t-il pas senti combien vous l'avez ménagé en gardant l'anonyme ? Nommez-vous, puisqu'il le souhaite. Le tableau intéressera par un singulier contraste. On verra un étranger né en Amérique, homme du monde, doux, modéré, jouissant de l'estime publique, nouveau Citoyen, mais indépendant de tout État, & libre de toute prévention d'enfance ou de famille ; qui, s'étayant à chaque pas de preuves irréprochables & des ordres du Gouvernement, prend généreusement la plume en faveur de tous les Citoyens, dont les droits étoient violemment attaqués par les vexations exercées contre Rousseau : on verra, dis-je, en opposition un Ministre du Dieu de charité & de paix, répandant les injures les plus grossières, & qui prétend réfuter un Ouvrage tout appuyé sur des titres publics, sans en présenter lui-même d'autre que sa propre déclaration. Vous allez lui répondre, sans doute : le public décidera bientôt qui de vous deux est le faiseur de libelles, l'homme faux, le menteur ; dès long-tems vos répu-

tations sont faites. En lisant cette prétendue réfutation, j'ai été tenté de faire quelques remarques dont vous userez à votre gré : les voici.

Demandez, je vous prie, à M. le Pasteur de Motiers pourquoi l'édition qu'il vient de faire faire de la lettre de Goa est sous le titre de Neufchatel (*d*) : veut il dire par-là que Neufchatel & Goa sont synonymes ? Cela lui plairoit fort, sans doute : ou bien a-t-il voulu, par cette petite ruse, & à la faveur de ce faux titre, faire croire au Public que son écrit aussi a été imprimé à Neufchatel, & avec permission ? Mais tout le monde sait qu'il l'a vainement sollicitée, & qu'il a fallu s'adresser ailleurs.

(*d*) L'Auteur de ces Remarques ignore apparemment ce que j'ignorois aussi, mais que je viens de vérifier dans le moment ; c'est que les exemplaires débités à Neufchatel ne portent pas le titre de Neufchatel, titre réservé, sans doute, à ceux destinés pour l'étranger. Je dois en juger par mon exemplaire, qui, m'ayant été fourni de l'étranger, porte le titre de Neufchatel.

Demandez-lui encore si , lorsqu'il parle dans sa dernière lettre de la lecture qu'il a faite en Classe de sa brochure , il a dessein d'insinuer que cette Compagnie l'approuva. Mais personne n'ignore que la Classe refusa d'y prendre la moindre part , & le laissa se faire imprimer pour son compte particulier.

Bien des gens croient que M. le Pasteur de Motiers n'est pas l'Auteur de cet écrit , dans lequel ils ne voient qu'une satyre cruelle contre lui : d'autres , bien instruits du petit tripot de Motiers , assûrent que l'Ouvrage est de lui , mais limé , corrigé , augmenté par certain Batteleur , petit personnage assez mal famé. Je suis fort tenté de le croire , & je gagerois que le petit homme est l'illustre auquel les dix lettres s'adressent. Il ne sera pas difficile de faire la séparation des métaux : foyez sûr que toutes les vanteries , les éloges de soi-même , les expressions fougueuses , les gros mots sont l'ouvrage du Pasteur , & que les fades plaisanteries sont du petit homme. Voilà le partage de l'Ouvrage entier.

Cependant , si nous en croyons M. le Pasteur , il est obligé , pour l'hon-

neur de la Religion , pour celui de la Classe & pour le sien propre , de prendre la plume. Heureusement voilà son honneur en bonne Compagnie : *Je me ferai* , dit-il plus bas , *une règle d'écrire avec la plus grande modération si conforme au glorieux caractère que je porte , & à mon caractère personnel* : il vous a tenu parole avec toute la modestie de son double caractère : plus bas il ajoûte : *j'imiterai le divin Maître que je sers , qui ne rendoit point outrage pour outrage. Ah ! mon ami , quelle copie !*

C'est là cependant l'Apôtre de la modération & de la vérité. Vous savez que , depuis ses tracasseries contre Rousseau , il n'a cessé de porter ses passions en chaire. Le scandale en est général parmi les gens sensés. Il cherche & réussit , dans la foule ignorante , à exciter les esprits contre Rousseau & contre les quatre estimables Anciens qui ont eu la sagesse de lui résister ; il les désigne assez clairement dans ses prêches : averti par ses confrères , repris fortement par ses proches , sa fougue va croissant chaque jour ; en voici un trait assez plaisant : M. le Pasteur prê-

choit avec chaleur le Dimanche 21 Juillet, dirigeant comme de coutume sa déclamation contre les objets de son ressentiment, & voulant placer un trait heureux, *on reconnoît*, dit-il, *le méchant*, à *son front*; mais auparavant, portant avec véhémence la main sur sa tête, il avoit eu soin de bien enfoncer son chapeau.

Sur l'intéressant chapitre de la vérité qu'il aime tant, qu'il connoît si bien, vous pourrez lui faire plus d'une question : mais avant toutes choses demandez lui où & en quoi il est Professeur. C'est en vérité, apparemment ; voici quelques theses qu'il a soutenues à cette occasion. Il assura un jour avec affirmation à M. Petit - Pierre l'aîné, Pasteur à Neufchatel, que ROUSSEAU lui avoit remis un certain nombre de passages de l'Évangile, qui servoient à justifier l'*Émile*. M. Petit-Pierre souhaita passionnément de les voir : ils lui furent promis par le premier courier & n'arriverent point : à la générale suivante, M. le Pasteur de Motiers s'excusa de son mieux sur ces retards. Les couriers négligens avoient porté le paquet à Besançon ; & long-tems égaré, il venoit de lui être rendu : mais, en quittant

Motiers, il l'avoit oublié sur son bureau. Là dessus nouvelles sollicitations & nouvelles promesses. Au bout de quelques mois, ces passages tant demandés & tant promis ne paroissant point, M. Petit-Pierre les demanda directement à ROUSSEAU, par une lettre qui existe : celui-ci répondit, qu'il ne savoit ce que c'étoit que ces passages : cette réponse existe aussi.

Priez-le de vous expliquer si c'est par erreur dans son baptistaire ou par la précocité de son esprit, qu'il a été reçu Proposant à treize ans, ainsi qu'il l'a dit & répété, il y a quelques semaines, à M. Schol Pasteur à Bienne, homme du métier, je l'avoue, mais pourtant, à ce qu'on dit, homme vrai. Celui-ci, surpris du prodige, en témoigna son étonnement à plusieurs reprises : mais M. le Pasteur de Motiers lui certifia si bien le fait, que M. Schol l'a cru, le croit & le croira toujours.

Invitez-le à vous raconter l'histoire dont il régala un matin chez lui trois militaires, il y a un an : il s'agissoit de Jésuites envoyés en Suisse pour d'importantes affaires avec ordre de s'adresser à lui, ou à M\*\* , Pasteur à Lausanne,



comme aux deux Coryphées de la Réformation. Il vous dira comment l'un de ces Jésuites, ou peut être quelqu'autre, a demeuré à Motiers chez le Pasteur un certain tems; comment & pourquoi il s'en alla; comment Jean, Cocher de M. le Pasteur, étant à Paris peu de temps après, vit ce Jésuite sur une place en conversation avec un Prince, ou tout au moins un cordon-bleu; comment le Jésuite, appercevant Jean, l'appella; comment l'heureux Jean fut accueilli dans Paris par un Révérend pere Jésuite à côté d'un cordon-bleu, les choses intéressantes qu'ils se dirent... M. le Professeur vous contera tout cela.

Une piece curieuse & qu'il ne vous refusera pas, c'est sa réponse au Roi de Prusse, qui l'avoit consulté sur la guerre, ainsi qu'il en fit la confidence à feu Monsieur de Travers; celui-ci, qui étoit un homme vrai, l'a attesté à des personnes de considération très-vivantes aujourd'hui. Il pourroit encore vous montrer les lettres qu'il a reçues fréquemment des Princes & Princesses de la maison Royale de Prusse; entr'autres de la Princesse Amélie & du fameux

Prince Henri, sur lesquelles il a fait des détails intéressans en plus d'une occasion, & à gens qui s'en souviennent très-bien. Rappellez-lui encore ses modestes confidences à notre ami d'Escherny, quand celui-ci passa l'hyver à Motiers, il y a deux ans; comment il lui conta que le Prince Royal de Danemarck & le Duc de Modene, passant autrefois par Neufchatel, n'y voulurent voir que lui, & s'y arrêterent deux fois vingt-quatre heures pour jouir de son agréable entretien; comment il lui fit entendre assez clairement que lui Professeur entroit pour la bonne moitié dans la curiosité de cette foule d'étrangers qui viennent de toute part témoigner leur estime à ROUSSEAU; comment il lui assura que ROUSSEAU, en le nommant son Exécuteur Testamentaire, lui avoit confié l'histoire de sa vie, en le priant d'y ajouter un supplément, & de ne la publier qu'après sa mort; & comment, par égard pour ROUSSEAU, il attendoit à ce tems-là de faire paroître une réfutation de l'*Émile* & du *Contrat Social* en 10 volumes in-8°. &c. Demandez-lui qu'il ajoute à tout cela la

liste

liste des Grands de la terre avec lesquels il est en correspondance, & vous verrez qu'un tel homme méritoit bien d'être Proposant à treize ans.

Que dites - vous de sa lettre à son frère de Genève qui commence si plaisamment par ces mots : *Je ne suis pas à ignorer les sentimens d'amitié & de bienveillance que vous avez pour moi ?* Ce contre-sens a bien l'air d'une correction du petit homme, ou peut - être de l'Huissier qui publia la proscription des Lettres de la Montagne. Si M. ROUSSEAU vouloit jaser sur cette Lettre, il auroit d'excellentes choses à vous dire : N'en doutez pas, la lettre est du Pasteur : vous y voyez *qu'il n'est pas assez présomptueux que de priser ses ouvrages*, notamment son sermon du jeûne, qui cependant lui a paru *avoir été goûté*, & dont il offre modestement une copie à son cher frère, qui paroît ne pas s'en foucier beaucoup : essayez de lui en demander une, & je garantis votre paix faite. Enchanté de sa belle lettre, il crie au bout de la carrière : *eh bien ? suis - je un intolérant & un persécuteur ?* & là-dessus il étale toute sa charité.

c'est-à-dire , celle que Saint Paul prêchoit aux Corinthiens. Il est très - surprenant , en effet , que M. le Pasteur de Motiers n'ait pas persécuté ROUSSEAU précisément dans le tems qu'il en parloit par tout lui-même comme du meilleur Chrétien de sa Paroisse : vingt personnes , & de mise , attesteront ce propos du Pasteur , s'il le souhaite.

Sans contredit , c'est le petit homme qui a fourré la fade réverbération de votre jolie note sur le très - bon propos d'une Dame ; mais il n'y a que M. le Pasteur qui puisse attester une promesse de ne plus écrire , que certainement ROUSSEAU ne lui fit jamais : c'est apparemment sur cette promesse qu'il l'admit à la Communion ; cependant oubliant bientôt , l'un & l'autre , cet engagement formel , ROUSSEAU ne tarda pas à écrire sa lettre à l'Archevêque de Paris , & M. le Pasteur de Motiers fit à tout le monde l'éloge de ce nouvel écrit.

Avez - vous fait attention à cette note ? *J'avoue* , dit le véridique Pasteur , *que je fus peu reconnoissant de l'exception que M. Rousseau a bien voulu faire de*

*moi*, &c. Voilà la réponse au propos de votre Dame ; vous voyez que cette réponse vaut mieux que celle du petit homme. A cette occasion, demandez à M. le Pasteur si les Lettres de la Montagne le scandaliserent d'abord, comme de raison ; s'il le témoigna d'abord à ROUSSEAU ; s'il le reprit, le censura, comme cela étoit juste, lui qui étoit son Pasteur : comment-il vécut avec lui dès la publication de ce Livre & long-tems après. Demandez aussi tout cela à ROUSSEAU, & vous apprendrez des détails qui vous amuseront.

Je ne puis m'empêcher de placer ici une circonstance dont le simple récit seroit, à mon gré, la meilleure réponse à faire à tout l'écrit de M. le Pasteur de Motiers. Vous n'ignorez pas que celui-ci souhaita & proposa sans succès d'avoir part à l'édition générale de tous les ouvrages de ROUSSEAU, projetée dans ce pays & dans laquelle les Lettres de la Montagne étoient comprises. N'est il pas plaisant que le Pasteur qui a conduit avec tant de zèle la barque qui devoit noyer ROUSSEAU, comme auteur de Livres contraires à notre Sainte Religion, & qui

vient de faire imprimer de si belles choses pour la *défense de la vérité*, soit précisément le même qui, peu de mois auparavant, souhaita, vu que l'affaire étoit bonne, d'être un des éditeurs d'une nouvelle, nombreuse & belle édition de ces mêmes *Livres contraires à notre Sainte Religion*? Imaginez pour un moment ce Pasteur agréé par les Affociés, la réimpression se faisant avec succès, & l'homme de Dieu voyant mille bons louis de profit net pour sa part, bataillant avec le même zèle en faveur de ROUSSEAU contre les Lamas de ce pays, de Genève & des environs.

Dites bien à M. le Pasteur que cette *Dame très-sensée*, qui lui parla naturellement, avoit fort raison; & que c'étoit certainement ROUSSEAU qui avoit perdu la tête en le jugeant digne de l'envoi flatteur dont il l'honoroit: depuis long-tems il ne devoit plus s'y tromper.

Il est bon de vous prévenir que; lorsque M. le Pasteur de Motiers parle dans ses lettres des Notables de sa Paroisse, des bonnes ames de son Église, en un mot de ses partisans, il s'agit d'un petit nombre de Caillettes mâles

& femmes, compris le petit homme, lesquels ont de fréquentes conférences sous la présidence de M. le Pasteur : vous jugez bien que ROUSSEAU & les quatre Anciens sont traités avec toute la charité apostolique dans ces conférences-là.

*Une Compagnie de défenseurs de la vérité* (parmi lesquels se trouve nécessairement M. le Pasteur de Motiers; car que seroit la vérité sans lui?) *qui doivent se montrer pour la cause du Seigneur Jésus*, peut faire de très-humbles remontrances au Gouvernement sur des Livres contraires à la vérité & à la Religion : mais cette Compagnie ne peut rien faire de plus, c'est là toute sa juridiction; dites bien cela à votre correspondant; mais demandez-lui en même tems comment, après les remontrances de la Classe au sujet de l'*Émile* & la proscription de ce Livre à Neufchatel, comment, dis-je, lui défenseur de la vérité & de la cause du Seigneur Jésus, admit à la Communion du Seigneur Jésus, l'Auteur de ce Livre déclaré impie, abominable, destructeur de la Religion du Seigneur Jésus; comment il se déclara au contraire le dé-

fenfeur du Livre & de l'Auteur , en Classe, dans fon Confistoire & en public ; comment tout-à-coup la chance a tourné & quels ont été les ressorts incompréhensibles de ce changement. Cependant M. le Pasteur de Motiers vous dit de très-bonne foi : *tandis que M. ROUSSEAU n'a point troublé l'Église , la Compagnie s'est-tue ; je n'ai rien dit aussi de mon côté.* Cet étrange propos est certainement du petit homme , puisque nous venons de voir des remontrances faites par la Classe en 1762 , au sujet de l'*Émile* , & ce Livre pros crit par le Magistrat de Neufchatel. Ce seroit ici la place de dire à M. le Pasteur de Motiers que le trouble de son Église , s'il y en a , vient de lui , de lui seul. Il devoit , pour les Lettres de la Montagne , agir comme il fit pour l'*Émile* , puisque le premier de ces Livres n'est que l'explication adoucie & justificative du second ; ou bien il devoit penser , lors de l'*Emile* , comme il a fait à l'égard des Lettres de la Montagne. Que lui donc , & ses confrères qui pensent comme lui , soient bien convaincus , que les troubles qui n'ont cessé de désoler l'Église Chrétienne



font l'effet nécessaire d'un prétendu zèle qui change selon les circonstances, & plus encore des passions fatales attachées à leur état ; que l'Église verra ces troubles se perpétuer aussi long-tems qu'il y aura sur la terre des théologiens qui ne feront pas les maîtres de tout.

Remarquez-vous comment à chaque pas M. le Pasteur de Motiers tâche de greffer ses intérêts sur ceux de la Classe ? Il aimeroit à faire croire qu'il y a une alliance offensive & défensive entre elle & lui : assurez-le très-positivement, qu'il combat gratuitement pour la Classe ; qu'elle n'a point avoué son écrit ; qu'elle ne l'avouera jamais lui pour son défenseur, & qu'elle est trop sage pour prendre la moindre part à sa mauvaise querelle.

On vous renvoie à l'examen des Registres du Conseil d'État pour en tirer un certificat de la *modération de la vénérable Classe, par laquelle elle s'est distinguée en tout tems*. Je suis tenté de vous inviter à travailler au diplôme de cette modération, & à feuilleter pour cela les Registres du Gouver-  
Mi

nement aux années 1724, 1726 ; 1748, 1749, 1755, 1758, 1760.

C'est vraisemblablement le petit homme qui vous renvoie si joliment la balle, à propos de la plaisante méprise de l'Huissier. Il faut avouer que l'honneur du Magistrat de Neufchatel que vous n'attaquâtes jamais, est défendu par main de maître : car pour M. le Pasteur, il n'est pas probable qu'il cherche à faire sa Cour à un Magistrat qui n'a pas seulement voulu lire son manuscrit.

Au moment que vous devez le moins vous y attendre, le débonnaire Pasteur a l'âme si bonne qu'il vous *pardonne sincèrement* : vous ne pouvez pas en douter après avoir lu ses lettres : mais il a oublié d'ajouter que c'est pour l'amour du Seigneur Jésus *son divin maître*, qu'il imite, en ne rendant point outrage pour outrage, comme il l'assuroit dans sa première lettre.

Avez-vous compris le jargon du petit homme sur les mystères ou les secrets du Sanctuaire, &c. ? Il n'y en a point, dit il, *quand il est question de l'Évangile & de l'édification de l'Église* ;

& cependant depuis la résolution de la Classe, M. le Pasteur de Motiers, ami & défenseur de ROUSSEAU, cesse tout-à-coup de le voir; il ne lui fait pas même savoir, tout simplement par un oui, ou un non, quel étoit le sort de son offre à la Classe, & dont il devoit tout au moins lui rendre le papier, puisqu'il s'étoit chargé de le présenter; en sorte que, sans la cuisiniere de M. le Pasteur, ROUSSEAU auroit ignoré jusqu'au moment de la citation ce que l'homme Saint lui destinoit. Mais, à propos de mystère, & pour être bien persuadé qu'il n'y en a point dans le Sanctuaire, demandez, je vous prie, à M. le Pasteur de Motiers, en lui promettant le secret, une copie fidelle d'un manuscrit fameux qui garde soigneusement l'*incognito* depuis sa naissance & qui contient la discipline ou les Constitutions du Sanctuaire: il est bon de vous dire que dans plus d'une occasion la Classe a tenté de faire usage de cette discipline ténébreuse contre des Citoyens, & que ces tentatives ont toujours été repoussées par le Gouvernement, qui plus d'une fois a sommé les Ministres de montrer, de publier même

ce titre, muni, sans doute, de l'approbation essentiellement nécessaire du Souverain ; ils répondirent qu'ils le produiroient, & cependant il n'a jamais paru ; ils le produiront moins que jamais, aujourd'hui que le sort des Constitutions des Jésuites doit les rendre plus circonfpects à montrer les leurs. Notez, s'il vous plaît, que les Constitutions des Jésuites ne lient que les membres de leur Société, & que celles de nos Ministres s'étendent sur les Citoyens d'un État où le Souverain lui-même ne peut imposer de loix que de concert avec eux : croiriez-vous que ces Messieurs ont osé prétendre qu'un Citoyen excommunié par eux étoit dès-là censé mort civilement ; qu'un Citoyen qui refusoit d'être Ancien d'Église devoit être proclamé au prône comme indigne d'occuper aucun emploi civil, &c. ? le tout *ex Cathedrâ*. Vous trouverez à la Chancellerie les détails de ces faits & leur date.

Le prétendu droit d'inspection sur la foi, si cher à M. le Pasteur de Motiers, si justement contesté, & dont le nom seul révolte, lui porte si violemment à la tête que par *qui-proquo* il s'en prend à vous, tandis que c'est le

Gouvernement qui , par un Arrêt *ad hoc* , a déclaré ce droit nul de toute nullité. Priez-le, au nom de tous les Citoyens , de vous indiquer les Constitutions Ecclésiastiques qui donnent au Clergé le droit d'inspection sur la foi ; c'est-à-dire , sur les sentimens de chaque Citoyen. Les Constitutions Ecclésiastiques de cet État sont entre les mains de tout le monde ; c'est un grand nom donné à un petit objet ; elles ont été , dans tous les tems , l'ouvrage des seuls gens du Prince , sans que les gens d'Église y aient jamais eu la moindre part ; il y a même aujourd'hui une commission nommée par le Gouvernement & composée uniquement de Conseillers d'État pour travailler à la réforme de ces Constitutions : & comme dans celles-ci on ne trouve rien qui ait trait au droit d'inspection sur la foi des Citoyens que M. le Pasteur de Motiers voudroit attribuer à la Classe , demandez-lui si , par Constitutions Ecclésiastiques , ils n'entend point , peut-être , quelques statuts ténébreux compilés sourdement par la compagnie des Pasteurs ou par le Colloque du Val-de-Travers , & assurez-le que de tels statuts

ne feront pas plus loi dans ce pays ; que les Constitutions des Jésuites ne la font dans le Royaume de France. La plupart de nos Ministres sont trop sages pour s'imaginer qu'on les laissera tranquillement disposer entr'eux des franchises des Citoyens. Chaque fois qu'ils l'oseront tenter , on saura s'en tenir aux statuts du maître ; & c'est avec lui que M. le Pasteur de Motiers courra le risque d'avoir affaire , quand il voudra s'arroger une autorité qui constitue précisément l'affreuse Inquisition : c'est apparemment le petit homme qui a voulu la définir ; car on ne fait ce qu'il veut dire : l'Inquisition ne se borne point aux faits cachés ; au contraire ; plus ils sont publics & plus elle s'en mêle.

Sur l'histoire que l'Auteur fait , il est juste , comme il le souhaite lui-même , d'en appeler au témoignage de ROUSSEAU ; vous ne feriez pas mal de demander aussi celui de M. Guyenet , Lieutenant du Val-de-Travers.

C'est apparemment le petit homme qui a fourré ridiculement en note ( page 125. ) *on ne donne pas ainsi la loi à ses Supérieurs* , en parlant de la Classe ;

il imagine que les Ministres ont ici l'autorité qu'il avoit, lui, sur les histrions de la H\*\*\* ; il se trompe, & l'on ne nous mène pas comme des baladins. La Classe connoît trop bien l'heureuse Constitution de l'État pour prétendre être la supérieure du moindre des Citoyens ; elle n'a pas la plus légère autorité, hormis sur les propres membres, qui portent quelquefois la peine de son pouvoir. La compagnie des Pasteurs est si justement subordonnée dans ce pays, & comme cela convient à de modestes Ministres, dont l'unique métier doit être de prêcher, par leur exemple sur-tout, le renoncement au monde, le désintéressement, l'obéissance & l'humilité, qu'elle n'étoit pas même un Corps de l'État : si elle en est un aujourd'hui, c'est par une intrusion très-moderne ; tout le monde fait qu'au premier traité d'association des Corps de l'État, à la fin du siècle passé, la Classe pria très-humblement qu'on l'admît à la signature de l'acte d'union : que ses députés signèrent modestement à la queue de tous les autres ; voilà son unique titre : mais à la première occasion les Ministres s'emparè-

rent, selon l'usage, des premières places & signèrent à la tête de tous les Corps. Les Consistoires sont les seuls Supérieurs spirituels ; leur autorité a les bornes prescrites dans l'Arrêt du Gouvernement que vous avez rapporté, & cette autorité est toute subordonnée à celle de la Seigneurie.

Avez-vous apperçu de la fermentation à Neufchatel au sujet des Lettres de la Montagne ? M. le Pasteur de Motiers y en trouva beaucoup ; il le dit, on ne peut pas en douter : cependant nous attesterons, vous & moi, avec tous nos amis, qu'il n'y en eut pas même l'apparence, parmi la bonne compagnie. Nous avons vu ce Livre recherché, dévoré & faisant le sujet des entretiens ordinaires : on remarqua même, à cette occasion, que, si quelques personnes s'échauffèrent contre ce Livre, ce furent précisément celles qui ne l'avoient pas lu : la même chose arriva lors de l'*Emile*.

Le langage que M. le Pasteur de Motiers prête à son correspondant Anonyme, n'est-il pas traduit mot-à-mot du Moine Bernard, prêchant la Croisade ? Comptez que l'Anonyme



est le petit homme ; car , quand il est en prison chez des Moines , il leur fait aussi des Sermons à douze sols pièce ; le tout pour se défennuyer.

Remarquez , je vous prie , que M. le Pasteur ne nie pas que la Classe fulmina contre Rousseau une sentence d'excommunication ; il se contente seulement de dire : *je ne sais où l'Auteur a puisé ce qu'il ose avancer* : cette maniere de paroître nier une chose que l'on fait être véritable , sans cependant oser la nier expressément , se trouve dans les élémens de Loyola & dans des décisions d'Auteurs graves ; mais j'ignorois qu'elle convînt à un Pasteur , à un *défenseur de la vérité*. Il ajoûte, un moment après, que *la Classe connoît les bornes de sa Jurisdiction spirituelle*. La Jurisdiction spirituelle de la Classe ! Dieu nous soit en aide. Il n'y a que le petit homme qui ait pu fabriquer une pareille Jurisdiction ; car M. le Pasteur de Motiers fait très-bien que la Classe n'a pas la plus petite Jurisdiction , ni spirituelle , ni temporelle sur les Citoyens. Qu'elle dispose de ses membres ; qu'elle les

dirige à son gré, peu nous importe; ce mal n'est que pour elle & pour eux; & dites à M. le Pasteur que, si des Consistoires ont demandé des directions à la Classe, ce n'est que par égarement, puisqu'ils ne doivent en recevoir que du Gouvernement duquel ils dépendent uniquement, comme l'Arrêt du second Avril le leur apprend si bien,

*Il est faux, absolument faux que la Classe prit en objet la lettre anonyme, s'écrie vigoureusement M. le Pasteur. Pour le coup la négative est formelle & bien nourrie, il ne lui manque qu'un peu d'authenticité. Demandez à l'Auteur ce qu'il entend par prendre en objet? Vous n'avez pas dit que la Classe prit en objet, mais simplement que la Classe, fort sagement pour elle supprima cette sentence irrégulière sur la lettre anonyme qui lui fut adressée vraisemblablement par un de ses membres; ce qui veut dire que cette lettre produisit l'heureux effet d'empêcher un faux pas, & rien n'est plus vrai. On ne délibéra pas sur son contenu, sans doute: mais fut-elle présentée à l'af-*

semblée ? Étoit-elle connue des Ministres opinans ? Fut-elle lue , soit tout haut , soit tout bas ? Voilà de quoi il s'agit : vous voyez sur quoi roule la grosse négative de M. le Pasteur. Vous pourriez ajouter que c'est une fatalité que la Classe ait été détournée de sa première résolution par cette lettre , sans laquelle le désordre auroit été si grand & les loix fondamentales tellement blessées , que le Souverain , aux cris des Corps & de tous les Citoyens , auroit apporté à ce mal extrême un prompt remède , & qu'on auroit , sans doute , saisi cette occasion de rétablir les choses dans leur premier état ; chacun auroit été remis à sa place , & certainement la Classe n'auroit pas gagné à cet arrangement.

Si M. le Pasteur de Motiers n'avoit pas espéré d'acquérir deux voix en Consistoire , auroit-il choisi l'instant de cette tracasserie pour l'élection de deux nouveaux Anciens , sur l'obéissance aveugle & toute neuve desquels il avoit droit de compter : il aura pour agréable qu'on lui fasse remarquer combien sa charité , si étendue en toute occasion , fut courte en celle-ci

à l'égard de ses deux élus , auxquels il impositoit ainsi , pour leur coup d'essai , la tâche de juger du Christianisme de Rousseau , & de le condamner sur la parole de leur conducteur spirituel. Il auroit pu nous conter lui-même certains détails qui auroient jetté un grand jour sur les menées dont il parle , & desquelles il seroit plus prudent à lui de ne pas parler du tout. Personne mieux que lui , par exemple , ne pouvoit nous apprendre qu'il invita pressamment tous les Anciens à se rendre de très-bonne heure chez lui le Dimanche 24 Mai , avant le Sermon du matin , à cause des choses importantes qu'il avoit à leur communiquer ; que là il les endoctrina sans mesure pour les indisposer contre Rousseau ; que l'heure du Sermon fut retardée par la longueur d'un enseignement d'autant moins sec qu'il fut amplement arrosé ; que , pour prémunir les Anciens contre la vigueur avec laquelle il savoit que M. le Châtelain défendrait Rousseau contre l'oppression , il leur dit que ce Magistrat étoit cruellement embarrassé par une lettre qu'il avoit reçue de Mylord en faveur de Rouf-

seau, voulant leur insinuer par-là que M. le Châtelain n'agiroid que par déférence pour Mylord & contre ses propres sentimens ; à quoi il ajouta , pour achever de les encourager à jouer des poings , que pour lui rien ne pouvoit le détourner de son dessein , dût-il perdre sa place & se voir séparer de son cher troupeau , &c. Les débris indiscrets des bouteilles & des verres étoient encore sur la table , lorsqu'au sortir du Sermon M. le Châtelain avec tout le Consistoire s'assembla dans la maison du Pasteur : celui-ci fit des merveilles contre Rousseau dans cette assemblée ; il perora avec toute la chaleur qu'il venoit d'entretenir. Il est bon de vous faire remarquer ici , lorsque M. le Pasteur se pavane d'avoir demandé aux Anciens , *sous les yeux de l'Officier du Prince , si jamais il les avoit gênés dans leurs opinions* , qu'en effet son fidèle ancien Clerc lui répondit mille douceurs : mais il est plus vrai encore que M. le Justicier Bezencenet , l'un des Anciens , lui repliqua , *qu'après en avoir bien usé jusqu'à présent avec eux , il seroit fâcheux qu'en cette occasion il changeât de maxime.*

On comprend que ce dernier compliment devoit naturellement échapper à la mémoire de M. le Pasteur.

Encore un écart du petit homme au bas de la même page : selon lui vous accusez *faussement* M. le Pasteur *d'avoir dit en Consistoire que Rousseau est l'Antechrist* : ce petit homme-là ne fait pas lire apparemment : car pourquoi mentiroit-il lui même avec si peu d'adresse pour se donner le plaisir de vous accuser de mensonge ? En parlant des Anciens vous dites simplement : *on leur répéta que Jean-Jacques Rousseau étoit l'Antechrist* : mais vous ne dites pas un mot du Consistoire, vous ne parlez point de M. le Pasteur, vous ne dites pas même qui fut celui qui tint ce discours : il est cependant très-vrai qu'on leur a dit cela ; tout comme on leur annonça les démarches prochaines des Corps de l'État, & la perte assurée de nos alliances Helvétiques, si on ne condamnoit pas Rousseau. Vous pourriez, dans le besoin, lui soutenir en face, que c'est lui-même qui a tenu ce joli propos le Dimanche 24 Mai 1765, entre huit & neuf heures du matin en présence du Diacre & de six Anciens ;

& , pour enrichir vos preuves par une circonstance de poids , vous pourriez ajouter qu'il tenoit dans cet instant une rafade de vin d'absinthe , & que , saisi d'une sainte horreur en prononçant le mot d'Antechrist , il en répandit une partie sur son sacré pourpoint. Mais enfin comme tous ces propos sont extravagans & mensongers , il n'y a qu'à les mettre sur le compte du petit homme.

Seroit-ce M. le Pasteur lui-même ; qui dit : *l'Auteur réussit très bien à faire rire & à se déshonorer ?* Quand vous rapporterez le bruit semé au Val-de-Travers que Rousseau, dans son dernier Ouvrage , disoit que les femmes n'ont point d'âme , répétez-lui que dans les villages de Travers , Couvet , Motiers , Boveresse , Fleurier , on ne parloit que de cela ; cent personnes dans le quartier l'attesteront. Vous avez donc dit la vérité , & c'est-là ce que M. le Pasteur appelle se déshonorer ; aussi personne ne soigne son honneur mieux que lui.

Au premier coup-d'œil la septième lettre paroît toute du petit homme ; c'est une déclamation qui sent furieuse-

ment le tréteau : cependant plusieurs traits décelent M. le Pasteur : dites-lui que , si Rousseau a pensé à quitter Motiers dans le tems de ses liaisons avec lui , il n'y pense plus aujourd'hui que ces liaisons sont rompues. Il jette les hauts cris sur votre *témérité* à l'accuser d'avoir annoncé l'excommunication future de Rousseau ; remarquez qu'il ne le nie pas , & qu'au lieu de ses expressions favorites , *calomnie* , *fait faux* , il se borne à vous taxer de *témérité* : je crains que , quand il s'agira de relever ses discours plus qu'indiscrets , il ne trouve désormais bien des téméraires. Il revient encore aux Constitutions Ecclésiastiques dont il s'approprie la manutention : ne cessez pas de lui répéter que les Ministres ne sont que les humbles serviteurs de ces Constitutions ; que c'est au Prince & à son Conseil-d'État à veiller à leur conservation , & à châtier les Pasteurs qui oseront y manquer en voulant s'arroger , en véritables Inquisiteurs , le droit d'inspection sur la foi , & , par-là même , sur la liberté des Citoyens. S'il étoit permis de taxer de *témérité* un révérend Pasteur , à



son exemple, on appelleroit celui de Motiers téméraire au premier chef, d'oser soutenir hardiment, & en séditieux, ce prétendu droit; au mépris des ordres sacrés d'un Souverain auguste & respectable à tant de titres, au mépris de la part intéressante que prend à cette affaire Mylord Maréchal, notre illustre Gouverneur; au mépris, enfin, d'une déclaration toute fraîche du Gouvernement qui réduit en poudre cette affreuse prétention, au nom seul de laquelle l'âme de tout Citoyen se soulève avec frémissement: mais on ne perd pas ainsi le respect à un Ambassadeur du Seigneur Jésus; & il faut se contenter de le renvoyer aux instructions de son divin Maître, qui lui ordonne assez expressément d'être soumis aux Puissances supérieures.

Vous avez vu un trait qu'on lit & qu'on relit encore avec la même surprise; en parlant des Constitutions de l'État, l'Auteur dit: *Dieu me garde d'y porter jamais atteinte; elles me sont trop précieuses*: MAIS N'Y A-T-IL PAS AUSSI DES CONSTITUTIONS ÉCCLESIASTIQUES QUE MON ÉTAT M'OBLIGE

LA SOUTENIR ? Ce *mais n'y a-t-il pas aussi* est, en effet, le langage d'un vrai Patriote : c'est-à-dire que, lorsque vous réclamez les Constitutions de l'État en faveur des Citoyens, M. le Pasteur de Motiers réclame les Constitutions Ecclésiastiques pour lui & ses Pairs. Voilà une opposition assez formelle ; & cependant il ajoûte avec sa logique ordinaire *que les Constitutions civiles & les Constitutions Ecclésiastiques tendent de concert au bien de la Société & au maintien de la Religion.* Demandez-lui encore ici, ce qu'il entend par *Constitutions Ecclésiastiques* que son état l'oblige à soutenir, distinctes des Constitutions de l'État, & qu'il place à l'opposite en façon d'équilibre, par son *mais n'y a-t-il pas*. Il ne peut pas être question des Constitutions Ecclésiastiques connues de chacun, & que M. le Pasteur de Motiers n'est pas plus appelé à soutenir que le dernier des Citoyens, vu que ce soin est donné aux seuls Châtelains & Maires ou à leurs Lieutenans par les termes mêmes de ces Constitutions ; comptez qu'il s'agit donc ici de Constitutions secrètes que nous ignorons,

&

& je soupçonne que ce n'est autre chose que la discipline olographe & le serment à la Classe ; ce sont des pièces qu'il faut avoir dans votre sac & qui rendront l'énigme claire. Ce soupçon est fortifié par la réponse catégorique que fit dernièrement M. le Diacre lorsqu'on lui signifia l'Arrêt du Conseil d'État , par lequel il lui est ordonné de catéchiser tous les quinze jours dans la chapelle de Boveresse : sa réponse fut qu'il respectoit infiniment les ordres du Gouvernement , mais qu'il étoit obligé d'obéir à la Classe. Ce Diacre-là mérite d'être bientôt Pasteur. Voilà donc l'autorité Souveraine qui a pour rivale celle de la Classe , & l'institut d'Ignace qui prend racine parmi nous. Vous voyez que le Général des Jésuites étoit bien instruit du caractère personnel de M. le Pasteur de Motiers, lorsqu'il lui adressa , il y a quelque tems , les Missionnaires dont je vous ai parlé ; & qu'il est très-probable , comme on l'assûre , que M. le Pasteur , déjà membre honoraire étranger de la Société , & qui a obtenu la même faveur pour M. le Diacre , ne

tardera pas à être fait Provincial de nos contrées. Si désormais il leur arrive encore de faire face au Souverain, on les excusera sans doute, puisqu'ils doivent obéir à l'institut de la compagnie des Pasteurs, & à celui de la compagnie de Jésus, plutôt qu'à Dieu & au Prince.

A la fin de sa Capucinade il dit : *Il ne faut plus de Pasteurs, plus de Consistoires, plus de culte.* Répondez-lui qu'il faut vraiment de tout cela, mais qu'il faut sur-tout des Pasteurs véridiques, justes, doux, modérés, humains, sobres, continents & prêchant la vertu par les mœurs. Il ajoute : *Il n'est pourtant question dans les Consistoires, ni de feu, ni de bucher, ni d'auto-dà-fè.* Demandez-lui s'il a oublié les scandaleux *Auto-dà-fè* que nos peres ont eu la patience de souffrir quatre fois l'an dans le Consistoire Seigneurial du Val-de-Travers, & que le Gouvernement, excité enfin par les abus crians, abolit sagement & pour jamais par un Arrêt rigoureux du 18 Novembre 1758, auquel concoururent deux Conseillers d'État du nom de Montmollin, mais qui n'ont

point dégénéré, eux, de leurs ayeux dont les noms respectables occupent les premières places dans nos fastes. C'étoit à la renaissance de tels *Auto-dà-fè* que M. le Pasteur de Motiers travailloit avec tant de zèle dans son Consistoire & dont Rousseau devoit être la première victime. Il paroît que M. le Pasteur n'entend pas l'Espagnol; dites lui qu'*Auto-dà-fè* & *Inspection sur la foi* ont plus de rapport qu'il ne le pense.

Sur le récit qu'il fait à sa façon, opposez hardiment le vôtre, tiré, mot-à-mot, de la relation de M. le Châtelain au Gouvernement, & *si les faits sont déguisés*, c'est avec l'homme du Prince que l'homme de Dieu peut démêler cette fusée; mais conseillez-lui de se pourvoir alors de titres plus probans que sa propre déclaration.

Pour toute réponse à la page 156; vous devriez l'inviter à la relire lui-même avec attention; si cela ne suffit pas, demandez-lui si l'*Émile* n'étoit pas *un écrit public répandu dans tout l'Univers*; s'il n'étoit pas *une action*, &c. Et si, après avoir admis avec transport Rousseau à la Communion, après cette *action*, il pouvoit, sans se donner en

spectacle , s'acharner ainsi à l'excommunier , après *l'action* des lettres de la Montagne.

Rien ne m'a plus surpris dans cette brochure , que d'y voir M. le Pasteur de Motiers assez courageux pour entreprendre de justifier son étrange prétention d'une double voix en Consistoire pour opérer la perte d'un homme , & de quel homme ! soyez sûr que le petit homme a travaillé seul tout cet article. Quel galimathias pour prouver qu'une voix prépondérante n'est pas double ; qu'une première voix & une seconde voix ne sont pas deux voix ! en vérité ce petit homme mériteroit le fouet par le Régent de la paroisse pour avoir fait imprimer de pareilles sornettes à l'ombre du *glorieux caractère* de M. le Pasteur du lieu , en s'appuyant de la déclaration du Maréchal ferrant de Motiers , le plus vieux des Anciens , tandis que quatre autres Anciens , avec M. le Châtelain , soutenus d'un Arrêt du Gouvernement , déclarent le contraire. Il est bon de remarquer ici que le Pasteur , comme Président du Consistoire , peut opiner tout à son aise , mais que sa voix ne

doit être comptée que dans le seul cas d'égalité dans les suffrages des autres assistans ; son avis compté pour rien jusqu'alors devient une voix qui fait pencher la balance & qu'on appelle prépondérante ; tout autre usage est contraire à l'ordre & à nos loix ; or , dans ce cas-ci , voyons comment M. le Pasteur de Motiers a procédé. Les suffrages du Diacre , du vieux Ancien Clerc & du jeune Ancien Jeanrenaud , au nombre de trois , excommunient Rousseau : M. le Châtelain avec les trois Anciens Bezencenet , Barrelet & Jeanrenaud l'aîné, au nombre de quatre, l'absolvent , il est clair que celui-ci eut quatre suffrages contre trois. Il est clair encore que le Pasteur n'étoit pas appelé à donner son suffrage , moins encore à prétendre qu'il fût compté , puisqu'il n'y avoit pas égalité dans le partage des voix ; mais il est plus clair encore que le Pasteur , joignant son suffrage à trois autres , a prétendu l'emporter sur quatre ; il vouloit s'attribuer deux voix, vu que trois , plus deux, font cinq , & qu'il n'y avoit que cinq qui pût l'emporter sur quatre.

Si vous deviez répondre ici à M. le

Pasteur , vous lui demanderiez si les loix de la plus commune délicatesse lui permettoient d'user du droit de voix *prépondérante* (supposé qu'il existât) pour écraser un homme vertueux , qu'il avoit recherché , prôné , admis , après un ouvrage moins indifférent que celui pour lequel on l'attaque ; si cette délicatesse approuvoit son véhément & très-long discours en Consistoire contre Rousseau , & la maniere décidée dont il voulut s'emparer de la *prépondérance* pour parvenir à le condamner. Voyez la bigarrure de son récit avec celui de M. le Châtelain.

Qui de vous ou de lui mérite le plus de créance sur son reproche aux quatre Anciens de n'avoir pas écouté la voix de leur conducteur spirituel , & sur la tres-bonne réponse des premiers ! Vous offrez pour garant M. le Châtelain du Val-de-Travers & quatre Anciens : M. le Pasteur ne présente , selon sa coutume , que sa propre déclaration ; il prétendra , peut-être , qu'elle est *prépondérante* : répondez-lui que , lors même qu'elle seroit soutenue de celle du Diacre , à peine la compteroit-on pour une.



Levez le masque , homme de ténèbres , audacieux imposteur ; c'est M. le Pasteur de Motiers ; c'est un conducteur spirituel qui l'ordonne : *un Ange ne tiendrait pas contre vos noirceurs* ; preuve de cela , c'est qu'il ne peut y tenir lui-même : *il sent que sa tête s'échauffe* ; il ne s'est donc pas aperçu qu'elle étoit déjà brûlante au début de sa première lettre. Quoi qu'il en soit ; il faut obéir , mon cher du Peyrou , à une telle sommation , & vous direz en tout respect à ce bon Pasteur que les trois mots dont il se plaint tant , *auri sacra fames* , lui vont être expliqués de reste par ces trois-ci , Prébende , Mylord , Rousseau : s'il souhaite un plus grand détail , promettez-lui de le faire insérer dans la gazette pour faire paroli à l'annonce modeste & bien dite du 31 Juillet où tout , jusqu'au mot d'*indisconvenance* , décèle le petit homme ou les éditeurs du Journal Helvétique.

Les quatre Anciens méritent compliment de partager avec vous les terribles effets du courroux pastoral ; ils ne pouvoient s'honorer mieux & plus sûrement ; s'ils ont perdu les bonnes grâces de leur conducteur spirituel en

n'écoutant pas sa voix, ils ont acquis en échange le suffrage des honnêtes gens : ces deux biens ne font pas faits pour aller ensemble : leur sage conduite a mérité les éloges & l'approbation publique du Gouvernement, qui leur en a donné des marques flatteuses dans ses ordres à M. le Châtelain du Val-de-Travers. On comprend qu'il y a en effet là de quoi rire, & que M. le Pasteur en a ri lui-même d'autant plus volontiers, que, dans toute cette affaire, les rieurs ont toujours été de son côté ; *mais il vaut mieux*, dit-il, *tirer le rideau sur cette scène* : il auroit fait mieux encore de le tirer sur toute la pièce. *S'il n'étoit retenu par des raisons de prudence, il auroit bien des choses à dire sur les menées de Motiers & Boveresse.* Cet acte de prudence est assurément fort naturel de sa part. Imitez le pour lui complaire, & bornez-vous à lui dire que des amis de Rousseau, s'étant heureusement rencontrés à Motiers lors de sa citation au Consistoire, s'entretinrent avec quelques Anciens étrangement prévenus, mais dont les ames droites, qui ne cherchoient que la lumière, saisirent bientôt la vérité

qu'on leur avoit si cruellement déguisée ; si M. le Pasteur souhaite un peu de détail sur ces menées , déclarez-lui qu'on est en état de le contenter.

Que M. le Pasteur de Motiers se loue dévotement & sans cesse ; qu'il loue le Maréchal ferrant de la paroisse & son collègue , ses deux fideles & tant dévoués Anciens ; mais qu'à de tels éloges il unisse celui de M. le Diacre , qui est *un digne & fidèle Ministre de l'Évangile* , puisqu'il désobéit au Souverain pour obéir à la Classe , & qu'il remplit avec assiduité , avec zèle & avec exactitude toutes les fonctions auxquelles il est tenu , vu qu'il ne fait pas les catéchismes qu'il doit à la chapelle de Boveresse & pour lesquels il est payé ; du reste *un honnête-homme , un homme de bien* ; le trait n'est pas supportable , & c'est mal payer son excessive complaisance : si quelque chose peut consoler ce pauvre Diacre , c'est d'avoir vu son éloge précédé par celui du Magistrat & du Clergé de Genève. Mais je ne fais si ces Messieurs en seront fort flattés.

On croiroit , d'après la note , que le Gouvernement a donné ci-devant

gain de cause à la Classe sur les prétentions de la Communauté de Boveresse pour les catéchismes ; faites-vous montrer les Arrêts du Conseil d'État du 28 Juin 1762 , du 13 Juin 1763 , & du 10 Juin 1765 , & vous prendrez une juste idée des assertions de M. le Pasteur de Motiers.

Je ne fais si la Classe lui fera gré de la mettre si souvent en jeu pour étayer sa brochure ; il vous oblige à traiter diverses questions qu'il lui eût été plus profitable de laisser dormir. Dans cette même note voudroit-il faire croire que les prébendes sont indifférentes aux Pasteurs de ce pays ? Il ne persuadera personne : on fait assez que la privation de ces prébendes est la verge unique & toujours sûre dont le Gouvernement se sert pour mettre à la raison les Pasteurs qui s'en écartent. Il y a toute apparence qu'il ne tardera pas à être convaincu de l'efficacité du remède pour peu qu'il continue. Les *mauvaises denrées* dont il se plaint sont sans doute les émines de moissons des Paroissiens étrangers ; & dans ce cas l'apostrophe regarde une portion de son cher troupeau ;

mais dont il exceptera Rousseau, vu le sac de beau froment qu'il en a reçu sans façon ; car s'il s'agissoit des grains attachés à sa prébende sur la recette du Val-de-Travers, on auroit de très-bonnes choses à lui dire ; on lui rappelleroit l'Arrêt du Conseil d'État en date du 23 Février 1750, en faveur de M. le Receveur Guyenet, à l'occasion d'une pareille plainte ; Arrêt sur lequel M. le Pasteur, qui certainement entend le latin, n'eût pas mal fait de prendre pour lui le sage conseil que vous donnez dans cette langue à la Classe.

M. le Pasteur de Motiers ne doit pas avoir oublié cette affaire, non plus que son plus vieux & plus cher Ancien qui lui servit de Légat, & qui, dans sa mission, eut ordre de sa part de menacer des cinq nobles Corps de l'État M. le Receveur Guyenet : il ne doit pas avoir oublié, sur-tout, combien Mylord Maréchal fut édifié de tout cela.

Il faut convenir qu'un sermon de la façon de M. le Pasteur sur la tempérance, même sur celle de la langue, seroit une pièce intéressante. Avant de

se plaindre que le secret du Consistoire fut mal gardé , il devoit se rappeler que plus d'une personne en étoit instruite dans sa propre maison ; il ne couche pas en joue , sans doute , M. le Châtelain , qui en informa d'abord le Gouvernement auquel il en devoit compte ; ni les quatre Anciens , qui se hâterent de demander une direction au Conseil d'État de qui seul ils devoient la recevoir. Il est tout aussi singulier que M. le Pasteur ne se soit pas apperçu qu'à l'article cinquieme de leur serment , les Anciens ne promettent le secret que pour les choses qui *devront être secretes*. Il est clair que la matière traitée dans ce Consistoire auroit dû rester secrette pour l'honneur du Pasteur ; mais pour celui de l'État & de l'Humanité , pour la sûreté des Citoyens , elle devoit bien vite devenir publique , afin que le maître y pourvût , comme il l'a fait.

Il a tort de se fâcher du propos que vous lui prêtez , dit-il , gratuitement à l'égard du présent règne : prudent & sage comme il l'est incontestablement , il devoit un peu plus se défier de sa mémoire : tout ce qu'on peut

faire pour lui ; c'est de rejeter cet étrange propos sur l'heure & le moment où on prétend qu'il lui échappa à la fin d'un souper. En tout cas il ne récusera pas, sans doute, le témoignage d'un de ses confrères, en présence duquel il tint ce propos.

Monsieur le Pasteur auroit mieux fait de laisser à d'autres le juste soin de louer sa famille ; ses éloges sont sujets à porter malheur ; mais le mérite distingué de la famille de Montmollin est au-dessus de cette fatale influence. Oui, sans doute, on se souvient avec plaisir, avec reconnoissance même de plusieurs Chanceliers de ce nom, de divers Magistrats & d'un grand nombre de Conseillers d'État qui tous ont bien mérité de la patrie ; de plusieurs Militaires enfin, qui se sont distingués à la tête de leurs régimens, & dont l'un périt glorieusement à la journée d'Hochstet avec la plus grande partie du corps qu'il commandoit. Oui, sans doute, on se souvient avec admiration du Chancelier George de Montmollin ; on se rappelle avec attendrissement le Chancelier Emer de Montmollin, père de M. le Pasteur

de Motiers, qui fut l'un des Plénipotentiaires de Prusse à Utrecht, & qui joignit à une âme vertueuse de belles connoissances & de rares talens. Quelqu'un a dit que des ayeux illustres étoient une lumière qui, toujours suspendue sur la tête de leurs descendans, éclaireroit leurs vertus où leurs vices. Je suis surpris que M. le Pasteur de Motiers ne soit pas tenté quelquefois de souffler cette bougie.

Il paroît cependant très-content de sa conscience & je l'en félicite : *le grand Juge*, dit-il, *sera intermédiaire un jour entre lui & moi*. Entre nous, je crois qu'au fond M. le Pasteur craint peu cette confrontation. Selon toute apparence Rousseau & lui, si peu faits pour frayer ensemble dans ce monde, se rencontreront difficilement dans l'autre.





---

**AUTRE LETTRE**

RELATIVE

**A J. J. ROUSSEAU ;**

Du 19 Septembre ;

*Servant de Post-scriptum à celle du 31  
Août 1765.*

**J**E n'avois pas tort , Mylord , de vous marquer, en achevant ma dernière lettre , qu'il étoit difficile de prévoir comment finiroit cette affaire. Qui pouvoit croire en effet que les pieux défenseurs de la sainte Orthodoxie deviendroient ouvertement des coupe-jarrets ; que l'Auteur d'un Livre , pour n'avoir pas été excommunié , risqueroit d'être assassiné ; & que ce seroit un tems de jeûne & de Communion qu'on choisiroit pour une si bonne œuvre ?

La fermentation parmi le Peuple s'étoit bornée à des murmures , à des visions , à des huées , ou à des attentats

faits avec plus de méchanceté que de violence. Mais le Dimanche, premier Septembre, on en vint aux voies de fait : après s'être préparé par la Communion du matin à sanctifier la journée, on la termina en lançant des pierres dans les fenêtres de M. Rousseau. Le lendemain & les jours suivans ce furent de nouveaux outrages ; si M. Rousseau passoit dans la rue il étoit hué, injurié, poursuivi par la populace ; s'il se promenoit dans la campagne, on s'apprêtoit à lui tirer dessus : & toutes les nuits on insultoit sa maison. La tranquillité avec laquelle il continua de se promener tous les jours sans cortége & sans armes, parut pourtant en imposer à ces braves, & nul n'osa de jour attenter à sa personne. Mais enfin, la nuit du six au sept Septembre, il fut attaqué chez lui durant son sommeil sans ménagement. La maison où il loge portoit au dehors les marques des plus grandes violences. Une de ses portes fut ouverte & l'autre enfoncée ; son mur fut criblé de pierres ; on en lança particulièrement une fort grosse à travers la fenêtre de sa cuisine qui porta le verre jusques dans

sa chambre, & vint de volée frapper à deux pas de son lit ; s'il se fût levé un moment plutôt pour venir au bruit, il étoit affommé. M. le Châtelain, qui fut éveillé par le tumulte, étant accouru, vit avec effroi l'état des choses & en fit le lendemain son rapport au Conseil d'État.

Le même jour la Communauté assemblée par l'ordre du Magistrat ayant appris ce qui s'étoit passé, témoigna froidement qu'elle en étoit sâchée, mais sans donner au surplus aucun ordre pour la sûreté de M. Rousseau, ni lui faire dire aucun mot d'honnêteté sur le danger qu'il avoit couru la nuit dernière. Or vous saurez, Mylord, que cette même nuit, lendemain de foire, il y avoit eu des gardes extraordinaires, tant du village de Motiers que de celui de Fleurier ; que les gardes de Fleurier ayant voulu faire conjointement leur ronde, ceux de Motiers s'y étoient opposés ; qu'ils avoient voulu la faire seuls, & cela précisément à l'heure où la maison qu'occupoit M. Rousseau fut attaquée.

Tandis que la Communauté de Mo-

tiers étoit si tranquille sur les attentats qui se commettoient dans son sein, celle de Couvet, graces au mérite particulier de ses membres & aux vertus de son respectable Pasteur, se conduisoit bien différemment. Vous savez, Mylord, que cette Communauté, qui dans toute occasion s'est si avantageusement distinguée, a fait à M. Rousseau l'honneur de l'élire unanimement pour un de ses membres, démarche dont le Gouvernement lui a su gré, & dont Mylord Maréchal l'a fait remercier par des Magistrats. Assemblée de grand matin au premier bruit du danger qu'avoit couru M. Rousseau, elle lui fit sur le champ une députation de trois de ses Officiers, pour le prier de venir occuper au milieu d'eux un logement tout meublé qu'on lui tenoit prêt, & où ils fauroient bien le défendre contre quiconque oseroit attenter à sa sûreté; lui offrant en même tems les voitures pour transporter ses effets, & tous les soins nécessaires pour qu'il pût déloger au moment même. Je n'ai pas besoin de vous dire quel effet fit sur M. Rousseau cette offre si géné-

reuse & si noblement faite , lui dont l'âme est si sensible à tous les procédés honnêtes , & qu'assurément on n'a pas gâté sur ce point.

Pénétré de cette offre , il ne l'a pourtant point encore acceptée. On craint que le voisinage des deux paroisses ne l'empêche de suivre à cet égard son penchant. En attendant, vous serez charmé d'apprendre qu'il a pris enfin le parti de s'éloigner de Motiers. On peut rester parmi des fanatiques en déplorant leur aveuglement , & parmi des foux en plaignant leur folie : mais il n'est pas permis à un homme raisonnable , qui fait quelque cas du repos de ses amis , de rester volontairement parmi des furieux toujours prêts à le massacrer.

Au moment de fermer ma lettre , j'apprends , Mylord , des particularités qui vous feront juger de l'excès du désordre qui règne à Motiers. Par ordre exprès de M. le Châtelain , qui a cru cette précaution indispensable , deux gardes bien armés , & choisis dans la Communauté de Couvet , ont constamment passé la nuit dans la maison qu'occupoit M. Rousseau ,

jusques au déménagement complet de ses effets. On ajoute que ce Magistrat , chargé par le Gouvernement de faire les enquêtes les plus exactes pour découvrir les coupables , & se trouvant , à cause de cela , menacé dans une palquinade , des mêmes violences exercées contre M. Rousseau , s'est vu obligé , pour sa sûreté , d'avoir aussi des gardes chez lui pendant la nuit , & qu'enfin il a pris le sage parti de quitter Motiers , pour aller établir son domicile à Couvet. Sans doute que Messieurs du Conseil d'État trouveront bientôt les moyens de rétablir la sûreté publique , & de faire respecter le Souverain & l'autorité qu'il leur a confiée ; sans quoi , rentrant dans l'état de nature , chacun de nous se verra forcé à pourvoir à sa défense , & à devenir son propre vengeur.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait dévouement , & pour la vie , &c.

A Neufchatel , le 19 Septembre 1765.

---

S U I T E  
D E L'É M I G R A T I O N  
D E  
J. J. R O U S S E A U.

**M**ONSIEUR Rousseau avoit cru trouver dans la Suisse les tranquilles douceurs d'une vie Philosophique ; c'étoit par goût, autant que par réflexion, qu'il avoit choisi ce petit coin de l'Univers pour en faire son tombeau. Le caractère pacifique de la Nation Helvétique sembloit lui promettre des jours moins agités ; & toute l'Europe le pensoit avec lui ; mais un homme , qui se dit Ministre d'un Dieu de paix, allumoit contre lui le flambeau des Euménides , & l'avoit dévoué à toutes les fureurs du Fanatisme.

Nous avons vu qu'au mois de Septembre quelques coquins du village de Motiers-Travers , où il y avoit eu foire le

jour précédent, échauffés fans doute par le vin, autant que par le zèle amer du Ministre de ce village, s'étoient attroupés devant la maison de M. Rousseau, & avoient lancé avec fureur une grêle de pierres contre les fenêtrés & dans une galerie pratiquée le long du bâtiment; ils s'étoient mis en devoir d'enfoncer la porte, & ne se propofoient pas moins que de massacrer M. Rousseau; celui-ci, éveillé en sursaut, cria au secours. Le Châtelain, qui logeoit à quelques pas de-là, accourut accompagné de tous les honnêtes - gens qui avoient entendu les cris de M. Rousseau: mais les coquins avoient disparu. Informé de cet événement, le Conseil d'État de Neufchatel d'abord ordonna les enquêtes les plus sévères, & même promit une récompense pour quiconque lui déceleroit un ou plusieurs complices de l'attentat, déclarant en même tems que la Communauté de Motiers-Travers seroit responsable de tout ce qui pourroit arriver désormais contre la personne ou les biens de cet homme célèbre; néanmoins il prit le sage parti de se retirer au plutôt dans l'Isle Saint.



Pierre, & c'est de cet endroit qu'il a écrit les trois lettres suivantes, à un des principaux membres du Gouvernement.

MONSIEUR,

**J'**OBÉIRAI à l'ordre de leurs Excellences avec le regret de sortir de votre Gouvernement & de votre voisinage ; mais avec la consolation d'emporter votre estime & celle des honnêtes-gens.

Nous entrons dans une saison dure ; sur-tout pour un pauvre infirme : je ne suis pas préparé pour un long voyage : mes affaires demanderoient quelques préparations. J'aurois souhaité, Monsieur, qu'il vous eût plû de me marquer si l'on m'ordonnoit de partir sur le champ, ou si l'on vouloit bien m'accorder quelques semaines pour prendre les arrangemens nécessaires à ma situation : en attendant qu'il vous plaise de me prescrire un terme que je m'efforcerais même d'abrégier, je supposerai qu'il m'est permis de séjourner.

ner ici jusqu'à ce que j'aie mis l'ordre le plus pressant à mes affaires. Ce qui me rend ce retard presque indispensable, est que, sur des indices que je croyois sûrs, je m'étois arrangé pour passer ici le reste de ma vie avec l'agrément tacite du Souverain.

Je voudrois être sûr, Monsieur, que ma visite ne vous déplairoit pas : quelque précieux que me soient les momens en cette occasion, j'en déroberois de bien agréables pour aller vous renouveler, Monsieur, les assurances de mon respect.

A l'Isle Saint-Pierre, le 17 Octobre 1763.

MONSIEUR,

**L**E triste état où je me trouve, & la confiance que j'ai dans vos bontés, me déterminent à vous supplier de vouloir bien faire agréer à leurs Excellences une proposition qui tend à me délivrer une fois pour toutes des tourmens d'une vie orageuse, & qui va mieux, ce me semble, au but de  
ceux

ceux qui me poursuivent , que ne fera mon éloignement. J'ai consulté ma situation , mon âge , mon humeur , mes forces ; rien de tout cela ne me permet d'entreprendre en ce moment , & sans préparation , de longs & pénibles voyages , d'aller errant dans des pays froids , & de me fatiguer à chercher au loin un asyle , dans une saison où mes infirmités ne me permettent pas même de sortir de la chambre. Après ce qui s'est passé , je ne puis me résoudre à rentrer dans le territoire de Neuchatel , où la protection du Prince & du Gouvernement ne sçauroit me garantir des fureurs d'une populace excitée , & qui ne connoît aucun frein. Vous comprenez , Monsieur , qu'aucun des États voisins ne voudra ou n'osera donner retraite à un malheureux chassé de ce lieu-ci. Dans cette extrémité , je ne vois pour moi qu'une seule ressource , & quelque effrayante qu'elle paroisse , je la prendrai non-seulement sans répugnance , mais avec empressement , si leurs Excellences veulent bien y consentir. C'est qu'il leur plaise que je passe en

*Tome VII.* O.

prison le reste de mes jours dans quelqu'un de leurs châteaux, ou tel autre lieu de leur État qu'il leur semblera bon de choisir. J'y vivrai à mes dépens, & je donnerai sûreté de n'être jamais à leur charge. Je me sou mets à n'avoir ni papier, ni plume, ni aucune communication au-dehors, si ce n'est pour l'absolue nécessité, & par le canal de ceux qui seront chargés de moi. Seulement qu'on me laisse, avec quelques livres, la liberté de me promener quelquefois dans un jardin, & je suis content.

Ne croyez point, Monsieur qu'un expédient si violent en apparence, soit le fruit du désespoir. J'ai l'esprit très-calme en ce moment ; je me suis donné le tems d'y bien penser, & c'est d'après la profonde considération de mon état que je m'y détermine. Considérez, je vous supplie, que, si ce parti est extraordinaire, ma situation l'est encore plus. Mes malheurs sont sans exemple ; la vie orageuse que je mène depuis plusieurs années, seroit terrible pour un homme en santé ; jugez de ce qu'elle doit être pour un

pauvre infirme épuisé de maux , d'ennuis , & qui n'aspire qu'à mourir en paix. Toutes les passions sont éteintes dans mon cœur ; il n'y reste que l'ardent desir de la retraite & du repos. Je les trouverai dans l'habitation que je demande : délivré de la sotte importunité des curieux , & à couvert de nouvelles catastrophes , j'attendrai tranquillement la dernière , & n'étant plus instruit de ce qui se fait dans le monde , je ne serai plus attristé de rien. J'aime la liberté , sans doute ; mais la mienne n'est point au pouvoir des hommes , & ce ne seront ni des murs , ni des clefs qui me l'ôteront. Cette captivité , Monsieur , me paroît si peu terrible , je sens si bien que j'y jouirois de tout le bonheur que je puis encore espérer dans cette vie , que par-là même , quoiqu'elle doive délivrer mes ennemis de toute inquiétude à mon égard , je n'ose espérer de l'obtenir. Mais je ne veux rien avoir à me reprocher vis-à-vis de moi , non plus que vis-à-vis d'autrui : je veux pouvoir me rendre le témoignage que j'ai tenté tous les moyens praticables

& honnêtes, qui pouvoient m'assurer le repos, & prévenir les nouveaux orages, qu'on me force d'aller chercher.

Je connois, Monsieur, les sentimens de justice & d'humanité dont votre ame généreuse est remplie. Je sens tout ce qu'une grâce de cette espèce peut vous coûter à demander : mais vous aurez compris que, vu ma situation, cette grâce en fera en effet une très-grande pour moi, & ces mêmes sentimens qui font votre répugnance, me font garans que vous sçavez la surmonter. J'attends, pour prendre définitivement mon parti, qu'il vous plaise de m'honorer de quelque réponse. Daignez, Monsieur, je vous supplie agréer mes excuses & mon respect.

Du 2 Octobre 1765.

MONSIEUR,

**J**E puis quitter Samedi l'Isle Saint-Pierre , & je me conformerai en cela à l'ordre de leurs Excellences : mais vu l'étendue de leurs États , & ma triste situation , il m'est absolument impossible de sortir le même jour de l'enceinte de leur territoire. J'obéirai en tout ce qui me sera possible. Si leurs Excellences veulent me punir de n'avoir pas fait ce qui ne l'étoit pas , elles peuvent disposer à leur gré de ma personne & de ma vie.

J'ai appris à m'attendre à tout de la part des hommes : ils ne prendront pas mon âme au dépourvû.

Recevez , homme juste & généreux , les assurances de ma respectueuse reconnaissance , & d'un souvenir qui ne sortira jamais de mon cœur.

*Signé* , ROUSSEAU.

Dn 22 Octobre 1765.

IL faudroit avoir l'ame bien peu généreuse , pour ne pas s'attendrir sur

O iij

le fort d'un homme aussi grand. Cependant les principaux membres du Gouvernement de la Suisse ne donnerent aucun sentiment de compassion à sa situation & à ses malheurs, & l'illustre infortuné se vit contraint d'aller chercher ailleurs un asyle. Voici une lettre écrite à ce sujet aux Auteurs du Journal Encyclopédique le 15 Novembre 1765. « Quelques Ministres » Évangéliques ont trouvé le secret de » soulever le Peuple contre le fameux » Ex-Génevois, & vous sçavez jus- » qu'où peut aller la haine des gens » de cette robe. Il est actuellement » en route pour se rendre à Berlin, » où le Monarque Philosophe permet » qu'il fasse sa résidence. Dieu veuille » qu'il s'y tienne; mais les Pasteurs de » la Capitale du Brandebourg sont » en grande relation avec ceux de nos » cantons; & on a vu la haine théolo- » gique se communiquer plus loin. » Le 8 de ce mois, il est passé à Bâle » avec sa gouvernante & son bagage » littéraire. J'ai beaucoup vécu avec » lui; il m'a fait présent de son es- » tampe au bas de laquelle j'ai mis quel-



» ques mauvais vers que je n'ose vous  
 » communiquer. On assure qu'il va à  
 » Strasbourg, où il attendra la belle  
 » saison pour se rendre à Berlin ».

En effet M. Rousseau quitta cette terre chérie, mais devenue dangereuse par les suggestions d'un implacable séducteur, & livra l'odieux Montmollin à la honte & aux remords. Deux hommes aimables, qui méritent de vivre à jamais dans les fastes de l'Histoire, M. M. Dupeyrou & de Luze, riches habitans de Neufchatel, s'efforcèrent d'effacer la méchanceté de leurs Prêtres par la sincérité de leurs regrets. Leur amitié étoit très-chère au cœur de M. Rousseau, & pouvoit seule adoucir dans lui l'idée de ses malheurs.

On est tenté de se réconcilier avec une Nation, qui constamment a des torts vis-à-vis d'un grand-homme; & sur-tout d'un homme infortuné qu'elle accable, lorsque l'on voit qu'elle renferme dans son sein au moins deux âmes sensibles qui partagent des disgrâces qu'ils ne peuvent point ré-

parer. Cependant nous devons convenir, à l'honneur de la Nation Helvétique, que M. M. Dupeyrou & de Luze ne furent pas les seuls qui marquerent, dans cet évènement, de la douleur & de la sensibilité. Plusieurs personnes aussi distinguées par leur caractère de probité que par leur amour pour les sciences, désapprouverent la dureté du Gouvernement. En général toutes les âmes honnêtes se sentirent indignées de la manœuvre & des perfidies de leur Pasteur Montmollin ; mais le coup étoit porté, & M. Rousseau se rendit à Strasbourg, où M. le Maréchal de Contades n'omit rien pour lui en rendre le séjour agréable. Le 9 Décembre 1765, il se rendit à Paris avec le projet de passer en Angleterre. Nous ne pensons pas qu'il ait jamais eu celui de se retirer en Prusse : l'Angleterre le flattoit d'avantage par la douceur de cette liberté que l'on y vante avec tant de complaisance, & qui y seroit en effet très-précieuse. si la méchanceté ne l'empoisonnoit pas quelquefois.

M. Rousseau étoit arrivé à Paris ;

le 16 Décembre : le Protecteur des talens , M. le Prince de C\*\*\* lui avoit fait préparer au Temple l'Hôtel de Saint-Simon. Notre exilé y reçut les visites de tout ce qu'il y a de plus distingué dans la France. Madame la Comtesse de B\*\* lui amena M. Hume, que des affaires devoient rappeler bientôt dans sa Patrie. Cet Anglois fit entrevoir à M. Rousseau l'état de félicité d'un homme né libre , & fait pour l'être ; c'étoit dans son Isle que l'on retrouvoit l'âge d'or de nos premiers pères. Il vouloit être le témoin , ou l'instrument de cette heureuse tranquillité que recherchoit notre Philosophe. Tout son desir étoit de l'accompagner jusqu'à Londres , & de lui indiquer les routes qui alloient le mener au bonheur. Sans doute il mettoit de la vérité dans ses offres , puisqu'il étoit instruit à en mettre dans l'Histoire : cependant des François clairvoyans douterent qu'une amitié si récente pût être si affectueuse. Ils savoient ce qu'il en a coûté à quelques hommes de leur Nation pour avoir écouté trop légèrement les propositions fastueuses de

certain de ces Insulaires , polis & insinuans hors de chez eux , mais fiers & dédaigneux quand ils rentrent dans leur Patrie. Mais comme , par un malheur attaché à l'Humanité , nos regards ne s'étendent point jusqu'au fond des cœurs , on aime mieux s'en tenir aux soupçons que d'attribuer à un homme qui paroïsoit honnête , des intentions qu'il pouvoit ne pas avoir.

M. Rousseau partit donc avec M. Hume le 3 Janvier 1766 , & se rendit à Calais. Son ancien & fidèle ami , M. de Luze , l'accompagna dans ce voyage. Ses affaires & l'amitié le portoient à Londres.

M. Rousseau reçut en arrivant dans ce Royaume les politesses les plus sincères de la part des Ministres. Les hommes éclairés & droits , dont cette Isle abonde , s'empressèrent d'offrir leur amitié & leurs services : le Roi même voulut marquer , par ses bienfaits , toute l'estime dont il étoit pénétré pour ce sçavant. Les Commis des Fermes avoient pris vingt-cinq guinées pour les droits d'entrée de la petite bibliothèque de M. Rousseau. Sa Ma-

jesté ne voulut pas que notre Philosophe fût traité comme les hommes ordinaires , & elle donna des ordres pour que l'on rendît la somme exigée. Pensions , accueil gracieux , amitié douce & uniforme , tout annonçoit à M. Rousseau une vie tranquille & des jours sereins ; mais l'envie ne dort pas. Elle passa de l'ame d'un ministre de l'Évangile dans celle d'un homme de Lettres pour former ses orages. M. Horace Walpole se crut fait pour être le Montmollin de l'Angleterre , & jaloux de faire briller son esprit aux dépens de son cœur , il jetta dans le Public cette lettre maligne qui a couru toute l'Europe , sous le nom du Roi de Prusse.

On assure que cet Horace Walpole est vraiment Auteur de cette singulière Ironie , & qu'un François n'a fait que lui prêter les grâces du style que Walpole n'a pas. On ajoute qu'il la tint long-tems dans sa poche , & qu'il ne la tiroit que pour la faire voir à quelques amis dont il vouloit présenter le goût. Il étoit alors en France avec M. Hume , & il eut , dit-on ,

Ovj

la délicatesse de ne pas voir M. Rousseau , pour ne pas essuyer le reproche de lui avoir rendu des visites perfides.

Nous voulons bien croire que M. Hume , qui habitoit sous le même toit que Walpole , n'a point connu cette belle production de son génie , dans le tems qu'il prodiguoit à M. Rousseau les caresses de l'amitié. Si quelque chose doit nous porter à lui refuser notre croyance , sur cet objet , c'est sans doute parce qu'il seroit honteux de flatter un homme d'une main , & de le livrer de l'autre à la dérision. Nous ne ferons pas cette injure à M. Hume ; nous aimons mieux penser que Walpole voyoit avec un plaisir secret le succès de ses démarches auprès de M. Rousseau , pour l'attirer dans la grande Bretagne , & lui faire passer la mer , & qu'alors , peu délicat sur le choix des moyens pour faire sentir à M. Rousseau les effets d'une haine gratuite , il a oublié ce que sa Nation devoit à un homme aussi grand , & violé les droits sacrés de l'hospitalité envers lui.

Voici donc un nouveau théâtre qui présente de nouveaux malheurs. Nous allons voir M. Rousseau aux prises avec M. Hume. Cette grande querelle a fixé les yeux de l'Europe sur ces deux hommes célèbres, & a partagé long-tems les suffrages : nous nous garderons bien de prononcer ; nous ne sommes qu'historiens, & nous voulons être historiens fidèles.

Dans la collection des Pièces de ce grand procès, nous commençons par donner au Public un précis de l'exposé succinct qu'en a fait M. Hume ; mais comme il parle dans sa propre cause, nous nous contentons d'emprunter de lui le simple récit des faits, sans nous servir des couleurs qu'il emploie. M. Hume a dû voir les objets en homme affecté, & prêter à son antagoniste des vues que peut-être il n'avoit pas. Ainsi nous avons élagué son récit ; nous en séparons toutes les réflexions par lesquelles un homme veut lire dans l'âme d'un autre : enfin nous n'en prenons que les faits.

Après avoir lu tout ce qui appartient à cette grande affaire, peut-être

verra-t-on qu'elle ne roule que sur une méprise & qu'il n'y a d'homme méchant dans tout cela, que le mauvais plaisant qui a voulu s'égayer aux dépens de M. Rousseau.







ŒUVRES

DIVERSES

DE

J. J. ROUSSEAU.

---

---

PRÉCIS

DE

L'ABRÉGÉ SUCCINT

Qui a été donné au Public

PAR M. HUME.

**L**A liaison de M. Hume avec M. Rousseau commença en 1762, lorsque le Parlement de Paris décréta de prise de corps l'Auteur d'*Émile*. M. Hume étoit alors à Édimbourg. Une

personne de mérite lui écrivit de Paris que M. Rousseau étoit dans le dessein de passer en Angleterre pour y chercher un asyle & lui demanda ses bons offices pour lui. M. Hume écrivit à plusieurs de ses amis à Londres, pour leur recommander ce célèbre Exilé, & il lui écrivit à lui-même pour l'assurer de son zèle & de son empressement à le servir. Il l'invitoit en même tems à venir à Édimbourg, si ce séjour pouvoit lui convenir, & lui offroit une retraite dans sa maison pour tout le tems qu'il daigneroit la partager avec lui. Il n'avoit pas besoin d'autre motif pour être excité à cet acte d'humanité, que l'idée que lui avoit donné du caractère de M. Rousseau la personne qui le lui avoit recommandé, & la célébrité de son génie, de ses talens, & sur-tout de ses malheurs, dont la cause même étoit une raison de plus pour s'intéresser à lui. C'est ainsi que M. Hume le raconte. Voici la réponse qu'il reçut de M. Rousseau.



LETTRE DE M. ROUSSEAU  
A M. HUME.

De Motiers-Travers le 19 Février 1763.

« JE n'ai reçu qu'ici, Monsieur, &  
 » depuis peu, la lettre dont vous  
 » m'honoriez à Londres, le 2 Juillet  
 » dernier, supposant que j'étois dans  
 » cette Capitale. C'étoit sans doute  
 » dans votre raison, & le plus près  
 » de vous qu'il m'eût été possible ;  
 » que j'aurois cherché ma retraite, si  
 » j'avois prévu l'accueil qui m'atten-  
 » doit dans ma Patrie. Il n'y avoit  
 » qu'elle que je pusse préférer à l'An-  
 » gleterre, & cette prévention, dont  
 » j'ai été trop puni, m'étoit alors  
 » bien pardonnable ; mais, à mon  
 » grand étonnement, & même à celui  
 » du Public, je n'ai trouvé que des  
 » affronts & des outrages où j'espérois ;  
 » sinon de la reconnoissance, au  
 » moins des consolations. Que de  
 » choses m'ont fait regretter l'asyle  
 » & l'hospitalité philosophique qui  
 » m'attendoient près de vous ! Toute-  
 » fois mes malheurs m'en ont toujours

» rapproché en quelque maniere. La  
» protection & les bontés de Mylord  
» Maréchal, votre illustre & digne  
» compatriote, m'ont fait trouver,  
» pour ainsi dire, l'Écosse au milieu  
» de la Suisse; il vous a rendu pré-  
» sent à nos entretiens; il m'a fait  
» faire avec vos vertus la connoissance  
» que je n'avois faite encore qu'avec  
» vos talens; il m'a inspiré la plus  
» tendre amitié pour vous & le plus  
» ardent desir d'obtenir la vôtre, avant  
» que je fusse que vous étiez disposé  
» à me l'accorder. Jugez, quand je  
» trouve ce penchant réciproque,  
» combien j'aurois de plaisir à m'y  
» livrer! Non, Monsieur, je ne vous  
» rendois que la moitié de ce qui  
» vous étoit dû, quand je n'avois pour  
» vous que de l'admiration. Vos grandes  
» vues, votre étonnante impartialité,  
» votre génie, vous élèveroient trop  
» au-dessus des hommes, si votre bon  
» cœur ne vous en rapprochoit. Milord  
» Maréchal, en m'apprenant à vous  
» voir encore plus aimable que sublime,  
» me rend tous les jours votre com-  
» merce plus desirable & nourrit en  
» moi l'empressement qu'il m'a fait

» naître de finir mes jours près de  
 » vous. Monsieur , qu'une meilleure  
 » santé , qu'une situation plus com-  
 » mode ne me met - elle à portée de  
 » faire ce voyage comme je le desi-  
 » rerois ? Que ne puis-je esperer de  
 » nous voir un jour rassemblés avec  
 » Mylord dans votre commune Patrie,  
 » qui deviendroit la mienne ! Je bé-  
 » nirois dans une société si douce les  
 » malheurs par lesquels j'y fus conduit ;  
 » & je croirois n'avoir commencé de  
 » vivre que du jour qu'elle auroit  
 » commencé. Puissé-je voir cet heu-  
 » reux jour plus désiré qu'espéré !  
 » Avec quel transport je m'écrierois  
 » en touchant l'heureuse terre où sont  
 » nés David Hume & le Maréchal  
 » d'Écosse » :

..... *Salve, satis mihi debita tellus :*

*Hæc domus, hæc patria est.*

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume dit dans l'exposé suc-  
 cinct de ses contestations avec M. Rouf-  
 seau , que ce n'est point par vanité  
 qu'il publie cette lettre ; puisque bien-

tôt il met au jour une rétractation de tous ces éloges ; que c'est seulement pour compléter la suite de cette correspondance & faire voir qu'il y a long-tems qu'il étoit disposé à rendre service à M. Rousseau.

Leur commerce avoit entièrement cessé jusqu'au milieu de l'Été de l'année 1765 , lorsque la circonstance suivante le renouvela. Une personne qui s'intéresse à M. Rousseau , étant allée faire un voyage dans une des Provinces de France qui avoisinent la Suisse , profita de cette occasion pour rendre visite au Philosophe solitaire , dans sa retraite à Motiers-Travers. Il dit à cette personne que le séjour de Neufchatel lui devenoit très-désagréable , tant par la superstition du Peuple que par la rage dont les Prêtres étoient animés contre lui ; qu'il craignoit d'être bientôt dans la nécessité d'aller chercher un asyle ailleurs , & que dans ce cas l'Angleterre lui paroissoit , par la nature de ses loix & de son Gouvernement , le seul endroit où il pût trouver une retraite assurée : il ajouta que Milord Maréchal , son ancien Protecteur , lui avoit conseillé de se

mettre sous la *protection* de M. Hume; & qu'en conséquence il étoit disposé à s'adresser à lui, s'il croyoit que cela ne lui donnât pas trop d'embarras.

M. Hume étoit alors chargé des affaires d'Angleterre à la Cour de France; mais comme il avoit la perspective de retourner bien-tôt à Londres, il ne rejeta point une proposition faite dans de semblables circonstances par un homme que son génie & ses malheurs avoient rendu célèbre. Dès qu'il fut informé de la situation & des intentions de M. Rousseau, il lui écrivit pour lui offrir ses services; M. Rousseau lui fit la réponse suivante.

LETTRE DE M ROUSSEAU,  
A M. HUME.

A Strasbourg, le 4 Décembre 1765.

« V OS bontés, Monsieur, me pé-  
 » netrent autant qu'elles m'honorent.  
 » La plus digne réponse que je puisse  
 » faire à vos offres, est de les accep-  
 » ter, & je les accepte. Je partirai dans  
 » cinq ou six jours pour aller me jeter

» entre vos bras. C'est le conseil de  
 » Mylord Maréchal, mon Protecteur,  
 » mon ami, mon père; c'est celui de  
 » Madame de\*\*\*, dont la bienveill-  
 » lance éclairée me guide autant qu'elle  
 » me console; enfin, j'ose dire que  
 » c'est celui de mon cœur qui se plaît  
 » à devoir beaucoup au plus illustre  
 » de mes Contemporains, dont la  
 » bonté surpasse la gloire. Je soupire  
 » après une retraite solitaire & libre  
 » où je puisse finir mes jours en paix.  
 » Si vos soins bienfaisans me la pro-  
 » curent, je jouirai tout ensemble &  
 » du seul bien que mon cœur desire,  
 » & du plaisir de le tenir de vous.  
 » Je vous salue, Monsieur, de tout  
 » mon cœur ».

J. J. ROUSSEAU.

¶ En recevant cette lettre M. Hume  
 sentit s'élever dans son cœur un mou-  
 vement de pitié, mêlé d'indignation;  
 il frémit en voyant qu'un homme  
 de Lettres, d'un mérite si éminent,  
 étoit réduit, malgré la simplicité de  
 sa maniere de vivre, aux dernières  
 extrémités de l'indigence, & que cet



état malheureux étoit encore aggravé par la maladie, par les approches de la vieilleſſe & par les implacables fureurs des dévots.

Il ſavoit que pluſieurs perſonnes attribuoient l'état fâcheux où ſe trouvoit M. Rouſſeau, à ce noble orgueil qui lui avoit fait rejeter les ſecours de ſes amis; mais il crut que ce défaut, ſi c'en étoit un, étoit un défaut respectable. Trop de gens de Lettres ont avili leur caractère en ſ'abaiffant à ſolliciter les ſecours des hommes riches ou puiffants, indignes de les protéger; & il crut que ce ſentiment de l'âme, quoique porté à l'excès, méritoit de l'indulgence dans un homme de génie, qui, ſoutenu par le ſentiment de ſa propre ſupériorité & par l'amour de l'indépendance, bravoit les outrages de la fortune & les impertinences des hommes. Il ſe propoſa donc de ſervir M. Rouſſeau à ſa manière. Il pria M. Clairaut de lui donner ſa lettre, & il la fit voir à pluſieurs des amis & des Protecteurs que M. Rouſſeau avoit à Paris. Il leur propoſa un arrangement par lequel on pouvoit procurer des ſecours

à M. Rousseau fans qu'il s'en doutât. C'étoit d'engager le Libraire qui se chargeroit de son *Dictionnaire de Musique* à lui en donner une somme plus considérable que celle qu'il en auroit offerte de lui-même, & de rembourser cet excédent au Libraire. Mais ce projet, pour l'exécution duquel les soins de M. Clairaut étoient nécessaires, échoua par la mort inopinée de ce sçavant.

Comme il conservoit toujours la même idée de l'extrême pauvreté de M. Rousseau, il conserva aussi la même disposition à l'obliger; &, dès qu'il fut assuré de l'intention où il étoit de passer en Angleterre sous sa conduite, il forma le plan d'un artifice à-peu-près semblable à celui qu'il n'avoit pu exécuter à Paris. Il écrivit sur le champ à son ami, M. Jean Stewart, de Buckingham-Street, qu'il avoit une affaire à lui communiquer, d'une nature si secrète & si délicate qu'il n'osoit même la confier au papier, mais qu'il en apprendroit les détails de M. Elliot (aujourd'hui le Chevalier Gilbert Elliot qui devoit bientôt retourner de Paris à Londres).

Voici

Voici ce plan, que M. Elliot communiqua en effet quelque tems après à M. Stewart, en lui recommandant le plus grand secret. M. Stewart devoit chercher dans le voisinage de sa maison de campagne quelque Fermier honnête & discret, qui voulût se charger de loger & nourrir M. Rousseau & sa gouvernante, & leur fournir abondamment toutes les commodités dont ils auroient besoin, moyennant une pension, que M. Stewart pouvoit porter jusqu'à cinquante ou soixante livres ( \* ) sterling par an; mais le Fermier devoit s'engager à garder exactement le secret, & à ne recevoir de M. Rousseau que vingt ou vingt-cinq livres sterling par an, & on lui auroit tenu compte du surplus.

M. Stewart écrivit bientôt après à M. Hume, qu'il avoit trouvé une habitation qu'il croyoit convenable; M. Hume le pria de faire meubler l'appartement, à ses frais, d'une manière propre & commode. Ce plan ;

---

(\*) La livre sterling vaut environ 22 livres 10 sols de notre monnoie.

dans lequel il n'entroit, dit M. Hume; aucun motif de vanité, puisque le secret en faisoit une condition nécessaire, n'eut pas lieu, parce qu'il se présenta d'autres arrangemens plus commodes & plus agréables. Tout cela, ajoûte-t-on, est connu de M. Stewart & du Chevalier Gilbert Elliot.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de parler ici d'un autre arrangement qui avoit été concerté dans les mêmes intentions. M. Hume avoit accompagné M. Rousseau à une campagne très-agréable, dans le Comté de Surrey, où ils passerent deux jours chez le Colonel Webb. M. Rousseau parut épris des beautés naturelles & solitaires de cet endroit. Aussi-tôt, par l'entremise de M. Stewart, M. Hume entra en marché avec le Colonel Webb, pour acheter sa maison avec un petit bien qui y appartenoit, afin d'en faire un établissement pour M. Rousseau. On prétend que ces faits sont connus de M. Stewart, du Général Clarke & en partie du Colonel Webb.

Pendant plus de deux mois, M. Hume employa tous ses soins & ceux

de ses amis , pour trouver quelque arrangement qui pût convenir à M. Rousseau. On se prêtoit à tout ; on excusoit tout ; on n'épargna ni tems ni complaisance pour lui procurer ce qu'il desiroit ; & , quoique plusieurs des projets formés pour son établissement eussent été rejettés , M. Hume se crut assez recompensé de ses peines par la reconnoissance & la tendresse même avec laquelle M. Rousseau paroissoit recevoir son zèle & ses bons offices.

Enfin M. Davenport , Gentilhomme distingué par sa naissance , sa fortune & son mérite , offrit une maison , appelée Wootton , située dans le Comté de Derby , & qu'il habite rarement ; M. Rousseau l'accepta & lui paya pour lui & pour sa gouvernante une pension modique.

Dès que M. Rousseau fut arrivé à Wootton , il écrivit à M. Hume la lettre suivante.



LETTRE DE M. ROUSSEAU  
A M. HUME.

A Wootton, le 22 Mars 1766.

« V Ous voyez déjà , mon cher Pa-  
tron , par la date de ma lettre , que  
je suis arrivé au lieu de ma des-  
tination. Mais vous ne pouvez voir  
tous les charmes que j'y trouve ; il  
faudroit connoître le lieu & lire  
dans mon cœur. Vous y devez lire  
au moins les sentimens qui vous  
regardent & que vous avez si bien  
mérités. Si je vis dans cet agréable  
asyle aussi heureux que je l'espère ,  
une des douceurs de ma vie sera  
de penser que je vous les dois.  
Faire un homme heureux , c'est mé-  
riter de l'être. Puissiez-vous trouver  
en vous-même le prix de tout ce  
que vous avez fait pour moi ! Seul ,  
j'aurois pu trouver de l'hospitalité ,  
peut être ; mais je ne l'aurois jamais  
aussi bien goûtée qu'en la tenant de  
votre amitié. Conservez la-moi tou-  
jours , mon cher Patron : aimez-  
moi pour moi qui vous dois tant ;

» pour vous-même ; aimez-moi pour  
» le bien que vous m'avez fait. Je  
» sens tout le prix de votre sincère  
» amitié ; je la desire ardemment ; j'y  
» veux répondre par toute la mienne ;  
» & je sens dans mon cœur de quoi  
» vous convaincre un jour qu'elle  
» n'est pas non plus sans quelque prix.  
» Comme , pour des raisons dont nous  
» avons parlé , je ne veux rien rece-  
» voir par la poste , je vous prie ,  
» lorsque vous ferez la bonne œuvre  
» de m'écrire , de remettre votre lettre  
» à M. Davenport. L'affaire de ma  
» voiture n'est pas arrangée , parce  
» que je fais qu'on m'en a imposé :  
» c'est une petite faute qui peut n'être  
» que l'ouvrage d'une vanité obli-  
» geante , quand elle ne revient pas  
» deux fois. Si vous y avez trempé ,  
» je vous conseille de quitter une fois  
» pour toutes ces petites ruses , qui ne  
» peuvent avoir un bon principe, quand  
» elles se tournent en pièges contre  
» la simplicité. Je vous embrasse , mon  
» cher Patron , avec le même cœur  
» que j'espère & desire trouver en  
» VOUS ».

J. J. ROUSSEAU.

P iij

Peu de jours après, M. Hume reçut une autre lettre dont voici la copie.

LETTRE DE M. ROUSSEAU  
A M. HUME.

A Wootton, le 29 Mars 1766.

« V OUS avez vu, mon cher Patron,  
 » par la lettre que M. Davenport a  
 » dû vous remettre, combien je me  
 » trouve ici placé selon mon goût.  
 » J'y ferois peut-être plus à mon aise,  
 » si l'on y avoit pour moi moins d'at-  
 » tentions : mais les soins d'un si ga-  
 » lant homme font trop obligeans  
 » pour s'en fâcher ; & , comme tout  
 » est mêlé d'inconvéniens dans la vie,  
 » celui d'être trop bien est un de ceux  
 » qui se tolèrent le plus aisément. J'en  
 » trouve un plus grand à ne pouvoir  
 » me faire bien entendre des domes-  
 » tiques, ni sur-tout entendre un mot  
 » de ce qu'ils me disent. Heureuse-  
 » ment Mademoiselle le Vasseur me  
 » sert d'interprète, & ses doigts par-  
 » lent mieux que ma langue. Je trouve  
 » même à mon ignorance un avantage  
 » qui pourra faire compensation ; c'est



» d'écarter les oisifs en les ennuyant.  
 » J'ai eu hier la visite de M. le Minis-  
 » tre, qui, voyant que je ne lui parlois  
 » que François, n'a pas voulu me  
 » parler Anglois, de sorte que l'en-  
 » trevue s'est passée à-peu-près sans  
 » mot dire. J'ai pris goût à l'expé-  
 » dient ; je m'en servirai avec tous  
 » mes voisins, si j'en ai, & dussé-je  
 » apprendre l'Anglois, je ne leur  
 » parlerai que François, sur-tout si  
 » j'ai le bonheur qu'ils n'en sachent  
 » pas un mot. C'est à-peu-près la ruse  
 » des singes qui, disent les Negres,  
 » ne veulent pas parler, quoiqu'ils le  
 » puissent, de peur qu'on ne les fasse  
 » travailler.

» Il n'est point vrai du tout que je  
 » sois convenu avec M. Goffet de re-  
 » cevoir un modèle en présent. Au  
 » contraire, je lui en demandai le  
 » prix, qu'il me dit être d'une guinée  
 » & demie, ajoutant qu'il m'en vou-  
 » loit faire la galanterie ; ce que je  
 » n'ai point accepté. Je vous prie  
 » donc de vouloir bien lui payer le  
 » modèle en question, dont M. Da-  
 » venport aura la bonté de vous  
 » rembourser. S'il n'y consent pas,

» il faut le lui rendre & le faire ache-  
 » ter par une autre main. Il est destiné  
 » pour M. du Peyrou qui depuis long-  
 » tems defire avoir mon portrait &  
 » en a fait faire un en miniature, qui  
 » n'est point du tout ressemblant.  
 » Vous êtes pourvu mieux que lui :  
 » mais je suis fâché que vous m'ayez  
 » ôté par une diligence aussi flatteuse  
 » le plaisir de remplir le même devoir  
 » envers vous. Ayez la bonté, mon  
 » cher Patron, de faire remettre ce  
 » modèle à MM. *Guinand & Hankey*,  
 » *Little-St. Hellen's Bishopsgate-Street*,  
 » pour l'envoyer à M. du Peyrou par  
 » la premiere occasion sûre. Il gèle  
 » ici depuis que j'y suis ; il a neigé  
 » tous les jours : le vent coupe le  
 » visage ; malgré cela j'aimerois mieux  
 » habiter le trou d'un des lapins de  
 » cette garenne que le plus bel appar-  
 » tement de Londres. Bon jour, mon  
 » cher Patron ; je vous embrasse de  
 » tout mon cœur ».

J. J. ROUSSEAU.

Comme on étoit convenu de ne  
 point se gêner l'un l'autre par un  
 commerce de lettres suivi, on n'avoit  
 plus d'autre objet de correspondance.

épistolaire que celui d'une pension qu'il s'agissoit d'obtenir du Roi d'Angleterre, pour M. Rousseau.

Un soir qu'ils en conféroient ensemble à Calais, où ils se trouvoient retenus par les vents contraires, M. Hume demanda à M. Rousseau s'il n'accepteroit pas une pension du Roi d'Angleterre, au cas que Sa Majesté voulût bien la lui accorder. M. Rousseau répondit que cela n'étoit pas sans difficulté, mais qu'il s'en rapporteroit entièrement à l'avis de Mylord Maréchal. Encouragé par cette réponse, M. Hume, arrivé à Londres, s'adressa pour cet objet aux Ministres du Roi, & particulièrement au Général Conway, Secrétaire d'État, & au Général Græme, Secrétaire & Chambellan de la Reine. Ils firent la demande de la pension à Leurs Majestés qui y consentirent avec bonté, à condition seulement que la chose resteroit secrète. On en écrivit à M. Rousseau & à Mylord Maréchal; M. Rousseau répondit que le secret demandé étoit pour lui une circonstance très-agréable. Le consentement de Mylord Maréchal arriva, comme on

se l'imagine bien ; M. Rousseau partit peu de jours après pour Wootton , & cette affaire resta quelque tems suspendue , par un dérangement qui survint dans la santé du Général Conway.

Cependant on répandoit en Angleterre & dans toute l'Europe cette fameuse lettre que l'on avoit cru devoir attribuer au Roi de Prusse ; lettre méchamment ironique , & affaisonnée de cette sorte de sel qui peut bien marquer quelque esprit , mais dont un honnête-homme doit rougir d'être l'auteur , & qui , en même tems qu'elle arrache quelques ris forcés aux dépens de celui qui en est l'objet , révolte , indigne & soulève l'ame contre l'homme qui l'enfante. M. Walpole ne se dissimulera pas au moins que des hommes de cette espèce ne sont pas fort sûrs dans la société. Enfin il ne résista plus à la démangeaison de la rendre publique. Que l'on sonde les actions des gens de Lettres ; elles ont toujours pour mobile une petite vanité , ou une haine secrète. Une main inconnue , & qui sans doute avoit quelque intérêt à l'être , l'inséra dans le *Saint-James's Chronicle*.

## L E T T R E

S U P P O S É E

*D U R O I D E P R U S S E*

A M. ROUSSEAU.

MON CHER JEAN-JACQUES ;

« V O U S avez renoncé à Genève ;  
» votre Patrie. Vous vous êtes fait  
» chasser de la Suisse , pays tant vanté  
» dans vos Écrits. La France vous a  
» décrété. Venez donc chez-moi. J'ad-  
» mire vos talens : je m'amuse de vos  
» rêveries qui ( soit dit en passant )  
» vous occupent trop & trop long-  
» tems. Il faut , à la fin , être sage &  
» heureux ; vous avez fait assez parler  
» de vous par des singularités peu  
« convenables à un véritable grand-  
» homme : démontrez à vos ennemis  
» que vous pouvez avoir quelquefois  
» le sens commun ; cela les fâchera  
» sans vous faire tort. Mes États vous

P vj

» offrent une retraite paisible : je vous  
 » veux du bien , & je vous en ferai ,  
 » si vous le trouvez bon. Mais si vous  
 » vous obstinez à rejeter mon secours ,  
 » attendez-vous que je ne le dirai à  
 » personne. Si vous persistez à vous  
 » creuser l'esprit pour trouver de nou-  
 » veaux malheurs , choisissez-les tels  
 » que vous voudrez ; je suis Roi , je  
 » puis vous en procurer au gré de  
 » vos souhaits ; & , ce qui sûrement  
 » ne vous arrivera pas vis-à-vis de  
 » vos ennemis , je cesserai de vous  
 » persécuter , quand vous cesserez de  
 » mettre votre gloire à l'Être » .

» Votre bon ami , FRÉDÉRIC »

Lorsque cette lettre parut , M. Rouf-  
 feau soupçonna qu'elle pouvoit venir  
 de M. Hume , ou avoit été rendue  
 publique par ses soins , & il écrivit à  
 l'Auteur du *Saint - James's Chronicle*  
 la lettre suivante.



## LETTRE DE M. ROUSSEAU

'A l'Auteur du *Saint-James's Chronicle*

De Wootton, le 7 Avril 1766.

« **V**OUS avez manqué, Monsieur;  
» au respect que tout particulier doit  
» aux Têtes Couronnées, en attribuant  
» publiquement au Roi de Prusse une  
» lettre pleine d'extravagance & de  
» méchanceté, dont, par cela seul,  
» vous deviez savoir qu'il ne pouvoit  
» être l'Auteur. Vous avez même osé  
» transcrire sa signature, comme si  
» vous l'aviez vu écrite de sa main.  
» Je vous apprend, Monsieur, que  
» cette lettre a été fabriquée à Paris;  
» &, ce qui navre & déchire mon  
» cœur, que l'imposteur a des com-  
» plices en Angleterre.

» Vous devez au Roi de Prusse;  
« à la vérité, à moi, d'imprimer la  
» lettre que je vous écris & que je  
» signe, en réparation d'une faute que  
» vous vous reprocheriez sans doute,  
» si vous saviez de quelles noirceurs  
» vous vous rendez l'instrument. Je

» vous fais , Monsieur , mes sincères  
» salutations ».

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume qui n'avoit garde , dit-il , de se croire l'objet d'un soupçon si atroce , continua , à ce qu'il assure , à servir M. Rousseau de la maniere la plus constante & la moins équivoque. Il renouvela ses sollicitations auprès du Général Conway , dès que l'état de sa santé put lui permettre de s'occuper de quelque chose. Le Général s'adressa de nouveau au Roi pour la pension que l'on demandoit , & Sa Majesté y donna une seconde fois son consentement. On s'adressa aussi au Marquis de Rockingham , Premier Lord de la Trésorerie , pour arranger cette affaire ; enfin , elle fut heureusement terminée. M. Hume en manda la nouvelle à son ami. Il n'en reçut point de réponse ; mais voici la lettre que M. Rousseau écrivit au Général Conway.





LETTRE DE M. ROUSSEAU  
 AU GÉNÉRAL CONWAY.

Le 12 Mai 1766.

M O N S I E U R ,

« **V**IVEMENT touché des graces  
 » dont il plaît à Sa Majesté de m'honor  
 » norer, & de vos bontés qui me les  
 » ont attirées, j'y trouve, dès-à-pré-  
 » sent, ce bien précieux à mon cœur ;  
 » d'intéresser à mon sort le meilleur  
 » des Rois & l'homme le plus digne  
 » d'être aimé de lui. Voilà, Monsieur,  
 » un avantage dont je suis jaloux &  
 » que je ne mériterai jamais de perdre.  
 » Mais il faut vous parler avec la  
 » franchise que vous aimez. Après  
 » tant de malheurs, je me croyois  
 » préparé à tous les évènements pos-  
 » sibles : il m'en arrive pourtant que  
 » je n'avois pas prévus & qu'il n'est  
 » pas permis à un honnête-homme de  
 » prévoir. Ils m'en affectent d'autant  
 » plus cruellement, & le trouble où  
 » ils me jettent m'ôtant la liberté

» d'esprit nécessaire pour me bien  
 » conduire , tout ce que me dit la  
 » raison , dans un état aussi triste , est  
 » de suspendre mes résolutions sur  
 » toute affaire importante , telle qu'est  
 » pour moi celle dont il s'agit. Loin  
 » de me refuser aux bienfaits du Roi  
 » par l'orgueil qu'on m'impute , je le  
 » mettrois à m'en glorifier , & tout  
 » ce que j'y vois de pénible est de  
 » ne pouvoir m'en honorer aux yeux  
 » du Public comme aux miens. Mais  
 » lorsque je les recevrai , je veux  
 » pouvoir me livrer tout entier aux  
 » sentimens qu'ils m'inspirent & n'a-  
 » voir le cœur plein que des bontés  
 » de Sa Majesté & des vôtres. Je ne  
 » crains pas que cette façon de penser  
 » les puisse altérer. Daignez donc ;  
 » Monsieur , me les conserver pour  
 » des tems plus heureux ; vous con-  
 » noîtrez alors que je ne differe de  
 » m'en prévaloir que pour tâcher de  
 » m'en rendre plus digne. Agréez ;  
 » Monsieur , je vous supplie , mes  
 » très-humbles salutations & mon res-  
 » pect » .

J. J. ROUSSEAU.

Cette lettre parut au Général Conway un refus net d'accepter la pension tant qu'on en feroit un secret : mais comme M. Rousseau avoit été dès le commencement instruit de cette condition , & que toute sa conduite , ses discours , ses lettres , avoient persuadé M. Hume qu'elle lui convenoit , il jugea qu'il avoit honte de se rétracter là-dessus en lui écrivant ; & il crut trouver là-dedans la raison du silence dont il étoit surpris.

Il obtint du Général Conway qu'il ne prendroit aucune résolution relativement à cette affaire , & écrivit à M. Rousseau une lettre pleine d'amitié , dans laquelle il l'exhortoit à reprendre sa première façon de penser & à accepter la pension.

Quant à l'accablement profond dont M. Rousseau se plaint dans sa lettre au Général Conway , & qui lui ôtoit jusqu'à la liberté de son esprit , M. Hume nous dit qu'il fut rassuré à cet égard par une lettre de M. Davenport , qui lui marquoit que précisément dans ce tems-là son hôte étoit très-content , très-gai & même très-sociable.

Il attendit trois semaines sans avoir de réponse. Ce procédé lui parut un peu étrange, & cependant il ne voulut pas se décourager, & perdre, pour un vain cérémonial, l'occasion de rendre un service essentiel. Il renouvela donc ses sollicitations auprès des Ministres, & fut assez heureux dans ses soins pour être autorisé à écrire la lettre suivante à M. Rousseau: c'est la première dont il ait conservé une copie.

LETTRE DE M. HUME  
A M. ROUSSEAU.

De Londres, le 19 Juin 1766.

« **C**OMME je n'ai reçu, Monsieur,  
 » aucune réponse de vous, j'en conclus  
 » que vous persévèrez dans la résolu-  
 » tion de refuser les bienfaits de Sa  
 » Majesté, tant qu'on en fera un se-  
 » cret. Je me suis en conséquence  
 » adressé au Général Conway pour  
 » faire supprimer cette condition, &  
 » j'ai été assez heureux pour obtenir  
 » de lui la promesse d'en parler au

» Roi. Il faut seulement , m'a-t-il  
 » dit , que nous sachions préalable-  
 » ment de M. Rousseau s'il est disposé  
 » à accepter une pension qui lui seroit  
 » accordée publiquement , afin que  
 » Sa Majesté ne soit pas exposée à  
 » un second refus. Il m'a autorisé à  
 » vous écrire là-dessus , & je vous  
 » prie de me faire savoir votre ré-  
 » solution le plutôt que vous pour-  
 » rez. Si vous m'envoyez votre con-  
 » sentement , ce que je vous prie inf-  
 » tamment de faire , je fais que je  
 » peux compter sur les bons offices  
 » du Duc de Richmond pour appuyer  
 » la demande du Général Conway ;  
 » ainsi je ne doute nullement du  
 » succès.

» Je suis , mon cher Monsieur , très-  
 » sincèrement tout à vous ».

D. H U M E.

Au bout de cinq jours il reçut la réponse suivante.



LETTRE DE M. ROUSSEAU  
A M. HUME.

A Wootton, le 23 Juin 1766.

**J**E croyois , Monsieur , que mon  
» silence interprété par votre conf-  
» cience en disoit assez ; mais puisqu'il  
» entre dans vos vues de ne pas  
» l'entendre , je parlerai. Vous vous  
» êtes mal caché ; je vous connois &  
» vous ne l'ignorez pas. Sans liaisons  
» antérieures , sans querelles , sans  
» démêlés , sans nous connoître au-  
» trement que par la réputation litté-  
» raire , vous vous empressez à m'offrir  
» vos amis & vos soins ; touché de  
» votre générosité , je me jette entre  
» vos bras ; vous m'amenez en Angle-  
» terre , en apparence pour m'y pro-  
» curer un asyle , & en effet pour  
» m'y déshonorer. Vous vous appli-  
» quez à cette noble œuvre , avec un  
» zèle digne de votre cœur & avec  
» un succès digne de vos talens. Il  
» n'en falloit pas tant pour réussir :

» vous vivez dans le monde , & moi  
 » dans la retraite ; le Public aime à  
 » être trompé , & vous êtes fait pour  
 » le tromper. Je connois pourtant un  
 » homme que vous ne tromperez pas :  
 » c'est vous-même. Vous savez avec  
 » quelle horreur mon cœur repoussa  
 » le premier soupçon de vos desseins.  
 » Je vous dis , en vous embrassant ,  
 » les yeux en larmes , que , si vous  
 » n'étiez pas le meilleur des hommes ,  
 » il falloit que vous en fussiez le plus  
 » noir. En pensant à votre conduite  
 » secrète , vous vous direz quelque-  
 » fois que vous n'êtes pas le meilleur  
 » des hommes , & je doute qu'avec  
 » cette idée vous en foyez jamais le  
 » plus heureux.

» Je laisse un libre cours aux ma-  
 » nœuvres de vos amis , aux vôtres ;  
 » & je vous abandonne , avec peu de  
 » regret , ma réputation pendant ma  
 » vie , bien sûr qu'un jour on nous  
 » rendra justice à tous deux. Quant  
 » aux bons offices en matiere d'intérêt  
 » avec lesquels vous vous masquez ,  
 » je vous en remercie & vous en  
 » dispense. Je me dois de n'avoir plus  
 » de commerce avec vous , & de

» n'accepter pas même à mon avan-  
 » tage aucune affaire dont vous soyez  
 » le médiateur. Adieu, Monsieur, je  
 » vous souhaite le plus vrai bonheur ;  
 » mais, comme nous ne devons plus  
 » rien avoir à nous dire, voici la  
 » dernière lettre que vous recevrez  
 » de moi ».

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume lui fit sur le champ la réponse suivante.

LETTRE DE M. HUME  
A M. ROUSSEAU.

Ce 26 Juin 1766.

**C**OMME la conscience me dit que  
 » j'en ai toujours agi avec vous de  
 » la manière la plus amicale, & que je  
 » vous ai donné, en toute occasion,  
 » les preuves les plus tendres & les  
 » plus actives d'une sincère affection,  
 » vous pouvez juger de l'extrême  
 » surprise que m'a causé la lecture  
 » de votre lettre. Il est aussi impossible  
 » de répondre à des accusations si



» violentes & bornées à de simples  
» généralités, qu'il est impossible de  
» les concevoir. Mais cette affaire ne  
» peut, ne doit pas en rester-là. Je  
» suppose charitablement que quel-  
» qu'infâme calomniateur m'a noirci  
» auprès de vous; mais, en ce cas,  
» le devoir vous oblige, & je suis  
» persuadé que votre propre inclina-  
» tion vous porte à me donner les  
» moyens de connoître mon accusateur  
» & de me justifier; ce que vous ne  
» pouvez faire qu'en m'instruisant de  
» ce dont on m'accuse. Vous dites  
» que je fais moi-même que je vous  
» ai trahi; mais, je le dis hautement  
» & je le dirai à tout l'Univers: je  
» fais le contraire; je fais que mon  
» amitié pour vous a été sans bornes  
» & sans relâche: &, quoique je vous  
» en aie donné des preuves qui sont  
» universellement connues en France  
» & en Angleterre, le Public n'en  
» connoît encore que la plus petite  
» partie. Je demande que vous me  
» nommiez l'homme qui ose affirmer  
» le contraire, & sur-tout je demande  
» qu'il cite une seule circonstance

» dans laquelle je vous aie manqué.  
» Vous le devez à moi ; vous le devez  
» à vous-même ; vous le devez à la  
» vérité, à l'honneur, à la justice,  
» à tout ce qu'il y a de sacré parmi  
» les hommes. C'est comme innocent,  
» (car je ne dirai pas comme votre  
» ami, je ne dirai pas comme votre  
» bienfaiteur) ; c'est, je le répète,  
» comme innocent, que je réclame  
» le droit de prouver mon innocence  
» & de confondre les scandaleuses  
» faussetés qu'on peut avoir forgées  
» contre moi. J'espère que M. Daven-  
» port, à qui j'ai envoyé une copie  
» de votre lettre, & qui lira celle-ci  
» avant de vous la remettre, appuiera  
» ma demande & vous dira qu'elle  
» est juste. J'ai heureusement conser-  
» vé la lettre que vous m'avez écrite  
» après votre arrivée à Wootton &  
» où vous me marquez, dans les ter-  
» mes les plus forts, & même dans  
» des termes trop forts, combien  
» vous êtes sensible aux foibles efforts  
» que j'ai faits pour vous être utile.  
» Le petit commerce de lettres que  
» nous avons eu ensuite, n'a eu pour  
» objet

» objet, de ma part que des vues  
 » dictées par l'amitié. Dites-moi donc  
 » ce qui, depuis ce tems-là, a pu  
 » vous offenser; dites-moi de quoi  
 » l'on m'accuse; dites-moi quel est  
 » mon accusateur. Et quand vous au-  
 » rez rempli ces conditions à ma satis-  
 » faction & à celle de M. Davenport,  
 » vous aurez encore beaucoup de peine  
 » à vous justifier d'employer des ex-  
 » pressions si outrageantes contre un  
 » homme avec qui vous avez été si  
 » étroitement lié & qui méritoit, à  
 » plusieurs titres, d'être traité par  
 » vous avec plus d'égard & de dé-  
 » cence.

» M. Davenport fait tout ce qui  
 » s'est passé relativement à votre  
 » pension, parce qu'il m'a paru né-  
 » cessaire que la personne qui s'est  
 » chargée de vous procurer un établis-  
 » sement connoisse exactement l'état  
 » de votre fortune, afin qu'elle ne  
 » soit pas tentée d'exercer à votre  
 » égard des actes de générosité, qui,  
 » en parvenant par hazard à votre  
 » connoissance, pourroient vous don-  
 » ner quelque sujet de mécontentement.

» Je suis, Monsieur, &c. D. H. »

M. Hume reçut au bout de trois semaines la lettre suivante ; nous la donnons avec les notes qu'il y a mises, & celles qui y ont été ajoutées par M. Rousseau \*.

LETTRE DE M. ROUSSEAU  
A M. HUME.

A Wootton, le 10 Juillet 1766.

**J**E suis malade, Monsieur, &  
 » peu en état d'écrire ; mais vous  
 » voulez une explication, il faut vous  
 » la donner. Il n'a tenu qu'à vous de  
 » l'avoir depuis long-tems ( 1 ) : vous  
 » n'en voulûtes point, alors je me

\* Les Notes de M. Hume sont distinguées par des chiffres & imprimées en caractères romains ; celles de M. Rousseau sont marquées par une étoile & imprimées en caractères italiens. *Note des Editeurs.*

(1) M. Rousseau ne m'a assurément jamais donné lieu de lui demander une explication. Si, pendant que nous avons vécu ensemble, il a eu quelques-uns des indignes soupçons dont cette Lettre est remplie, il les a tenu bien secrets.

« tus ; vous la voulez aujourd'hui , je  
 » vous l'envoie. Elle fera longue ,  
 » j'en suis fâché ; mais j'ai beaucoup  
 » à dire , & je n'y veux pas revenir  
 » à deux fois.

» Je ne vis point dans le monde ;  
 » j'ignore ce qui s'y passe ; je n'ai  
 » point de parti , point d'associé , point  
 » d'intrigue ; on ne me dit rien , je  
 » ne fais que ce que je sens ; mais  
 » comme on me le fait bien sentir ;  
 » je le fais bien. Le premier soin de  
 » ceux qui trament des noirceurs est  
 » de se mettre à couvert des preuves  
 » juridiques ; il ne feroit pas bon leur  
 » intenter procès. La conviction inté-  
 » rieure admet un autre genre de  
 » preuves qui reglent les sentimens  
 » d'un honnête-homme. Vous saurez  
 » sur quoi sont fondés les miens.

» Vous demandez avec beaucoup  
 » de confiance qu'on vous nomme  
 » votre accusateur. Cet accusateur ;  
 » Monsieur , est le seul homme au  
 » monde qui , déposant contre vous ;  
 » pouvoit se faire écouter de moi ;  
 » c'est vous-même. Je vais me livrer  
 » sans réserve & sans crainte à mon  
 » caractère ouvert ; ennemi de tout

» artifice, je vous parlerai avec la  
» même franchise que si vous étiez  
» un autre, en qui j'eusse toute la  
» confiance que je n'ai plus en vous.  
» Je vous ferai l'histoire des mouve-  
» mens de mon ame & de ce qui les  
» a produits, & nommant M. Hume  
» en tierce personne, je vous ferai  
» juge vous-même de ce que je dois  
» penser de lui. Malgré la longueur  
» de ma lettre, je n'y suivrai point  
» d'autre ordre que celui de mes idées,  
» commençant par les indices & finis-  
» sant par la démonstration.

» Je quittois la Suisse, fatigué de  
» traitemens barbares, mais qui du  
» moins ne mettoient en péril que ma  
» personne & laissoient mon honneur  
» en sûreté. Je suivois les mouvemens  
» de mon cœur pour aller joindre  
» Mylord Maréchal; quand je reçus  
» à Strasbourg de M. Hume l'invita-  
» tion la plus tendre de passer avec  
» lui en Angleterre où il me promet-  
» toit l'accueil le plus agréable, &  
» plus de tranquillité que je n'y en ai  
» trouvé. Je balançai entre l'ancien  
» ami & le nouveau, j'eus tort; je  
» préfèrai ce dernier, j'eus plus grand

» tort : mais le desir de connoître par  
 » moi-même une Nation célèbre , dont  
 » on me disoit tant de mal & tant de  
 » bien , l'emporta. Sûr de ne pas per-  
 » dre George Keith , j'étois flatté d'ac-  
 » quérir David Hume. Son mérite ,  
 » ses rares talens , l'honnêteté bien  
 » établie de son caractère , me faisoient  
 » desirer de joindre son amitié à celle  
 » dont m'honoroit son illustre com-  
 » patriote ; & je me faisois une forte  
 » de gloire de montrer un bel exem-  
 » ple aux Gens de Lettres, dans l'union  
 » sincère de deux hommes dont les  
 » principes étoient si différens.

» Avant l'invitation du Roi de Prus-  
 » se & de Mylord Maréchal , incertain  
 » sur le lieu de ma retraite , j'avois  
 » demandé & obtenu par mes amis un  
 » passeport de la Cour de France ,  
 » dont je me servis pour aller à Paris  
 » joindre M. Hume. Il vit , & vit  
 » trop peut-être l'accueil que je reçus  
 » d'un grand Prince , & , j'ose dire ,  
 » du Public. Je me prêtai par devoir ,  
 » mais avec répugnance , à cet éclat ,  
 » jugeant combien l'envie de mes en-  
 » nemis en seroit irritée. Ce fut un  
 » spectacle bien doux pour moi que

» l'augmentation sensible de bienveil-  
 » lance pour M. Hume, que la bonne  
 » œuvre qu'il alloit faire produisit dans  
 » tout Paris. Il devoit en être touché  
 » comme moi ; je ne fais s'il le fut de  
 » la même maniere.

» Nous partons avec un de mes amis  
 » qui presqu'uniquement pour moi fai-  
 » soit le voyage d'Angleterre. En dé-  
 » barquant à Douvres, transporté de  
 » toucher enfin cette terre de liberté  
 » & d'y être amené par cet homme  
 » illustre, je lui saute au cou, je  
 » l'embrasse étroitement sans rien dire,  
 » mais en couvrant son visage de bai-  
 » sers & de larmes qui parloient assez.  
 » Ce n'est pas la seule fois ni la plus  
 » remarquable où il ait pu voir en  
 » moi les saissemens d'un cœur pé-  
 » nétré. Je ne fais ce qu'il fait de ces  
 » souvenirs, s'ils lui reviennent; j'ai dans  
 » l'esprit qu'il en doit quelquefois être  
 » importuné.

» Nous sommes fêtés arrivant à Lon-  
 » dres. On s'empresse dans tous les  
 » états à me marquer de la bienveil-  
 » lance & de l'estime. M. Hume me  
 » présente de bonne grace à tout le  
 » monde ; il étoit naturel de lui attri-



» buer , comme je faisois , la meil-  
 » leure partie de ce bon accueil : mon  
 » cœur étoit plein de lui ; j'en parlois  
 » à tout le monde ; j'en écrivois à  
 » tous mes amis ; mon attachement  
 » pour lui prenoit chaque jour de  
 » nouvelles forces ; le sien paroissoit  
 » pour moi des plus tendres , & il  
 » m'en a quelquefois donné des mar-  
 » ques dont je me suis senti très-tou-  
 » ché. Celle de faire faire mon por-  
 » trait en grand ne fut pourtant pas  
 » de ce nombre. Cette fantaisie me  
 » parut trop affichée , & j'y trouvai je  
 » ne fais quel air d'ostentation qui ne  
 » me plut pas. C'est tout ce que j'au-  
 » rois pu passer à M. Hume , s'il eût été  
 » homme à jeter son argent par les  
 » fenêtres , & qu'il eût eu dans  
 » une galerie tous les portraits de ses  
 » amis. Au reste , j'avouerai sans peine  
 » qu'en cela je puis avoir tort ( 2 ).

---

( 2 ) Voici le fait. M. Ramsai , mon ami ,  
 Peintre distingué & homme de mérite , me  
 proposa de faire le portrait de M. Rousseau ;  
 & , lorsqu'il l'eut commencé , il me dit que son  
 intention étoit de m'en faire présent. Ainsi ce  
 n'est point à moi que l'idée en vint , & ce por-

» Mais ce qui me parut un acte  
 » d'amitié & de générosité des plus  
 » vrais & des plus estimables , des  
 » plus dignes en un mot de M. Hume ,  
 » ce fut le soin qu'il prit de solliciter  
 » pour moi de lui-même une pension  
 » du Roi , à laquelle je n'avois assu-  
 » rément aucun droit d'aspirer. Té-  
 » moin du zèle qu'il mit à cette af-  
 » faire , j'en fus vivement pénétré :  
 » rien ne pouvoit plus me flatter  
 » qu'un service de cette espèce , non  
 » pour l'intérêt assurément ; car trop  
 » attaché peut-être à ce que je pos-  
 » sède , je ne fais point désirer ce  
 » que je n'ai pas , & ayant par mes  
 » amis & par mon travail du pain  
 » suffisamment pour vivre , je n'am-  
 » bitionne rien de plus ; mais l'hon-  
 » neur de recevoir des témoignages  
 » de bonté , je ne dirai pas d'un si  
 » grand Monarque , mais d'un si bon  
 » père , d'un si bon mari , d'un si bon

---

trait ne me coûta rien. M. Rousseau s'est donc  
 également mépris , & lorsqu'il me fait un  
 compliment sur cette prétendue galanterie de  
 ma part dans sa lettre du 29 Mars , & lorsqu'il  
 s'en moque dans celle-ci.

» maître , d'un si bon ami , & sur-  
 » tout d'un si honnête-homme , m'af-  
 » fectoit sensiblement ; & quand je  
 » considérois encore dans cette grace  
 » que le Ministre qui l'avoit obtenue  
 » étoit la probité vivante , cette pro-  
 » bité si utile aux Peuples , & si rare  
 » dans son état , je ne pouvois que  
 » me glorifier d'avoir pour bienfai-  
 » teurs trois des hommes du monde  
 » que j'aurois le plus desirés pour  
 » amis. Aussi , loin de me refuser à  
 » la pension offerte , je ne mis pour  
 » l'accepter qu'une condition néces-  
 » faire , savoir , un consentement , dont  
 » sans manquer à mon devoir , je ne  
 » pouvois me passer.

» Honoré des empressements de tout  
 » le monde , je tâchois d'y répondre  
 » convenablement. Cependant ma mau-  
 » vaise santé & l'habitude de vivre à  
 » la campagne me firent trouver le  
 » séjour de la Ville incommode. Aussi-  
 » tôt les maisons de campagne se pré-  
 » sentent en foule ; 'on m'en offre à  
 » choisir dans toutes les Provinces :  
 » M. Hume se charge des propositions ,  
 » il me les fait , il me conduit même  
 » à deux ou trois campagnes voisines ;

» j'hésite long-tems sur le choix : il  
» augmentoit cette incertitude. Je me  
» détermine enfin pour cette Provin-  
» ce , & d'abord M. Hume arrange  
» tout ; les embarras s'applanissent ;  
» je pars , j'arrive dans cette habita-  
» tion solitaire , commode , agréable ;  
» le maître de la maison prévoit tout ,  
» pourvoit à tout ; rien ne manque.  
» Je suis tranquille , indépendant :  
» voilà le moment si désiré où tous  
» mes maux doivent finir. Non ; c'est  
» là qu'ils commencent , plus cruels  
» que je ne les avois encore éprouvés.  
» J'ai parlé jusqu'ici d'abondance  
» de cœur , & rendant avec le plus  
» grand plaisir justice aux bons offices  
» de M. Hume. Que ce qui me reste  
» à dire , n'est-il de même nature !  
» Rien ne me coûtera jamais de ce  
» qui pourra l'honorer. Il n'est permis  
» de marchander sur le prix des bien-  
» faits , que quand on nous accuse d'in-  
» gratitude , & M. Hume m'en accuse  
» aujourd'hui. J'oserai donc faire une  
» observation qu'il rend nécessaire.  
» En appréciant ses soins par la peine  
» & le tems qu'ils lui coûtoient , ils  
» étoient d'un prix inestimable , en-

» core plus par sa bonne volonté ;  
» pour le bien réel qu'ils m'ont fait,  
» ils ont plus d'apparence que de  
» poids. Je ne venois point comme  
» un mendiant quéter du pain en An-  
» gleterre, j'y apportois le mien ; j'y  
» venois absolument chercher un asyle,  
» & il est ouvert à tout étranger. D'ail-  
» leurs, je n'y étois point tellement  
» inconnu qu'arrivant seul, j'eusse mar-  
» qué d'assistance & de service. Si  
» quelques personnes m'ont recherché  
» pour M. Hume, d'autres aussi m'ont  
» recherché pour moi ; &, par exem-  
» ple, quand M. Davenport voulut  
» bien m'offrir l'asyle que j'habite,  
» ce ne fut pas pour lui qu'il ne con-  
» noissoit point, & qu'il vit seulement  
» pour le prier de faire & d'appuyer  
» son obligeante proposition. Ainsi  
» quand M. Hume tâche aujourd'hui  
» d'aliéner de moi cet honnête-homme,  
» il cherche à m'ôter ce qu'il ne m'a  
» pas donné ( 3 ). Tout ce qui s'est fait

---

(3) M. Rousseau me juge mal & devoit me  
connoître mieux. Depuis notre rupture, j'ai  
écrit à M. Davenport pour l'engager à conser-  
ver les mêmes bontés à son malheureux hôte.

» de bien , se feroit fait sans lui à-peu-  
 » près de même , & peut-être mieux ;  
 » mais le mal ne fût point fait : car  
 » pourquoi ai-je des ennemis en An-  
 » gleterre ? Pourquoi ces ennemis font-  
 » ils précisément les amis de M. Hume ?  
 » Qui est-ce qui a pu m'attirer leur  
 » inimitié ? Ce n'est pas moi qui ne  
 » les vis de ma vie & qui ne les con-  
 » nois pas ; je n'en aurois aucun , si j'y  
 » étois venu seul ( 4 ).

» J'ai parlé jusqu'ici de faits publics  
 » & notoires , qui par leur nature &  
 » par ma reconnoissance ont eu le plus  
 » grand éclat. Ceux qui me restent à  
 » dire sont , non-seulement particu-  
 » liers , mais secrets , du moins dans

. (4) Etranges effets d'une imagination  
 blessée ! M. Rousseau ignore , dit-il , ce qui se  
 passe dans le monde , & il parle cependant des  
 ennemis qu'il a en Angleterre. D'où le fait-il ?  
 Où les voit-il ? Il n'y a reçu que des marques  
 de bienfaisance & d'hospitalité . M. Walpole  
 seul avoit fait une plaisanterie sur lui , mais  
 n'étoit point pour cela son ennemi. Si M.  
 Rousseau voyoit les choses comme elles sont ,  
 il verroit qu'il n'a eu en Angleterre d'autre ami  
 que moi , ni d'autre ennemi que lui même.

» leur cause, & l'on a pris toutes  
 » les mesures possibles pour qu'ils res-  
 » tassent cachés au Public ; mais, bien  
 » connus de la personne intéressée,  
 » ils n'en opèrent pas moins sa propre  
 » conviction.

» Peu de tems après notre arrivée  
 » à Londres, j'y remarquai dans les  
 » esprits, à mon égard, un change-  
 » ment soudain qui bientôt devint très-  
 » sensible. Avant que je vinsse en  
 » Angleterre, elle étoit un des Pays  
 » de l'Europe où j'avois le plus de  
 » réputation, j'oserois presque dire de  
 » considération. Les papiers publics  
 » étoient pleins de mes éloges, & il  
 » n'y avoit qu'un cri contre mes per-  
 » sécuteurs. Ce ton se foutint à mon  
 » arrivée : les papiers l'annoncerent en  
 » triomphe, l'Angleterre s'honoroit  
 » d'être mon refuge : elle en glorifioit  
 » avec justice ses loix & son Gouver-  
 » nement. Tout-à-coup, & sans au-  
 » cune cause assignable, ce ton change,  
 » mais si fort & si vite que dans tous  
 » les caprices du Public, on n'en voit  
 » guères de plus étonnant. Le signal  
 » fut donné dans un certain *Magasin*,  
 » aussi plein d'inepties que de men-

» songes, où l'Auteur, bien instruit  
» ou feignant de l'être, me donnoit  
» pour fils de Musicien. Dès ce mo-  
» ment les imprimés ne parlerent plus  
» de moi que d'une manière équivoque  
» ou malhonnête. Tout ce qui avoit  
» trait à mes malheurs étoit déguisé,  
» altéré, présenté sous un faux jour,  
» & toujours le moins à mon avan-  
» tage qu'il étoit possible. Loin de  
» parler de l'accueil que j'avois reçu  
» à Paris, & qui n'avoit fait que trop  
» de bruit, on ne supposoit pas même  
» que j'eusse osé paroître dans cette  
» Ville; & un des amis de M. Hume  
» fut très-surpris, quand je lui dis que  
» j'y avois passé.

» Trop accoutumé à l'inconstance  
» du Public pour m'en affecter en-  
» core, je ne laissois pas d'être étonné  
» de ce changement si brusque, de  
» ce concert si singulièrement unanime,  
» que pas un de ceux qui m'avoient  
» tant loué absent, ne parut, moi  
» présent, se souvenir de mon existen-  
» ce. Je trouvois bizarre que précisé-  
» ment après le retour de M. Hume  
» qui a tant de crédit à Londres,  
» tant d'influence sur les gens de Lettres



» & les Libraires , & de si grandes  
 » liaisons avec eux , sa présence eût  
 » produit un effet si contraire à celui  
 » qu'on en pouvoit attendre ; que ,  
 » parmi tant d'Écrivains de toute es-  
 » pèce , pas un de ses amis ne se  
 » montrât le mien : & l'on voyoit  
 » bien que ceux qui parloient de moi ,  
 » n'étoient pas ses ennemis , puisqu'en  
 » faisant sonner son caractère public  
 » ils disoient que j'avois traversé la  
 » France sous sa protection , à la fa-  
 » veur d'un passeport qu'il m'avoit  
 » obtenu de la Cour , & peut s'en  
 » falloir qu'ils ne fissent entendre que  
 » j'avois fait le voyage à sa suite & à  
 » ses frais.

» Ceci ne signifioit rien encore &  
 » n'étoit que singulier : mais ce qui  
 » l'étoit d'avantage, fut que le ton de  
 » ses amis ne changea pas moins avec  
 » moi que celui du Public. Toujours ,  
 » ( je me fais un plaisir de le dire )  
 » leurs soins , leurs bons offices ont  
 » été les mêmes , & très-grands en ma  
 » faveur : mais loin de me marquer  
 » la même estime , celui sur-tout dont  
 » je veux parler & chez qui nous  
 » étions descendus à notre arrivée ,

» accompagnoit tout cela de propos  
» si durs & quelquefois si choquans,  
» qu'on eût dit qu'il ne cherchoit à  
» m'obliger que pour avoir droit de  
» me marquer du mépris ( 5 ). Son  
» frère , d'abord très-accueillant , très  
» honnête , changea bientôt avec si  
» peu de mesure qu'il ne daignoit pas  
» même dans leur propre maison me  
» dire un seul mot , ni me rendre le  
» salut , ni aucun des devoirs que l'on  
» rend chez soi aux étrangers. Rien ce-  
» pendant n'étoit survenu de nouveau  
» que l'arrivée de J. J. Rousseau & de  
» David Hume ; & certainement la cause  
» de ces changemens ne vint pas de moi ;  
» à moins que trop de simplicité , de dis-  
» crétion , de modestie ne soit un moyen  
» de mécontenter les Anglois.

---

( 5 ) Il s'agit ici de M. Jean Steward , mon  
ami , qui a reçu M. Rousseau chez lui & lui  
a rendu tous les bons offices qu'il a pu lui  
rendre. En se plaignant de ses procédés , M.  
Rousseau a oublié qu'il lui a écrit de Wootton  
même une lettre pleine des témoignages de  
reconnoissance les plus expressifs & les plus  
justes. Ce que M. Rousseau ajoûte sur le frere  
de M. Steward n'est ni vrai ni honnête.

» Pour M. Hume, loin de prendre  
 » avec moi un ton révoltant, il don-  
 » noit dans l'autre extrême. Les fla-  
 » gorneries m'ont toujours été suspec-  
 » tes. Il m'en a fait de toutes les  
 » façons \*, au point de me forcer,  
 » n'y pouvant tenir davantage (6),  
 » à lui en dire mon sentiment. Sa  
 » conduite le dispensoit fort de s'é-  
 » tendre en paroles ; cependant, puis-  
 » qu'il en vouloit dire, j'aurois voulu  
 » qu'à toutes ces louanges fades il eût  
 » substitué quelquefois la voix d'un  
 » ami ; mais je n'ai jamais trouvé dans

---

\* *J'en dirai seulement une qui fait rire ; c'étoit de faire en sorte, quand je venois le voir, que je trouvasse toujours sur sa table un tome de l'Héloïse ; comme si je ne connoissois pas assez le goût de M. Hume, pour être assuré que, de tous les livres qui existent, l'Héloïse doit être pour lui le plus ennuyeux.*

(6) On peut juger par les deux premières Lettres de M. Rousseau, que j'ai publiées à dessein, de quel côté les *flagorneries* ont commencé. Au reste, j'aimois & j'estimois M. Rousseau, & j'avois du plaisir à le lui marquer. Peut-être, en effet, l'ai-je trop loué ; mais je peux assurer qu'il ne s'en est jamais plaint.

son langage rien qui sentît la vraie  
amitié, pas même dans la façon  
dont il parloit de moi à d'autres  
en ma présence. On eût dit qu'en  
voulant me faire des Patrons il cher-  
choit à m'ôter leur bienveillance,  
qu'il vouloit plutôt que j'en fusse  
assisté qu'aimé ; & j'ai quelquefois  
été surpris du tour révoltant qu'il  
donnoit à ma conduite près des gens  
qui pouvoient s'en offenser. Un exem-  
ple éclaircira ceci. M. Penneck du  
Musæum, ami de Mylord Maréchal  
& Pasteur d'une Paroisse où l'on  
vouloit m'établir, vient nous voir.  
M. Hume, moi présent, lui fait  
mes excuses de ne l'avoir pas pré-  
venu ; le Docteur Maty, lui dit-il,  
nous avoit invités pour Jeudi au  
Musæum où M. Rousseau devoit  
vous voir ; mais il préféra d'aller  
avec Madame Garrick à la Comédie :  
on ne peut pas faire tant de choses  
en un jour (7). Vous m'avouerez,

---

(7) Je ne me rappelle pas un mot de toute  
cette histoire ; mais, ce qui me dispense d'y  
ajouter foi, c'est que je me souviens très-bien

» Monsieur, que c'étoit-là une étrange  
 » façon de me capter la bienveillance  
 » de M. Penneck.

» Je ne fais ce qu'avoit pu dire en  
 » secret M. Hume à ses connoissances ,  
 » mais rien n'étoit plus bisarre que  
 » leur façon d'en user avec moi de  
 » son aveu , souvent même par son  
 » assistance. Quoique ma bourse ne fût  
 » pas vuide , que je n'eusse besoin de  
 « celle de personne , & qu'il le fût  
 » très-bien , l'on eût dit que je n'é-  
 » tois-là que pour vivre aux dépens  
 » du Public , & qu'il n'étoit question  
 » que de me faire l'aumône , de ma-  
 » niere à m'en sauver un peu l'em-  
 » barras ( 8 ) ; je puis dire que cette  
 » affectation continuelle & choquante

que nous avons pris deux jours différens pour  
 visiter le *Musæum* & pour aller à la Comédie.

(8) J'imagine que M. Rousseau veut parler  
 ici de deux ou trois dîners qui lui furent en-  
 voyés de la maison de M. Steward , lorsqu'il  
 voulut manger chez lui ; & ce n'étoit pas pour  
 lui épargner la dépense d'un repas, mais seule-  
 ment parce qu'il n'y avoit pas de Traiteur dans  
 le voisinage. Je demande pardon aux Lec-  
 teurs de les entretenir de semblables détails.

est une des choses qui m'ont fait  
 prendre le plus en averſion le ſéjour  
 de Londres. Ce n'eſt ſûrement pas  
 ſur ce pied qu'il faut préſenter en  
 Angleterre un homme à qui l'on  
 veut attirer un peu de conſidération :  
 mais cette charité peut être bènigne-  
 ment interprétée , & je conſens qu'elle  
 le ſoit. Avançons.

On répand à Paris une fauſſe lettre  
 du Roi de Pruſſe , à moi adreſſée  
 & pleine de la plus cruelle malignité.  
 J'apprends avec ſurpriſe que c'eſt un  
 M. Walpole , ami de M. Hume , qui  
 répand cette lettre ; je lui demande  
 ſi cela eſt vrai ; mais pour toute  
 répoñſe il me demande de qui je le  
 tiens. Un moment auparavant , il  
 m'avoit donné une carte pour ce  
 même M. Walpole , afin qu'il ſe  
 chargeât de papiers qui m'importent ,  
 & que je veux faire venir de Paris  
 en ſûreté.

J'apprends que le fils du \* Jon-

---

\* Nous n'avons pas été autorifés à ſupprimer ce terme , qui convient ſi peu à l'un des plus célèbres & des plus eſtimables Médecins de l'Europe. *Note des Editeurs.*

» gleur Tronchin , mon plus mortel  
 » ennemi , est non-seulement l'ami ,  
 » le protégé de M. Hume , mais qu'ils  
 » logent ensemble , & quand M. Hume  
 » voit que je fais cela , il m'en fait  
 » la confidence , m'assurant que le fils  
 » ne ressemble pas au père. J'ai logé  
 » quelques nuits dans cette maison  
 » chez M. Hume avec ma gouver-  
 » nante ; & à l'air , à l'accueil dont  
 » nous ont honoré ses hotesses , qui  
 » sont ses amies , j'ai jugé de la façon  
 » dont lui ou cet homme qu'il dit ne  
 » pas ressembler à son pere ont pu leur  
 » parler d'elle & de moi ( 9 ).

» Ces faits , combinés entr'eux &  
 » avec une certaine apparence géné-

---

(9) Me voila donc accusé de trahison, parce que je suis l'ami de M. Walpole , qui a fait une plaisanterie sur M. Rousseau ; parce que le fils d'un homme que M. Rousseau n'aime pas se trouve par hasard logé dans la même maison que moi ; parce que mes hotesses , qui ne savent pas un mot de François, ont regardé M. Rousseau froidement ! . . . Au reste , j'ai dit seulement à M. Rousseau que le jeune Tronchin n'avoit pas contre lui les mêmes préventions que son pere.

» rale , me donnent insensiblement une  
 » inquiétude que je repousse avec hor-  
 » reur. Cependant les lettres que j'é-  
 » cris n'arrivent pas ; j'en reçois qui  
 » ont été ouvertes , & toutes ont passé  
 » par les mains de M. Hume ( 10 ).  
 » Si quelqu'une lui échappe , il ne  
 » peut cacher l'ardente avidité de la  
 » voir. Un soir , je vois encore chez  
 » lui une manœuvre de lettre dont je  
 » suis frappé \*. Après le souper , gar :

(10) Ces imputations d'indiscrétion & d'in-  
 fi délité sont si odieuses , & les preuves en sont  
 si ridicules , que je me crois dispensé d'y ré-  
 pondre.

\* Il faut dire ce que c'est que cette manœuvre.  
 J'écrivois sur la table de M. Hume , en son ab-  
 sence , une réponse à une Lettre que je venois de  
 recevoir. Il arrive , très-curieux de savoir ce que  
 j'écrivois , & ne pouvant presque s'abstenir d'y  
 lire. Je ferme ma Lettre sans la lui montrer , &  
 comme je la mettois dans ma poche , il la de-  
 mande avidement , disant qu'il l'enverra le len-  
 demain jour de poste. La lettre reste sur la table.  
 Lord Newnham arrive. M. Hume sort un moment ;  
 je reprends ma lettre , disant que j'aurai le tems  
 de l'envoyer le lendemain. Lord Newnham m'offre



» dant tous deux le silence au coin  
 » de son feu, je m'apperçois qu'il me  
 » fixe, comme il lui arrivoit souvent  
 » & d'une maniere dont l'idée est dif-  
 » ficile à rendre. Pour cette fois, son  
 » regard sec, ardent, moqueur &  
 » prolongé devint plus qu'inquiétant.

---

*de l'envoyer par le paquet de M. l'Ambassadeur de France : j'accepte. M. Hume rentre tandis que Lord Newnham fait son enveloppe, il tire son cachet : M. Hume offre le sien avec tant d'empressement qu'il faut s'en servir par préférence. On sonne ; Lord Newnham donne la lettre au Laquais de M. Hume pour la remettre au sien qui attend en bas avec son carrosse, afin qu'il la porte chez M. l'Ambassadeur. A peine le Laquais de M. Hume étoit hors de la porte que je me dis : je parie que le Maître va le suivre Il n'y manqua pas. Ne sachant comment la sser seul Mylord Newnham, j'hésitai quelque tems avant que de suivre à mon tour M. Hume : je n'apperçus rien ; mais il vit très-bien que j'étois inquiet. Ainsi, quoique je n'aie reçu aucune réponse à ma lettre, je ne doute pas qu'elle ne soit parvenue ; mais je doute un peu, je l'avoue, qu'elle n'ait pas été lue auparavant.*

» Pour m'en débarrasser , j'essayai de  
 » le fixer à mon tour ; mais en arrê-  
 » tant mes yeux sur les siens , je sens  
 » un frémissement inexplicable , &  
 » bientôt je suis forcé de les baisser.  
 » La physionomie & le ton du bon  
 » David sont d'un bon homme ; mais  
 » où , grand Dieu ! ce bon homme  
 » emprunte-t-il les yeux dont il fixe  
 » ses amis ?

» L'impression de ce regard me reste  
 » & m'agite : mon trouble augmente  
 » jusqu'au faïfissement : si l'épanche-  
 » ment n'eût succédé , j'étouffois. Bien-  
 » tôt un violent remords me gagne ; je  
 » m'indigne de moi-même ; enfin dans  
 » un transport que je me rappelle en-  
 » core avec délices , je m'élançe à son  
 » cou , je le serre étroitement ; suffoqué  
 » de sanglots , inondé de larmes , je  
 » m'écrie d'une voix entrecoupée :  
 » *Non , non , David Hume n'est pas un*  
 » *traître ; s'il n'étoit le meilleur des*  
 » *hommes , il faudroit qu'il en fût le*  
 » *plus noir* ( 11 ). David Hume me

---

( 11 ) Tout le dialogue de cette scène est ar-  
 tificieusement concerté pour préparer &  
 rend

» rend poliment mes embrassemens ;  
 » & tout en me frappant de petits  
 » coups sur le dos , me répète plusieurs  
 » fois d'un ton tranquille : *Quoi ! mon*  
 » *cher Monsieur Eh ! mon cher Mon-*  
 » *sieur ! Quoi donc ! mon cher Monsieur !*  
 » Il ne me dit rien de plus ; je sens  
 » que mon cœur se resserre ; nous al-  
 » lons nous coucher , & je pars le len-  
 » demain pour la Province.

» Arrivé dans cet agréable asyle où  
 » j'étois venu chercher le repos de si  
 » loin , je devois le trouver dans une  
 » maison solitaire , commode & riante ,  
 » dont le maître , homme d'esprit &  
 » de mérite , n'épargnoit rien de ce  
 » qui pouvoit m'en faire aimer le sé-  
 » jour. Mais quel repos peut-on goû-  
 » ter dans la vie , quand le cœur est  
 » agité ? Troublé de la plus cruelle  
 » incertitude , & ne sachant que penser  
 » d'un homme que je devois aimer ;

---

fondre une partie de la fable tissue dans cette  
 lettre. On verra ce que j'ai à dire sur cet  
 article dans ma réponse à M. Rousseau.

» je cherchai à me délivrer de ce doute  
» funeste en rendant ma confiance à  
» mon bienfaiteur. Car, pourquoi,  
» par quel caprice inconcevable eût-il  
» eu tant de zèle à l'extérieur pour  
» mon bien-être, avec des projets se-  
» crets contre mon honneur ? Dans  
» les observations qui m'avoient in-  
» quiété, chaque fait en lui-même étoit  
» peu de chose, il n'y avoit que leur  
» concours d'étonnant ; & peut-être,  
» instruit d'autres faits que j'ignorois,  
» M. Hume pouvoit-il, dans un éclair-  
» cissement, me donner une solution  
» satisfaisante. La seule chose inexpli-  
» cable étoit qu'il se fût refusé à un  
» éclaircissement que son honneur &  
» son amitié pour moi rendoient éga-  
» lement nécessaire. Je voyois qu'il y  
» avoit là quelque chose que je ne  
» comprenois pas & que je mourois  
» d'envie d'entendre. Avant donc de me  
» décider absolument sur son compte,  
» je voulus faire un dernier effort &  
» lui écrire pour le ramener, s'il se  
» laissoit séduire par mes ennemis, ou  
» pour le faire expliquer de manière  
» ou d'autre. Je lui écrivis une lettre

» qu'il dut trouver fort naturelle \* s'il  
 » étoit coupable , mais fort extraor-  
 » dinaire s'il ne l'étoit pas : car , quoi  
 » de plus extraordinaire qu'une lettre  
 » pleine à la fois de gratitude sur ses  
 » services & d'inquiétude sur ses senti-  
 » mens , & où , mettant , pour ainsi  
 » dire , ses actions d'un côté & ses  
 » intentions de l'autre , au-lieu de  
 » parler des preuves d'amitié qu'il m'a-  
 » voit données , je le prie de m'aimer  
 » à cause du bien qu'il m'avoit fait ( 12 ) :  
 » Je n'ai pas pris mes précautions d'af-  
 » fez loin pour garder une copie de  
 » cette lettre ; mais , puisqu'il les a  
 » prises lui , qu'il la montre ; & qui-  
 » conque la lira , y voyant un homme  
 » tourmenté d'une peine secrète , qu'il  
 » veut faire entendre & qu'il n'ose

\* Il paroît par ce qu'il m'écrit en dernier lieu  
 qu'il est tres-content de cette lettre , & qu'il la  
 trouve fort bien.

( 12 ) Ma réponse à cela est dans la lettre  
 même de M. Rousseau , du 22 Mars , où l'on  
 trouve le ton de la plus grande cordialité ,  
 sans aucune réserve , sans la moindre appa-  
 rence de soupçon.

» dire , fera curieux , je m'assûre , de  
 » savoir quel éclaircissement cette let-  
 » tre aura produit , sur-tout à la suite  
 » de la scène précédente : aucun , rien  
 » du tout. M. Hume se contente , en ré-  
 » ponse , de me parler des soins obli-  
 » geans que M. Davenport se propose  
 » de prendre en ma faveur. Du reste ,  
 » pas un mot sur le principal sujet de  
 » ma lettre , ni sur l'état de mon cœur  
 » dont il devoit si bien voir le tour-  
 » ment. Je fus frappé de ce silence  
 » encore plus que je ne l'avois été de  
 » son flegme à notre dernier entre-  
 » tien. J'avois tort ; ce silence étoit  
 » fort naturel après l'autre , & j'aurois  
 » dû m'y attendre. Car , quand on a  
 » osé dire en face à un homme ; *Je*  
 » *suis tenté de vous croire un traître* ,  
 » & qu'il n'a pas la curiosité de vous  
 » demander *sur quoi* ( 13 ) , l'on peut  
 » compter qu'il n'aura pareille curio-  
 » sité de sa vie ; & , pour peu que  
 » les indices le chargent , cet homme  
 » est jugé.

---

( 13 ) Tout cela porte sur la même fable.  
 Voyez la onzième note.

» Après la réception de sa lettre ,  
 » qui tarda beaucoup , je pris enfin  
 » mon parti , & résolu de ne lui plus  
 » écrire. Tout me confirma bien-tôt  
 » dans la résolution de rompre avec  
 » lui tout commerce. Curieux au der-  
 » nier point du détail de mes moindres  
 » affaires , il ne s'étoit pas borné à s'en  
 » informer de moi dans nos entretiens :  
 » mais j'appris qu'après avoir com-  
 » mencé par faire avouer à ma gou-  
 » vernante qu'elle en étoit instruite ,  
 » il n'avoit pas laissé échapper avec  
 » elle un seul tête-à-tête ( 14 ) sans l'in-  
 » terroger , jusqu'à l'importunité , sur  
 » mes occupations , sur mes ressources ,  
 » sur mes amis , sur mes connoissances ,  
 » sur leurs noms , leur état , leur de-  
 » meure ; & , avec une adresse Jésui-  
 » tique , il avoit demandé séparément  
 » les mêmes choses à elle & à moi.  
 » On doit prendre intérêt aux affaires

---

( 14 ) Je n'ai eu qu'un seul tête-à-tête avec  
 sa gouvernante ; ce fut l'orsqu'elle arriva à  
 Londres. J'avoue qu'il ne me vint pas dans  
 l'esprit de l'entretenir d'autre chose que de M.  
 Rousseau.

» d'un ami : mais on doit se contenter  
 » de ce qu'il veut nous en dire, sur-  
 » tout quand il est aussi ouvert, aussi  
 » confiant que moi ; & tout ce petit  
 » cailletage de commères convient,  
 » on ne peut pas plus mal, à un Phi-  
 » losophe.

» Dans le même tems je reçois en-  
 » core deux lettres qui ont été ouver-  
 » tes. L'une de M. Bosvel, dont le  
 » cachet étoit en si mauvais état que  
 » M. Davenport, en la recevant, le  
 » fit remarquer au laquais de M. Hu-  
 » me ; & l'autre de M. d'Ivernois, dans  
 » un paquet de M. Hume, laquelle  
 » avoit été recachetée au moyen d'un  
 » fer chaud qui, mal-adroitement ap-  
 » pliqué, avoit brûlé le papier autour  
 » de l'empreinte. J'écrivis à M. Da-  
 » venvort pour le prier de garder par-  
 » devers lui toutes les lettres qui lui  
 » seroient remises pour moi, & de  
 » n'en remettre aucune à personne,  
 » sous quelque prétexte que ce fût. J'i-  
 » gnore si M. Davenport, bien éloi-  
 » gné de penser que cette précaution  
 » pût regarder M. Hume, lui montra  
 » ma lettre ; mais je fais que tout di-  
 » soit à celui ci qu'il avoit perdu ma



» confiance , & qu'il n'en alloit pas  
 » moins son train fans s'embarrasser de  
 » la recouvrer.

» Mais que devins-je , lorsque je vis  
 » dans les papiers publics la prétendue  
 » Lettre du Roi de Prusse que je n'a-  
 » vois pas encore vue : cette fausse  
 » Lettre imprimée en françois & en  
 » anglois , donnée pour vraie , même  
 » avec la signature du Roi ; & que j'y  
 » reconnus la plume de M. d'Alem-  
 » bert \* aussi sûrement que si je l'avois  
 » vu écrire !

» A l'instant un trait de lumière vint  
 » m'éclairer sur la cause secrète du  
 » changement étonnant & prompt du  
 » Public Anglois à mon égard , & je  
 » vis à Paris le foyer du complot qui  
 » s'exécutoit à Londres.

» M. d'Alembert , autre ami très-in-  
 » time de M. Hume , étoit , depuis  
 » long tems , mon ennemi caché , &  
 » n'épioit que les occasions de me  
 » nuire fans se commettre ; il étoit le

\* Voyez là-dessus la déclaration de M. d'A-  
 lembert , imprimée à la suite de ce Précis.  
*Note des Editeurs.*

» seul des gens de Lettres d'un certain  
 » nom & de mes anciennes connoif-  
 » sances qui ne me fût point venu  
 » voir (15), ou qui ne m'eût rien  
 » fait dire à mon dernier passage à  
 » Paris. Je connoissois ses dispositions  
 » secrettes; mais je m'en inquiétois  
 » peu, me contentant d'en avertir mes  
 » amis dans l'occasion. Je me souviens  
 » qu'un jour, questionné sur son comp-  
 » te par M. Hume, qui questionna en-  
 » suite ma gouvernante, je lui dis que  
 » M. d'Alembert étoit un homme  
 » adroit & rusé. Il me contredit avec  
 » une chaleur dont je m'étonnai, ne  
 » sachant pas alors qu'ils étoient si bien  
 » ensemble, & que c'étoit sa propre  
 » cause qu'il défendoit.

» La lecture de cette Lettre m'al-  
 » larma beaucoup, & sentant que j'a-  
 » vois été attiré en Angleterre en vertu  
 » d'un projet qui commençoit à s'exé-  
 » cuter, mais dont j'ignorois le but,

---

(15) M. Rousseau étoit excédé, disoit-il,  
 des visites qu'il recevoit; doit-il se plaindre  
 que M. d'Alembert, qu'il n'aimoit pas, ne  
 l'ait pas importuné de la sienne.

» je sentoie le péril fans favoir où il  
 » pouvoit être, ni de quoi j'avois à me  
 » garantir ; je me rappellai alors qua-  
 » tre mots effrayans de M. Hume, que  
 » je rapporterai ci-après. Que penser  
 » d'un écrit où l'on me faisoit un  
 » crime de mes miseres ; qui tendoit à  
 » m'ôter la commifération de tout le  
 » monde dans mes malheurs, & qu'on  
 » donnoit sous le nom du Prince même  
 » qui m'avoit protégé, pour en rendre  
 » l'effet plus cruel encore ? Que de-  
 » vois-je augurer de la fuite d'un tel  
 » début ? Le Peuple Anglois lit les  
 » papiers publics, & n'est pas déjà  
 » trop favorable aux étrangers. Un vé-  
 » tement qui n'est pas le sien suffit  
 » pour le mettre de mauvaise hu-  
 » meur. Qu'en doit attendre un pau-  
 » vre étranger dans ses promenades  
 » champêtres, le seul plaisir de la vie  
 » auquel il s'est borné, quand on aura  
 » persuadé à ces bonnes gens que  
 » cet homme aime qu'on le lapide ?  
 » Ils feront fort tentés de lui en don-  
 » ner l'amusement. Mais ma douleur,  
 » ma douleur profonde & cruelle, la  
 » plus amère que j'aie jamais ressentie,  
 » ne venoit pas du péril auquel j'é-

» tois exposé. J'en avois trop bravé  
 » d'autres pour être fort ému de celui-  
 » là. La trahison ( 16 ) d'un faux ami  
 » dont j'étois la proie , étoit ce qui  
 » portoit dans mon cœur trop sensi-  
 » ble l'accablement, la tristesse & la  
 » mort. Dans l'impétuosité d'un pre-  
 » mier mouvement, dont jamais je ne  
 » fus le maître & que mes adroits en-  
 » nemis savent faire naître pour s'en  
 » prévaloir, j'écris ces lettres pleines  
 » de désordre où je ne déguise ni mon  
 » trouble ni mon indignation.

» Monsieur, j'ai tant de choses à  
 » dire, qu'en chemin faisant j'en ou-  
 » blie la moitié. Par exemple, une re-  
 » lation en forme de lettre sur mon  
 » séjour à Montmorency fut portée par  
 » des Libraires à M Hume qui me

( 16 ) Ce *faux ami*, c'est moi, sans doute; mais cette *trahison* quelle est-elle? Quel mal ai-je fait ou ai-je pu faire à M. Rousseau? En me supposant le projet caché de le perdre, comment pouvois-je y parvenir par les services que je lui rendois? Si M. Rousseau en étoit cru, on me trouveroit bien plus imbécile que méchant.

» la montra. Je consentis qu'elle fût  
 » imprimée ; il se chargea d'y veiller ;  
 » elle n'a jamais paru. J'avois apporté  
 » un exemplaire des lettres de M. du  
 » Peyrou , contenant la relation des  
 » affaires de Neufchatel , qui me ré-  
 » gardent ; je les remis aux mêmes Li-  
 » braires à leur priere pour les faire  
 » traduire & réimprimer ; M. Hume  
 » se chargea d'y veiller ; elles n'ont  
 » jamais paru \*. Dès que la fausse Let-  
 » tre du Roi de Prusse & sa traduc-  
 » tion parurent , je compris pourquoi  
 » les autres écrits restoient suppri-  
 » més ( 17 ) , & je l'écrivis aux Li-  
 » braires. J'écrivis d'autres lettres qui

\* *Les Libraires viennent de me marquer que cette édition est faite & prête à paroître. Cela peut être ; mais c'est trop tard, & , qui pis est, trop à propos.*

( 17 ) Il y a environ quatre mois que M. Becket , Libraire , dit à M. Rousseau que c'étoit une maladie survenue au Traducteur qui avoit retardé cette publication. Au reste je n'ai jamais promis de donner aucun soin à cette édition. M. Becket m'en est garant.

R vj

» probablement ont couru dans Lon-  
 » dres : enfin j'employai le crédit d'un  
 » homme de mérite & de qualité pour  
 » faire mettre dans les papiers publics  
 » une déclaration de l'imposture. Dans  
 » cette déclaration , je laissois paroître  
 » toute ma douleur & je n'en déguisois  
 » pas la cause.

» Jusqu'ici M. Hume a semblé mar-  
 » cher dans les ténèbres. Vous l'allez  
 » voir désormais dans la lumière &  
 » marcher à découvert. Il n'y a qu'à  
 » toujours aller droit avec les gens  
 » rusés : tôt ou tard ils se décèlent par  
 » leurs ruses mêmes.

» Lorsque cette prétendue Lettre du  
 » Roi de Prusse fut publiée à Londres ,  
 » M. Hume , qui certainement savoit  
 » qu'elle étoit supposée , puisque je le  
 » lui avois dit , n'en dit rien , ne m'é-  
 » crit rien , se taît & ne songe pas  
 » même à faire , en faveur de son ami  
 » absent , aucune déclaration de la vé-  
 » rité ( 18 ). Il ne falloit , pour aller au

(18) Personne ne pouvoit se méprendre sur  
 la supposition de la Lettre , & d'ailleurs M.  
 Walpole étoit connu pour en être l'Auteur.

» but , que laisser dire & se tenir coi ;  
» c'est ce qu'il fit.

» M. Hume, ayant été mon conduc-  
» teur en Angleterre, y étoit , en quel-  
» que façon , mon protecteur , mon  
» patron. Sil étoit naturel qu'il prît  
» ma défense , il ne l'étoit pas moins  
» qu'ayant une protestation publique  
» à faire, je m'adressasse à lui pour cela.  
» Ayant déjà cessé ( 19 ) de lui écrire ,  
» je n'avois garde de recommencer. Je  
» m'adresse à un autre. Premier souf-  
» flet sur la joue de mon patron. Il n'en  
» sent rien.

» En disant que la Lettre étoit fabri-  
» quée à Paris , il m'importoit fort peu  
» lequel on entendît de M. d'Alembert  
» ou de son prête-nom M. Walpole ;  
» mais en ajoûtant que ce qui navroit  
» & déchiroit mon cœur étoit que l'im-  
» posteur avoit des complices en An-  
» gleterre , je m'expliquois avec la plus  
» grande clarté pour leur ami qui étoit

---

( 19 ) M. Rouffcau manque ici de mémoire.  
Il oublie que seulement huit jours aupara-  
vant, il m'avoit écrit une lettre très-cordiale.  
*Voyez la lettre du 29 Mars.*

» à Londres, & qui vouloit passer  
 » pour le mien. Il ny avoit certai-  
 » nement que lui seul en Angleterre  
 » dont la haïne pût déchirer & na-  
 » vrer mon cœur. Second soufflet sur  
 » la joue de mon patron. Il nen sent  
 » rien.

» Au contraire il feint malignement  
 » que mon affliction venoit seulement  
 » de la publication de cette Lettre,  
 » afin de me faire passer pour un homme  
 » vain qu'une satyre affecte beaucoup.  
 » Vain ou non, j'étois mortellement  
 » affligé; il le savoit & ne m'écrivoit  
 » pas un mot. Ce tendre ami, qui a  
 » tant à cœur que ma bourse soit pleine,  
 » se soucie assez peu que mon cœur soit  
 » déchiré.

Un autre écrit paroît bientôt dans  
 » les mêmes Feuilles de la même main  
 » que le premier, plus cruel encore,  
 » s'il étoit possible, & où l'Auteur ne  
 » peut déguiser sa rage sur l'accueil que  
 » j'avois reçu à Paris (20). Cet écrit  
 » ne m'affecta plus; il ne m'apprenoit

(20) Je n'ai aucune connoissance de ce prétendu libelle.



» rien de nouveau. Les libelles pou-  
» voient aller leur train fans m'émou-  
» voir, & le volage Public lui-même  
» se laissoit d'être long-tems occupé du  
» même sujet. Ce n'est pas le compte  
» des comploteurs qui, ayant ma ré-  
» putation d'honnête-homme à dé-  
» truire, veulent, de maniere ou d'au-  
» tre, en venir à bout. Il fallut chan-  
» ger de batterie.

» L'affaire de la pension n'étoit pas  
» terminée. Il ne fut pas difficile à  
» M. Hume d'obtenir de l'humanité du  
» Ministre & de la générosité du Prince  
» qu'elle le fût. Il fut chargé de me le  
» marquer, il le fit. Ce moment fut,  
» je l'avoue, un des plus critiques de  
» ma vie. Combien il m'en coûta pour  
» faire mon devoir ! Mes engagemens  
» précédens, l'obligation de corres-  
» pondre avec respect aux bontés du  
» Roi, l'honneur d'être l'objet de ses  
» attentions, & de celles de son Ministre;  
» le desir de marquer combien j'y étois  
» sensible, même l'avantage d'être un  
» peu plus au large en approchant de  
» la vieillesse, accablé d'ennuis & de  
» maux; enfin l'embarras de trouver  
» une excuse honnête pour éluder un

» bienfait déjà presque accepté ; tout  
 » me rendoit difficile & cruelle la né-  
 » cessité d'y renoncer ; car il le falloit  
 » assurément , ou me rendre le plus vil  
 » de tous les hommes en devenant vo-  
 » lontairement l'obligé de celui dont  
 » j'étois trahi.

» Je fis mon devoir , non sans peine ;  
 » j'écrivis directement à M. le Géné-  
 » ral Conway , & avec autant de res-  
 » pect & d'honnêteté qu'il me fut pos-  
 » sible : sans refus absolu , je me dé-  
 » fendis , pour le présent , d'accepter.  
 » M. Hume avoit été le négociateur  
 » de l'affaire , le seul même qui en  
 » eût parlé ; non-seulement je ne lui  
 » répondis point , quoique ce fût lui  
 » qui m'eût écrit , mais je ne dis pas  
 » un mot de lui dans ma lettre. Troi-  
 » sième soufflet sur la joue de mon pa-  
 » tron ; & pour celui-là , s'il ne le sent  
 » pas , c'est assurément sa faute. Il n'en  
 » sent rien.

» Ma lettre n'étoit pas claire & ne  
 » pouvoit l'être pour M. le Général  
 » Conway , qui ne savoit pas à quoi  
 » tenoit ce refus : mais elle l'étoit fort  
 » pour M. Hume qui le savoit très-  
 » bien ; cependant il feint de prendre

» le change, tant sur le sujet de ma dou-  
 » leur, que sur celui de mon refus, &  
 » dans un billet qu'il m'écrivit il me fait  
 » entendre qu'on me ménagera la con-  
 » tinuation des bontés du Roi, si je me  
 » ravise sur la pension. En un mot, il  
 » prétend à toute force, & quoi qu'il  
 » arrive, demeurer mon patron mal-  
 » gré moi. Vous jugez bien, Monsieur,  
 » qu'il n'attendoit pas de réponse, & il  
 » n'en eut point.

» Dans ce même tems à-peu-près (car  
 » je ne fais pas les dates, & cette exac-  
 » titude ici n'est pas nécessaire) parut  
 » une lettre de M. de Voltaire à moi  
 » adressée avec une traduction An-  
 » gloise, qui renchérit encore sur l'ori-  
 » ginal. Le noble objet de ce spirituel  
 » ouvrage est de m'attirer le mépris &  
 » la haine de ceux chez qui je me suis  
 » réfugié. Je ne doutai point que mon  
 » cher patron n'eût été un des instru-  
 » mens de cette publication, sur-tout  
 » quand je vis qu'en tâchant d'aliéner  
 » de moi ceux qui pouvoient en ce  
 » pays me rendre la vie agréable, on  
 » avoit omis de nommer celui qui m'y  
 » avoit conduit. On savoit, sans  
 » doute, que c'étoit un soin super-

» flu, & qu'à cet égard rien ne ref-  
 » toit à faire. Ce nom, si mal-adroi-  
 » tement oublié dans cette lettre, me  
 » rappella ce que dit Tacite du por-  
 » trait de Brutus, omis dans une pom-  
 » pe funebre : que chacun l'y distin-  
 » guoit, précisément parce qu'il n'y  
 » étoit pas.

» On ne nommoit donc pas M.  
 » Hume ; mais il vit avec les gens  
 » qu'on nommoit. Il a pour amis tous  
 » mes ennemis, on le fait ; ailleurs les  
 » Tronchin (21), les d'Alembert, les  
 » Voltaire : mais il y a bien pis à Lon-  
 « dres, c'est que je n'y ai pour ennemis  
 » que ses amis. Et pourquoi y en au-  
 » rois-je d'autres ? Pourquoi même y  
 » ai-je ceux-là ? Qu'ai-je fait à Lord

(21) Je n'ai jamais été assez heureux pour me rencontrer avec M. de Voltaire ; il m'a fait seulement l'honneur de m'écrire une lettre, il y a environ trois ans. Je n'ai vu de ma vie M. Tronchin, & je n'ai jamais eu le moindre commerce avec lui. Quant à M. d'Alembert, je me fais gloire de son amitié.

» Littleton ( 22 ), que je ne connois  
 » même pas ? Qu'ai-je fait à M. Wal-  
 » pole que je ne connois pas davan-  
 » tage ? Que savent-ils de moi , sinon  
 » que je suis malheureux & l'ami de  
 » leur ami Hume ? Que leur a-t'il donc  
 » dit , puisque ce n'est que par lui qu'ils  
 » me connoissent ? Je crois bien qu'a-  
 » vec le rôle qu'il fait , il ne se démasque  
 » pas devant tout le monde ; ce ne se-  
 » roit plus être démasqué. Je crois bien  
 » qu'il ne parle pas de moi à M. le Gé-  
 » néral Conway , ni à M. le Duc de  
 » Richmond , comme il en parle dans

---

( 22 ) M. Rousseau voyant dans les papiers  
 publics l'annonce d'une Lettre qui lui étoit  
 adressée sous le nom de M. de Voltaire , écri-  
 vit à M. Davenport , qui étoit alors à Londres,  
 pour le prier de la lui apporter. Je dis à M.  
 Davenport que la copie imprimée étoit très-  
 fautive ; mais que j'en demanderois au Lord  
 Littleton une copie manuscrite qui étoit cor-  
 recte. Cela suffit à M. Rousseau pour lui faire  
 conclure que le Lord Littleton est son ennemi  
 mortel & mon intime ami , & que nous conf-  
 pirons ensemble contre lui. Il auroit dû plu-  
 tôt conclure que la copie qui avoit été im-  
 primée ne venoit pas de moi.

» ses entretiens secrets avec M. Wal-  
 » pole & dans sa correspondance se-  
 » crette avec M. d'Alembert ; mais  
 » qu'on découvre la trame qui s'ourdit  
 » à Londres depuis mon arrivée , &  
 » l'on verra si M. Hume n'en tient pas  
 » les principaux fils.

» Enfin le moment venu qu'on croit  
 » propre à frapper le grand coup , on  
 » en prépare l'effet par un nouvel écrit  
 » satyrique qu'on fait mettre dans les  
 » papiers ( 23 ). S'il m'étoit resté jus-  
 » qu'alors le moindre doute , comment  
 » auroit-il pu tenir devant cet écrit ,  
 » puisqu'il contenoit des faits qui  
 » n'étoient connus que de M. Hume ,  
 » chargés , il est vrai , pour les rendre  
 » odieux au Public.

» On dit dans cet écrit que j'ouvre  
 » ma porte aux grands & que je la  
 » ferme aux petits. Qui est-ce qui fait  
 » à qui j'ai ouvert ou fermé ma porte ,  
 » que M. Hume , avec qui j'ai demeuré  
 » & par qui sont venus tous ceux  
 » que j'ai vus ? Il faut en excepter

---

(23) J'e n'ai jamais vu cette pièce , ni avant  
 ni après sa publication , & tous ceux à qui  
 j'en ai parlé n'en ont aucune connoissance.

» un grand que j'ai reçu de bon cœur  
 » sans le connoître, & que j'aurois  
 » reçu de bien meilleur cœur encore,  
 » si je l'avois connu. Ce fut M. Hume  
 » qui me dit son nom, quand il fut  
 » parti. En l'apprenant, j'eus un vrai  
 » chagrin que, daignant monter au  
 » second étage, il ne fût pas entré au  
 » premier.

» Quant aux petits, je n'ai rien à  
 » dire. J'aurois désiré voir moins de  
 » monde; mais, ne voulant déplaire à  
 » personne, je me laissois diriger par  
 » M. Hume, & j'ai reçu de mon mieux  
 » tous ceux qu'il m'a présentés sans  
 » distinction de petit ni de grand.

» On dit dans ce même écrit que je  
 » reçois mes parens froidement, *pour*  
 » *ne rien dire de plus.* Cette généralité  
 » consiste à avoir une fois reçu assez  
 » froidement le seul parent que j'aie  
 » hors de Genève, & cela en présence  
 » de M. Hume (24). C'est nécessaire-

(24) Je n'étois pas présent, lorsque M. Rousseau reçut son cousin. Je les vis ensuite ensemble, un seul moment, sur la terrasse de Buckingham--Street.

» ment ou M. Hume, ou ce parent qui  
 » a fourni cet article. Or mon cousin,  
 » que j'ai toujours connu pour bon  
 » parent & pour honnête-homme, n'est  
 » point capable de fournir à des fatyres  
 » publiques contre moi. Dailleurs,  
 » borné par son état à la société des  
 » gens de commerce, il ne vit pas avec  
 » les gens de Lettres, ni avec ceux qui  
 » fournissent des articles dans les pa-  
 » piers, encore moins avec ceux qui  
 » s'occupent à des fatyres. Ainsi l'ar-  
 » ticle ne vient pas de lui. Tout au plus  
 » puis-je penser que M. Hume aura  
 » tâché de le faire jafer, ce qui n'est  
 » pas absolument difficile; & qu'il aura  
 » tourné ce qu'il lui a dit de la manière  
 » la plus favorable à ses vues. Il est bon  
 » d'ajouter qu'après ma rupture avec  
 » M. Hume j'en avois écrit à ce cou-  
 » sin-là.

» Enfin, on dit dans ce même écrit  
 » que je suis sujet à changer d'amis. Il  
 » ne faut pas être bien fin pour com-  
 » prendre à quoi cela prépare.

» Distinguons. J'ai depuis vingt-  
 » cinq & trente ans des amis très-  
 » solides. J'en ai de plus nouveaux;  
 » mais non moins sûrs, que je garderai



» plus long-tems , si je vis. Je n'ai pas ,  
» en général , trouvé la même sûreté  
» chez ceux que j'ai faits parmi les gens  
» de Lettres. Aussi j'en ai changé quel-  
» quefois , & j'en changerai tant qu'ils  
» me feront suspects ; car je suis bien  
» déterminé à ne garder jamais d'amis  
» par bienfiance : je n'en veux avoir  
» que pour les aimer.

» Si jamais j'eus une conviction in-  
» time & certaine , je l'ai que M. Hume  
» a fourni les matériaux de cet écrit.  
» Bien plus , non seulement j'ai cette  
» certitude , mais il m'est clair qu'il a  
» voulu que je l'eusse : car comment  
» supposer un homme aussi fin assez  
» mal - adroit pour se découvrir à ce  
» point , voulant se cacher ?

» Quel étoit son but ? Rien n'est  
» plus clair encore. C'étoit de porter  
» mon indignation à son dernier terme ,  
» pour amener avec plus d'éclat le coup  
» qu'il me préparoit. Il fait que , pour  
» me faire faire bien des sottises , il  
» suffit de me mettre en colère. Nous  
» sommes au moment critique qui mon-  
» trera s'il a bien ou mal raisonné.

» Il faut se posséder autant que fait

» M. Hume, il faut avoir son flegme  
 » & toute la force d'esprit pour pren-  
 » dre le parti qu'il prit, après tout ce  
 » qui s'étoit passé. Dans l'embarras où  
 » j'étois, écrivant à M. le Général  
 » Conway, je ne pus remplir ma let-  
 » tre que de phrases obscures dont  
 » M. Hume fit, comme mon ami,  
 » l'interprétation qu'il lui plut. Sup-  
 » posant donc, quoiqu'il fût très-bien  
 » le contraire, que c'étoit la clause du  
 » secret qui me faisoit de la peine, il  
 » obtint de M. le Général qu'il vou-  
 » droit bien s'employer pour la faire  
 » lever. Alors cet homme stoïque &  
 » vraiment insensible m'écrivit la lettre  
 » la plus amicale, où il me marque  
 » qu'il s'est employé pour faire lever  
 » la clause, mais qu'avant toutes choses  
 » il faut savoir si je veux accepter sans  
 » cette condition, pour ne pas exposer  
 » Sa Majesté à un second refus.

» C'étoit ici le moment décisif, la  
 » fin, l'objet de tous ses travaux. Il  
 » lui falloit une réponse, il la vou-  
 » loit. Pour que je ne pussé me dis-  
 » penser de la faire, il envoie à M.  
 » Davenport un duplicata de sa lettre,  
 » &

» & non content de cette précaution ;  
 » il m'écrivit dans un autre billet qu'il  
 » ne fauroit rester plus long - tems à  
 » Londres pour mon service. La tête  
 » me tourna presque en lisant ce billet.  
 » De mes jours je n'ai rien trouvé de  
 » plus inconcevable.

» Il l'a donc enfin cette réponse  
 » tant désirée , & se presse déjà d'en  
 » triompher. Déjà écrivant à M. Da-  
 » venport , il me traite d'homme fé-  
 » roce & de monstre d'ingratitude.  
 » Mais il lui faut plus. Ses mesures  
 » sont bien prises , à ce qu'il pense ;  
 » nulle preuve contre lui ne peut  
 » échapper. Il veut une explication :  
 » il l'aura ; & la voici.

» Rien ne la conclut mieux que le  
 » dernier trait qui l'amène. Seul il  
 » prouve tout & sans réplique.

» Je veux supposer , par impossible ;  
 » qu'il n'est rien revenu à M. Hume  
 » de mes plaintes contre lui ; il n'en  
 » fait rien , il les ignore aussi parfaite-  
 » ment que s'il n'eût été fauflé avec  
 » personne qui en fût instruit ; aussi  
 » parfaitement que si durant ce tems

» il eût vécu à la Chine (25). Mais  
 » ma conduite immédiate entre lui &  
 » moi; les derniers mots si frappans  
 » que je lui dis à Londres; la lettre  
 » qui suivit pleine d'inquiétude & de  
 » crainte; mon silence obstiné plus  
 » énergique que des paroles; ma plainte  
 » amère & publique au sujet de la lettre  
 » de M. d'Alembert; ma lettre au  
 » Ministre, qui ne m'a point écrit,  
 » en réponse à celle qu'il m'écrit-lui  
 » même, & dans laquelle je ne dis pas  
 » un mot de lui; enfin mon refus,  
 » sans daigner m'adresser à lui, d'ac-  
 » quiescer à une affaire qu'il a traitée  
 » en ma faveur, moi le sachant, &  
 » sans opposition de ma part; tout  
 » cela parle seul du ton le plus fort, je  
 » ne dis pas à tout homme qui auroit  
 » quelque sentiment dans l'ame, mais  
 » à tout homme qui n'est pas hébété.

---

(25) Comment aurois-je deviné ces chi-  
 mériques soupçons? M. Davenport, la seule  
 personne de ma connoissance qui vît alors M.  
 Rousseau, m'assure qu'il les ignoroit parfaite-  
 ment lui-même.

» Quoi ! après que j'ai rompu tout  
 » commerce avec lui depuis près de  
 » trois mois , après que je n'ai répondu  
 » à pas une de ses lettres , quelque'im-  
 » portant qu'en fût le sujet , environné  
 » des marques publiques & particulieres  
 » de l'affliction que son infidélité me  
 » cause , cet homme éclairé , ce beau  
 » genie naturellement si clair-voyant &  
 » volontairement si stupide , ne voit  
 » rien , n'entend rien , ne sent rien ;  
 » n'est ému de rien , & sans un seul  
 » mot de plainte , de justification ;  
 » d'explication , il continue à se don-  
 » ner , malgré moi , pour moi les soins  
 » les plus grands , les plus pressés !  
 » Il m'écrit affectueusement qu'il ne  
 » peut rester à Londres plus long-tems  
 » pour mon service , comme si nous  
 » étions d'accord qu'il y restera pour  
 » cela ! Cet aveuglement , cette im-  
 » possibilité , cette obstination ne sont  
 » pas dans la nature : il faut expliquer  
 » cela par d'autres motifs. Mettons  
 » cette conduite dans un plus grand  
 » jour ; car c'est un point décisif.

» Dans cette affaire il faut néces-  
 » sairement que M. Hume soit le plus  
 » grand ou le dernier des hommes ,

» il n'y a pas de milieu. Reste à voir  
 » lequel c'est des deux.

» Malgré tant de marques de dédain  
 » de ma part, M. Hume avoit-il l'é-  
 » tonnante générosité de vouloir me  
 » servir sincèrement ? Il savoit qu'il  
 » m'étoit impossible d'accepter ses bons  
 » offices tant que j'aurois de lui les  
 » sentimens que j'avois conçus. Il avoit  
 » éludé l'explication lui-même. Ainsi  
 » me servant sans se justifier, il rendoit  
 » ses soins inutiles ; il n'étoit donc pas  
 » généreux.

» S'il supposoit qu'en cet état j'ac-  
 » cepterois ses soins, il supposoit donc  
 » que j'étois un infâme ? C'étoit donc  
 » pour un homme qu'il jugeoit être  
 » un infâme qu'il sollicitoit avec tant  
 » d'ardeur une pension du Roi ? Peut-  
 » on rien penser de plus extravagant ?

» Mais que M. Hume, suivant tou-  
 » jours son plan, se soit dit à lui-  
 » même : voici le moment de l'exé-  
 » cution ; car, pressant Rousseau d'ac-  
 » cepter la pension, il faudra qu'il  
 » l'accepte, ou qu'il la refuse. S'il  
 » l'accepte, avec les preuves que j'ai  
 » en main, je le déshonore complet-  
 » tement ; s'il la refuse, après l'avoir

» acceptée , on a levé tout prétexte ,  
 » il faudra qu'il dise pourquoi. C'est-  
 » là que je l'attends ; s'il m'accuse , il  
 » est perdu.

» Si , dis-je , M. Hume a raisonné  
 » ainsi , il a fait une chose fort con-  
 » séquente à son plan , & par-là même  
 » ici fort naturelle , & il n'y a que  
 » cette unique façon d'expliquer sa  
 » conduite dans cette affaire ; car elle  
 » est inexplicable dans toute autre  
 » supposition : si ceci n'est pas démon-  
 » tré , jamais rien ne le fera.

» L'état critique où il m'a réduit  
 » me rappelle bien fortement les qua-  
 » tre mots dont j'ai parlé ci-devant ,  
 » & que je lui entendis dire & répéter  
 » dans un tems où je n'en pénétrois  
 » guères la force. C'étoit la première  
 » nuit qui suivit notre départ de Paris.  
 » Nous étions couchés dans la même  
 » chambre , & plusieurs fois dans la  
 » nuit , je l'entends s'écrier en fran-  
 » çois avec une véhémence extrê-  
 » me ( 26 ) : je tiens J. J. Rousseau.

---

(26) Je ne saurois répondre de ce que je dis  
 en rêvant , & je fais encore moins si c'est en

» J'ignore s'il veilloit ou s'il dormoit.  
 » L'expression est remarquable dans  
 » la bouche d'un homme qui fait trop  
 » bien le françois pour se tromper  
 » sur la force & le choix des termes.  
 » Cependant je pris , & je ne pouvois  
 » manquer alors de prendre ces mots  
 » dans un sens favorable , quoique le  
 » ton l'indiquât encore moins que  
 » l'expression : c'est un ton dont il  
 » m'est impossible de donner l'idée ,  
 » & qui correspond très-bien aux re-  
 » gards dont j'ai parlé. Chaque fois  
 » qu'il dit ces mots , je sentis un tref-  
 » faillement d'effroi dont je n'étois pas  
 » le maître ; mais il ne me fallut qu'un  
 » moment pour me remettre & rire  
 » de ma terreur. Dès le lendemain  
 » tout fut si parfaitement oublié que  
 » je n'y ai pas même pensé durant  
 » tout mon séjour à Londres & au  
 » voisinage. Je ne m'en suis souvenu

---

françois que je rêve ; mais M. Rousseau qui  
 ne scait pas si je dormois ou si je veillois , quand  
 je prononçois ces terribles paroles , avec une  
 si terrible voix , est-il certain d'avoir été bien  
 éveillé lorsqu'il les a entendues ?



» qu'ici où tant de choses m'ont rap-  
 » pélé ces paroles , & me les rap-  
 » pellent , pour ainfi dire , à chaque  
 » instant.

» Ces mots dont le ton retentit fur  
 » mon cœur , comme s'ils venoient  
 » d'être prononcés ; les longs & funef-  
 » tes regards tant de fois lancés fur  
 » moi ; les petits coups fur le dos avec  
 » les mots de *Mon cher Monsieur* , en  
 » réponse au foupçon d'être un traître :  
 » tout cela m'affecte à un tel point ,  
 » après le refte , que ces fouverns ,  
 » fuflent-ils les feuls , fermeroient tout  
 » retour à la confiance , & il n'y a  
 » pas une nuit où ces mots , *je tiens*  
 » *J. J. Rouffeau* , ne fonnent encore  
 » à mon oreille , comme fi je les en-  
 » tendois de nouveau.

» Oui , M. Hume , vous me tenez ,  
 » je le fais ; mais feulement par des  
 » chofes qui me font extérieures : vous  
 » me tenez par l'opinion , par les ju-  
 » gemens des hommes : vous me tenez  
 » par ma réputation , par ma sûreté  
 » peut-être ; tous les préjugés font pour  
 » vous ; il vous eft aifé de me faire  
 » paffer pour un monftre , comme vous  
 » avez commencé , & je vois déjà

» l'exultation barbare de mes impla-  
 » cables ennemis. Le public, en géné-  
 » ral, ne me fera pas plus de grace.  
 » Sans autre examen, il est toujours  
 » pour les services rendus, parce que  
 » chacun est bien-aïse d'inviter à lui  
 » en rendre, en montrant qu'il fait  
 » les sentir. Je prévois aisément la  
 » fuite de tout cela, sur-tout dans le  
 » pays où vous m'avez conduit, &  
 » où, sans amis, étranger à tout le  
 » monde, je suis presque à votre merci.  
 » Les gens sensés comprendront ce-  
 » pendant que, loin que j'aie pu cher-  
 » cher cette affaire, elle étoit ce qui  
 » pouvoit m'arriver de plus terrible  
 » dans la position où je suis : ils sen-  
 » tirent qu'il n'y a que ma haine in-  
 » vincible pour toute fausseté & l'im-  
 » possibilité de marquer de l'estime à  
 » celui pour qui je l'ai perdue, qui  
 » aient pu m'empêcher de dissimuler,  
 » quand tant d'intérêts m'en faisoient  
 » une loi : mais les gens sensés sont  
 » en petit nombre ; & ce ne sont pas  
 » eux qui font du bruit.

» Oui, M. Hume, vous me tenez  
 » par tous les liens de cette vie ; mais  
 » vous ne me tenez ni par ma vertu.

» ni par mon courage , indépendant  
 » de vous & des hommes , & qui me  
 « restera tout entier malgré vous. Ne  
 » pensez pas m'effrayer par la crainte  
 » du sort qui m'attend. Je connois les  
 » jugemens des hommes , je suis accou-  
 » tumé à leur injustice , & j'ai appris  
 » à les peu redouter. Si votre parti  
 » est pris , comme j'ai tout lieu de le  
 » croire , foyez sûr que le mien ne l'est  
 » pas moins. Mon corps est affoibli ,  
 » mais jamais mon ame ne fut plus  
 » ferme. Les hommes feront & diront  
 » ce qu'ils voudront , peu m'importe ;  
 » ce qui m'importe est d'achever ,  
 » comme j'ai commencé , d'être droit  
 » & vrai jusqu'à la fin , quoi qu'il ar-  
 » rive , & de n'avoir pas plus à me re-  
 » procher une lâcheté dans mes mi-  
 » sères qu'une insolence dans ma prof-  
 » périté. Quelque opprobre qui m'at-  
 » tende & quelque malheur qui me  
 « menace , je suis prêt. Quoiqu'à plain-  
 » dre , je le serai moins , & je vous  
 » laisse pour toute vengeance le tour-  
 » ment de respecter , malgré vous , l'in-  
 » fortuné que vous accablez.

» En achevant cette lettre , je suis  
 » surpris de la force que j'ai eue de

» l'écrire. Si l'on mouroit de douleur ;  
» j'en serois mort à chaque ligne. Tout  
» est également incomprehensible dans  
» ce qui se passe. Une conduite pareille  
» à la vôtre n'est pas dans la nature ;  
» elle est contradictoire , & cependant  
» elle m'est démontrée Abîme des  
» deux côtés ! je péris dans l'un ou  
» dans l'autre. Je suis le plus mal-  
« heureux des humains , si vous êtes  
» coupable ; j'en suis le plus vil, si vous  
» êtes innocent. Vous me faites desirer  
» d'être cet objet méprisable. Oui ;  
» l'état où je me verrois prosterné ,  
» foulé sous vos pieds , criant miséri-  
» corde & faisant tout pour l'obtenir ,  
» publiant à haute voix mon indignité  
» & rendant à vos vertus le plus écla-  
» tant hommage, seroit pour mon cœur  
» un état d'épanouissement & de joie ,  
» après l'état d'étouffement & de mort  
» où vous l'avez mis. Il ne me reste  
» qu'un mot à vous dire. Si vous êtes  
» coupable , ne m'écrivez plus ; cela  
» seroit inutile , & sûrement vous ne  
» me tromperez pas. Si vous êtes inno-  
» cent , daignez vous justifier. Je con-  
» nois mon devoir , je l'aime & l'aime-  
» rai toujours, quelque rude qu'il puisse

» être. Il n'y a point d'abjection dont  
 » un cœur, qui n'est pas né pour elle,  
 » ne puisse revenir. Encore un coup, si  
 » vous êtes innocent, daignez vous  
 » justifier : si vous ne l'êtes pas, adieu  
 » pour jamais.

J. J. ROUSSEAU.

M. Hume délibéra pendant quelque  
 tems s'il feroit réponse à ce Mémoire ;  
 enfin il se détermina à écrire la lettre  
 suivante.

LETTRE DE M. HUME  
 A M. ROUSSEAU

Le 22 Juillet 1766.

MONSIEUR,

**J**E ne répondrai qu'à un seul arti-  
 cle de votre longue lettre ; c'est à ce-  
 lui qui regarde la conversation que  
 nous avons eue ensemble, le soir qui a  
 précédé votre départ. M. Davenport  
 avoit imaginé un honnête artifice pour  
 vous faire croire qu'il y avoit une chai-  
 se de retour prête à partir pour Woot-

ton ; je crois même qu'il le fit annoncer dans les papiers publics , afin de mieux vous tromper. Son intention étoit de vous épargner une partie de la dépense du voyage , ce que je regardois comme un projet louable ; mais je n'eus aucune part à cette idée ni à son exécution. Il vous vint cependant quelque soupçon de l'artifice , tandis que nous étions au coin de mon feu , & vous me reprochâtes d'y avoir participé : je tâchai de vous apaiser & de détourner la conversation ; mais ce fut inutilement. Vous restâtes quelque tems assis , ayant un air sombre & gardant le silence , ou me répondant avec beaucoup d'humeur : après quoi vous vous levâtes & fîtes un tour ou deux dans la chambre ; enfin tout d'un coup , & à mon grand étonnement , vous vîntes vous jeter sur mes genoux , & passant vos bras autour de mon cou , vous m'embrassâtes avec un air de transport , vous baignâtes mon visage de vos larmes & vous vous écriâtes : *Mon cher ami , me pardonneriez-vous jamais cette extravagance ? Après tant de peines que vous avez prises pour m'obliger , après es preuves d'amitié que vous m'avez don-*

nées, se peut-il que je paye vos services de tant d'humeur & de bruqueries? Mais en me pardonnant vous me donnerez une nouvelle marque de votre amitié, & j'espère que, lorsque vous verrez le fond de mon cœur, vous trouverez qu'il n'en est pas indigne. Je fus extrêmement touché, & je crois qu'il se passa entre nous une scène très-tendre. Vous ajoutâtes, sans doute par forme de compliment, que, quoique j'eusse d'autres titres plus sûrs pour mériter l'estime de la postérité, cependant l'attachement extraordinaire que je marquois à un homme malheureux & persécuté, seroit peut-être compté pour quelque chose.

Cet incident étoit assez remarquable, & il est impossible que vous ou moi l'ayons si promptement oublié; mais vous avez eu l'assurance de m'en parler deux fois d'une manière si différente, ou plutôt si opposée, qu'en persistant, comme je fais dans mon récit, il s'ensuit nécessairement qu'un de nous deux est un menteur. Vous imaginez peut être que cette aventure s'étant passée entre nous & sans témoins, il faudra balancer la crédibi-

lité de votre témoignage & du mien : mais vous n'aurez pas cet avantage ou ce désavantage , de quelque maniere que vous vouliez l'appeller : je produirai contre vous d'autres preuves , qui mettront la chose hors de contestation.

1°. Vous n'avez pas fait attention que j'avois une lettre écrite de votre main ( 1 ) , qui ne peut pas absolument se concilier avec votre récit , & qui confirme le mien.

2°. J'ai conté le fait le lendemain ou le surlendemain à M. Davenport , dans l'intention d'empêcher qu'il n'eût recours , pour vous obliger dans la suite , à de semblables finesses ; il s'en souviendra sûrement.

3°. Comme cette aventure me paroïssoit vous faire honneur , je l'ai

(1) C'est celle du 22 Mars , qui est pleine de cordialité & qui prouve que M. Rousseau ne m'avoit jamais laissé entrevoir aucun de ces noirs soupçons de perfidie sur lesquels il insiste à present. On voit seulement à la fin de sa lettre quelque reste d'humeur sur l'affaire de la chaise.



contée ici à plusieurs de mes amis : je l'ai même écrite à Madame \* la C. de \*\*, à Paris. Personne, je pense, n'imaginera que je préparois d'avance une apologie, au cas que je me brouillais avec vous, évènement que j'aurois regardé alors comme le plus incroyable de tous les évènements humains ; d'autant plus que nous étions peut-être séparés pour jamais, & que je continuois à vous rendre les services les plus essentiels.

4°. Le fait tel que je le rapporte, est conséquent & raisonnable ; mais il n'y a pas le sens commun dans votre récit. Quoi ! parce que dans quelques momens de distraction ou de rêverie, assez ordinaires aux personnes occupées, j'aurai eu un regard fixe, vous me soupçonnez d'être un traître, & vous avez l'assurance de me déclarer cet atroce & ridicule soupçon ! Car vous ne prétendez pas même avoir eu, avant votre départ de Londres,

---

\* Cette Dame a exigé qu'on supprimât son nom. *Note des Editeurs.*

d'autres motifs solides de soupçon contre moi.

Je n'entrerai dans aucun autre détail sur votre lettre ; vous sçavez trop bien vous-même combien tous les autres articles sont dénués de fondement. J'aouterai seulement en général que je goûtois , il y a un mois , un plaisir très-sensible , en songeant que , malgré bien des difficultés , j'étois parvenu par ma constance & mes soins , & par de-là même mes plus vives espérances , à assurer votre repos , votre honneur & votre fortune ; mais cette jouissance a bientôt été suivie du déplaisir le plus amer , en vous voyant gratuitement & volontairement repousser ces biens loin de vous & vous déclarer l'ennemi de votre propre repos , de votre fortune & de votre honneur : dois-je être étonné , après cela , que vous soyez mon ennemi ?

Adieu , & pour toujours.

D. H U M E.

Tels sont les faits avoués par M. Hume dans cette affaire étrange , la-

quelle , dit-il , contient plus d'incidens extraordinaires qu'aucune autre aventure de sa vie.

Dans le nombre des personnes à qui il montra les pièces originales pour établir l'authenticité des faits , les uns pensèrent que M. Rousseau étoit de mauvaise foi dans la querelle qu'il faisoit à M. Hume & dans l'opinion qu'il avoit de ses torts. Ils prétendoient voir là dedans un dessein formé de refuser avec éclat les bienfaits du Roi d'Angleterre , & un desir secret de se débarrasser envers M. Hume du fardeau de la reconnoissance. Les autres feignoient de vouloir excuser le Philosophe ; ils prenoient le ton d'une bienveillance simulée pour trouver les motifs de sa conduite dans la nature même de son tempérament , & dans cette fermentation de la bile ou du sang qui rend un homme inquiet , soupçonneux , agité , & jamais semblable à lui-même. M. Hume dit avec beaucoup de bonhomie que ces bisarreries singulieres sont la ressource commune de ces têtes foibles qui flottent perpétuellement entre la raison & la folie. Il poussa même

la bonté d'ame jufqu'à regarder M. Rousseau plutôt comme un objet de fa pitié que de fa colère. O l'homme indulgent !

C'étoit contre l'Auteur de la prétendue lettre du Roi de Pruffe , qu'il falloit que M. Hume tournât , non point fa pitié , mais fa colère. L'Angleterre même , qui avoit adopté M. Rousseau , devoit faire fentir à Walpole tout le poids de fon indignation , ou bien ce pays n'a point de loix.

Cependant Walpole, fier de la liberté ou de la licence qui régné dans fa patrie , compta fi bien fur l'impunité , qu'il ofa faire un aveu public de fa lettre , & n'eut pas affez de bon fens pour prévoir qu'il alloit fe flétrir de nouveau aux yeux de ceux qui penfent , en entreprenant de la juftifier.



LETTRE DE M. WALPOLE  
A M. HUME.

Arlington-Street, le 26 Juillet 1766.

**J**E ne peux pas me rappeler avec précision le tems où j'ai écrit la *lettre du Roi de Prusse* ; mais je vous assure avec la plus grande vérité , que c'étoit plusieurs jours avant votre départ de Paris & avant l'arrivée de Rousseau à Londres ; & je peux vous en donner une forte preuve ; car , non-seulement par égard pour vous , je cachai la lettre tant que vous restâtes à Paris ; mais ce fut aussi la raison pour laquelle , par délicatesse pour moi-même , je ne voulus pas aller le voir , quoique vous me l'eussiez souvent proposé. Je ne trouvois pas qu'il fût honnête d'aller faire une visite cordiale à un homme , ayant dans ma poche une lettre où je le tournois en ridicule. Vous avez pleine liberté , mon cher Monsieur , de faire usage , soit auprès de Rousseau , soit auprès de tout autre , de ce que je dis ici pour votre justification : je serois bien fâché d'être cause qu'on

vous fît aucun reproche. J'ai un mépris profond pour Rousseau & une parfaite indifférence sur ce qu'on pensera de cette affaire ; mais , s'il y a en cela quelque faute , ce que je suis bien loin de croire , je la prends sur mon compte. Il n'y a point de talens qui m'empêchent de rire de celui qui les possède , s'il est un charlatan ; mais , s'il a de plus un cœur ingrat & méchant , comme Rousseau l'a fait voir à votre égard , il sera détesté par moi comme par tous les honnêtes gens , &c ».

M. d'Alembert pensa d'une maniere bien plus délicate ; il rejetta avec horreur l'imputation qu'on lui faisoit de cette lettre odieuse , & apprit sagement à Walpole qu'il est aussi monstrueux qu'indécent d'insulter les malheureux.



## DÉCLARATION

*Adressée par M. D'ALEMBERT aux  
Éditeurs de L'EXPOSÉ SUCCINT, &c.*

**J'**AI appris par M. Hume avec la plus grande surprise, que M. Rousseau m'accuse d'être l'Auteur d'une lettre ironique qui lui a été adressée dans les papiers publics, sous le nom du Roi de Prusse. Tout le monde sait, à Paris & à Londres, que cette lettre est de M. Walpole, qui même ne la désavoue pas. Il convient seulement d'avoir été aidé, pour le style, par une personne qu'il ne nomme point; & qui devrait peut-être se nommer. Pour moi, sur qui les soupçons du public ne sont jamais tombés à cet égard, je ne connois nullement M. Walpole: je ne crois pas même lui avoir jamais parlé, ne l'ayant rencontré qu'une fois dans une maison particulière. Non-seulement je n'ai pas la plus légère part, ni directe ni indirecte, à la lettre dont il s'agit; mais

je puis citer plus de cent personnes, amies & ennemies de M. Rousseau, qui m'ont entendu la désapprouver beaucoup, par la raison qu'il ne faut point se moquer des malheureux, sur-tout, quand ils ne nous ont point fait de mal. D'ailleurs, mon respect pour le Roi de Prusse, & la reconnaissance que je lui dois, pouvoient, ce me semble, faire supposer à M. Rousseau, que je n'aurois pas voulu abuser du nom de ce Prince, même pour une plaisanterie.

J'ajoute que je n'ai jamais été l'ennemi de M. Rousseau, ni déclaré ni même secret, comme il le prétend; & je défie qu'on apporte la moindre preuve que j'aie jamais cherché à lui nuire en quoi que ce puisse être. Je pourrois prouver, au contraire, par les témoignages les plus respectables; que j'ai cherché à l'obliger en ce qui a dépendu de moi.

Quant à ma prétendue *correspondance secrète* avec M. Hume, il est très certain que nous n'avons commencé à nous écrire que cinq à six mois après son départ, à l'occasion de la querelle que M. Rousseau lui



a suscitée , & dans laquelle il juge à propos de me mêler si gratuitement.

Je crois devoir cette déclaration à moi-même , à la vérité , & à la situation de M. Rousseau : je le plains bien sincèrement de croire si peu à la vertu , & sur-tout à celle de M. Hume ».

Cette lettre d'un illustre François peut-être regardée comme l'expression des sentimens de toute la nation. Aussi M. Rousseau ne tarda-t-il pas à connoître que ce n'étoit que chez ce peuple doux & poli qu'il pourroit trouver une véritable sensibilité sur ses malheurs. Il se repentit d'avoir franchi le bras de mer qui nous sépare , & qui nous rend si dissemblables par le cœur. Cependant lorsqu'il tourna ses regards vers les bords de la Seine , il éprouva des craintes , & se persuada que ses querelles littéraires y avoient laissé d'éternels ennemis de la tranquillité de ses jours. Ce fut dans cette fausse idée , & ne connoissant point encore le Précis succint de M. Hume ; qu'il écrivit à M. Gui la lettre suivante.

## L E T T R E

D E

J. J. R O U S S E A U ;

A M. G U Y.

De Wootton, le 2 Août 1766.

**J**E me ferois bien passé, Monsieur; d'apprendre les bruits obligeans qu'on répand à Paris sur mon compte, & vous auriez bien pu vous passer de vous joindre à ces cruels amis, qui se plaignent à m'enfoncer vingt poignards dans le cœur, Le parti que j'ai pris de m'enfvelir dans cette solitude, sans entretenir plus aucune correspondance dans le monde, est l'effet de ma situation bien examinée. La ligue qui s'est formée contre moi est trop puissante, trop adroite, trop ardente, trop accréditée, pour que, dans ma position, sans autre appui que la vérité, je sois en état de lui faire face dans le Public: couper les têtes de cette hydre, ne serviroit

serviroit qu'à les multiplier , & je n'aurois pas détruit une de leurs calomnies, que vingt autres plus cruelles lui succédroient à l'instant. Ce que j'ai à faire est de prendre bien mon parti sur les jugemens du public, de me taire, & de tâcher au moins de vivre & mourir en repos.

Je n'en suis pas moins reconnoissant pour ceux que l'intérêt qu'ils prennent à moi engage à m'instruire de ce qui se passe. En m'affligeant, ils m'obligent ; s'ils me font du mal, c'est en voulant me faire du bien. Ils croient que ma réputation dépend d'une lettre injurieuse : cela peut être ; mais s'ils croient que mon honneur en dépend, ils se trompent. Si l'honneur d'un homme dépendoit des injures qu'on lui dit & des outrages qu'on lui fait, il y a long-tems qu'il ne me resteroit plus d'honneur à perdre. Mais, au contraire, il est même au - dessous d'un honnête-homme de repousser de certains outrages. On dit que M. Hume me traite de vile canaille & de scélerat. Si je savois répondre à de pareils noms, je m'en croirois digne.

Montrez cette lettre à mes amis ; & priez-les de se tranquilliser. Ceux qui ne jugent que sur des preuves ne me condamneront certainement pas ; & ceux qui jugent sans preuves , ne valent pas la peine qu'on les désabuse. M. Hume écrit , dit - on , qu'il veut publier toutes les pièces relatives à cette affaire. C'est , j'en répons , ce qu'il se gardera de faire , ou qu'il se gardera bien , au moins , de faire fidèlement. Que ceux qui seront au fait nous jugent , je le desire. Que ceux qui ne sçauront que ce que M. Hume voudra leur dire , ne laissent pas de nous juger ; cela m'est , je vous jure , très-indifférent. J'ai un défenseur dont les opérations sont lentes , mais sûres ; je les attends.

Je me bornerai à vous présenter une seule réflexion. Il s'agit , Monsieur , de deux hommes , dont l'un a été amené par l'autre en Angleterre presque malgré lui : l'étranger , ignorant la langue du pays , ne pouvant ni parler , ni entendre , seul ; sans amis , sans appui , sans connoissance , sans savoir même à qui confier une lettre en sûreté ,

livré sans réserve à l'autre & aux siens, malade, retiré, ne voyant personne, écrivant peu, est allé s'enfermer dans le fond d'une retraite où il herborise pour toute occupation : le Breton, homme actif, liant, intrigant, au milieu de son pays, de ses amis, de ses parens, de ses patrons, de ses patriotes, en grand crédit à la Cour, à la ville, répandu dans le plus grand monde, à la tête des gens de Lettres, disposant des papiers publics, en grande relation chez l'étranger, sur-tout avec les plus mortels ennemis du premier. Dans cette position il se trouve que l'un des deux a tendu des pièges à l'autre. Le Breton crie en public que c'est cette vile canaille, ce scélerat d'étranger qui lui en tend. L'étranger seul, malade, abandonné, gémit, & ne répond rien. Là-dessus le voilà jugé, & il demeure clair qu'il s'est laissé mener dans le pays de l'autre; qu'il s'est mis à sa merci tout exprès pour lui faire pièce, & pour conspirer contre lui. Que pensez-vous de ce jugement? Si j'avois été capable de former un projet aussi monstrueusement

extravagant , où est l'homme ayant quelque sens , quelque humanité qui ne devrait pas dire : vous faites-tort à ce pauvre misérable ; il est trop fou pour pouvoir être un scélerat. Plaignez-le , saignez-le , mais ne l'injuriez pas.

J'ajouterai que le ton seul que prend M. Hume devrait décréditer ce qu'il dit. Ce ton si brutal , si bas , si indigne d'un homme qui se respecte , marque assez que l'ame qui l'a dicté , n'est pas saine ; il n'annonce pas un langage digne de foi. Je suis étonné , je l'avoue , comment ce ton seul n'a pas excité l'indignation publique. C'est qu'à Paris c'est toujours celui qui crie le plus fort qui a raison. A ce combat-là je ne remporterai jamais la victoire , & je ne la disputerai pas.

Voici , Monsieur , le fait en peu de mots. Il m'est prouvé que M. Hume , lié avec mes plus cruels ennemis , d'accord à Londres avec des gens qui se montrent , & à Paris avec tel qui ne se montre pas , m'a attiré dans son pays , en apparence pour m'y servir avec la plus grande ostentation , & en effet pour m'y diffamer avec la plus

grande adresse , à quoi il a très-bien réussi. Je m'en suis plaint ; il a voulu savoir mes raisons ; je les lui ai écrites dans le plus grand détail ; si on les demande , il peut les dire. Quant à moi , je n'ai rien à dire du tout.

Plus je pense à la publication promise par M. Hume , moins je puis concevoir qu'il l'exécute. S'il l'ose faire , à moins d'énormes falsifications , je prédis hardiment que , malgré son extrême adresse & celle de ses amis , sans même que je m'en mêle , M. Hume est un homme démasqué.

Je vous suis très-obligé du livre de Botanique que vous me faites l'amitié de m'envoyer : mais comment me parviendra-t-il ? De tout ce qu'on m'envoie , il en passe très-peu de choses à travers les filets qui sont tendus autour de moi. Il faut espérer qu'un livre de Botanique pourra passer ; mais il n'est pas prudent de m'écrire sous mon nom. Je joins ici une adresse sous laquelle j'espère que vos lettres me parviendront , pourvu que vous ne la montriez à personne au monde : car si-tôt qu'elle sera connue ,

foyez sûr que la communication sera coupée encore par-là.

L'Angleterre perdit bientôt cet illustre infortuné , peu fait pour ces tracasseries de la duplicité , de la basse jalousie & des mensonges , & il se chercha un asyle plus assuré dans une contrée moins orageuse , & plus digne de le posséder.

Nous ne donnerons point place dans cet ouvrage à une certaine production assez méprisable , qui a paru sous le titre du *Docteur Panfophe*. Elle souilleroit trop cette collection. Nous la renvoyons aux hommes vils , & décidés méchants , pour qui probablement elle a été faite. Nous nous contenterons de dire que M. l'Abbé Coyer , que l'on en faisoit l'Auteur , la défavoue hautement dans cette lettre écrite à M. Guy.





## L E T T R E

D E

M. L'ABBÉ COYER;

A M. G\*\*.

*Au sujet du Docteur Pansophe, &c.*

Du 2 Janvier 1767.

M O N S I E U R G \*\* , quoique je vous aie parlé hier de l'imputation que M. de V... m'a faite de la Lettre au Docteur Pansophe, je crains de ne vous l'avoir pas assez dit. Quand vous écrirez à M. Rousseau, dites-lui que M. de V... est l'unique source de ce bruit; que c'est lui qui l'a répandu par ses lettres à Paris & à Londres, & qu'il a reconnu lui même son erreur, dans la lettre que je vous ai communiquée. «Après » avoir été informé, dit-il, que la Lettre » au Docteur Pansophe est de M. de B... » de l'Académie de Lyon, &c ». Effectivement cet Académicien étoit à Lon-

dres, lorsque la Lettre a paru imprimée en anglois. Vous savez l'admiration que j'ai toujours eue pour les grands talens de M. Rousseau, votre ami, & que j'ai toujours désapprouvé les persécutions qu'on lui suscite dans son malheur. Je serois très-fâché qu'il me mît au rang de ses persécuteurs, & d'ailleurs je n'ai jamais emprunté le nom de personne. Je me fers du mien, ou je garde l'anonyme.

COMME on a fait dans ce *Docteur Panfophe* un abus étrange des Lettres écrites de Venise par M. Rousseau, & que la malignité leur a fait prendre des tournures singulieres en les mutilant, en les défigurant, nous les insérerons tout au long dans ce volume, afin que le Public apperçoive la différence qu'il y a à voir les choses en total ou par lambeaux découfus.



---

LETTRES  
DE M. ROUSSEAU,

*Adressées vraisemblablement à M. Amelot  
de Chaillou, chargé alors des  
Affaires étrangères.*

---

PREMIERE LETTRE.

A Venise, le 8 Août 1744.

MONSIEUR,

**J**E sens combien la liberté que je prends seroit déplacée pour un homme à qui il resteroit quelqu'autre ressource. Mais la situation où je suis rend ma témérité pardonnable. J'ose porter jusqu'à vous mes justes & très-respectueuses plaintes contre un Ambassadeur du Roi, & contre un Maître dont j'ai mangé le pain. Un homme raisonnable ne fait pas de pareilles démarches sans nécessité ; un homme aussi exercé

T v

que moi à la résignation & à la patience, ne s'y résoudroit pas, si son devoir même ne l'y contraignoit. Je rougis, Monsieur, de distraire votre attention destinée aux plus grandes affaires sur des objets, qui, je l'avoue, ne sont pas dignes par eux-mêmes de vous occuper un instant; mais qui cependant font le malheur de la vie & le désespoir d'un honnête homme, & qui, par-là, deviennent intéressans pour un cœur aussi généreux que le vôtre.

Il y a quatorze mois que je suis entré au service de M. le Comte de Montaignu en qualité de Secrétaire. Ce n'est pas à moi d'examiner si j'étois capable, ou non, de cet emploi; il est certain, de plus, que des dépêches telles que celles qui, depuis près d'un an, paroissent à la Cour écrites de ma main, ne sont pas propres à donner fort bonne opinion de ma capacité, puisqu'il est naturel de mettre du moins sur mon compte les fautes & les incorrections dont elles sont remplies: mais c'est sur quoi il me seroit plus aisé que bienséant de me justifier. Je ne relèverai pas non plus les duretés conti-

nuelles & les défagrémens infinis que j'ai soufferts, tant parce qu'un excès de délicatesse peut m'y avoir rendu trop sensible, que parce qu'il m'en couvrieroit, en les exténuant assez pour les rendre croyables, & qu'enfin je ne dois point abuser de votre bonté par des détails qui ne vont point au fait.

Les mécontentemens étoient réciproques, & il est aisé de juger que chacun n'a reconnu que les siens pour légitimes. M. l'Ambassadeur a enfin pris le parti de me congédier. Je comptois que la chose se passeroit avec l'honnêteté accoutumée entre un Maître qui a de la dignité & un Domestique honorable à qui quelques défauts particuliers ne doivent point ôter les égards dûs à son état, à son zèle & à sa probité. Je me suis trompé : M. l'Ambassadeur, qui s'est fait des maximes de confondre tous ceux qui sont à son service sous le vil titre de Valets, & de traiter tous les gens qui sortent de sa maison comme autant de coquins dignes de la potence, a jugé à-propos d'exercer avec moi cette étrange politique. Après des procédés inouis, après avoir manqué à la plupart de

ses engagements , M. l'Ambassadeur voulut avant-hier me faire ce qu'il appelloit mon compte. Ce fut d'un ton à faire trembler que ce compte fut commencé ; les termes dont il se servit , les épithètes odieuses dont il m'accabla furent autant de préparatifs pour m'intimider & me rendre docile aux injustes réductions qu'il me faisoit. Après plusieurs représentations inutiles , me voyant lésé d'une manière si criante , je demandai respectueusement à Son Excellence si elle souhaitoit de régler avec moi ce compte suivant l'équité , ou si elle étoit déterminée à ne consulter que sa volonté seule , parce qu'en ce dernier cas ma présence lui étoit inutile. Alors Son Excellence s'emporta horriblement , supposant que j'avois dit que sa volonté & l'équité n'étoient pas toujours la même chose , & véritablement je ne recusai pas l'explication , d'autant plus que les injures dont j'étois accablé , ne me laissoient pas le loisir de placer un seul mot. Enfin , Son Excellence ne pouvant m'obliger à consentir à passer ce compte comme elle le vouloit , me proposa , en termes

très-nets , d'y fouscrire ou de fauter par la fenêtre , jurant de m'y faire jeter fur le champ ; & je vis le moment qu'elle fe mettoit en devoir d'exécuter fa menace elle-même. Mais voulant éviter une auffi cruelle alternative & ne pouvant d'ailleurs fupporter plus longtems les horreurs dont ma mémoire eft encore fouillée , je fortis , en me félicitant de ce que l'émotion que m'avoient caufé de tels traitemens , ne m'avoit pas affez transporté pour imiter M. l'Ambaffadeur , en perdant le profond refpect dû à l'augufte caractère dont il eft revêtu. Il m'ordonna , en me voyant fortir , de quitter fon Palais fur le champ , & de n'y remettre jamais les pieds ; ce que je fis , bien réfolu de ne m'expofer de ma vie à reparoître en fa préfence , non que je craigniffe beaucoup la mort dont il me menace ; mais par une jufte défiance de moi-même , pour ne plus m'expofer à avoir tort avec l'Ambaffadeur du plus grand Roi du monde.

Me voici cependant fur le pavé ; languiffant , infirme , fans fecours , fans bien , fans patrie , à 400 lieues

de toutes mes connoissances , surchargé de dettes que j'ai été contraint de faire , taute , de la part de M. l'Ambassadeur , d'avoir rempli ses conditions avec moi , & n'ayant d'autre ressource que quelques médiocres talens qui ne sont pas à couvert de l'injustice de ceux qui les emploient : dans une telle situation , pardonnez , Monsieur , la liberté que je prends d'implorer votre protection contre les cruels traitemens que M. l'Ambassadeur exerce sur le plus zélé & le plus fidèle domestique qu'il aura jamais. Je ne puis porter mes justes plaintes à aucun Tribunal : ce n'est qu'au pied du Trône de sa Majesté qu'il m'est permis d'implorer justice : je la demande très-respectueusement & dans l'amertume de mon ame , & je ne me serois jamais déterminé à faire cette démarche , si j'avois cru pouvoir trouver quelques ressources pour acquitter mes dettes & retourner en France , autres que le paiement de mes appointemens & de mon voyage , & celui des frais que je suis contraint de faire ici , en attendant qu'il vous plaise de me faire parvenir vos ordres.



Je fais , Monsieur , combien de préjugés sont contre moi. Je fais que , dans les démêlés entre le maître & le domestique , c'est toujours le dernier qui a tort. Je fais , d'ailleurs , qu'étant entièrement inconnu , je n'ai personne qui s'intéresse pour moi : votre générosité & mon bon droit sont mes seuls protecteurs ; mais je me confie également en l'un & en l'autre. Peut-être même les préjugés ne me sont-ils pas tous contraires : celui , par exemple , de la voix publique ; il n'est pas , Monsieur , que vous ne soyez instruit de ce qui se passe en ce pays-ci , & de la manière dont on y pense : c'est tout ce que je puis dire en ma faveur , aimant mieux négliger quelques moyens de défense , que d'exercer contre un maître que j'ai servi l'odieuse fonction de délateur. Il me sera permis du moins de réclamer le témoignage de toutes les personnes avec qui j'ai vécu jusqu'ici sur le caractère & les sentimens dont je fais profession.

Au reste , s'il se trouve que j'aie ajouté un seul mot à la vérité , dans l'exposé que j'ai l'honneur de vous

faire, (& cela ne fera pas difficile à vérifier), je consens de payer de ma tête ma calomnie & mon insolence.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, &c.

J. J. ROUSSEAU »

P. S. Si vous daignez, Monsieur, m'honorer de vos ordres, M. le Blond est à portée de me les communiquer.

## LET T R E II.

A Venise, le 15 Août 1744.

MONSIEUR,

**D**EPUIS la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 8 de ce mois, M. l'Ambassadeur a continué de m'accabler de traitemens dont il n'y a d'exemples que contre les derniers des scélérats : il m'a fait poursuivre de maison en maison, compromettant son autorité jusqu'à défendre aux proprié-

taires de me loger. Il a chargé successivement plusieurs de ses gens de prendre des hommes avec eux & de me faire périr sous le bâton, & comme il n'a trouvé personne d'assez lâche pour accepter un semblable emploi, il m'a envoyé sept ou huit fois son Gentil-homme avec la folde du compte le plus injuste qu'un maître ait jamais fait avec son domestique, & que je produirai écrit de sa propre main; lequel compte il m'a voulu faire accepter par force, m'intimant l'ordre de partir sur le champ de Venise, sous peine d'être assommé de coups matin & soir, aussi long-tems que j'y séjournerois. J'obéirai donc pour éviter des traitemens infâmes auxquels un homme d'honneur ne survit pas, & pour témoigner jusqu'au bout ma déférence & mon respect pour les ordres de M. l'Ambassadeur. Ainsi, quoique Son Excellence me retienne ce qu'elle me doit légitimement; que, de plus, on me retienne encore mes hardes dans sa maison, sous des prétextes non moins odieux n'y moins injustes, je ne laisserai pas de me mettre en route dans deux ou trois jours que je vais em-

ployer à tâcher de rassembler quelque argent pour mon voyage ; je me rendrai à Paris accablé , il est vrai , d'opprobre & d'ignominie par M. le Comte de Montaigu , mais soutenu par les témoignages d'une bonne conscience & par l'estime des honnêtes gens. C'est là, Monsieur , que j'oserai prendre la liberté d'implorer de nouveau votre protection & la justice du Roi , ne demandant que d'être puni , si je suis coupable ; mais , si je suis innocent , si je me suis toujours comporté conformément au devoir d'un bon & fidèle serviteur , je ne cesserai de recourir à l'équité & à la clémence de Sa Majesté pour obtenir la satisfaction qui m'est due , sur les injustices criantes & les outrages sanglans par lesquels M. l'Ambassadeur a prétendu signaler contre moi son autorité , en diffamant un homme d'honneur qui n'a de faute à se reprocher , à son sujet , que celle d'être entré dans sa maison.

J'ai l'honneur , &c.



---

---

**LETTRE III.**

A Paris, le 11 Octobre 1744.

M O N S I E U R ,

**V** O I C I la dernière fois que je prendrai la liberté de vous écrire , jusqu'à ce qu'il vous ait plu de me faire parvenir vos ordres. Je sens combien mes lettres doivent vous importuner , & ce n'est qu'avec beaucoup de regret que je me vois réduit à un métier si contraire à mon caractère. Mais , Monsieur , je ne pouvois , en conséquence de ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment , me dispenser de vous informer de mon arrivée à Paris ; je reconnois que le ton de mes lettres demanderoit bien des explications que la discrétion m'oblige cependant d'abandonner en partie , & que je réduirai à une simple exposition du motif qui me les a fait écrire.

Si vous daignez , Monsieur , faire prendre quelques informations sur ma

conduite & sur mon caractère , soit à Venise , soit à Gènes , où j'ai l'honneur d'être connu de M. de Jonville , soit à Lyon , soit à Genève ma patrie , j'espère que vous n'apprendrez rien qui n'aggrave l'injustice des violences dont M. le Comte de Montaigu a jugé à propos de m'accabler. Les traitemens qu'il m'a faits , sont de ceux contre lesquels un honnête-homme ne se précautionne point. Avec les devoirs que je me suis imposés , & les sentimens dont je me suis nourri , je m'étois cru assez supérieur à de semblables accidens , pour n'avoir point à chercher dans mes principes des règles de conduite en pareil cas. Le zèle & l'exactitude avec lesquels je me suis acquitté de l'emploi que Son Excellence m'avoit confié , n'ont pas dû m'inspirer plus de défiance ; peut-être serois-je assez heureux pour que vous en puissiez entendre parler par quelqu'un qui soit en état d'en juger & qui n'ait point d'intérêt à me calomnier. S'il m'est donc arrivé , Monsieur , de vous écrire quelque chose d'irrégulier , je vous supplie de le pardonner au trouble affreux & au dé-

espoir où m'ont jetté de si étranges traitemens. Connoit-on rien de plus triste pour un honnête-homme, que de se voir indignement diffamer aux yeux du public & en péril de sa propre vie, sans ombre de prétexte, & seulement pour de misérables discussions d'intérêt, sans qu'il lui soit permis de se défendre, ni possible de se justifier ? Inutilement ai-je senti que je m'allois donner du ridicule, & que l'inférieur auroit toujours tort vis-à-vis de son supérieur, puisque je n'ai point vû d'autre voie, que de justes & respectueuses représentations pour soutenir mon honneur outragé. Ce ne sont point les traitemens de M. le Comte de Montaignu qui me touchent en eux-mêmes. J'ai lieu de ne le pas croire assez connoisseur en mérite pour faire un cas infini de son estime : mais, Monsieur, que pensera le public, qui, content de juger sur les apparences, se donne rarement la peine d'examiner si celui qu'on maltraite l'a mérité ? C'est aux personnes qui aiment l'équité & qui sont en droit d'approfondir les choses, de réparer en cela

l'injustice du public & d'y rétablir l'honneur d'un honnête-homme qui compte sa vie pour rien, quand il a perdu sa réputation. Rien n'est si simple que cette discussion à mon égard. S'agit-il de l'intérêt? Le compte que j'aurai l'honneur de vous remettre écrit de la propre main de M. le Comte de Montaigu, est un témoignage sans réplique qui ne fera pas honneur à sa bonne-foi. S'agit-il de l'honneur? Tout Venise a vu avec indignation les traitemens honteux dont il m'a accablé. Je suis déjà instruit de quelles couleurs Son Excellence fait peindre les personnes qu'elle a prises en haine: si donc on l'en croit sur sa parole, je ne doute point, à la vérité, que je ne sois perdu & déshonoré; mais qu'on daigne prendre quelques informations & vérifier les choses, & j'ose croire que M. le Comte de Montaigu m'aura, sans y penser, rendu service en me faisant connoître.

Je ne prétends point, Monsieur, exiger de satisfaction de M. l'Ambassadeur. Je n'ignore pas, quelque juste qu'elle fût, les raisons qui doivent



s'y opposer. Je ne demande que d'être puni rigoureusement, si je suis coupable. Mais si je ne le suis point, & que vous trouviez mon caractère digne de quelque estime & mon sort de quelque pitié, j'ose implorer, Monsieur, votre protection & quelque marque de bonté de votre part qui puisse me réhabiliter aux yeux du public. Peut-être y gagnerois-je plus que je n'aurai perdu : mais je sens que le zèle qui me porteroit à m'en rendre digne, laisseroit un jour en doute si vous avez exercé envers moi plus de générosité que de justice.

J'ai l'honneur, &c,

J. J. ROUSSEAU:

A l'Hôtel d'Orléans, rue du Chantre,  
près le Palais-Royal.

DANS les notes sur la Lettre de M. de V... à M. Hume, on avance avec beaucoup de confiance que ces Lettres ont été écrites à M. du Theil, premier Commis des Affaires Étrangères,

que plusieurs personnes y en ont vu l'original, & qu'on les conserve chez ses héritiers : si quelqu'un doit être instruit de ce fait, c'est probablement le fils de ce même M. du Theil : voici la lettre qu'il a écrite, à ce sujet, à M. Rousseau. Le Public la verra avec plaisir : on jugera par-là si ceux qui disent avoir vu chez M. du Theil l'original même des Lettres de Venise ont bien vu, & ce que l'on doit penser des falsifications qu'ils se sont permises.

---

## LETTRE

DE M. DU THEIL, FILS ;

*Écrite à M. J. J. Rousseau.*

A Paris, le 26 Décembre 1766.

**J**EAN-JACQUES, si vous ne dédaignez pas de rire des vains efforts que l'on fait pour vous nuire, le libelle sur la lettre de M. de V... à M. Hume vous tombera peut-être entre les mains ;

vous

vous y verrez citées des lettres écrites par vous, & conservées, dit l'Auteur, chez les héritiers de M. du Theil. Je suis son fils ; si jamais le hazard vous eût fait connoître mon existence, vous auriez pu me croire complice de ces vils Ecrivains ; je ne puis supporter cette idée. Je n'avois jamais sçu que vous eussiez écrit à mon pere. Si vos lettres ont existé, je ne puis concevoir comment elles sont devenues publiques. Si elles eussent été conservées chez moi, Jean-Jacques, je jure par vous-même (& je crois jurer sur l'autel de la Vérité) que jamais elles n'eussent vu le jour sans votre ordre. En ce moment j'oublie votre gloire pour ne sentir que l'horreur de trahir un homme ; & peut-être, en vous écrivant, j'eusse, sans balancer, juré le nom de Hume, s'il m'eût paru plus saint que le vôtre. Mais, si je puis me rendre témoignage que les écrits, les exemples vertueux m'ont inspiré l'amour de la vertu, Jean-Jacques, réjouissez vous ; dites : voilà encore une ame que j'ai rendu vertueuse. Gardez-vous, au reste, de soupçonner que quelqu'un de mes parens ne puisse pas tenir ici le même langage que moi. Sans

vous, leur exemple seroit le seul qui m'auroit appris à être honnête.

TERMINONS cette longue querelle par une Lettre ingénieuse & sage adressée à l'Auteur de la Justification de M. Rousseau. Elle jettera un grand jour sur la conduite de M. Hume, & elle ne laissera rien à desirer sur M. Walpole.



## L E T T R E

A L'AUTEUR

D E

LA JUSTIFICATION

D E J. J. ROUSSEAU ;

*Dans la contestation qui lui est survenue  
avec M. Hume.*

MONSIEUR,

CETTE lettre n'est écrite que pour vous ; & je ne l'aurois pas rendu publique, si j'avois eu un autre moyen de vous la faire parvenir. Mais je n'ai pas pu résister au desir de vous communiquer les réflexions que j'ai faites, en lisant l'écrit trop peu volumineux, qui a pour titre, *Justification de Jean-Jacques Rousseau, dans la contestation qui lui est survenue avec M. Hume* ; & je risque d'autant plus volontiers la

V ij

voie de l'impression , qu'elle ne peut faire de tort qu'à moi.

Je n'ai pas assez d'esprit pour que votre amour-propre doive être satisfait que j'applaudisse à votre style , Monsieur : ainsi je n'en parlerai point. Mais , j'ai le sens assez droit , & le cœur assez bon , pour que vous puissiez être flatté de l'admiration que j'ai conçue pour votre caractère ; & j'aime à la faire éclater. Il faut avoir bien du mérite pour entreprendre la défense d'un homme que de malheureuses circonstances ont livré à la malignité de ses ennemis ; sur-tout , quand la sévérité de sa morale , l'austérité de ses mœurs , & la supériorité de son génie , lui en ont fait un si grand nombre ; vous devez donc être sûr de l'approbation de tous les gens de bien. Mais , permettez-moi de vous le dire , vous auriez dû , ce me semble , mettre votre nom à la tête de votre ouvrage. Pourquoi garder l'anonyme ? Cette réserve peut être différemment interprétée ; les Partisans de Jean-Jacques l'attribueront à la modestie ; & les Antagonistes , à la timidité : car , comment pourroient-ils concevoir

qu'on eût le courage de bien faire ? Vous ne deviez pas vous exposer à la diversité de ces jugemens. D'ailleurs, si vous êtes connu, votre réputation est bonne ; j'en ai pour garant l'honorable rôle dont vous vous êtes chargé : elle auroit donc ajouté son propre poids à celui de vos raisons. Si vous êtes ignoré, vous ne pouviez attendre du tems une occasion plus favorable pour vous faire connoître ; en la saisissant, vous auriez partagé avec Jean-Jacques l'estime que ses plus cruels ennemis ne peuvent lui refuser, & qui me paroît si bien prouvée par le dédain dont ils affectent de l'accabler. Peut être aussi ne vous souciez-vous pas d'attirer, même à ce prix, les regards du public : j'en serois d'autant moins surprise, qu'à la beauté de votre procédé, je ne vous crois pas homme de Lettres. Mais, si vous l'êtes, Monsieur, de grace nommez-vous, & pour que nous connoissions deux hommes capables de suivre cette carrière, sans s'occuper ni à détruire à force ouverte, ni à miner sourdement l'honneur & la tranquillité de leurs concurrens ; & pour adoucir l'amertume dont Jean-

Jacques doit être pénétré , en voyant une profession qu'il honore , si généralement déshonorée. Car ne vous y trompez-pas : votre ouvrage est déjà arrivé jusqu'à lui , ou y arrivera , malgré l'épaisseur des fiets dont il est environné ; l'amitié , ou la haine , lui procurent tous les écrits dont il est le sujet.

Vous dites , Monsieur , que l'Exposé de la contestation de Jean-Jacques avec M. Hume a jetté les amis du premier dans un si singulier abattement , qu'ils n'osent prendre son parti. Ceux qui vous entourent , ont très-bien fait de se taire ; puisque leur silence vous a fait parler. Je conçois cependant qu'un cœur tel que le vôtre s'annonce , a dû en être tristement affecté. Pour moi , placée , à cet égard , plus avantageusement que vous , je connois plusieurs personnes , dont la probité rend les opinions précieuses , qui pensent & disent , que la justification de Jean-Jacques est moins encore dans sa lettre du 10 Juillet 1766 , que dans l'apologie de M. Hume , & qui ne peuvent se défendre de suspecter les lumières , ou les intentions *des têtes sages* qui lui



ont conseillé de mettre au jour les pièces de son procès : tant elles trouvent cette démarche ridicule. Quant à vous, Monsieur, vous justifiez la conduite de Jean-Jacques, & vous blâmez celle de M. Hume, avec une modération, qui prouve bien que le seul intérêt de la vérité vous anime. Vous ne décidez pas que M. Hume soit coupable de trahison : mais vous affirmez que Jean-Jacques est innocent de l'ingratitude qu'on lui impute. Vous ne pouviez le servir plus à son gré, qu'en ménageant son adversaire. Il y a encore dans votre écrit, une chose dont Jean-Jacques fera bien flatté ; c'est le choix des éloges que vous lui donnez : ils portent tous, sur la beauté, la générosité, la délicatesse, la sensibilité de son ame, l'honnêteté, la franchise, la candeur de son caractère ; & voilà, j'en répons, ce qu'il prise le plus en lui. Mais, pourquoi ces qualités lui sont-elles contestées ? Sont-ce bien elles qui lui font des jaloux ? Non : mais ses talens sont trop-incontestables ; il faut bien l'attaquer du côté du cœur, qui a toujours bien moins d'occasions que l'esprit de paroître.

Je suis fâchée , Monsieur , que le louable empressement de rendre hommage à la vertu méconnue , vous ait empêché d'étendre plus loin vos observations. Vous auriez dit que l'accusation dont Jean-Jacques charge M. d'Alembert , quoiqu'elle soit injuste , doit paroître bien excusable.

1°. Jean-Jacques a cru reconnoître le style de ce célèbre Ecrivain , dans la lettre qu'on osa produire sous le nom du Roi de Prusse : & il faut convenir que , pour un homme tel que Jean-Jacques , cette présomption a la force d'une preuve. Or cette raison de croire que M. d'Alembert étoit l'Auteur de cette lettre , n'étoit balancée par aucune raison d'en douter , à moins qu'elle ne fût prise dans le caractère de M. d'Alembert , chose très problématique pour le public , qui ne le connoît que par ses ouvrages , puisqu'on se croit en droit de diffamer Jean-Jacques , malgré les siens. C'est donc un point du procès sur lequel tous ceux qui ne vivent pas intimement avec M. d'Alembert doivent juger Jean-Jacques avec la plus grande circonspection.

2°. Cette accusation a précédé la

déclaration que M. d'Alembert adresse aux Editeurs de *l'Exposé succinct, &c.* puisque c'est elle qui paroît y donner lieu. D'ailleurs, bien que cette déclaration soit sans date, elle ne doit avoir été faite qu'après que le soupçon de Jean-Jacques a été divulgué par M. Hume : il n'étoit pas naturel que M. d'Alembert allât au-devant.

3°. L'Auteur de la traduction françoise de l'impertinente lettre de M. Walpole s'obstine à se cacher : & ce n'est certainement pas dans l'original Anglois que Jean-Jacques a cru connoître la plume de M. d'Alembert.

4°. Enfin, il étoit tout simple que Jean-Jacques imaginât que M. Walpole & M. d'Alembert étoit devenus amis, l'étant tous deux de M. Hume. Et si M. d'Alembert n'affirmoit pas qu'il ne connoît nullement M. Walpole, on auroit peine à croire que M. Hume ait négligé de procurer à son compatriote la connoissance & l'amitié d'un homme d'un aussi grand mérite que M. d'Alembert. Peut-être aussi que ce grand Philosophe, ne sachant pas le prix de ce qu'il refusoit, ne se sera pas prêté

comme il le devoit aux avances qui lui auront été faites. En vérité, Monsieur, *je le plains sincèrement*, de n'être pas lié avec M. Walpole. L'honnête, le conséquent M. Walpole, qui s'amuse innocemment à traduire en ridicule aux yeux de l'Univers, un homme qu'il n'a jamais vu, qu'il ne veut pas voir, (de peur sans doute de perdre l'envie de le traiter de Charlatan) & qu'il ne connoît que par l'éclat de sa célébrité, le bruit des disgraces qu'il éprouve, & le titre d'ami de son ami M. Hume!

Le bienfaisant M. Walpole, qui sachant combien sa nation est facile à indisposer, lui peint ce même homme qu'il ne connoît pas, comme un orgueilleux forcené qui prêtère les horreurs de l'indigence à l'humiliation d'être secouru par un Roi: ou comme un fourbe qui, n'ayant réellement pas besoin de secours, affiche la pauvreté pour intéresser la commisération des Princes, exciter leur libéralité, & se ménager l'honneur des refus; & cela, dans le moment où M. Walpole fait bien que les plus critiques circon-

tances forcent cet homme à chercher un asyle en Angleterre sous les auspices de son ami M. Hume !

L'intrépide M. Walpole, qui bien sûr que, quoi qu'il fasse, les remords n'approcheront jamais de son cœur, brave, avec la plus généreuse audace, l'opinion que le Public prendra de sa conduite envers un infortuné *qu'il ne connoît pas*, que tous les honnêtes gens réverent, & qui a été recherché de son ami M. Hume !

Enfin l'équitable M. Walpole, qui se vante d'avoir pour Jean-Jacques *le plus profond mépris*, quoiqu'il ne le *connoisse point*, & sans savoir pourquoi ! Car il n'est pas présomptueux qu'il méprise profondément Jean-Jacques, parce que celui-ci a trouvé sa plaisanterie mauvaise, & s'est formalisé de la foiblesse de son ami M. Hume.

Il seroit original que le clairvoyant M. Walpole eût puisé dans les ouvrages de Jean-Jacques *le profond mépris* qu'il a pour sa personne, & qu'en en indiquant la source à toute l'Europe, qui jusqu'à présent ne l'a pas vue, il sauvât Jean-Jacques du re-

proche d'hypocrisie dont M. Hume & ses achérens s'efforcent de le noircir.

Vous auriez dit , Monsieur , que M. Hume ne raisonne pas avec toute la justesse qu'on attend de lui , quand il met en question , page 359 du Précis de l'Exposé succinct , si l'orgueil extrême de Jean-Jacques est un défaut ; qu'il établit qu'en admettant l'affirmative pour laquelle il paroît ne pas pencher , ce seroit un défaut respectable ; & qu'il dit , huit lignes plus bas , qu'un noble orgueil , quoiqu'il porte à l'excès , mériteroit de l'indulgence sans Jean-Jacques Rousseau. Donc , selon M. Hume , la même qualité , chez le même homme & dans les mêmes circonstances , peut être à la fois l'objet de l'indulgence & du respect. C'est dommage que cet endroit péche contre la Logique : car il me semble être , à d'autres égards , le mieux frappé de tout l'Exposé .

Vous auriez dit , Monsieur , qu'il n'y a point d'ame délicate qui ne soit blessée de l'ostentation avec laquelle M. Hume égale les prodigieux efforts qu'il a inutilement faits pour servir Jean-Jacques jusqu'au moment où il engagea M. le Général Conway à de-

mander pour lui une pension au Roi : (succès que le caractère de ce Ministre a dû rendre bien facile) ; & qu'aussitôt que le sentiment fait place à la réflexion , on se demande à quoi servent donc , en Angleterre , le crédit , la réputation , la fortune même , puisque tout cela joint , chez M. Hume , à la plus forte passion d'obliger Jean-Jacques , n'a rien produit pour celui-ci , & n'a valu à M. Hume même , que le prétexte de prendre un titre dont la vanité s'alimente.

Vous auriez dit , Monsieur , que le choix des articles de la lettre de Jean-Jacques auxquels M. Hume répond , est un argument victorieux en faveur de Jean-Jacques. De plus ; que les affirmations de Jean-Jacques ne méritent en elles-mêmes pas moins de confiance , que les négations de M. Hume , & qu'elles en méritent davantage , en ce que c'est vis-à-vis de M. Hume , que Jean-Jacques affirme , & que c'est vis-à-vis du Public que M. Hume nie.

Vous auriez ajouté , Monsieur , à ce que vous dites sur la façon dont se termine la fameuse Lettre du 10 Juillet , qu'il faut que la crainte de faire une

injustice ait un empire bien absolu sur l'ame de Jean-Jacques, pour qu'il lui restât encore *des doutes de la trahison de M. Hume*. En effet, lorsque, questionné par M. Hume sur le compte de M. d'Alembert, Jean-Jacques lui dit que ce savant étoit homme *adroit & rusé*, M. Hume le contredit (& fit bien) avec une chaleur dont il s'étonna, parce qu'il ne savoit pas alors qu'ils fussent si bien ensemble. Leur intelligence s'est découverte : Jean-Jacques a donc la preuve que M. Hume fait fort bien défendre ses amis. Sans parler des inexplicables infidélités dont Jean-Jacques se plaint relativement à ses correspondances ; de l'air de protection que M. Hume prend avec lui ; du peu d'égards qu'il lui marque dans un moment où il lui en devoit tant, *puisqu'il lui rendoit de bons offices en matiere d'intérêt*, & qu'il étoit naturel que ses compatriotes montassent leur ton sur le sien ; il souffre que les gens de Lettres, sur qui il a une influence dont il seroit bien fâché qu'on doutât, déchirent Jean-Jacques dans les papiers publics ; il ne prend point à injure les outrages qu'on lui fait ; on calomnie Jean-Jacques, M.



Hume ne contredit personne ; il reste étroitement uni avec tous les ennemis de son ami ; cependant il s'emploie ouvertement pour lui , le produit , le flatte , le caresse . . . . J'ai bien pu préparer la conclusion ; mais je ne saurois la prononcer : elle est trop dure.

Vous auriez dit , Monsieur , que les gens qui censurent aigrement quelques épithètes choquantes, que Jean-Jacques s'est permises dans sa lettre du 10 Juillet , préoccupés de ce que cette lettre se trouve dans les mains de tout le monde , ne font pas attention qu'elle n'étoit pas faite pour y passer ; que ce n'est point Jean-Jacques qui l'a rendu publique ; qu'il ne pouvoit pas croire , ne regardant M. Hume seulement que comme un homme sensé , qu'elle le devînt jamais ; & qu'il est fort différent de se plaindre à un homme des sujets de mécontentement qu'on a reçus de lui & de ses amis , ou de mettre l'Univers dans la confiance de sa façon de penser sur le compte de cet homme & de ceux qui tiennent à lui ; & qu'ainsi Jean-Jacques a pu dire tout ce qu'il a dit à M. Hume , sans déroger à l'horreur qu'il a toujours eue pour les personnalités.

Vous auriez dit, Monsieur, que c'est M. Hume, en divulguant le soupçon de Jean-Jacques, & non pas Jean-Jacques en le lui communiquant, qui force M. d'Alembert à paroître lié avec les Editeurs de M. Hume. Désagrément qui doit être bien sensible à un homme aussi scrupuleusement délicat, droit & honnête que M. d'Alembert. Quels gens ce sont, Monsieur, que ces Editeurs! Le Ciel nous préserve qu'ils s'avisent de se faire Auteurs.

Enfin, Monsieur, vous auriez dit, que la seule chose répréhensible dans la lettre de Jean-Jacques, est la confiance avec laquelle il avance que M. de Voltaire lui a écrit une lettre dont le noble objet est de lui attirer le mépris & la haine de ceux chez qui il s'est réfugié. Je ne conçois pas comment Jean-Jacques a pu attribuer à M. de Voltaire cet infâme libelle intitulé : *le Docteur Jean-Jacques Panfophe, ou lettre de M. de Voltaire*; & j'avoue que j'aurois peine à lui pardonner cette méprise, s'il ne l'avoit faite dans un tems où l'oppression de son cœur devoit gêner la liberté de son esprit. Quoi! parce que M. de Voltaire fait quelquefois des

méchancetés , en faut - il inférer qu'il fasse toutes celles que des méchans subalternes donnent pour être de lui ? Ce genre est si facile , & la prose de M. de Voltaire est si aisée à imiter ! Cette opinion est injuste : elle est même dangereuse : car elle peut encourager les Auteurs encore plus vils qu'obscurs, qui se plaisent à dégrader aux yeux du public, deux hommes fameux, l'un par son esprit & ses prospérités, l'autre par son génie & ses malheurs, qui partagent, quoiqu'inégalement, ses suffrages. Pour moi, je pense avoir de très bonnes raisons pour croire que M. de Voltaire n'est point l'Auteur de la lettre intitulée : *le Docteur Jean-Jacques Parroisophe*.

1°. Elle a paru sous son nom.

2°. On y relève de prétendues contradictions de Jean-Jacques. M. de Voltaire relever des contradictions ! Ah ! Monsieur, peut-on le croire, sans s'écarter de l'opinion, sans doute appuyée sur des faits, qu'on a généralement de sa prudence.

3°. On y accuse Jean-Jacques des vices les plus atroces ; & on l'en plaifante, comme on pourroit plaifanter

M. de Voltaire d'une erreur d'histoire, de Chronologie, de Géographie, &c. &c. En pareil cas le ton léger n'est pas celui de l'amour de la vertu : & M. de Voltaire veut qu'on croie qu'il aime la vertu.

4<sup>o</sup>. Cette lettre contient quelques platitudes & des écarts d'imagination que M. de Voltaire pourroit se permettre au milieu de ses protégés ; mais qu'il se garderoit bien de donner sous son nom au public : car puisque M. de Voltaire écrit encore, il veut encore être admiré.

5<sup>o</sup>. On a inséré dans cette lettre quelques phrases qui se trouvent dans les ouvrages de Jean-Jacques, & que tout le monde reconnoît à force de les avoir lues. Mais elles sont si bêtement, ou si indignement défigurées, qu'elles ne peuvent avoir été mises dans cet état que par quelqu'un dont la tête est aliénée, ou dont le cœur est corrompu. En vérité, cela ressemble bien à M. de Voltaire, lui dont la justesse de l'esprit & la droiture de l'ame sont les attributs distinctifs ! Et puis, si M. de Voltaire pouvoit être soupçonné d'animosité contre Jean-Jacques, le moyen

d'imaginer qu'il fût assez gauche pour prouver, en altérant ceux de ses passages qu'il cite, qu'il est lui-même convaincu qu'on ne peut nuire à cet Auteur, en le citant fidèlement? Ah! Jean-Jacques, pour avoir tant étudié les hommes, vous connoissez bien peu l'homme dont il est question.

6°. Je fais bien que M. de Voltaire, dont la grande ame ne s'occupe que de l'intérêt général, s'embarrasse peu de faire pleurer celui à qui il parle, pourvu qu'il fasse rire ceux qui l'écoutent. Mais quand il veut faire rire aux dépens de quelqu'un, il s'attache à en saisir les ridicules, plutôt qu'à lui en supposer : son ironie est fine, & ses tournures ingénieuses. Or tout le persifflage de la lettre dont il s'agit porte à faux, & n'a ni sel, ni variété.

7°. Enfin l'Auteur de cette lettre dit à Jean-Jacques, que *ses livres ne méritoient pas de faire tant de scandale & tant de bruit*. C'est comme s'il disoit que les Puissances Ecclésiastiques & Séculières, qui se sont allarmées des livres de Jean-Jacques, n'ont pas le sens commun; que le public, sur qui les livres de Jean-Jacques ont fait tant

de sensation , n'a pas le sens commun ; que le Roi de Prusse , qui ne connoît Jean-Jacques que par ses livres , & qui l'a ouvertement honoré de la plus spéciale protection , non-seulement à titre d'infortuné , mais à titre d'homme de mérite , n'a pas le sens commun Eh ! Monsieur , sans compter ce que M. de Voltaire doit de reconnoissance aux Puissances Ecclésiastiques , & Séculières , au public , & au Roi de Prusse ; comment M. de Voltaire , qui a tant de jugement , auroit-il fait une telle bévue ?

Ces raisons me suffirent pour croire que M. de Voltaire n'a point fait le *Docteur Jean-Jacques Panjache* , ni même la lettre ( adressée à M. Hume ) qui le précède dans une brochure qui vient de paroître , malgré le désaveu que cette lettre contient. Un désaveu ! C'est pourtant bien là le cachet de M. de Voltaire . . . . . N'importe ; ces lettres ne sont pas de lui ; elles n'en peuvent pas être. Sans doute elles viennent de la même source qu'un autre libelle intitulé , *Confession de M. de Voltaire* , qui parut , il y a quelques années , aussi sous son nom. Vous ne la connoissez peut-

être pas , Monsieur , cette *Confession*. C'est une Pièce de vers , mal faite , & de mauvais goût , mais pleine de choses si fortes , que M. de Voltaire ne pourroit les avouer , quand elles seroient vraies , ( ce qu'il faut bien se garder de croire ) qu'aux pieds d'un Capucin , dans quelque violent accès de colique , qui rendroit sa profession de foi plus étendue que celle qu'on lui fait faire dans le *Docteur Jean-Jaques Panfopie*.

En vérité , Monsieur , il est bien malheureux que les loix ne sévissent pas contre ces monstres de méchanceté & de bassesse , qui , à la faveur des noms les plus imposans , exhalent le poison qui surabonde dans leur ame. La société , du moins , aussi-tôt qu'elle les connoît , devroit en faire justice , en les écrasant de tout le poids de son mépris. Car , à mon avis , qui n'est honnête-homme qu'aux termes de la loi , ne peut prétendre qu'au respect du bourreau.

Si je n'étois pas femme , je prendrois pour moi même le conseil que j'ai osé vous donner , Monsieur ; je me nommerois. Mais ce seroit me faire trop remarquer , que ce me déclarer hautement pour un homme qui , dit-on , ou-

trage mon sexe. Quoique je ne veuille point choquer ce sentiment, je suis bien éloignée de l'adopter; je pense, au contraire, qu'il n'y a point d'Auteur qui nous traite aussi favorablement que Jean-Jacques, puisqu'en exigeant de nous une plus grande perfection, il prouve qu'il nous en croit susceptibles; & je trouve qu'il nous rend exactement justice, en disant de nous beaucoup de bien, & un peu de mal.

*Fin du Tome septième.*



# T A B L E

Des Lettres & Pièces contenues dans  
ce Volume.

<i>AVIS sur cette Edition,</i>	Page 3
<i>Lettre de M. Rousseau à son Libraire,</i>	5
<i>Sentimens des Citoyens,</i>	7
<i>Lettre de M. Rousseau à M. le Professeur de Montmollin,</i>	19
<i>Autre Lettre de M. Rousseau à M. le Pre- mier Syndic de Genève,</i>	22
<i>Lettre de M. Rousseau à M. Marc Chapuis,</i>	25
<i>Lettre à M***.</i>	30
<i>Réfutation du Libelle précédent, par M. le Professeur de Montmollin,</i>	69
<i>Lettre du Professeur de Montmollin à M. N. N., à Genève,</i>	75
<i>Autre Lettre de M. Rousseau au Professeur de Montmollin,</i>	93
<i>Lettre relative à M. Rousseau, adressée à Mylord Comte Wemyss,</i>	143
<b>Pièces justificatives transcrites sur les originaux.</b>	
<b>I. Arrêt du Conseil d'État,</b>	171
<b>II. Rescrit du Roi de Prusse,</b>	173
<b>III. Autre Arrêt du Conseil d'État,</b>	175
<b>IV. Arrêt extrait du Manuel,</b>	177
<b>V. Autre Rescrit du Roi de Prusse,</b>	190
<b>VI. Requête de la Communauté de Boveresse,</b>	192
<b>VII. Autre Arrêt du Conseil.</b>	227

VIII.	<i>Autre Requête de la Communauté de Boveresse .</i>	Page 228
IX.	<i>Autre Arrêt du Conseil d'État ,</i>	233
X.	<i>Déclaration des Gouverneurs de la Communauté de Boveresse ,</i>	235
XI.	<i>Arrêt concernant les Constitutions Ecclésiastiques ,</i>	236
XII.	<i>Lettre de M. Rousseau ,</i>	239
XIII.	<i>Remarques fournies à M. Rousseau ,</i>	280
	<i>Autre Lettre relative à M. Rousseau ,</i>	327
	<i>Suite de l'émigration de M. Rousseau ,</i>	333
	<i>Précis de l'Exposé succinct , par M. Hume ,</i>	351
	<i>Déclaration de M. d'Alembert ,</i>	453
	<i>Lettre de M. Rousseau à M. Guy ,</i>	456
	<i>Lettre de M. l'Abbé Coyer à M. Guy ,</i>	463
	<i>Lettres de M. Rousseau , adressées vraisemblablement à M. Amelot de Chaillou , chargé des Affaires Étrangères.</i>	
	<i>Première Lettre ,</i>	465
	<i>Seconde Lettre .</i>	472
	<i>Troisième Lettre ,</i>	475
	<i>Lettre de M. du Theil fils à M. Rousseau ,</i>	480
	<i>Lettre à l'Auteur de la Justification de M. Rousseau ,</i>	483

Fin de la Table.







